



Colloques et séminaires

Expériences du partenariat au Sud

Le regard des sciences sociales

Éditeur scientifique
Laurent Vidal

IRD
Éditions

Expériences du partenariat au Sud
Le regard des sciences sociales

Expériences du partenariat au Sud

Le regard des sciences sociales

Éditeur scientifique
Laurent Vidal

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Colloques et séminaires

Marseille, 2014

Préparation éditoriale

Sylvie Hart

Mise en page

Desk (53)

Correction

Yolande Cavallazzi

Fabrication

Catherine Plasse

Maquette de couverture

Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

Catherine Plasse

Photo de couverture

Aline Vidal : « *Rencontre*, 1956. Sculpture d'Albert Dupin, plâtre 100 cm x 96 cm x 26 cm. »

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2014

ISSN : 0767-2896

ISBN : 978-2-7099-1835-0

Remerciements

Je tiens à remercier Myriam Defrance pour son aide précieuse aux différentes étapes de la gestation de ce projet d'ouvrage collectif, avec une « mention spéciale » pour son aide à la mise en forme de la bibliographie. Je tiens aussi à remercier Yvan DROZ co-auteur d'un ouvrage remarqué sur le partenariat *Vu de Suisse* (DROZ, MAYOR, 2009) d'avoir accepté de rédiger la postface de cet ouvrage.

Sommaire

Remerciements	5
Introduction	
Cadres et quotidiens du partenariat.....	9
L. Vidal	

Partie 1. Histoires de partenariat

De la Maison de l'Amiral au camp Jeremy. 25 ans de relations partenariales à Dakar.....	19
Ph. Antoine, A. S. Fall avec la collaboration de K. Diagne	
Quand la pêche artisanale sénégalaise se définit comme un point de rencontres durables	37
F. Laloë	
La construction d'un partenariat universitaire à Madagascar autour du développement durable	53
P. Méral	
Trente années de partenariat en Indonésie. De la coopération bilatérale à la collaboration internationale	67
P. Levang	
L'expérience d'un partenariat entre deux institutions muséales à caractère scientifique.....	79
F. Galangau-Quérat	
La recherche en partenariat : un retour au point de départ ? Réflexions sur 40 ans d'expérience au Cameroun et au Viêt-nam	87
P. Gubry Avec la collaboration de A. Bopda, E. Ngwé, Luu Bich N., Nguyễn Thi T., Lê Thi H.	

Partie 2. Rencontres partenariales

Première affectation : « partenariat institutionnel » ou « collaborations scientifiques » ?	123
J. Riaux	
La construction d'un partenariat au Cambodge. Négociations et attentes nationales dans le contexte de la lutte contre le sida et le paludisme	143
F. Bourdier, D. Ménard	

Une anthropologue chez les Pasteuriens. Rencontres autour d'un essai clinique au Cambodge.....	163
P. Hancart Petitet	
À l'épreuve d'une proximité. Anthropologie « chez soi » appliquée en contexte de partenariat.....	183
F. Ouattara	
L'espace et le temps pour travailler ensemble. Construction d'un centre de recherche sur le VIH au Sénégal.....	201
B. Taverner, I. Ndoye, É. Delaporte	

Partie 3. Formes et devenir du partenariat

Réconcilier les échelles d'espace et de temps de la recherche et celles de l'action environnementale dans la perspective d'un développement durable.....	215
J.-C. Castella	
La construction d'un partenariat au Chili. Les programmes de recherche-formation sur le thème « Société, agriculture et environnement ».....	225
P. Livenais, P. Alvarez, H. F. Reyes	
De la « situation de partenariat » à la « relation de partenariat ». Quelle place pour l'anthropologie ?	241
C.-É. de Suremain	
« Je ne veux pas être un patron ». Construire des partenariats équilibrés à partir d'attentes et d'univers socio-économiques différents.....	255
F. Eboko	
La fabrique partenariale des géographes urbains et de terrain. Point de vue de géographes sur les « en bas » et « en haut » du partenariat Nord-Sud de la recherche pour le développement	271
D. Couret, S. Hardy	
Pour le Sud, un partenariat renforcé au Nord	305
B. F. Bationo, M.-É. Gruénais, F. Le Marcis, A. Soubeiga	
Postface	317
Y. Droz	
Bibliographie	323
Liste des sigles.....	339
Liste des auteurs.....	347

Introduction

Cadres et quotidiens du partenariat

Laurent Vidal

Anthropologue

Il en est du partenariat comme de ces références qui tantôt rassurent, tantôt inquiètent, ou de ces « mots d'ordre » ou « slogans » fonctionnant comme un idéal, tant on l'espère atteignable. En d'autres termes tout un pan de la recherche scientifique ne peut s'énoncer, s'exposer sans évoquer le « partenariat », ni ne peut se dérouler sans bâtir, construire « un partenariat ». Forte présence du partenariat, dans les mots, dans les pratiques, qui tend à saturer la réflexion qui lui est consacrée. Non que toute pensée sur ses formes, ses effets ou ses enjeux n'existe¹, mais dans des proportions bien moins importantes que l'affichage dont ce partenariat est l'objet. Aussi la recherche qui ne se conçoit pas sans collaborations, sans interactions patiemment construites, sans façons de faire partagées, voire institutionnalisées, bref sans « partenariat » court, me semble-t-il, le risque que ce qui en constitue son point central en devienne son point aveugle.

Le regard du chercheur ne doit donc pas uniquement se déployer depuis un partenariat pour penser un projet de recherche, mais bien se tourner vers ce partenariat : le décrypter, le poser comme objet de réflexion et non comme acquis impensable. Tel est le projet de cet ouvrage volontairement cantonné à un double espace : celui des sciences sociales et celui des chercheurs de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Le premier relève d'une forme de

¹ Au-delà des ouvrages évoquant le partenariat et mentionnés dans la bibliographie, je rappellerai ici une réflexion menée en 1999 par la Commission des sciences sociales de l'IRD sur cette question et, toujours à l'IRD, plus récemment, en 2012, d'une part l'élaboration d'une « Charte du partenariat de la recherche pour le développement », ajoutée aux conventions et signée par ses parties et, d'autre part, la réflexion du Comité consultatif de déontologie et d'éthique (CCDE) qui contient notamment un utile historique de l'approche des questions partenariales, sous leur aspect éthique, à l'IRD.

« test », celui de la capacité des chercheurs en sciences sociales à appliquer leur démarche réflexive – souvent vantée – à la question précise de leurs pratiques en matière de partenariat. Retour sur une pratique qui résonne singulièrement pour les chercheurs dont l’objet de réflexion est, souvent, la construction de l’altérité, approchée ici non dans la relation à l’« enquêté » mais dans celle au « partenaire ». Nous sommes donc en présence d’un sujet potentiellement instructif pour tout chercheur en sciences sociales, bien au-delà de ce qu’il peut nous apprendre sur la construction, donc, du partenariat. Le second espace en jeu est celui d’un organisme de recherche dédié à l’étude des sociétés du Sud avec l’exigence, pour ce faire, de mener des recherches avec des collègues et des institutions de ces pays. Et pour l’IRD, on perçoit sans peine que ce partenariat relève à la fois d’une éthique de la recherche (comment peut-on faire de la recherche dans/pour/sur le Sud sans la fonder sur des partenariats et sans partenaire ?) et d’une nécessité institutionnelle (sans ce partenariat que resterait-il d’une spécificité forte de l’IRD qui est de mener des recherches ancrées dans le temps et dans l’espace des sociétés du Sud ?).

Dans ce cadre général, la sollicitation de chercheurs pour contribuer à cette réflexion a d’emblée posé l’existence d’une pluralité d’expériences du partenariat. Cette diversité des situations et des pratiques qui « font » le partenariat est liée à des éléments « de contexte » généraux (le contexte scientifico-politique du pays dans lequel les recherches sont menées, les disciplines en jeu, le cadre institutionnel de l’IRD avec la mise en place des Unités mixtes de recherche et, donc, la cohabitation de « cultures » de recherche potentiellement différentes, notamment sur cette question du partenariat), mais aussi plus individuels (l’expérience du chercheur dans son métier et dans le pays en question, la nature de la relation pré-existante avec les personnes considérées comme « partenaires », les propres conceptions de cette relation élaborées par le chercheur). Partant de ce simple constat s’imposait une réflexion sur la nature, la construction et le devenir du partenariat, explicitement ancrée dans des expériences, des témoignages précis. Cela passe par une interrogation des évolutions ressenties de la notion de partenariat : les transformations sociales et politiques des pays du Sud de ces dernières décennies ne peuvent en effet que redéfinir ce que l’on entend par « partenaire ». Simultanément doivent être décrites les pratiques individuelles de

mise en place du partenariat par les chercheurs : comment décide-t-on de nouer un partenariat avec tel ou tel ? Quelles sont les attentes réciproques qui s'expriment ? Dans quelle mesure ces attentes ne sont-elles pas évolutives au fil de la « vie » de ce partenariat, difficilement anticipables dans leurs différentes caractéristiques ? Qu'est-ce qui conduit le chercheur à poser tel collègue comme « partenaire » ou telle démarche comme « en partenariat » ?

Autant d'interrogations qui incitent à penser le quotidien du partenariat, en dépassant – sans bien entendu les ignorer – les considérations générales sur la nécessité, la « valeur » du principe partenarial.

Suivant ce canevas, trois ensembles de contributions ont émergé. Le premier, rassemblé dans la partie intitulée « Histoires de partenariat », tout en prenant la forme de récits de la construction de la relation avec d'autres chercheurs et institutions, en relate la genèse, l'histoire, parfois longue. Cette partie comprend les deux chapitres formellement les plus atypiques de ce volume. Tout d'abord, j'ai souhaité l'introduire par un dialogue entre un chercheur français (Ph. Antoine) et un chercheur sénégalais (A. S. Fall) qui confrontent leurs souvenirs et leurs lectures de leur rencontre et de leur cheminement intellectuel depuis plus de vingt ans : leur choix d'évoquer leur partenariat sous forme d'un dialogue est bien évidemment emblématique de ce qu'est cette relation partenariale. Au-delà, on saisit – ce qui sera largement repris et illustré dans les chapitres suivants – que des logiques intellectuelles, institutionnelles, mais aussi individuelles (des carrières sont à bâtir !) se mêlent pour « faire le partenariat ». Les textes suivants, au format plus académique, nous amèneront à Madagascar (P. Méral), en Indonésie (P. Levang), au Sénégal (F. Laloë) et au Kenya (F. Galangau Querat), où les chercheurs composent avec des demandes de structuration du partenariat révélatrices de cultures de la recherche inévitablement composites. Cette partie se clôt par le second texte au format particulier, par sa longueur : P. Gubry propose en effet un retour approfondi sur sa double et longue expérience de recherche en partenariat, tant au Cameroun qu'au Vietnam, nous livrant ce faisant une histoire de la recherche dans ces pays, enrichie du regard de collègues camerounais et vietnamiens qui, en miroir, livrent leurs analyses sur les évolutions des relations intellectuelles et institutionnelles avec l'IRD.

La deuxième partie, « Rencontres partenariales », tout en conservant l'exigence de « raconter » des expériences singulières, met plus spécifiquement l'accent sur la relation qui se noue entre chercheurs de disciplines différentes, ou entre chercheurs et acteurs/décideurs (par exemple, dans le champ de la santé). La diversité des disciplines des sciences sociales et des contextes nationaux de la première partie se retrouve ici discutée en liaison avec des réflexions sur les enjeux de la rencontre de disciplines (J. Riaux, entre anthropologie, hydrologie et économie ; P. Hancart-Petit, entre anthropologie et santé publique), et de rapports à l'action différents (dans le domaine de la santé, au Cambodge – F. Bourdier et D. Ménard – et au Sénégal – B. Taverne, É. Delaporte et I. Ndoye). Rencontres non dénuées d'ambiguïté et de malentendus, comme en témoigne F. Ouattara, chercheuse d'une institution française (l'IRD, donc) et travaillant dans son pays d'origine (le Burkina Faso) avec des « partenaires » qui la renvoient tantôt à sa différence, tantôt à sa proximité.

La troisième et dernière partie, « Formes et devenir du partenariat », tout en relatant des expériences de partenariat (par exemple P. Livenais, P. Alvarez et H.F. Reyes au Chili), propose des analyses de portée générale sur sa signification, ses points d'achoppement (F. Eboko) et ses nécessaires évolutions (B.F. Bationo, M.-É. Gruénais, F. Le Marcis et A. Soubeiga). S'affirme dans ces textes le souci de prendre en compte le contexte épistémique (J.-C. Castella) et institutionnel de la recherche en France en général, et à l'IRD en particulier (D. Couret et S. Hardy), le tout pouvant s'accompagner d'un fort utile exercice de typologie de la relation partenariale (C.-É. de Suremain).

Sans prétendre, ici, dresser un bilan de ces réflexions sur le partenariat, deux ensembles d'enseignements me paraissent émerger.

Le premier est celui du caractère extrêmement composite du partenariat. Non pas uniquement parce qu'il met en scène des chercheurs d'origine et de cultures intellectuelles différentes, ou même de disciplines variées ou encore ayant des intérêts multiples. Le partenariat est certes le résultat de ces différences, cela a été dit. Je voudrais plus précisément souligner ici que le partenariat s'incarne – et donc prend forme – dans une multiplicité d'« occasions ». J'entends par là que le partenariat doit s'incarner aussi bien dans des gestes et des comportements (de respect, d'écoute...), que dans des personnes

(peut-on imaginer un partenariat qui ne soit qu'entre institutions, ou que ce faisant, il puisse faire abstraction des personnes qui le portent ?), des techniques de gestion de la recherche (la gestion financière au Nord ne biaise-t-elle pas la relation partenariale ?) ou encore des murs (au Sénégal, le partenariat des équipes travaillant sur le sida a pris une autre forme dès lors que fut construit le CRCF). Liste non exhaustive, et dont les textes de cet ouvrage témoignent, qui rappelle la difficulté de l'entreprise partenariale tant les « conditions à remplir » ou les écueils à éviter sont nombreux. Pour autant, il ne s'agit pas d'effrayer l'apprenti chercheur en quête du partenariat idéal qui se verrait confronté à une somme rédhitoire de conditions à respecter. Me semblent plus importantes à cerner les intentions que recèlent ces témoignages de construction de partenariat. J'en verrais deux. La première est d'éviter, par angélisme, de penser une relation égalitaire en tout domaine. Nous le savons, les revenus, les carrières, les accès aux publications sont parfois fort différents entre chercheurs du Nord et du Sud. Vouloir y mettre un terme, simultanément et immédiatement, est une illusion avec ce que cela peut générer de comportement paternaliste. Par contre, et c'est le second point qui me paraît important, il est essentiel de construire la relation partenariale sur une discussion, en amont de l'élaboration de la recherche, des attentes et exigences de chacun : il y a une obligation de concertation.

En somme, les textes rassemblés dans cet ouvrage permettent de penser à la fois les caractéristiques, sous forme de typologie, du partenariat, mais aussi les tensions, voire les ambiguïtés que celui-ci révèle et doit assumer. Ainsi – premier point – il est banal de dire que, pour tous, le partenariat est une relation, que le terme même suggère aussi égalitaire que possible (il est de ce point de vue moins équivoque que celui de « coopération ») ; mais aussitôt on saisit combien cette revendication « égalitaire » se heurte à l'asymétrie des situations (institutionnelles, financières...) des partenaires en présence. L'enjeu est alors de ne pas nier ces différences, mais d'essayer de les intégrer dans la relation (appui financier, accès aux revues internationales...), pour que celle-ci perdure. Deuxième point important à relever, le partenariat est tout à la fois un projet, voire un idéal, et une pratique, nettement incarnée dans le quotidien du chercheur, cela a été évoqué ci-dessus, lorsqu'il a été question de gestes ou de dispositifs (y compris des locaux) qui « fixent » le

partenariat. Dit autrement, et c'est en cela aussi que penser le partenariat c'est aussi penser la recherche, il s'agit pour le chercheur d'agir, d'être dans l'élaboration (de cette relation partenariale) avec ce que cela suppose d'aléas, d'ajustements, de difficile anticipation des événements et de maintien d'un projet, d'un cadre d'action. Nous avons là, appliqués à cette question précise du partenariat, les termes du débat connu en anthropologie entre normes pratiques et normes théoriques que, précisément, la réflexion sur le partenariat peut permettre d'enrichir. Enfin, troisième point, le partenariat est simultanément scientifique et institutionnel, mettant en jeu une relation interindividuelle et entre structures. Équilibre classique entre la préservation de la relation entre « pairs » et la construction de la relation entre institutions, mais que l'on peut, là aussi, lire en termes peut-être plus sociologiques comme la tension entre ce qui est sien et ce qui est commun : tension potentielle, en effet, dans la mesure où le chercheur ne peut accepter d'altérer la nature de sa relation à l'autre chercheur/partenaire sous prétexte de construction d'un partenariat entre institutions : l'idéal, encore une fois, se confronte à la réalité.

Le second enseignement – énoncé ci-dessus dans le déroulé des caractéristiques du partenariat qui suggèrent autant de sujets de recherche – sur lequel je souhaiterais insister de façon très préliminaire – consiste donc à dire que la démarche partenariale est aussi un laboratoire de la recherche en général. J'ai déjà indiqué que cette construction d'une relation n'est pas sans rappeler celle que le chercheur, sur le terrain, doit nouer avec ses interlocuteurs. Mais il est d'autres situations instructives pour nos propres pratiques : la discussion sur les signatures d'un article (qui recèle des enjeux particuliers dans le cadre du partenariat), l'implication dans l'action ou la prise de décision (du partenaire qui peut avoir une position d'acteur : ce à quoi le chercheur du Nord ne peut être indifférent), le rôle de formateur lorsque le chercheur du Nord est amené à encadrer des étudiants du Sud, découvrant ce faisant d'autres conceptions de sa discipline et de façons de la transmettre. Et de ce point de vue, pouvoir penser ses recherches au prisme de la relation partenariale constitue un levier précieux pour que ces principes – rarement contestés – s'incarnent dans le quotidien du chercheur. Simultanément, il devient impératif de considérer le travail de recherche en partenariat comme un objet de recherche à part entière. Cela participe certes

d'une démarche réflexive, mais reconnaissons qu'elle n'est pas effectuée de façon aussi systématique par toutes les disciplines, y compris dans les sciences sociales. Si l'anthropologie – non sans quelques excès introspectifs parfois – en fait un « passage obligé », c'est peut-être moins le cas d'autres sciences sociales comme l'économie ou la démographie. Cela étant précisé, construire comme objet de recherche le partenariat déborde cette exigence de réflexivité car cela interroge successivement nos méthodes, et en particulier l'interdisciplinarité, nos rapports à la demande (précisément celle pouvant émaner des « partenaires ») et donc autant de points de discussion qui s'inscrivent dans un projet épistémologique large passant par – mais ne se limitant pas à – un exercice de réflexivité (les textes de la troisième partie s'inscrivent dans cette logique et contribuent, ce faisant, pleinement à la réflexion sur le partenariat).

Dès lors que le partenariat est exploré dans ce qu'il est au quotidien, compris comme un construit, pensé comme générant en lui-même des questions de recherche, alors il sera entendu – et c'est salutaire – comme n'étant jamais définitivement acquis ni figé dans un projet défini *a priori*. C'est finalement de cette conception-là du partenariat que témoignent les dix-sept contributions de cet ouvrage.

Histoires de partenariat

partie 1

De la Maison de l'Amiral au camp Jeremy

25 ans de relations partenariales à Dakar

Philippe ANTOINE

Démographe

Abdou SALAM FALL

Sociologue

avec la collaboration de :

Khadidiatou DIAGNE

Sociologue

Ce texte offre l'occasion à deux chercheurs de croiser leurs regards sur 25 ans de relations partenariales à Dakar. Divers instruments du partenariat ont été mis à profit sur toute cette période pour conforter les relations scientifiques. De l'accueil d'un jeune doctorant dans les locaux de l'Orstom à Bel Air, puis à la Maison de l'Amiral en 1988, en passant par la réponse conjointe à des appels d'offres, par la création d'une jeune équipe, et enfin, par l'accueil de chercheurs IRD dans un laboratoire de l'Ifan (Institut fondamental d'Afrique noire), le Lartes (Laboratoire de recherches sur les transformations économiques et sociales), au camp Jeremy¹. À travers cette histoire, divers instruments du partenariat ont été mobilisés au profit de projets scientifiques et ont conforté des relations de confiance. Plutôt que de livrer nos réflexions sous la forme d'un article, nous avons préféré retranscrire un entretien conduit par une doctorante du Lartes, Khadidiatou Diagne. Deux chercheurs, l'un du Nord, l'autre du Sud, avec des approches scientifiques différentes – l'un habitué des enquêtes quantitatives et l'autre familier des démarches

¹ Le centre IRD (ex-Orstom) de Bel Air, tout comme le camp Jeremy, annexe de l'université de Dakar, sont situés sur d'anciens terrains militaires de l'époque coloniale.

anthropologiques – confrontent leurs analyses et interprétations d'une histoire conjointe.

K. D. – « Comment est né ce partenariat ?

Ph. A. – Le premier projet qui nous a réunis est un projet qu'on a élaboré conjointement en 1988 et qui venait en réponse à un appel d'offres du ministère des Affaires étrangères français. Tout a démarré, en fait, d'un séminaire organisé à l'Ifan au cours duquel on avait davantage fait connaissance. En effet, à partir de 1987, un groupe informel de réflexion sur l'urbain se réunissait deux fois par mois à l'Ifan et rassemblait des chercheurs d'horizons différents, en particulier de l'IRD et de l'Ifan. Peu à peu, des affinités et des convergences scientifiques se sont dégagées entre certains membres du groupe, qui ont ensuite élaboré le projet de recherche. C'est cette dynamique créée autour du séminaire qui a permis de répondre rapidement et valablement à l'appel d'offres. Ce qui a marché dans ce partenariat, c'est que ce n'était pas les chercheurs du Nord qui venaient démarcher ceux du Sud, mais plutôt des chercheurs eux-mêmes qui ont pris l'initiative de répondre conjointement à un appel d'offres.

K. D. – Mais comment vous êtes-vous rencontrés ?

A. S. F. – À l'origine, c'est Abdoulaye Bara Diop, à l'époque directeur de l'Ifan², qui dirigeait mon mémoire de maîtrise, qui m'a intégré dans une équipe Orstom qui travaillait sur les systèmes agraires séréres. Dans cette équipe, je m'occupais du volet migrations vers les villes. Après la soutenance de mon mémoire de maîtrise, il s'est dessiné clairement une vocation vers la recherche en ville, et comme Philippe s'intéressait aux questions relatives à l'urbain, j'avais ma place dans leur équipe. Les recherches urbaines n'étaient pas très privilégiées par les chercheurs. Le domaine urbain était peu exploité, les chercheurs se tournaient souvent vers le rural, certes, sur d'autres problématiques, mais surtout sur le rural. Le fait est que nous voulions bâtir une recherche à vocation urbaine, et Philippe a eu l'intuition de mobiliser les différents chercheurs qui avaient de l'intérêt pour les questions urbaines, aussi bien à l'Orstom qu'à l'Ifan.

² Le professeur Abdoulaye Bara Diop a été directeur de l'Ifan de 1986 à 1995.

Ph. A. – J'étais à Dakar depuis 1985, je travaillais avec la direction de la Statistique du Sénégal sur un projet de santé urbaine. Au début, j'avais peu de contacts avec l'université. Peu à peu, je me suis rapproché de l'Ifan en collaborant, à partir de 1986-1987, avec Jeanne Nanitelamio que j'avais connue par le biais du CRDI (Centre de recherches sur le développement international), *via* Sidiki Coulibaly, et je travaillais avec elle sur des questions de nuptialité. Youssouph Mbargane Guissé, de l'Ifan, était en lien avec Jean Copans qui l'accueillait dans son équipe et m'avait mis en rapport avec lui. Abdou Salam était dans la mouvance d'André Lericollais et d'Abdoulaye Bara Diop, et je le croisais à l'Orstom Bel Air. Toutes ces personnes travaillaient sur des questions urbaines, mais même à l'Ifan, Jeanne, Abdou Salam et Youssouph n'étaient pas en relation de travail.

A. S. F. – Disons que c'était Philippe le trait d'union.

Ph. A. – Peu à peu l'idée est venue de formaliser nos échanges dans le cadre d'un séminaire.

K. D. – Mais comment d'un séminaire, êtes-vous arrivé à une équipe ?

A. S. F. – La réponse à l'appel d'offres était la concrétisation, l'aboutissement du séminaire au cours duquel, chaque chercheur présentait son travail, même à l'étape de projet afin de discuter de la méthodologie, et pas seulement des résultats. Donc, il y avait quelques chercheurs, dont Jean François Werner, qui venaient participer aux séminaires sur l'urbain. Il y avait d'autres pôles de l'Orstom qui travaillaient également sur la ville, mais qui ne s'inscrivaient pas dans la même dynamique. Ce qui était intéressant, c'était la nécessité de créer une vocation urbaine d'une part, et d'autre part, de créer des affinités et de bâtir une équipe sur la qualité des relations pour un partenariat solide.

Ph. A. – Ce que dit Abdou Salam est important, parce qu'il faut la qualité intrinsèque du chercheur, et nous étions entourés de chercheurs de qualité, mais cela ne suffit pas. Il y a des équipes constituées de bons chercheurs qui ne survivent pas, car ils ne partagent pas des affinités interpersonnelles. Peut-être, ce qui a facilité la réussite de ce projet, outre ces affinités, c'est qu'il a été bâti en tenant compte des préoccupations scientifiques de chacun. On a réussi à répondre à l'appel d'offres conjointement, ce n'était pas un

projet importé. De plus, chaque chercheur investissait dans le collectif en même temps qu'il investissait dans son projet personnel. En particulier, pour Abdou Salam et Philippe Bocquier, leur projet personnel était une thèse, mais ils s'investissaient aussi énormément dans le projet de l'équipe. C'est à la fois un investissement au service du collectif, mais il faut que le collectif te permette de réaliser ton projet personnel, les deux allant de pair.

A. S. F. – Il y a deux figures marquantes de ce partenariat, à la fois Philippe et Abdoulaye Bara Diop. Abdoulaye Bara n'était pas spécialiste de l'urbain, mais avait ressenti la nécessité de créer un creuset pour être à l'écoute des chercheurs et des processus émergents. Et Philippe, lui qui avait un intérêt plus marqué pour les questions urbaines, avait une certaine facilité à réunir ; il était un habile animateur qui a cette capacité de mettre ensemble les chercheurs et d'additionner les forces. Ce qui était marquant pour notre période, même si nous étions dans le besoin d'intégrer des équipes pour faire nos thèses ; en même temps, je pense que la confiance qui s'installait venait des approches et des méthodes mises en place par les seniors. Et comme Abdoulaye Bara était directeur de l'Ifan, c'était plus Philippe qui était aux avant-postes avec sa manière d'additionner des forces et de créer une dynamique.

Ph. A. – Quand on veut réaliser un partenariat durable, il y a bien sûr les liens interpersonnels qui comptent, mais il faut aussi inscrire cela dans des rapports institutionnels. Le fait qu'Abdoulaye Bara, avec qui je m'entendais très bien, soit à la tête de l'Ifan, qu'on soit sur la même longueur d'onde, a permis rapidement de concrétiser un accord de collaboration entre l'Ifan et l'Orstom, et d'établir la première convention entre les deux institutions. Il aurait été plus difficile de travailler sans cet accord. Je me souviens avoir fait du lobbying auprès de la présidence et la DG de l'Orstom pour aboutir à cette convention.

A. S. F. – Ce qu'il est important de relever, c'est que l'approche utilisée était une approche ascendante. Habituellement, les rapports entre les institutions sont assez autoritaires et rigides. Cette fois-ci, ce n'était pas l'université ou l'Orstom qui s'était levé pour dire : "Attendez, on fait ceci ou cela", ce sont les chercheurs eux-mêmes qui ont commencé à organiser des séminaires en commun autour de l'urbain, avec la volonté de construire un partenariat durable ; de mobiliser les forces pour créer une dynamique.

K. D. – Qui portait le projet, Philippe ou Abdoulaye Bara Diop ?

A. S. F. – C'est Philippe qui s'occupait du projet et le portait pour l'Orstom, mais c'est Abdoulaye Bara qui portait le projet au plan institutionnel côté Ifan, mais il n'était pas dans l'équipe de recherche. Même pour le premier projet auquel je participais avec André Lericollais, Abdoulaye Bara n'était pas impliqué dans la recherche, il supportait le projet institutionnellement. Mais, dès qu'on a monté le partenariat avec l'appel d'offres, il nous a laissé faire notre recherche, et c'était Philippe qui était le chef d'équipe.

Ph. A. – Autant que je me souviens, à l'époque, il y avait peu de partenariat entre l'Orstom et l'université de Dakar. On était dans une période où il existait une méfiance réciproque.

A. S. F. – Et surtout en sciences sociales, il n'y avait pas de partenariat organisé institutionnellement.

Ph. A. – On sait déjà la spécificité des sciences sociales de travailler individuellement plutôt que collectivement. Je ne sais pas à quoi tenait cette méfiance réciproque entre les deux institutions ?

A. S. F. – Je crois que les gens ne se connaissaient pas suffisamment, d'une part, et, d'autre part, les chercheurs Orstom avaient bâti leur programme à eux. Disons, ils étaient connus des autres chercheurs universitaires, mais c'était leurs projets personnels de recherche. Il y avait plusieurs chercheurs de l'Orstom qui avaient mené leur terrain au Sénégal et qui étaient considérés comme des spécialistes du Sénégal, mais qui n'avaient pas bâti de partenariat. En ces temps-là, peut-être le partenariat n'était pas clairement affiché institutionnellement à l'Orstom. Et donc, il y avait cette méfiance d'être toujours au service d'un projet, qui n'est pas un projet de partenariat, où des chercheurs du Nord venaient mettre à contribution les autres pour avoir l'information et avoir accès aux circuits de terrain.

K. D. – Quels ont été les points positifs de cette collaboration ?

A. S. F. – Pour le séminaire, je trouve que c'était très ouvert, il n'y avait pas de compétition, et puis, les gens tiraient un intérêt réciproque pour avoir un horizon plus ouvert sur les questions urbaines.

Ph. A. – Je pense que notre partenariat fonctionnait et renvoyait une belle image parce qu'on a reçu assez rapidement l'appui de l'Orstom. Pas tellement au plan local, mais plutôt au niveau de la

direction générale. Il y avait un réel intérêt du directeur général de l'époque, Gérard Winter, pour ce projet qui articulait quantitatif et qualitatif. Notre enquête faisait partie des premières enquêtes biographiques et nous avons sorti des résultats innovants. Un autre point positif, c'est que les deux thésards "embarqués" ont pu faire chacun une bonne thèse dans leur domaine respectif. On n'aurait pas pu effectuer la même étude si l'enquête n'était réalisée que par des démographes ou que par des sociologues. Le questionnaire a été élaboré conjointement. Si l'on prend le thème d'Abdou Salam sur les réseaux, chaque module du questionnaire a été influencé par la problématique du réseau portée par Abdou Salam et cela a enrichi la recherche. D'un point de vue scientifique et institutionnel, le projet s'est bien déroulé.

K. D. – Et les points faibles ?

Ph. A. – Avec le temps, je n'en vois plus trop, parce qu'ensuite, d'autres bonus sont venus se greffer, comme le séminaire-atelier qu'on a organisé à Saly Portudal, un temps fort, à la fois pour l'Orstom et l'Ifan, où l'on a fait venir plusieurs chercheurs d'Afrique et d'Europe travaillant sur les questions urbaines.

A. S. F. – Nous avons fait un séminaire international à Saly en 1991. Beaucoup de chercheurs de l'Orstom sont venus, ainsi que le directeur du département des sciences sociales à l'époque, Joel Bonnemaïson qui appuyait ce projet.

Ph. A. – À l'époque, les locaux de l'équipe étaient situés à la Maison de l'Amiral, à l'Orstom Bel air, et Abdou Salam avait son bureau là-bas, tandis que Jeanne et Youssouph avaient leur bureau à l'Ifan. Nous alternions les réunions entre la Maison de l'Amiral et l'Ifan. Abdou Salam, aussi, avait un statut à l'Orstom.

A. S. F. – J'étais chercheur allocataire à l'Orstom et, ensuite, j'ai eu le statut de chercheur associé, comme Youssouph qui l'avait déjà. Et moi, pour faire la thèse, j'ai eu une bourse pré-doctorale pour écrire ma thèse au Ceped, à Paris, et une bourse post-doctorale au Cerpod (Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement), au Mali. Peut-être, il faut ajouter le fait que l'avantage d'avoir ce partenariat est que Philippe était relié à des réseaux internationaux qui avaient de l'intérêt pour l'insertion urbaine et/ou l'enquête biographique. Et du coup, nous avons fait nos thèses en étant reliés à des équipes pluridisciplinaires à Montréal, au Cerpod

à Bamako, et des réseaux internationaux, pas nécessairement formalisés, comme le Grab (Groupe de réflexion sur l'approche biographique), à l'Ined (Institut national d'études démographiques). Il y avait un groupe de chercheurs qui étaient, d'une part, sur l'insertion urbaine et, d'autre part, d'autres chercheurs qui étaient sur les biographies.

Ph. A. – Je ne sais pas si c'est grâce à moi ou pas, mais je note que tous les chercheurs ont rapidement participé à des colloques internationaux. On était tous ensemble à celui de l'UEPA (Union pour l'étude de la population africaine), en 1990, à Ouagadougou, et bien d'autres ensuite.

A. S. F. – Déjà en 1988, nous avons participé à la conférence sur la population, co-organisée par l'UIESP et l'UEPA, à Dakar, puis à celle de Ouagadougou, et à la réunion de l'UEPA sur les migrations et l'urbanisation en 1991, à Nairobi. Ensuite, j'ai eu ma bourse du Cerpod au Mali.

Ph. A. – Ce qui était intéressant, c'est que s'était mis en place un partenariat solide, tant sur le plan institutionnel, que sur le plan inter-personnel. Quand j'ai quitté le Sénégal en 1991, et Philippe Bocquier l'année suivante, deux personnes devaient prendre la relève et étaient présentes au séminaire de Saly. Je ne sais pas ce qui s'est passé par la suite, mais ça n'a pas perduré. Malgré la volonté institutionnelle, celle-ci n'était pas suivie de volonté personnelle, car des liens interpersonnels nouveaux ne se sont pas créés.

Je n'étais plus au Sénégal, mais nous continuions à travailler ensemble avec les chercheurs de l'Ifan. On a organisé un grand séminaire de formation à l'analyse des biographies au Cerpod, à Bamako en 1992, où Philippe Bocquier était le formateur. Abdou Salam et Jeanne étaient venus à cette formation. Institutionnellement, l'équipe n'existait plus au Sénégal, mais l'équipe fonctionnait autrement...

A. S. F. – Virtuellement.

Ph. A. – Internet débutait... Moi, j'étais au Canada à cette période.

K. D. – Vous avez continué malgré tout à collaborer ?

Ph. A. – Oui, parce qu'il y avait des choses à finaliser.

A. S. F. – Justement, le livre nous l'avons fait après. Le livre issu de ce programme, *Les familles dakaroises face à la crise*, a été publié

en 1995. On était relié à des réseaux internationaux avec plus de possibilités de nous habituer au standard international pour faire nos recherches.

K. D. – Quels ont été les bénéfices à travailler avec une équipe aussi jeune ?

A. S. F. – L'équipe n'était pas aussi jeune que ça. Nous, on n'était que deux à faire nos thèses, les autres chercheurs étaient plus âgés que nous, c'étaient des chercheurs seniors.

Ph. A. – Le bénéfice que j'en retire, c'est le fait d'avoir impulsé une équipe qui marche. Dans le milieu de la recherche, les gens font vite la différence entre chercheur individuel ou animateur d'un groupe.

A. S. F. – Voilà, donc, lui, il animait un groupe, mais il faisait aussi du travail de terrain. Grâce aux réseaux, on avait des ouvertures.

Ph. A. – Un regret, on aurait pu publier davantage.

A. S. F. – Moi, par exemple, ma thèse n'a pas été publiée. Certes, il y a eu des articles extraits de la thèse qui l'ont été, trois en particulier. Je me souviens une fois que ma thèse a été déposée, quand je suis passé au Ceped, la documentaliste m'a dit que ma thèse faisait partie des documents les plus fréquemment consultés...

K. D. – Et quels autres points forts ?

A. S. F. – C'est l'allocation de recherche, attribuée par l'Orstom, qui m'a retenu dans le milieu universitaire, parce qu'en son temps, avec le niveau du DEA, on pouvait déjà intégrer les structures de développement. Moi, à l'époque, j'étais déjà dans le milieu du développement, une institution m'avait contacté et m'offrait un salaire élevé. Il n'y aurait pas eu l'allocation, j'aurais pris une autre voie.

Ph. A. – Un autre aspect à souligner, c'est l'intérêt porté par d'autres équipes à notre expérience.

A. S. F. – Effectivement, il y a eu le projet, Insertion urbaine à Bamako, conduit par l'université de Montréal et le Cerpod, qui répliquait l'expérience de l'étude qu'on a conduite sur Dakar. Nous avons appuyé leur projet. À partir de ces deux études, on a rédigé un livre collectif en 1997 intitulé *Trois générations de citadins au Sahel. 30 ans d'histoire sociale*. D'une part, ce livre a été publié, a été bien accueilli, et fréquemment cité. Et, d'autre part, la thématique, peu abordée par les sciences sociales, s'avère innovante ; elle

est axée sur la ville, les migrations, les dynamiques et évolution des familles. Disons, autre point positif, que nous avons fini nos thèses, moi, en 1991, et Philippe Bocquier, en 1992.

Ph. A. – Le fait qu'on ait reçu l'appui de la direction générale de l'Orstom au début des années 1990 a facilité l'ouverture de postes sur le projet, en termes d'allocation, et ensuite, de chercheurs. À l'Ifan, cela aussi a beaucoup joué en facilitant le recrutement d'Abdou Salam dès la fin de son post-doctorat. Philippe Bocquier a été également recruté à l'Orstom et nous avons continué à travailler ensemble. On a également, assez facilement, trouvé du financement pour le colloque organisé à Saly Portudal (co-édité en 1995 par l'Orstom et l'Ifan, La ville à guichets fermés) et ensuite, pour les deux colloques internationaux qu'on a organisés au Mali, avec le soutien substantiel de l'AUF (Agence universitaire de la francophonie) et le ministère des Affaires étrangères. Ceci tenait au fait que notre équipe et notre réseau fonctionnaient. En fait, d'une équipe sénégalaise-française, on est passé à un réseau international.

A. S. F. – Nous étions un réseau qui continuait à travailler à distance, et cela a peut-être gêné les nouveaux arrivants.

Ph. A. – La force de nos liens interpersonnels a fait que les autres avaient des problèmes pour s'intégrer. Il faut reconnaître que c'était très difficile, pour un jeune chercheur, d'avoir à prouver ses compétences, à la fois dans son institution, et en même temps, intégrer une équipe partenariale, déjà en place, et qui bénéficiait d'une reconnaissance au niveau international et au sein de son institution.

K. D. – Que s'est-il passé ensuite ?

Ph. A. – Le destin a voulu que je revienne en 1999 au Sénégal. Et, en 2000, nous avons eu un nouveau projet en commun.

A. S. F. – Avant cela, j'ai travaillé avec Laurent Vidal.

Ph. A. – Quand je suis revenu en 2000, tu ne travaillais pas aussi avec Olivier de Sardan ?

A. S. F. – Oui, j'ai travaillé avec eux dans le cadre d'un programme sur la santé en ville. Là aussi, c'était une réponse à un appel d'offres. Il y a eu un ouvrage, *La médecine inhospitalière*. Et puis, immédiatement après, j'ai enchaîné avec un partenariat avec Laurent Vidal, et on a repris le même modèle que celui par lequel je suis entré à l'IRD : on a recruté deux jeunes thésards, l'une, de

l'université de Saint-Louis (Fatoumata Hane), et l'autre, de Dakar (Tidiane Ndoye), qui ont tous les deux soutenu leur thèse d'anthropologie et sont successivement entrés à l'université de Ziguinchor et à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Ph. A. – En ce qui concerne notre collaboration, on a répondu ensemble à l'appel d'offres Codesria (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique)-IRD, mais le statut d'Abdou Salam n'était plus le même. Abdou Salam était bien plus connu que moi au niveau national, et engagé dans de multiples activités. En 2000, on a essayé de renouveler notre approche, on a changé un peu de sujet, et essayé de voir les transformations sociales, douze ans après notre première étude. Nous avons toujours une articulation quantitatif/qualitatif. Le rôle d'Abdou Salam avait changé ; il portait le projet avec moi. Sa bonne connaissance du milieu des étudiants en sociologie a aidé à renouveler l'équipe. Donc là, il y a eu en DEA, Tidiane Ndoye, Tidiane Touré et Mame Khady Ba, et en thèse, Fatou Binetou Dial et Alioune Diagne. Une autre chercheuse de l'IRD participait au projet et était particulièrement impliquée, Agnès Adjmagbo, socio-démographe. D'autres thésards nous ont rejoints un peu plus tard, comme Donatien Beguy et Laure Moguerou.

A. S. F. – Il y avait, en plus, un certain nombre de chercheurs qui gravitaient autour du réseau.

K. D. – Vous aviez conservé le premier réseau ?

A. S. F. – Il ne restait que Philippe et moi. Disons, qu'on est reparti sur l'image du premier réseau pour le renouveler et le rajeunir.

Ph. A. – Et ça a joué parce que les gens savaient déjà, en particulier au Codesria, que nous avions mis en place une équipe qui avait marché, donc ils investissaient dans cette nouvelle équipe. Mais surtout, la grande différence, c'est que cette fois, l'équipe avait des locaux propres, prêtés par l'université à l'IRD, qui les a réhabilités et rendus opérationnels. Ces locaux se situaient au camp Jérémy, face à l'université. L'existence de ces locaux, tout près de l'université, a joué un grand rôle dans la dynamique et dans l'insertion de l'équipe dans le tissu universitaire.

K. D. – Est-ce vous qui donniez des allocations aux étudiants ?

A. S. F. – Non, c'était des allocations de l'IRD pour conduire leur thèse, voire leur DEA (cela était encore possible). Sur le programme,

sur notre propre budget de recherche, nous avons également financé les deux Tidiane pour leur DEA. La dynamique, ainsi créée, a permis à l'équipe d'accueillir aussi d'autres jeunes doctorants pour des séjours plus courts. L'intérêt de cette dynamique est qu'il y avait plusieurs thèses qui étaient en préparation et qui ont été soutenues dans des universités étrangères, en France ou ailleurs. D'autres ont soutenu un peu plus tard, comme Aminata Ndiaye, à l'université Laval à Québec.

K. D. – Quels ont été les points positifs de cette équipe, située à Jeremy ?

Ph. A. – Des locaux indépendants près de l'université. Le fait d'avoir des locaux donnait une dynamique d'équipe. L'autre point, c'est la qualité des travaux de recherche et le fait qu'ils aient soutenu leur thèse avec les meilleures mentions. Il faut ajouter la participation des thésards aux colloques internationaux avec l'opportunité de constituer leurs propres réseaux. Et tous, plus ou moins rapidement, ont trouvé du travail par la suite.

A. S. F. – Nous avons été une sorte de bassin de préparation de thésards. De telle sorte que, lorsque l'université a voulu s'engager dans la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat), et se constituer en école doctorale, le recteur a proposé au conseil scientifique de me coopter pour diriger une des formations doctorales. Et ça, c'était pour inverser le fait que la quasi-totalité des thèses en sciences sociales étaient soutenues à l'étranger.

Ph. A. – Le fait que j'organise, aussi, des journées de jeunes chercheurs à l'université de Dakar, nous a donné une certaine reconnaissance auprès du recteur. Ce qui fait que, quand j'ai dû partir en 2007, Abdou Salam a géré la transition des locaux qui étaient prêtés à l'IRD, il fallait donc que les locaux restent à l'équipe. Et d'un point de vue institutionnel, Abdou Salam et moi avons veillé à un transfert des locaux au nom de l'équipe. C'était important de pouvoir matérialiser une équipe en un lieu.

K. D. – Que sont devenues les données d'enquête ?

Ph. A. – On a les bases de données, mais les questionnaires papier ont été victimes des inondations.

A. S. F. – On aurait dû offrir à plus de gens la possibilité de travailler à partir de notre base de données. C'est une limite, me semble-t-il.

Ph. A. – Oui, mais cela pose la question de la capacité à bien maîtriser l’analyse biographique quantitative. Il y avait un volet quantitatif de l’étude, mais à part Donatien et moi, personne d’autre dans l’équipe ne maîtrisait totalement la base de données. Je trouve qu’effectivement c’était une limite. Ceux qui réalisaient du qualitatif n’avaient pas une maîtrise des données quantitatives, et nous devons leur fournir les tableaux. Il manquait un gestionnaire de base de données à ce projet. Qualitativistes et quantitativistes collaboraient, mais tout le monde n’a pu devenir autonome dans le traitement des données. Pourtant, on avait organisé un séminaire de formation à Mbour. On avait aussi accueilli d’autres jeunes chercheurs qui ont mené leurs travaux à partir de ces données. Le gros point positif est qu’il y avait beaucoup de gens qui étaient formés à la recherche par la recherche, grâce à cette étude, et grâce aux échanges avec les autres chercheurs.

A. S. F. – Le grand atout que je retiens, est le fait que de jeunes chercheurs entrent dans la recherche par des travaux en partenariat, par les dynamiques d’équipe. On a appris à travailler en équipe en faisant la recherche. Ainsi, on a réussi à renouveler régulièrement les équipes. Même quand Philippe n’était pas là, et qu’il a été affecté ailleurs, j’ai collaboré avec Jean-Pierre Olivier de Sardan, Laurent Vidal, et plus tard, Marc-Éric Gruénais, et j’ai enchaîné, ensuite, avec des universitaires canadiens, puis des Hollandais, des Belges, des Anglais, etc. Sur le plan international, j’ai procédé à une diversification des liens et à un renouvellement du partenariat avec des universités et des institutions de développement.

K. D. – Qu’est-ce qui a permis ce renouvellement du partenariat ?

A. S. F. – Il y avait certaines habiletés qui étaient développées au moment d’apprendre à faire la recherche. L’idée de fonder, sur des affinités personnelles, des recherches d’envergure avec des chercheurs engagés, reconnus dans leur domaine. Par exemple, au Canada, j’ai collaboré avec des chercheurs d’envergure internationale, reconnus, dont un titulaire de chaire fédérale de recherche en développement des collectivités. En Hollande, j’ai fondé le programme sur l’économie sociale et les tontines, avec le célèbre professeur Abram de Swan, un sociologue de renom. En gros, comme point positif, on a eu des chercheurs de pointe, reconnus au niveau local comme

international, et puis, une rotation des jeunes chercheurs, dont une quinzaine ont pu, à l'arrivée, soutenir de bonnes thèses.

Ph. A. – C'est en cela que le rôle d'Abdou Salam a été majeur, ayant une bonne connaissance du vivier des jeunes étudiants à l'université, il proposait à ses collaborateurs du Nord de bons éléments. Cela évite d'aller à l'aventure et d'essayer de nouer des collaborations dans tous les sens. Il y a une espèce de présélection opérée par Abdou Salam au départ.

K. D. – Comment s'opérait votre collaboration ?

Ph. A. – Notre collaboration n'était plus de même nature en 2000 qu'en 1990, parce que son rôle n'était plus le même. Il avait changé de statut et d'envergure scientifique. Abdou Salam était en même temps dans plusieurs projets. Et moi, par égoïsme, j'aurais souhaité qu'il se concentre davantage sur notre projet. Et en même temps, c'était ma vision. Moi, je bénéficie d'un salaire substantiel pour me consacrer à plein temps au projet de recherche. Tous les chercheurs au Sénégal n'ont pas cette possibilité de vivre seulement avec le salaire d'un projet.

A. S. F. – Alors que moi, je trouvais que le budget qu'on avait obtenu sur notre projet était suffisant pour démarrer la recherche, mais que c'était insuffisant pour m'épanouir au plan scientifique ; j'ai dû créer des ouvertures ailleurs et développer d'autres programmes. Le plus important, c'est que j'avais appris à travailler en transdisciplinarité et à ne pas rester sur une thématique. Autour de l'urbain, que ce soit en agriculture péri-urbaine, en économie sociale, en santé, collectivités locales, réseaux sociaux, j'ai dû entrer par de nombreuses portes en nouant de nouveaux partenariats.

K. D. – Que s'est-il passé quand Philippe est parti en 2007 ?

Ph. A. – Dans mon esprit, mon départ n'était pas prévu si tôt. On a mis fin un peu brutalement à mon affectation. Il fallait régler le statut des locaux du camp Jeremy et essayer de conforter l'existence d'une équipe. Un autre temps fort de notre partenariat, c'est la reconnaissance du statut de jeune équipe associée à l'équipe située au camp Jeremy. Comme je quittais le Sénégal, il fallait un mécanisme pour permettre de conforter la mise à disposition de ces locaux à l'équipe, et trouver des moyens pour assurer son

fonctionnement ; Abdou Salam et moi avons saisi l'opportunité du programme de jeune équipe associée de l'IRD qui a couvert la période allant de 2008 à 2010.

A. S. F. – Normalement, le projet était de trois ans, mais c'est le financement qui a permis de prolonger l'appui jusqu'en 2011, avec les reliquats de crédit. Ce qui est intéressant, c'est que le programme jeune équipe associée intervient pour consolider les locaux que nous avons et la reconnaissance dont on avait bénéficié. Les gens nous reconnaissent en équipe dynamique. Les locaux de Jeremy ont été affectés officiellement à l'Ifan qui les a attribués à notre équipe. Par ailleurs, nous nous sommes inscrits dans la réforme LMD, à l'université de Dakar, avec la mise en place de la formation doctorale qui devait s'appuyer sur des laboratoires existants. C'est ainsi qu'est né le Lartes, en 2008.

Ph. A. – Il y a une certaine cohérence entre l'attente de l'IRD et celle de l'université. Nous avons de la chance, si je peux m'exprimer ainsi, de connaître les dirigeants de l'université de l'époque, et d'avoir fait une réponse favorable à la mise en place d'une jeune équipe associée. Le projet correspondait aux attentes à la fois des deux institutions, l'IRD et l'université, à savoir, la création d'un laboratoire, lieu d'accueil des nouveaux doctorants.

A. S. F. – En plus, la mise en place de la jeune équipe associée a créé un déclic et a facilité l'obtention de plusieurs financements. Par exemple, le programme qu'on est en train de finir sur les dynamiques de la pauvreté et qui a été financé par l'université de Manchester sur trois ans, de 2008 à 2010.

K. D. – On peut donc dire que votre premier projet de 1988 a beaucoup servi ?

A. S. F. – Oui, c'est une identité qui nous a "poursuivis" tout au long de notre parcours.

Ph. A. – Je constate que les rôles se sont inversés. Il y a une progression dans notre partenariat, en 1988, c'est moi le leader, en 2000, nous sommes coleaders, et en 2010, c'est Abdou Salam le leader, et moi, je ne joue plus qu'un rôle ponctuel au sein de l'équipe, je viens en appui à l'analyse biographique et à la formation à cette méthodologie.

A. S. F. – Parce que moi, en 2006, je passe l'équivalent de ce qu'ils appellent le DR2 au Cames (Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur – universitaire de rang A), ce qui me pousse à m'affirmer comme senior pour diriger une formation doctorale et animer un laboratoire de recherche. Et puis, le laboratoire a commencé à sortir ses premiers doctorants dans le nouveau système.

Ph. A. – C'est ce qui a permis à Abdou Salam de dire, le jour de la soutenance du premier doctorant du Lartes, qu'on collabore depuis un quart de siècle.

A. S. F. – En fait, j'avais le même jury de thèse que Rokhaya Cissé (allocataire de recherche IRD), quand j'ai soutenu en 1991, avec Abdoulaye Bara Diop, Boubacar Ly et Philippe, à la différence d'une seule personne, Andy Mckay qui a remplacé Souleymane Bachir Diagne.

Ph. A. – C'est un indicateur, aussi, du changement de statut, par le fait que tu passais du statut de doctorant à celui de directeur de thèse.

A. S. F. – C'était ma première direction de thèse. Jusqu'ici, je n'étais que codirecteur ou membre de jury ; donc, c'était la première fois que j'étais directeur de thèse.

K. D. – Quels enseignements tirez-vous de tout cela ?

Ph. A. – Si c'était à refaire, on l'aurait refait. Mais je ne pensais pas que cela allait durer aussi longtemps, et évoluer aussi bien, avec la concrétisation d'un laboratoire de l'Ifan et l'agrandissement des locaux.

A. S. F. – Oui, le principe d'avoir un partenariat qui dure un quart de siècle, à mon avis, est révélateur de la qualité des relations que nous avons entretenues, mais surtout, la solidité du projet scientifique. Aujourd'hui, le Lartes est l'un des principaux laboratoires en sciences sociales de l'université de Dakar, et il tire 90 % de son budget de fonctionnement de réponses à des appels d'offres extérieurs. En même temps, on s'est appuyés sur des institutions pour se développer, mais on est toujours allés chercher des ressources ailleurs, pour nous renforcer.

Ph. A. – Je pense aussi que ce partenariat se concrétise par le fait, que plus d'une fois, j'ai été sollicité par des gens de l'IRD qui veulent nouer des partenariats avec l'équipe qu'anime Abdou

Salam. C'est le cas avec les nutritionnistes, et d'autres. Ce qui concrétise aussi la reconnaissance de ce partenariat, c'est qu'Abdou Salam soit nommé pour faire partie de la commission scientifique des sciences sociales à l'IRD.

A. S. F. – Et Philippe, au comité scientifique de l'école doctorale Ethos (Études sur l'Homme et la société), au titre du laboratoire ! L'enseignement majeur que je voulais tirer, ce sont trois points. Le premier, un chercheur isolé n'est pas aussi productif qu'une équipe organisée en partenariat. C'est cela qui nous permet de nous projeter sur des réseaux nationaux et internationaux. Le deuxième élément est que la recherche et l'enseignement vont ensemble. Et le fait qu'on ait pris le parti d'accompagner des thésards ou des étudiants préparant leur mémoire de DEA ou leur Master, ce lien entre la recherche et la formation est, peut-être, une clé de voûte du partenariat. Le dernier élément que je voulais citer est qu'un chercheur ne doit pas être dépendant, mais plutôt entreprenant. Je pense que l'entreprenariat est indispensable, parce que les institutions auxquelles on participe sont des institutions en construction, et donc les capacités de leadership, d'innovation et d'entreprenariat sont des qualités gagnantes.

Et enfin, le fait qu'on existe en tant que laboratoire reconnu permet désormais de jouer des rôles de conseil à l'endroit des gouvernements nationaux et locaux, mais aussi à l'endroit des institutions internationales de développement. On commence par une équipe de recherche, puis un réseau de chercheurs, et ensuite, une sorte de think tank. Nous sommes membres de sociétés savantes et de réseaux internationaux. Nous réunissons les moyens institutionnels de réaliser la recherche partenariale, c'est-à-dire, bâtir les objets de recherche avec les utilisateurs éventuels des résultats de la recherche, et les amener à suivre le cheminement de la recherche pour faciliter leur adhésion aux résultats.

Ph. A. – Je peux ajouter que par rapport aux expériences de partenariat que je connais entre l'IRD et des chercheurs du Sud, c'est que souvent, le chercheur du Sud s'enferme dans ce partenariat IRD, et en même temps, cela devient son partenariat exclusif et il attend tout de cette collaboration. Parfois même, il est enfermé dans un partenariat exclusif avec une seule équipe IRD, voire un seul chercheur, alors que les moyens de l'IRD sont relativement limités. Et donc, ce

qui est important dans l'activité d'Abdou Salam, c'est cet aspect entreprenant de la recherche, comme il le dit lui-même. Un seul partenariat n'est pas possible pour un chercheur du Sud pour faire de la recherche, il lui faut diversifier les partenariats. Et comme on ne peut pas attendre des gouvernements, aussi bien du Nord que du Sud, tous les moyens de fonctionnement, il faut trouver comment diversifier ses ressources.

Le partenariat qu'on a eu ensemble a permis de donner un élan. Et le bilan s'avère très positif. Cela a été une réussite, et les attentes, par rapport à ce partenariat, ont été largement dépassées ; cela se traduit aussi dans des réalités matérielles, avec l'ampleur des constructions et des rénovations qui ont été réalisées à Jeremy par le Lartes. Je connais peu d'équipes qui investissent avec leur propre budget de fonctionnement. »

■ En guise de conclusion

Notre partenariat a toujours su lier affinités personnelles et insertion institutionnelle. À différentes reprises, nous avons su inscrire notre collaboration dans les structures de nos institutions réciproques. À l'IRD, nous avons pu bénéficier des allocations pour les doctorants (7 allocations de thèse pour nos équipes). Le financement, comme jeune équipe associée, a permis de conforter le démarrage du Lartes. L'appui de l'université de Dakar a été également très important, grâce à la mise à disposition des locaux permettant d'ancrer l'équipe dans l'espace universitaire, et la reconnaissance de la formation doctorale au sein de l'école doctorale Ethos à l'université de Dakar.

Quand la pêche artisanale sénégalaise se définit comme un point de rencontres durables

Francis Laloë
Statisticien

Introduction

Ce texte décrit une expérience singulière de partenariat avec mon collègue Alassane Samba de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (Isra), sans donc prétendre, *a priori*, lui donner une valeur générale. Mais bien sûr, cette expérience n'a pu se dérouler que grâce au contexte « favorable » plus large de partenariat avec l'affectation de chercheurs au sein d'un centre de recherches sénégalais – le centre de recherches océanographiques de Dakar Thiaroye (CRODT) – où collaboraient des chercheurs sénégalais de l'Isra et des chercheurs d'autres pays, pour la plupart français affectés par l'Orstom. Cette diversité s'accompagnait d'une pluralité disciplinaire impliquant une diversité des points de vue à partir desquels un objet complètement a-disciplinaire, la pêche artisanale sénégalaise, pouvait être défini et observé. Il était ainsi possible de parler de la pêche artisanale avec des biologistes, des sociologues, des économistes, des géographes et des écologues... Et nous ne parlions pas de la même chose¹.

¹ Au point même que lors d'une discussion, longue et conviviale, un collègue de « SHS » (J.-P. Chauveau) a fini par me convaincre que la pêche artisanale, dont je lui avais dit qu'elle était mon objet d'étude..., n'existe tout simplement pas.

En fait, la relation de partenariat engagée à partir de 1979 avec mon collègue ne peut pas se réduire à un partenariat Sud-Nord, entre un Sénégalais et un Français. Il s'agit également d'une relation entre un biologiste et un statisticien devant discuter d'un objet, la pêche artisanale, insaisissable pour l'un comme pour l'autre. Cette insaisissabilité est probablement un des éléments nécessaires à la mise en place de cette expérience, imposant à chacun de sortir de son domaine disciplinaire. Ces sorties ont sans doute d'abord été favorisées par les statuts individuels d'un statisticien (discipline sans objet dans le contexte présenté ici) et d'un biologiste se voyant confier, au Sénégal, l'étude du secteur d'exploitation halieutique le plus important pour ses aspects biologiques, sociaux et économiques, mais par ailleurs, secteur auparavant délaissé², sans doute parce que son observation est difficile à réaliser, puis à restituer selon des réponses à des questions de sciences de la nature. De fait, la recherche en biologie halieutique, au CRODT, était essentiellement organisée selon des programmes, chacun dédié à l'étude de la biologie, de la pêche et de la gestion « rationnelle » d'une espèce donnée³, avec la collecte et l'analyse de données issues de l'observation du sous-secteur industriel exploitant l'espèce étudiée.

Un contexte de diversité disciplinaire et un objet commun, s'ils peuvent être favorables, restent insuffisants. Nous avons eu une grande liberté d'action, et nous avons reçu un grand soutien de la part de la direction du CRODT.

Le partenariat n'est pas une assimilation, et sortir de son domaine reste un acte individuel et disciplinaire. Pour un statisticien, il est lié au constat d'une incapacité à synthétiser les observations faites selon des réponses aux questions auxquelles ses interlocuteurs lui ont demandé de s'intéresser. Pour un biologiste – en l'occurrence celui qui a posé ces questions – l'élargissement du domaine est légitimé par la finalité de la recherche. Nous n'avons en aucun cas construit une sorte de discipline commune et « ad hoc ». Nous

² Aucun chercheur « orstomien » n'a été affecté en pêche artisanale avant 1977, en dehors du premier directeur du CRODT, Christian Champagnat qui embrassait tous les thèmes et s'intéressait à une espèce emblématique de la pêche artisanale d'alors, le tassergal.

³ Exemples d'espèces étudiées : pageot, rouget, galeoides, sole, thonine, thon blanc... qui ont fait l'objet de thèses de doctorat.

avons, par contre, essayé d'identifier quelques questions qui n'ont pas d'identité disciplinaire claire, mais une légitimité pouvant être trouvée dans la finalité de la recherche.

Si ce partenariat est une expérience singulière, il peut être, malgré tout, utile d'en rendre compte dans la mesure où il s'est directement traduit par des résultats concrets – publications et doctorat communs – et qu'il s'est prolongé dans le temps, en particulier dans le cadre de co-encadrements ultérieurs de doctorats, eux-mêmes caractérisés par une forte diversité disciplinaire, les plus récents ayant été soutenus en 2009.

Le contexte initial

J'ai été affecté, dès mon recrutement à l'Orstom en 1979, au CRODT à l'époque dirigé par André Fontana, chercheur de l'Orstom (la direction du CRODT est assurée par des chercheurs sénégalais depuis la fin des années 1980). Le CRODT est l'un des centres de recherches de l'Isra. Cette affectation dans une structure nationale sénégalaise était originale dans la mesure où les chercheurs étaient en général affectés au sein de structures de l'Orstom (par exemple, le centre Orstom de Dakar au Sénégal).

J'avais été affecté, en tant que statisticien, au sein de la « section » de recherche du CRODT, dédiée aux études sur la pêche artisanale avec un point de vue initial de biologie des pêches. Cette section était depuis peu dirigée par un jeune collègue sénégalais, Alassane Samba qui avait été envoyé en terrain presque inconnu pour le CRODT. Cette responsabilité était très importante dans la mesure où la pêche artisanale était – et est encore – la composante de l'exploitation des ressources halieutiques la plus importante, réalisant deux tiers des captures, et constituant l'un des plus importants secteurs d'emploi au Sénégal. Mais, d'un point de vue scientifique, ce département était dans une situation assez « compliquée » à au moins deux titres.

En premier lieu, si la pêche artisanale constituait le secteur d'exploitation le plus important, son observation est la plus difficile et la

plus coûteuse pour plusieurs raisons. L'activité s'exerce à partir de plusieurs dizaines de sites pouvant, pour les plus importants, accueillir plusieurs centaines de pirogues utilisées pour réaliser des sorties d'une journée, en général. Les observations sont donc réalisées selon un plan complexe d'échantillonnage stratifié, avec plusieurs niveaux d'observations dans chaque strate. Par ailleurs, il existe de nombreuses méthodes de pêche associées à des engins différents, chacun pouvant être utilisé de plusieurs façons selon les espèces recherchées. Il est apparu, en outre clairement, que chaque unité de pêche pouvait choisir parmi plusieurs méthodes possibles, engendrant des impacts différents sur la ressource... L'observation de l'activité et des résultats de la pêche artisanale impliquait une connaissance de terrain et des contacts suivis avec les acteurs. Expliciter ces choses, et les étudier, relevait pour une large part de la statistique avec la conception de systèmes d'enquêtes, leur mise en place, et l'analyse des données collectées pour l'estimation des impacts de la pêche (captures). Ces activités constituaient une bonne partie des opérations menées par la section de recherches.

En second lieu, l'analyse de ces données était nécessaire pour estimer les captures annuelles réalisées par la pêche artisanale pour les diverses espèces exploitées, mais on ne pouvait guère en attendre beaucoup plus. En effet, cette pêcherie est incontrôlable (en définissant la contrôlabilité comme la fixation possible par une institution d'une mortalité par pêche à un niveau identifié par la recherche – en l'occurrence biologique ou écologique) et les rendements obtenus par les unités de pêche sont de piètres indicateurs de l'état des ressources, dans la mesure où leurs variations reflètent celles de l'abondance des espèces étudiées, mais aussi les décisions des pêcheurs qui peuvent effectuer des choix parmi plusieurs méthodes engendrant, justement, des impacts différents sur ces espèces.

Il résultait de cette situation que l'analyse des pêcheries industrielles était plus intéressante parce que les rendements de pêche des unités industrielles, en général « fidèles » à une espèce cible, étaient de meilleurs indicateurs de l'abondance de cette espèce. Le suivi de ces rendements permettait l'étude de la dynamique de cette espèce sous l'impact de son exploitation. De plus, le faible nombre de ports de débarquement de pêche industrielle, et un nombre également beaucoup plus réduit d'unités de pêche, offrent de bien meilleures possibilités d'observation. Parallèlement aux activités de la section

pêche artisanale, une autre section s'est créée en 1980, sous l'impulsion d'un chercheur économiste de l'Orstom, Jacques Weber. Au vu de l'extrême importance socio-économique de la pêche artisanale, il est naturel que cette section de recherche ait consacré une grande part de son activité aux études sur ce secteur d'exploitation, avec la participation de chercheurs sénégalais (M. Kebe, M. Dème, C. Diaw...) et de l'Orstom (J.-P. Chauveau, M.-C. Cormier-Salem, C. Chaboud...).

Ce contexte était donc riche d'une interdisciplinarité potentielle (SHS et biologie des pêches), avec la possibilité, pour un statisticien, de connaître de nombreux points de vue différents sur les données à collecter et sur les objectifs de leurs traitements statistiques (production de synthèses selon une grande diversité de questions).

En tant que statisticien, l'observation de la pêche artisanale était une chose tout à fait passionnante. Pour établir la qualité des estimateurs demandés, il fallait caractériser un assez grand nombre de sources de variations. C'est en étudiant ces sources de variation que la caractéristique, déjà évoquée des unités de pêche artisanale, à savoir leur capacité de changer d'espèce cible, s'est imposée comme déterminante. En effet, les strates d'échantillonnage définies dans le système d'enquête devaient regrouper des actions de pêche ayant engendré des impacts similaires. En pouvant choisir parmi des actions de pêche ciblant différentes espèces, chaque unité de pêche choisit la strate à laquelle appartiendra l'action qu'elle va entreprendre. Dès lors, l'effectif des strates devient une variable de décision à court terme, caractéristique de la dynamique du secteur d'activité. Il en résulte qu'en étudiant la qualité d'estimateurs permettant d'étudier la dynamique d'une ressource, on est amené à étudier celle de son exploitation.

Ici, la personnalité de mon collègue sénégalais, A. Samba, était particulièrement intéressante, avec une appartenance disciplinaire aux sciences de la nature et de la vie, accompagnée de connaissances très approfondies sur le secteur de la pêche artisanale, connaissances assez mal valorisables, et perceptibles dans le domaine de la biologie des pêches parce que de nature à soulever les difficultés évoquées plus haut. Cette « culture générale » faisait de lui, pour les collègues d'autres disciplines, un interlocuteur déterminant.

Une thèse en partenariat Nord-Sud

Il en a résulté, pour un statisticien, une assez grande liberté et une bonne complémentarité avec A. Samba, au point que nous avons imaginé, au bout de quelques années, de pouvoir faire une thèse commune. Cette idée assez originale (il n'existe qu'extrêmement peu de thèses à deux, impliquant une collaboration interdisciplinaire et un partenariat Sud-Nord) a bénéficié du soutien déterminant du directeur du CRODT, A. Fontana.

Au bout de quelque temps, nous avons constaté que nous n'avancions guère et que le projet ne pouvait être mené à terme qu'à la condition de pouvoir nous « isoler » dans le cadre d'une affectation commune, en dehors de l'Orstom et du CRODT. Cela a pu se faire à l'université Paris Sud (Orsay), à partir de septembre 1987, où nous avons passé deux années, accueillis au laboratoire de statistique mathématique du professeur Bretagnole, et au laboratoire de zoologie du professeur Genermont (ces deux laboratoires du campus d'Orsay m'avaient accueilli lors de stages de DEA pendant mes études).

Nous avons soutenu notre thèse commune le 19 juin 1989. Il s'agit en fait, formellement, de deux thèses individuelles, mais avec un mémoire commun. Le mémoire a été publié dans la collection Études et Thèses de l'Orstom (LALOË et SAMBA, 1990). Les chapitres constituant ce mémoire commun étaient annoncés en note préliminaire comme rédigés par un des deux auteurs (trois chapitres pour chacun en fonction des domaines disciplinaires abordés), ou bien comme rédigés en commun (pour deux chapitres de synthèse, ainsi que pour l'introduction et la conclusion...).

Une valorisation s'en est suivie de façon durable, même si nous n'avons plus été affectés dans un même site depuis notre soutenance de thèse, sous la forme d'articles et chapitres d'ouvrages. Une interrogation de la base Horizon avec les auteurs « Laloë ET Samba » indique dix-huit résultats, dont cinq articles (1998, 2001, 2006, 2010, 2012), six chapitres d'ouvrages (entre 1991 et 2004), six « littératures grises » (entre 1981 et 1986) et un diplôme (1990). Les dates de publications indiquent une certaine évolution des supports de ces publications...

Partenariat durable

Cette valorisation commune a d'abord consisté en un certain nombre de publications reprenant les parties communes de notre travail, principalement sous forme de chapitres d'ouvrages (ou actes de colloques). En fait, le flou disciplinaire de nos résultats communs s'est traduit par un accès restreint aux revues internationales à comités de lecture... notre publication la plus citée (quarante et une citations selon une consultation du programme « Harzing's Publish or Perish ») est ainsi une note (LALOË et SAMBA, 1991) publiée en un format très réduit de six pages⁴ accordé dans les actes d'un colloque international tenu en 1989 sur les pêcheries multispécifiques dans lequel notre proposition de communication avait été acceptée sous la forme de poster. Dans le même temps, des articles « individuels », traitant de questions plus réduites, ont été acceptés dans des revues plus huppées, tout en étant moins cités par ailleurs.

Notre partenariat se poursuit encore aujourd'hui. Un bon indicateur en est sans doute le co-encadrement de doctorats. Quatre thèses ont été ainsi réalisées, portant directement sur la pêche artisanale au Sénégal. Elles sont listées ci-après dans l'ordre chronologique.

- Nicolas Pech, 1998. Approche statistique d'une exploitation halieutique : le cas de la pêche artisanale au Sénégal. Université Montpellier 2.
- Jonathan Stilwell, 2008. Sustainable Development and the Governance of Fisheries Frequented by Heterogeneous User Groups: A Political Economy Perspective on the Case of European Union Participation in the Senegalese Marine Fishery. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Djiga Thiao, 2009. Un système d'indicateurs de durabilité des pêcheries côtières comme outil de gestion intégrée des ressources halieutiques sénégalaises. Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

⁴ En fait, pour la publication des actes, les communications sous forme de poster n'avaient droit qu'à trois pages. L'éditeur nous en a finalement accordé le double au vu de l'originalité de la présentation.

– Massal Fall, 2009. Pêcherie démersale côtière au Sénégal – Essai de modélisation de la dynamique de l'exploitation des stocks. Université Montpellier 2.

Cette liste fait apparaître à nouveau plusieurs diversités :

– origine disciplinaire : la première thèse relève de la statistique, la deuxième de l'économie politique, la troisième de l'économie de l'environnement et la quatrième de l'halieutique (en fait de l'écologie, mais il s'est agi, principalement, de décrire et comprendre la dynamique de l'exploitation...);

– origine des doctorants : N. Pech était un étudiant français, maintenant maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille ; Jonathan Stilwell était un étudiant sud-africain, maintenant « Corporate Governance and Sustainability Executive at FirstRand Limited », Djiga Thiao et Massal Fall étaient, et sont toujours collègues sénégalais du CRODT, respectivement en charge du système d'enquêtes sur la pêche artisanale et des études relatives à la pêche démersale.

Ces quatre doctorats constituent eux-mêmes quatre partenariats différents. Ils peuvent cependant être tous quatre présentés en relation avec notre partenariat initial, dans la mesure où ils en constituent des prolongements, et que nous y avons été tous deux impliqués. Comme cela a été le cas pour nos activités initiales, chacun (co-encadrants et doctorants) est intervenu en cohérence avec son identité disciplinaire et en considérant des questions posées sur un objet commun, ici encore la pêche artisanale. Ces partenariats sont bien entendu également des expériences singulières ; ils en constituent un échantillon dans la sélection duquel le hasard a pris une place importante. La façon dont ces travaux ont été initiés, dont les sujets ont été construits, et la façon dont nous y avons été impliqués permet donc d'illustrer la diversité de ces prolongements.

Le travail avec Nicolas Pech a débuté par défaut. J'avais en effet proposé un sujet de stage au DEA de statistique de l'université Montpellier 2, parce qu'il y avait dans la promotion un étudiant sénégalais dont le dossier était très prometteur. Mais cet étudiant avait préféré un stage sur la culture du coton proposé par des collègues du Cirad. J'avais eu ensuite la surprise de recevoir un jour N. Pech (titulaire d'une maîtrise de mathématiques) me disant avoir

choisi ce stage sur la pêche artisanale sénégalaise par curiosité autant que par intérêt statistique. À la suite du stage de DEA, nous avons identifié un sujet de doctorat en collaboration avec A. Samba, prolongeant notre propre travail en l'améliorant de manière déterminante. Dans notre thèse, après une analyse des données ayant conduit à décrire l'adaptabilité des unités de pêche, nous avons fabriqué un modèle intégrant, avec une simplification outrancière, cette caractéristique de la pêche pour en montrer, à l'aide de simulations, les conséquences possibles en termes de résilience⁵, par exemple. Le travail de Nicolas Pech a consisté en la construction d'un cadre explicitant les caractéristiques (stratégies) des unités de pêche définies à partir des méthodes (tactiques) de pêche qu'elles peuvent décider de mettre en œuvre, méthodes définies quant à elles par leurs impacts sur les différentes composantes (stocks) de la ressource... En articulant des modèles (biologiques) de dynamique des stocks avec des modèles (micro-économétriques) de dynamique des choix tactiques individuels, il s'est avéré possible de proposer un système dynamique paramétré, produisant des sorties sous forme de séries chronologiques de captures et d'efforts de pêche, ayant la même structure que celles disponibles dans les bases de données issues du système d'enquêtes. Il était alors possible de rechercher les valeurs (estimations) des paramètres selon un critère de ressemblance (moindres carrés) entre séries observées et séries modélisées.

Ce travail est résumé dans un article de revue (PECH *et al.*, 2001) dont la liste des auteurs mérite un rapide commentaire. En effet, outre N. Pech, A. Samba et F. Laloë, apparaît Robert Sabatier, professeur de statistique à l'université Montpellier 1 qui a également dirigé cette thèse. La présence d'un garant de la discipline dans la direction de ce doctorat était à mon sens nécessaire. Laurent Drapeau, également co-auteur, ingénieur statisticien-informaticien de l'IRD, avait réécrit de façon « ergonomique » le programme d'ajustement du modèle initialement conçu par Nicolas Pech. Alassane Samba avait au départ défini les typologies (flottes de pêche, méthodes de pêche et espèces exploitées) articulées au sein

⁵ Ainsi, l'adaptabilité des unités de pêche est-elle de nature à favoriser la reconstruction de stocks dont l'abondance devient dangereusement faible, si constatant les faibles rendements des méthodes ciblant ce stock, les unités de pêche reportent leurs efforts sur d'autres composantes de la ressource ?

du cadre général, puis conçu et construit le jeu de données constitué de séries chronologiques d'efforts (nombre de sorties de pêche selon les strates du système d'enquêtes) et de rendements de pêches (prises par sorties selon une sélection d'espèces, par quinzaines de jours sur dix-neuf années). Il a suivi ce travail tout au long de son déroulement, en particulier en accueillant Nicolas Pech au Sénégal, lors d'une nécessaire mission.

Jonathan Stilwell était, quant à lui, étudiant de l'université du Kwazulu Natal en Afrique du Sud, désireux de faire un doctorat en économie politique en France sur un sujet relatif aux accords de pêche entre pays développés et pays en développement. Les relations entre l'Union européenne et le Sénégal pouvaient être, à ce titre, un bon sujet, avec la présence d'une pêche artisanale très importante exploitant une ressource convoitée par des pêcheries industrielles étrangères. Il avait pris contact avec l'IRD, et rencontré J. Charmes, directeur de recherche économiste, qui était alors en détachement comme professeur d'économie à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) et membre, comme moi-même, de l'UMR C3ED (Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement - IRD, UVSQ). J. Charmes et D. Requier-Desjardins, également professeur d'économie au C3ED, m'ont proposé de diriger ce travail. Cette proposition m'a évidemment surpris, n'ayant pas de compétence dans la discipline. Mais, dans la mesure où elle était faite par des économistes, je l'ai acceptée. Par contre, j'ai formé un comité de thèse auquel participaient des économistes (H. Rey-Valette de l'université Montpellier 1, Christian Chaboud de l'IRD, Jérôme Ballet de l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines...). La participation d'Alassane Samba a été ici déterminante en accueillant J. Stilwell au Sénégal et lui ouvrant son réseau permettant une description très complète des parties prenantes à des niveaux local, national et international dans la gouvernance des pêches au Sénégal, et par la suite, d'en proposer une analyse approfondie. Cette analyse s'est largement portée sur une comparaison des différents secteurs d'exploitation (artisanal, industriel national, industriel étranger) selon de nombreux critères associés aux piliers du développement durable. Ce travail a fait l'objet d'un article dans la revue *Marine Policy* (STILWELL *et al.*, 2010) dont A. Samba et F. Laloë sont co-auteurs, ainsi que P. Failler, économiste, enseignant chercheur de l'université de Portsmouth

(Angleterre) avec qui des collaborations avaient été établies dans le cadre d'un projet européen.

Djiga Thiao était ingénieur au CRODT, en charge du système d'enquêtes sur la pêche artisanale. Djiga Thiao est ingénieur des Travaux statistiques (diplôme de l'ENEA, École nationale d'économie appliquée de Dakar), et par ailleurs, titulaire d'un DESS en Politique économique et analyse de projets (université Cheick Anta Diop de Dakar). Alassane Samba, son supérieur hiérarchique, nous a mis en contact pour échanger sur le système d'enquêtes qui doit faire l'objet d'adaptations permanentes en fonction des changements observés dans la pêche. En cohérence avec sa formation en économie appliquée et en statistique, D. Thiao a désiré valoriser son activité relative aux systèmes d'enquêtes avec un doctorat portant sur la recherche d'un système d'indicateurs de durabilité des pêcheries pour la gestion intégrée. Ce sujet relève d'une démarche statistique, avec la volonté de construire et mettre à disposition une synthèse de la masse considérable de données disponibles de diverses origines, synthèse contenant le maximum d'informations que les données contiennent, et pouvant, à ce titre, leur être substituées pour la réponse à des questions, dont toutes ne sont pas *a priori* connues. La qualité ainsi recherchée de ce système d'indicateurs est purement statistique, correspondant dans l'idéal à celle d'exhaustivité (*sufficiency* en anglais) ainsi définie par R. FISHER (1925) : « *[a sufficient statistic] is equivalent for all subsequent purpose of estimation to the original data from which it was derived* ». Évidemment, la complexité des systèmes d'enquête et celle du système d'exploitation observé font que cette qualité reste inaccessible, et le système d'indicateurs est un nécessaire compromis reposant sur des représentations arbitraires, forcément simplifiées selon divers points de vue disciplinaires de l'offre et de la demande d'information⁶. Ces points de vue relèvent nécessairement de disciplines de sciences de la nature et de sciences humaines et sociales, aussi bien pour ce qui concerne la construction de l'offre d'information (estimations de

⁶ Cela permet d'énoncer l'objet de la statistique, tel que proposé par R. FISHER (1922) : « *The object of statistical methods is the reduction of data. A quantity of data, which usually by its mere bulk is incapable of entering the mind, is to be replaced by relatively few quantities which shall adequately represent the whole, or which, in other words, shall contain as much as possible, ideally the whole, of the relevant information contained in the original data.* »

paramètres de modèles et représentations des dynamiques en interactions), que la demande (portant sur l'état des divers capitaux usuellement identifiés dans les définitions du développement durable). Ce sujet portait sur une meilleure identification et un meilleur usage potentiel des systèmes d'enquêtes, en particulier celui relatif à la pêche artisanale, et était à ce titre une prolongation naturelle des activités de la section pêche artisanale au sein de laquelle j'avais été initialement affecté avec Alassane Samba. Ce travail a fait l'objet de deux publications parues en 2012. L'une d'elles, publiée par *l'African Journal of Marine Science*, rend compte d'une utilisation du système d'indicateurs⁷ avec une analyse de l'effondrement du thiof, espèce de mérour emblématique du Sénégal. Elle fait intervenir les données de rendements par sortie en poids, avec une baisse extrêmement importante, et en prix, avec une stabilité liée à l'augmentation du prix par unité de poids compensant la chute des captures pondérales. Cette stabilité peut s'expliquer par la forte demande à l'exportation pour cette espèce, et elle peut expliquer le maintien de la recherche de cette espèce cible par les pêcheurs... Une telle analyse peut être utile en termes d'aide à la décision. Outre D. Thiao, A. Samba et F. Laloë, C. Chaboud et P. Cury, économiste et écologue de l'IRD, sont également co-auteurs de cet article. L'autre publication, parue dans le journal *Marine Resources Economics*, est essentiellement consacrée à la présentation de la démarche statistique et ne comporte « à ce titre » que deux auteurs, D. Thiao et F. Laloë.

Massal Fall est officier vétérinaire dans l'armée sénégalaise depuis 1987. Après avoir exercé son métier de vétérinaire militaire, il a repris des études universitaires (DEA en biologie animale à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, puis Certificat d'études supérieures en halieutique à l'école nationale d'agronomie de Rennes, en 2001). Il est détaché au CRODT, en charge des études relatives aux espèces démersales (espèces de fond, contrairement aux espèces pélagiques vivant en surface ou en pleine eau). Massal Fall s'est inscrit en thèse à Montpellier, à l'école doctorale Sibaghe

⁷ C'est la possibilité d'utiliser le système d'indicateurs pour des analyses particulières qui montre que le système est bien à l'interface entre l'offre et la demande d'information... En ce sens, notre travail de doctorat avait conduit à un même type d'utilisation à propos de l'évolution de l'exploitation du tassergal (SAMBA et LALOË, 1991).

(Systèmes intégrés en biologie, agronomie, géosciences, hydrosciences, environnement), sous la co-direction du professeur T. Do Chi et de moi-même, avec un sujet portant sur l'écologie et l'exploitation des espèces démersales, en particulier par la pêche chalutière industrielle sénégalaise. Il s'avère qu'Alassane Samba était de fait le seul chercheur participant à son encadrement au CRODT et, ici encore, l'importance majeure de la pêche artisanale a imposé un élargissement du sujet avec la prise en compte de la dynamique de l'exploitation des divers secteurs de pêche. Ce travail a alors été l'occasion d'une application des outils développés par N. Pech au-delà de la seule pêche artisanale. Il a été également l'occasion d'actualiser ces travaux en utilisant des données disponibles jusqu'en 2006. Ces données ont pu être réunies et mises en forme grâce au travail accompli par Djiga Thiao. Ici encore, l'apport d'Alassane Samba a été déterminant pour la définition des typologies d'unités de pêche et de méthodes de pêche, en complément ou confirmation des résultats obtenus à l'aide de l'usage d'outils statistiques de classification... Un article (FALL *et al.*, 2006) a été publié dans la revue *Aquatic Living Resources*, reprenant la première partie de ce travail ayant conduit à construire une typologie des unités de pêches chalutières industrielles sénégalaises fondée sur les compositions d'espèces qu'elles peuvent choisir de rechercher.

Conclusion

Comme annoncé, les expériences rapportées ici sont singulières, tout en étant liées par des fils conducteurs. Il en est de même pour toutes les expériences de partenariat, et il est probablement vain, et sans doute dangereux de rechercher une quelconque exemplarité pouvant se traduire par l'énoncé de règles générales si celles-ci peuvent devenir contraignantes. Dans ce qui précède, tous les sujets traités sont différents, mais ont en commun l'acceptation d'un objet commun dont l'observation et la restitution posent problème à chaque partenaire, problèmes qu'il ne peut identifier dans son seul cadre disciplinaire, quel qu'il soit.

Ces partenariats n'ont donc pu exister que parce que nous étions, d'une part, très différents en termes d'appartenances et de démarches disciplinaires, et d'autre part, tous d'accord pour essayer de parler de la même chose, la pêche artisanale. Pour mon premier travail mes collègues biologistes m'avaient ainsi demandé de « traiter » des données collectées lors d'une enquête au cours de laquelle pendant six jours consécutifs, plusieurs centaines de pirogues de retour de pêche avaient fait l'objet d'observations (déroulement de la sortie, captures réalisées...). C'est ce travail qui a conduit à notre première copublication (LALOË, *et al.*, 1981). L'objet de cette enquête était d'évaluer les sources spatio-temporelles de variabilité affectant les rendements, afin de mettre en place un système d'enquêtes régulières permettant d'utiliser les estimations de ces rendements comme indices d'abondances des espèces pêchées.

En fait, l'analyse de ces rendements au cours d'une même semaine a montré que leur variabilité était considérable et très largement associée aux changements d'espèces cibles décidés par les pêcheurs... Dans ces conditions, en considérant l'objectif initial, la décision pouvait être soit de nier le problème, soit de ne pas utiliser les observations sur la pêche artisanale pour l'évaluation des stocks en leur préférant celles faites auprès des pêches industrielles, ou mieux encore à partir de navires scientifiques.

Mais le choix pouvait être aussi de considérer que ces décisions des pêcheurs traduisaient une adaptabilité peut-être déterminante pour la viabilité de l'exploitation. Il convenait alors d'essayer d'inclure l'existence de ces décisions dans nos questionnements et nos représentations.

Un tel choix impliquait bien sûr d'identifier et d'adopter des questions relevant d'autres domaines, en particulier de sciences sociales. Mais si cela pouvait rendre utiles des collaborations, ce que permettait le contexte extrêmement favorable du CRODT, ces questions ne trouvaient leur légitimité que par rapport à notre objet commun, en dehors de ces disciplines. Cela ne signifiait donc en aucun cas une adhésion à d'autres disciplines, nouvelles ou non.

Évidemment, cette expérience n'a pu se faire que grâce au contexte du CRODT. Je ne sais pas s'il existe (encore) beaucoup de lieux tels que celui-là, où un jeune chercheur inexpérimenté dans le domaine d'application qu'on lui demande d'aborder peut en discuter avec des collègues d'origines disciplinaires aussi diverses.

Mais la chose peut-être la plus difficile à exposer et à évaluer est la qualité des relations personnelles qui ont pu être construites entre les protagonistes. Disons simplement que la qualité de ces relations est évidemment essentielle.

La construction d'un partenariat universitaire à Madagascar autour du développement durable

Philippe Méral
Économiste

L'expérience

L'émergence du partenariat dont il est question ici date de 1999. À cette époque, l'UMR C3ED (IRD et université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines), en cours de création, cherche à développer un programme de recherche à Madagascar sur les politiques environnementales et la gestion de la biodiversité dans une optique de développement durable. L'idée initiale en revient à Christian Chaboud, économiste à l'IRD, sur la base de l'expérience du PRE-COI¹. Les travaux engagés à l'époque dans ce programme qui visait la promotion d'une politique de gestion durable des ressources naturelles, ainsi que l'existence d'une politique environnementale ambitieuse visant à concilier les trois piliers du développement durable, créent à ses yeux une opportunité intéressante pour développer un programme de recherche sur ces thématiques. Personnellement, venant juste d'être recruté à l'Orstom-IRD, je suis affecté dans cette nouvelle UMR. Mon souhait est de connaître une première expérience d'expatriation. Le choix de

¹ Le PRE-COI est le programme régional en environnement de la commission de l'océan Indien. Ce programme pluridisciplinaire s'est déroulé de 1995 à 2000.

Madagascar est donc intimement lié aux relations amicales entretenues avec certains chercheurs de l'IRD qui travaillent dans ce pays depuis longtemps (Christian Chaboud déjà cité, mais aussi dans une moindre mesure Michel Langlois et Emmanuel Fauroux dont je ferai la connaissance lors de ma toute première mission).

Cette première mission, justement, est réalisée en novembre 1999. Elle sera suivie d'une autre, en mai 2000. L'une et l'autre nous permettent de jeter les bases d'un partenariat avec l'université d'Antananarivo, et plus particulièrement avec le département Économie de la faculté Droit, économie, gestion et sociologie (DEGS). Ce partenariat a été amorcé par un jeune enseignant-chercheur malgache, Hugues Rajaonson, dont Christian Chaboud avait été rapporteur de sa thèse, à l'Ensar (École nationale supérieure agronomique de Rennes, actuellement Agrocampus ouest) de Rennes, quelques années plus tôt. Les liens amicaux qu'il entretient avec Christian Chaboud, mais aussi avec la directrice de la future UMR C3ED, Sylvie Faucheux, nous permettent de construire un partenariat avec l'université au sein de laquelle il est devenu enseignant-chercheur. Il dirige un DESS d'analyse des politiques environnementales et fait intervenir de nombreux chercheurs (non économistes) avec lesquels il collabore depuis quelque temps dans le cadre de recherches pluridisciplinaires sur la gestion communautaire de l'environnement.

La création d'un laboratoire miroir à celui de l'UMR C3ED est envisagée dès 2000 et se concrétisera, notamment grâce à l'appui du représentant de l'IRD de l'époque (François Rivière), en mars 2001. Il prend le nom de C3EDM pour Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement à Madagascar.

Lors des missions de 1999 et 2000, je rencontre d'autres chercheurs malgaches qui vont composer le C3EDM. Ces chercheurs ont tous été impliqués dans un précédent laboratoire dirigé par un professeur, Mamy Razafindrabe, décédé il y a quelques années. L'équipe s'est retrouvée sans leader ; chacun a alors repris son travail d'enseignant au quotidien laissant la dynamique collective en sommeil. Ensemble, nous élaborons le programme scientifique avec plus de précision. Jusqu'alors, il ne l'était que dans ses grandes lignes. Celui-ci, dénommé « politiques environnementales et gestion locale des ressources » (avec l'acronyme Eger 1), se décline en deux axes : un axe dédié à l'analyse de la politique environnementale au niveau macroscopique mettant en avant les

relations avec les bailleurs de fonds, les politiques internationales (dans la continuité du Sommet de la terre à Rio, en 1992...). Un second axe porte sur les déclinaisons locales (la valorisation économique de la biodiversité dans la forêt des Mikea).

La décision de travailler sur un site en particulier, la forêt des Mikea, est prise afin de renforcer le programme Gerem (Gestion des espaces ruraux et de l'environnement à Madagascar) dirigé par P. Milleville (IRD). Ce programme est en phase finale, et l'idée d'avoir un complément en économie de l'environnement nous permet d'élaborer un premier terrain tout en profitant des données accumulées par cette équipe depuis plusieurs années.

Ce choix, bien que cohérent pour l'IRD et faisant sens sur le plan scientifique, va créer des problèmes en termes de partenariat. Une première mission avec des étudiants de 3^e cycle est réalisée en juin 2001. Mais très vite, je me rends compte que mon partenaire (chercheurs et étudiants) est des hautes terres (ethnies des Merina), alors que le terrain d'application est côtier (ethnies des Masikoro et Vezo). Les relations sont souvent tendues et ces derniers accusent à demi-mot les premiers d'ingérence, de comportements dominants, traduisant en cela le poids de l'histoire de ce pays. Par ailleurs, le programme Gerem travaille avec un partenaire national, le Centre national de recherche en environnement (CNRE) qui a autorité pour intervenir dans l'ensemble du pays. Quant à nous, nous intervenons avec l'université d'Antananarivo, la capitale, alors qu'il existe une université régionale plus proche de la forêt des Mikea (université de Tuléar). Le partenaire est donc assez réticent à poursuivre ces recherches là-bas. De fait, les chercheurs malgaches du programme Eger 1 (Économie et gouvernance de l'environnement et des ressources) vont développer d'autres terrains plus à proximité de la capitale (Arivonimamo et Manjakandrina).

Le partenariat revêt également une caractéristique plus institutionnelle puisqu'il s'agit de créer physiquement un laboratoire au département d'économie. Affecté en mars 2001 dans ce département, mon rôle va consister à créer physiquement le centre de recherche. Au-delà du programme de recherche que je mène parallèlement, je coordonne la rénovation de la pièce (40 m²) censée nous accueillir, et je m'occupe de l'équipement informatique et bureautique, de la création d'un fonds documentaire et du recrutement d'une secrétaire.

Quelques mois plus tard, le centre de recherche devient opérationnel. La dynamique collective s'instaure rapidement autour d'une vingtaine de membres, à l'implication variable... Certains sont très impliqués, d'autres plus dans une position d'attente (soit de réel lancement du laboratoire, soit d'opportunités telles que les missions...). Pour animer le collectif, nous élaborons ensemble une première lettre d'information, en décembre 2001. Nous réalisons un atelier sur la gouvernance locale (« gouvernance locale à Madagascar : représentation, participation, modélisation »), en septembre 2002. Cette initiative a permis à ces chercheurs malgaches de valoriser plusieurs travaux antérieurs à notre venue. Le choix des thèmes, des personnes... a vraiment été co-construit.

Malgré l'appui financier de l'UMR, le souhait de tous est de rapidement trouver des sources additionnelles de financement. En effet, si l'appui institutionnel est assuré, au moins dans un premier temps, le financement des recherches proprement dites (missions de terrain, enquêtes...) ne l'est que pour ceux qui travaillent directement sur nos objets de recherche. Par exemple, le projet de recherche Eger 1, que je coordonne, rassemble plusieurs universitaires français (Géraldine Froger, Audrey Aknin, Jean-Marc Douguet) et chercheurs de l'IRD (Christian Chaboud, Michel Langlois) et associe quelques membres du C3EDM (Vestaly Herimandimby, Lucie Rabaovolonona et Daniel Jules Randriamanalina), mais pas tous. Sur les dix-neuf enseignants-chercheurs officiellement membres du laboratoire, seuls quelques-uns sont directement impliqués dans des travaux de recherche spécifiquement appuyés par l'UMR.

Afin de couvrir l'ensemble des travaux du C3EDM, un projet de JEAI (jeune équipe associée de l'IRD) est élaboré au printemps 2002. Sa construction fait l'objet d'un vaste chantier. L'initiative est laissée au partenaire qui définit cinq axes de travail correspondant à cinq grandes thématiques de travail portées par les enseignants-chercheurs. Grâce à une sélection qui nous est favorable, le C3EDM bénéficie pour deux ans d'un statut de jeune équipe ; ce qui en fait, me semble-t-il, un des premiers partenaires à bénéficier de ce nouveau dispositif.

Un des points marquants de ce partenariat est également l'apport des doctorants. La publicité autour de la création du C3EDM et l'important réseau créé par les membres (et leur connaissance croissante des dispositifs de l'IRD) conduisent plusieurs chercheurs à postuler pour des bourses de thèse de l'IRD ou de l'université de Versailles, voire de

l'AUF. Leur arrivée est le résultat de plusieurs processus : certains sont des enfants de chercheurs déjà implantés à l'université, d'autres sont des étudiants qui nous sont recommandés par les collègues malgaches (étant sortis premiers des promotions de DEA, par exemple), d'autres se présentent spontanément à nous. Le processus est toujours le même : une fois identifié, l'étudiant postulant est mis à contribution pour son mémoire de DEA ou pour une vacation particulière au sein de mon programme Eger 1 ou de la JEAI ou pour le C3EDM. À l'issue, nous évaluons sa capacité à poursuivre en thèse. À ce moment-là, nous proposons, avec les professeurs malgaches, un sujet de thèse et nous identifions les sources potentielles de financement. Par la suite, les doctorants entament leurs recherches en interactions avec le chercheur français. Les relations de suivi de thèse avec les collègues malgaches sont moindres. Seul le choix des terrains, les protocoles d'enquêtes, les grandes lignes de la problématique sont définis en commun. Ces jeunes chercheurs vont, tout au long de leur thèse, être les chevilles ouvrières du C3EDM. Il est vrai que la dynamique collective est rapidement mise à mal par les événements politiques de la Grande Île lors de l'élection présidentielle de décembre 2001. La lutte que se livrent les deux protagonistes, Didier Ratsiraka (président sortant) et Marc Ravalomanana (challenger et maire de la capitale), pour l'accession à la présidence du pays et le blocage économique qui s'ensuit jusqu'en mai 2002 ralentissent l'activité du centre de recherche. Les jeunes doctorants, dans une phase de travail intense, peuvent se concentrer sur leur état de l'art propre à leur sujet. Les plus anciens sont plus aspirés dans la tourmente politique et dans le renouvellement des cadres de l'administration qui suivra l'accession de Marc Ravalomanana au pouvoir à la mi-2002.

De 2002 à la mi-2005, nos activités sont davantage consacrées au travail de terrain en province, qu'il s'agisse des travaux liés spécifiquement aux programmes de l'UMR ou ceux de la JEAI. Parallèlement, grâce à nos connections avec des chercheurs travaillant au Canada, le C3EDM devient partenaire de l'IEPF et de son programme Moged². Cela lui permet d'organiser un atelier régional sur l'économie de

² L'Institut de l'énergie de l'environnement de la francophonie (IEPF) est une institution de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). L'IEPF a développé plusieurs programmes dont celui sur la Maîtrise des outils de gestion pour le développement durable (Moged).

l'environnement, puis de participer à d'autres ateliers au Canada. Ce rayonnement international naissant permet à plusieurs doctorants malgaches de présenter leurs travaux lors de la VIII^e Conférence internationale de l'association d'Économie écologique (ISEE : International Society for Ecological Economics), à Montréal, en juillet 2004. L'une de nos étudiantes, Vahinala Raharinirina, obtient même le prix de la meilleure présentation d'étudiants...

La restitution publique de nos travaux aura lieu le 25 mars 2005, à Antananarivo, et mon affectation prend fin quelques mois plus tard en juin. De retour en France, le partenariat prend une tout autre nature. Les doctorants entrent dans une phase de rédaction de leur thèse ; le C3EDM lui-même, sous l'impulsion de son directeur, Jeannot Ramiamamana, parvient à décrocher un contrat de recherche auprès du Pnud (Programme des Nations unies pour le développement), et les chercheurs du programme Eger 1 s'engagent également dans une phase rédactionnelle pour la valorisation des travaux. Un ouvrage intitulé *Madagascar face aux enjeux du développement durable* paraîtra début 2007, chez Karthala (CHABOUD *et al.*, 2007). Les activités du C3EDM deviennent largement distinctes de mon propre agenda scientifique.

Une autre chercheuse, Florence Galletti, juriste nouvellement recrutée à l'IRD, est affectée au C3EDM en 2006, puis ce sera au tour d'un enseignant-chercheur économiste de l'université de Versailles, Jérôme Ballet, d'être affecté en 2009. À chaque fois, les thématiques se complètent si bien que le C3EDM développe de nouvelles compétences, attire de nouveaux étudiants, etc.

Personnellement, l'appui au partenaire va se faire sur des projets financés sur appel d'offres, traduisant une tendance assez générale à la recherche de fonds extérieurs compétitifs. Cette nouvelle manière d'aborder la recherche invite au comparatisme entre pays, chaque partenaire institutionnel possédant ses propres terrains (et pays) de recherche. Ainsi, le premier contrat de recherche est obtenu avec le concours du ministère français de la Recherche. Associés au Gemdev (Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et du développement) et le Credal (Centre de recherche et de documentation sur l'Amérique latine), nous participons à un programme de recherche dédié à l'analyse des politiques environnementales dans une perspective évolutionniste

(historique et institutionnelle). Le partenaire C3EDM est également impliqué avec les nouveaux docteurs qui viennent de soutenir leur thèse (Fano Andriamahefazafy et Hery Rakotovo). Par la suite, le programme ANR Serena³ nous permettra de poursuivre le partenariat avec le C3EDM.

Au final, le C3EDM existe toujours, onze ans après sa création ; ce qui d'ailleurs n'est plus le cas de l'UMR C3ED (stoppée en 2010). Il est toujours dirigé par le professeur Jeannot Ramiaramana et animé par quelques jeunes chercheurs, tous économistes. Créé de toutes pièces sur la base d'une collaboration entre l'IRD, l'université de Versailles et celle d'Antananarivo, ce partenaire est reconnu. Il travaille avec de nombreuses institutions nationales et est devenu partenaire de la nouvelle UMI Résiliences, dont de nombreux chercheurs étaient précédemment à l'UMR C3ED (Jean-Luc Dubois, Isabelle Droy, Jérôme Ballet, etc.).

Les enseignements

Cette expérience, encore en cours, est riche d'enseignements. J'en dégagerai quatre principaux.

De la spécificité du partenariat universitaire

L'idée de créer ce laboratoire à l'université d'Antananarivo est le résultat de plusieurs dynamiques. En premier lieu, une dynamique institutionnelle : l'IRD et l'université de Versailles souhaitent développer un partenaire universitaire. De plus, la représentation de l'IRD insistait pour que les chercheurs soient directement affectés chez les partenaires. Enfin, il n'existait pas de centres de recherche en environnement disposant de compétences en économie, ce qui

³ Serena (Services environnementaux et usage de l'espace rural, 2009-2013) est un programme financé par l'ANR dans le cadre de son appel d'offres Systerra 2008.

était la discipline d'entrée de l'UMR. Mais l'idée de créer ce laboratoire était également le résultat de dynamiques plus personnelles liées à « un courant qui passe bien » entre les principaux chercheurs et enseignants-chercheurs, français et malgaches.

Cette convergence de dynamiques a apporté *a contrario* son lot de problèmes. Tout d'abord, l'université était (et est toujours) dans une situation difficile, tant humainement, que financièrement. Ainsi, l'absence de recrutements d'enseignants-chercheurs (titulaires de leur poste) a été préjudiciable durant toutes ces années. Ce n'est que très récemment que les bailleurs de fonds ont apporté les financements permettant de nouveaux recrutements, donnant un peu d'air à un corps d'enseignants vieillissant. De même, les salaires étant bas, l'incitation à obtenir des contrats d'expertise est forte. La recherche, permettant plus facilement d'acheter du matériel informatique que de financer les chercheurs, n'est pas forcément perçue comme prioritaire. Les clés USB ne nourrissant pas la famille, il est difficile d'aller au-delà de certains engagements de la part des partenaires.

Enfin, les étudiants, très nombreux, n'ont pas toujours le niveau requis pour atteindre les standards internationaux, ce qui est préjudiciable pour l'obtention de bourses de thèse notamment. La période socialiste des années 1980 (1972-1989) a impliqué un recul de la pratique de la langue française, si bien qu'il n'est pas rare de discuter avec le personnel (âgé) d'entretien de l'université parlant et écrivant mieux le français que certains étudiants de deuxième cycle...

À cela s'ajoutent les innombrables grèves, tantôt liées au statut des enseignants, tantôt aux bourses des étudiants, tantôt aux raisons politiques décrites plus haut. En cinq années universitaires passées à l'université, je ne suis pas sûr d'avoir connu une année universitaire complète, si bien qu'il m'est difficile, encore aujourd'hui, de connaître les dates normales d'entrée et de sortie de promotion.

Toutefois, cette spécificité est gage d'opportunités. La France, un des pays les plus actifs dans le partenariat universitaire à Madagascar, développe ainsi depuis de nombreuses années, à travers le Scac (le Service de coopération et d'action culturelle), un partenariat couvrant le soutien à certaines filières, l'accompagnement vers le système LMD, le développement des TIC, etc. Notre présence,

combinée à celle des équipes du Scac, a ainsi permis d'améliorer le partenariat sur le plan logistique. Nous avons pu, par exemple, câbler le laboratoire, financer certaines formations plus techniques sur des logiciels de traitement de données...

De même, la présence d'étudiants a également été bénéfique aux différents programmes de recherche réalisés. Systématiquement nous adossons à des stages français, des binômes malgaches. Parfois même, les étudiants malgaches interviennent seuls pour la conduite de leurs travaux de stage. L'existence d'un centre de recherche au cœur même de l'université avec les moyens mis à disposition permet aussi de créer un point de repère pour les étudiants, une sorte de pépinière pour des vocations à la recherche.

De la difficulté de pérenniser le partenariat

La spécificité de ce partenariat implique également des difficultés pour la pérennisation. Dans le domaine spécifique qui est le nôtre, la distanciation des politiques et de leurs acteurs (administrations, ONG, bailleurs de fonds...) est une nécessité. Sans cette posture critique, il n'est pas possible d'analyser scientifiquement la politique environnementale (sa genèse et ses évolutions, ses applications locales...). L'intérêt des bailleurs de fonds est alors faible si on ne s'inscrit pas, sans réserve, dans leurs actions. À moins de basculer dans l'expertise, il est difficile pour le partenaire de trouver des financements spécifiquement orientés recherche (du moins pour les SHS). L'analyse des politiques environnementales de manière historique et transcalaire est peu « vendable » à Madagascar.

En l'absence de fonds spécifiques pour la recherche, le partenaire est tenté de poursuivre sa quête de fonds vers les instances internationales. Mais pour un laboratoire naissant, et compte tenu des effectifs statutaires réduits, il est difficile d'apparaître crédible sur la scène internationale. Les réseaux les plus utilisés sont alors ceux, traditionnels, utilisés par le partenaire IRD, à savoir l'ANR ou la FRB (Fondation de la recherche sur la biodiversité). Mais là encore, les embûches sont nombreuses. À titre d'anecdote, nous avons eu les pires difficultés à financer le laboratoire C3EDM lors du programme Serena, l'ANR refusant de faire apparaître des partenaires étrangers comme partenaires à part entière, mais

seulement comme « prestataires de services » : « Seuls pourront être bénéficiaires des aides de l'ANR les partenaires résidant en France, les laboratoires associés internationaux des organismes de recherche et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français ou les institutions françaises implantées à l'étranger. La participation de partenaires étrangers est néanmoins possible dans la mesure où chaque partenaire étranger assure son propre financement dans le projet, ou bien, si les partenaires étrangers sont financés en prestation de services d'une équipe française dans les conditions prévues dans le règlement financier de l'ANR » (ANR, 2008 : 18).

Malheureusement, à Madagascar, la représentation de l'IRD appelle « prestataire de services » les personnes ou organismes qui fournissent des prestations de nature technique et non scientifique. Le partenaire scientifique n'est pas un prestataire. Il ne s'agit pas simplement d'une terminologie, car cela signifie qu'il nous a été très compliqué de déléguer au laboratoire malgache une dotation qui était prévue dans le programme scientifique...

Finalement, la pérennité du partenaire est centrale. Elle n'est pas simplement liée à une question financière, mais compte tenu des difficultés évoquées plus haut, il est évident que celui-ci reste un levier essentiel afin de maintenir et d'encourager les vocations à la recherche et d'éviter les « pertes en ligne » de l'expertise privée.

De la difficulté de réaliser la pluridisciplinarité

Une autre spécificité de notre approche a été la pluridisciplinarité. Dans la lignée des travaux de René Passet qui a initié la pluridisciplinarité en économie de l'environnement en France, l'UMR C3ED et les partenaires malgaches ont cherché à bâtir un centre de recherche rassemblant des compétences scientifiques multiples. Ainsi, à son début, le C3EDM comptait parmi ses membres outre des économistes, des linguistes, géographes, anthropologues, agronomes, juristes, écologues, chimistes et physiciens. L'idée, par exemple, d'associer économistes, anthropologues et physiciens pour l'analyse des modalités de développement des énergies renouvelables (fours solaires pour la cuisson des aliments à la place de la cuisson sur feu de bois, par exemple) était tout à fait inédite et

pertinente, ceci notamment dans le cadre des mécanismes de développement propre issus de la convention sur le changement climatique. De même, l'implication de chimistes, au départ surprenante, a présenté un intérêt pour l'analyse des composés polluants issus de l'industrie du textile et de leur impact sur les produits alimentaires (riz, légumes) dans l'agriculture périurbaine d'Antananarivo. Cette compétence a ainsi permis au C3EDM de participer à un programme de recherche (Adurra) mené par une chercheuse de l'Inra (Institut national de la recherche agricole), Christine Aubry, et d'y associer plusieurs étudiants malgaches.

Cependant, au fil du temps, l'implication de ces chercheurs dans un laboratoire issu du département économie de la faculté DEGS a suscité des critiques à peine voilées. Pourquoi un enseignant-chercheur de la faculté des Sciences ou des Lettres s'investirait dans un programme de recherche et un laboratoire estampillés faculté Droit, économie, gestion et sociologie ? De même, le département d'économie n'était pas toujours très enthousiaste à l'idée de soutenir des mémoires d'étudiants issus d'une formation en économie sur des thématiques aussi transversales, et donc jugés par des scientifiques d'autres disciplines.

Enfin, les bailleurs de fonds et les ONG de conservation de la biodiversité, très intéressés par des compétences en économie, ont poussé pour le développement d'une expertise économique qui leur serait utile. Aussi, progressivement, pour ces diverses raisons, le partenaire s'est recentré sur la discipline économique. Certes, une économie ouverte, proche de la socio-économie, mais centrée sur des approches et des méthodes toutefois propres à l'économie.

De l'opportunité de l'appui de l'IRD

L'un des points forts de cette expérience a été l'adéquation entre les besoins du partenaire pour exister et se développer et l'offre partenariale que propose l'IRD. Que ce soit à travers les moyens mis à disposition par la représentation de l'IRD à Madagascar ou par les dispositifs de soutien de l'ex-DSF, le partenariat a grandement profité de l'action de l'Institut. Par exemple, sans les deux bourses de thèse accordées par le DSF (Département soutien et formation) et sans la JEAI, le laboratoire n'aurait probablement pas survécu. Les

équipements n'auraient pas existé, et les doctorants, aujourd'hui titulaires de leur poste comme maître de conférences, responsables de formation de 3^e cycle... n'auraient pas pu amorcer leur carrière de chercheurs. Et nous n'aurions sans doute pas pu mener à bien les différents programmes de recherche.

Remarques conclusives

Quels enseignements tirer, en termes d'éthique partenariale, d'une telle expérience ? Pour répondre succinctement à une telle question, je choisis de les présenter sous la forme de préceptes.

– *Raisonner sur le temps long et s'appuyer sur les jeunes.* Ce que je retire de cette expérience est qu'on peut la concevoir comme un investissement. De fait, approcher le partenariat sur le temps long en s'appuyant notamment sur les plus jeunes est sans doute un gage de réussite. Les aléas créés par nos propres agendas (quadriennaux d'UMR, notamment) doivent interférer au minimum avec le partenaire. L'éthique partenariale consiste sans doute à accepter les effets de nos propres évolutions institutionnelles sur nos partenaires, afin de les minimiser.

– *Ouvrir rapidement à l'international, seul garant d'une autonomie financière et d'une dynamique de publication.* Compte tenu du point précédent, il apparaît utile, voire stratégique, d'impliquer très tôt le partenaire (s'il ne l'a pas fait par lui-même, bien sûr) vers des réseaux internationaux. Cela doit lui permettre d'être plus rapidement autonome vis-à-vis de nos structures et de démultiplier les opportunités pour ses membres (bourses de thèse notamment, mais aussi publications, participations à des projets collectifs tels que les ouvrages ou numéros spéciaux de revues). Cela implique de ne pas raisonner sous forme de « chasse gardée », tout en veillant à la propriété intellectuelle des travaux réalisés avec l'IRD. L'équilibre n'est pas simple à réaliser. Il nécessite une bonne entente entre partenaires, et finalement, d'adopter une éthique réciproque.

– *Anticiper les effets produits par l'élaboration du partenariat universitaire au moment du montage des projets.* S'implanter « chez le partenaire » est évidemment une entreprise louable, mais elle possède des effets induits sur les partenaires eux-mêmes ; ces derniers pouvant développer des barrières à l'entrée pour d'autres chercheurs issus d'universités, de facultés, de départements différents... À l'inverse, nous pouvons, par la spécificité de nos propres problématiques, créer des « appels d'air » pour certaines compétences au détriment d'autres. L'éthique partenariale consiste aussi à bien cerner ces modalités au moment du lancement du programme en identifiant ce qui relève d'une dynamique collective qui doit faire sens sur le plan scientifique, tout en évitant l'esprit « bunker », de ce qui relève de programmes plus individuels du ou des chercheur(s) français ou national (aux).

– *Mieux combiner expertise et recherche.* À défaut de pouvoir financer les chercheurs partenaires, il convient d'accepter le recours à l'expertise... qui est d'ailleurs souhaité par les partenaires non scientifiques comme les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Pnud...). Mais il importe également que le cœur de l'activité partenariale soit centré sur le développement scientifique. Autrement dit, c'est un équilibre à trouver et un état d'esprit à avoir (celui d'accepter que le partenaire développe à partir de nos recherches communes une expertise propre).

Ces réflexions sont évidemment le résultat d'une expérience particulière, celle qui a consisté à créer de toutes pièces un centre de recherche en milieu universitaire dans un pays très démuné. Elle correspond cependant à une facette très stimulante de notre métier de chercheur à l'IRD.

Trente années de partenariat en Indonésie

De la coopération bilatérale
à la collaboration internationale

Patrice LEVANG
Agro-économiste

Par choix personnel autant que par obligation, la recherche en partenariat a toujours représenté une constante forte de mon engagement professionnel. Privilégiant l'utilité des recherches entreprises sur des préoccupations d'ordre plus académique, j'ai totalement adhéré à ce qui fait la spécificité de l'IRD : la recherche pour le développement. Ce choix personnel fut encore renforcé à l'occasion de mon affectation en Indonésie au tout début de ma carrière, en 1980. En effet, en Indonésie tout programme de recherche doit obligatoirement s'insérer dans un cadre officiel. Les autorisations de recherche, permis de séjour, visas d'entrée et de sortie, etc. ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire d'un partenaire officiel indonésien. Dans ces conditions, il était exclu d'implanter l'Institut en Indonésie sur le modèle des centres Orstom encore en vigueur en Afrique à la fin des années 1970.

Recherche et ministère technique sont-ils antinomiques ?

La première convention signée entre l'Orstom et le gouvernement indonésien stipulait que tous les agents de l'Orstom seraient

hébergés par le ministère de la Transmigration. Ce ministère était chargé du recrutement de migrants originaires des îles les plus peuplées de l'archipel (Java, Bali, Lombok) et de leur installation au sein de projets de développement agricole dans les îles périphériques moins peuplées (Sumatra, Kalimantan, Sulawesi, Irian Jaya). Les termes de référence de la convention s'inspiraient directement du cahier des charges habituellement imposé aux bureaux d'études, les agents de l'Orstom étaient d'ailleurs considérés comme des consultants et non des chercheurs. L'équipe mise en place était composée de pédologues, de géographes et d'agronomes. Les pédologues devaient établir les cartes des sols d'une zone couvrant environ neuf millions d'hectares à l'échelle du 1 250 000 en plein centre de Bornéo, en l'absence de cartes topographiques fiables, de cartes géologiques précises et de photos aériennes. Les géographes étaient chargés des études de sciences sociales dans les villages de la zone, toujours en l'absence de données fiables. Seul agronome de l'équipe, mon rôle consistait à établir des cartes d'aptitudes des sols à diverses cultures, une notion déjà totalement désuète à l'époque, mais encore fortement ancrée dans l'imaginaire des donneurs d'ordre. Un sol était considéré comme ayant une « vocation intrinsèque », sol à riz ou sol à blé, à manioc ou à hévéa. En raison de l'objectif national d'autosuffisance en riz affiché par le président Suharto, le ministère de la Transmigration était surtout à la recherche de sols à riz que les migrants javanais devaient mettre en valeur. En 1980, le Comité technique d'agronomie était peu favorable à l'affectation d'un jeune chercheur en Indonésie. Ses réticences étaient motivées par l'incompatibilité supposée entre ministère technique et recherche fondamentale. Dans un premier temps, il est vrai, les méthodes de l'Orstom surprirent nos interlocuteurs plus habitués aux pratiques expéditives des bureaux d'études. Nous nous révélions incapables de répondre rapidement aux questions les plus simples : « Où installer le plus grand nombre de migrants au moindre coût, tout en assurant leur subsistance ? ». Nos préoccupations de chercheurs avaient le don d'agacer nos interlocuteurs. Plutôt que de répondre aux questions simples, voire simplistes, qui nous étaient posées, nous insistions pour expliquer que les questions étaient mal formulées, que la réalité était plus compliquée, qu'il n'y avait pas une seule réponse, que celle-ci dépendait des conditions locales, pas seulement écologiques, mais aussi économiques et sociales, etc.

Le mécontentement fit place à une heureuse surprise lorsque les premiers travaux de l'Orstom furent remis aux autorités... avec deux ans de retard. Ce retard était dû en partie à l'incapacité du ministère à nous fournir les photographies aériennes indispensables aux travaux de cartographie. La couverture promise lors de la signature du contrat ne devait finalement être disponible que deux ans après la fin des travaux. Nous parvînmes cependant à débloquer la situation en utilisant les premières images satellites de Landsat disponibles sur Bornéo, une technique encore peu développée à l'époque. Cette nouvelle technique couplée à un intense travail de terrain devait nous permettre de fournir au ministère des documents d'une qualité et d'une précision auxquelles ils n'étaient pas accoutumés. Les rapports de nos homologues confirmaient l'importance des travaux de terrain et la qualité des données recueillies. Le ministère comprit que nous étions des chercheurs et non des experts, et que nous pouvions lui être utiles. Le contact quotidien avec les employés du ministère au sein de leur propre structure facilita l'échange et l'apprentissage de la langue indonésienne. L'usage exclusif de l'indonésien comme langue de travail favorisa encore davantage notre insertion. La formation à la recherche de nombreux ingénieurs et les discussions fréquentes avec les responsables du ministère eurent sûrement plus d'impact que nos publications. Notre connaissance du terrain, mais aussi notre indépendance financière firent de nous des interlocuteurs privilégiés. Dans un premier temps les agents du ministère nous questionnaient souvent sur le but réel de nos recherches. Comme nous étions gratuits alors que tous les consultants étaient grassement rémunérés, nous devions trouver notre intérêt ailleurs. Pourquoi mettre tant d'acharnement à parcourir Bornéo de part en part ? On nous soupçonnait de recherches géologiques stratégiques, or ou uranium, voire d'espionnage. Nos homologues, qui sous couvert de formation ne nous quittaient pas d'une semelle, devaient fournir des rapports réguliers à leur hiérarchie. Finalement, il fallut se rendre à l'évidence, ces chercheurs français étaient aussi fous qu'ils en avaient l'air !

Il fallut cinq ans de coopération active avant que nos recommandations essentielles soient prises au sérieux. Avec le temps, les erreurs de planification que nous avions dénoncées se révélèrent au grand jour, les choix malheureux de sites ou de systèmes de production furent confirmés. Nos homologues, une fois formés, prenaient du

galon et devenaient chefs de projets. Les messages serinés à longueur de temps avaient fini par convaincre. Peu à peu, le ministère s'appropriera nos recommandations. La formulation des questions du ministère changea, les critères qualitatifs l'emportant sur les aspects jusque-là exclusivement quantitatifs. Un exemple parmi d'autres concerne l'importance de la fertilité des sols dans le choix d'un site de transmigration. Au départ, le ministère nous demandait de localiser de vastes zones aptes à accueillir un grand nombre de transmigra-nts. L'aptitude en question se limitait surtout à l'absence d'occupants préalables. Lorsque nous faisons remarquer que les caractéristiques physico-chimiques de la grande majorité des sols de Bornéo étaient peu adaptées à une agriculture vivrière familiale (lessivage intense, forte acidité et désaturation), on nous rétorquait que ce n'était pas notre problème et que le ministère fournirait les engrais si les sols étaient peu fertiles. À l'époque, la croyance en la technique était forte, le succès de la Révolution verte à Java avait marqué tous les esprits. Cette Révolution verte ne demandait qu'à être étendue à Bornéo grâce à la Transmigration. Quelques années plus tard, les mêmes agents du ministère de la Transmigration expliquaient à leurs homologues des Travaux publics que le succès d'un site de transmigration dépendait moins des infrastructures développées que de la fertilité intrinsèque du sol.

Notre insistance à nous intéresser aux systèmes de culture développés par les populations autochtones de Bornéo avait également été très critiquée en son temps. Quel intérêt pouvait-on trouver à étudier ces populations Dayak primitives ? Les systèmes de culture extensifs pratiqués par les populations autochtones n'étaient-ils pas la preuve de leur arriération ? Ne convenait-il pas de mettre fin à leur sous-développement ? Les transmigra-nts javanais étaient investis d'une mission civilisatrice sacrée, ils devaient enseigner les techniques de la riziculture intensive à ces populations marginales, promouvoir une agriculture moderne et mettre fin à la culture sur brûlis. Quelques années plus tard, nos interlocuteurs devaient reconnaître l'intérêt d'étudier les savoirs indigènes. Les premiers échecs des sites de transmigration, l'adoption des techniques autochtones par les migrants, et non l'inverse, avaient fini de les convaincre.

Le retour à l'autosuffisance en riz de l'Indonésie, fêté en grande pompe en 1983-1984, allait également changer les mentalités. Désormais, l'accent pouvait être mis sur le développement des

cultures d'exportation, hévéa et palmier à huile. Nos rapports, qui préconisaient le développement de ces cultures à Bornéo à l'époque où le ministère privilégiait les cultures vivrières, allaient enfin trouver toute leur utilité. L'évolution de la situation nous donnait régulièrement raison et les moqueries des premiers temps se transformèrent en « L'Orstom l'avait bien dit ! ».

Peu à peu nous devons trouver notre place au sein du ministère, une place à part, de conseiller indépendant, de formateur et d'animateur. Enfin, une position plus délicate, nous l'avons dit, celle de messenger de mauvaises nouvelles. La structure pyramidale et descendante du pouvoir en Indonésie excluant toute remontée de l'information vers le sommet, nous nous sommes souvent retrouvés – en tant qu'étranger au système – dans la position délicate de faire remonter les messages désagréables de la base vers le sommet de la hiérarchie. Cette position de confiance devait nous permettre de rencontrer régulièrement le ministre et les directeurs généraux, et d'essayer autant que possible d'influer sur les grandes décisions. Un rôle ingrat et parfois dangereux.

Les vicissitudes du fameux projet du « million d'hectares » en sont une illustration. En 1994, après dix années d'autosuffisance en riz, l'Indonésie fut contrainte de reprendre les importations de riz pour combler son déficit de production. Véritable obsession du chef de l'État, le retour à l'autosuffisance en riz était une priorité nationale. Devant la difficulté à accroître des rendements déjà élevés, un calcul économique sommaire arrivait à la conclusion que l'autosuffisance passait par le développement d'environ un million d'hectares de rizières supplémentaires. Curieusement, le centre de Bornéo où nous avons commencé nos travaux en 1980 fut retenu comme le futur grenier à riz de l'archipel. Tous les ministères furent sommés de participer au développement de ce projet pharaonique et des enveloppes budgétaires énormes furent mises à disposition. Nos recherches avaient pourtant démontré que la zone retenue était constituée de dômes de tourbes fossiles d'une épaisseur pouvant dépasser dix mètres et recouvrant des couches de sable blanc. Ces sols acides, totalement organiques, étaient pratiquement impropres à toute culture, surtout à celle du riz. Toutefois, des essais de plantations de palmiers à huile menés à Sumatra sur des tourbes peu épaisses surmontant des argiles marines avaient été concluants. Il suffisait de drainer la tourbe et de fertiliser abondamment pour

obtenir des rendements plus que corrects. Ignorant ces distinctions entre différents types de tourbe, les technocrates des ministères s'employèrent à drainer massivement les tourbes fossiles du centre de Bornéo. Des milliers de kilomètres de canaux furent creusés en quelques mois, près d'un demi-million d'hectares de forêts sur tourbe défrichés, des milliers de maisons de transmigrants furent installées... À l'intérieur comme à l'extérieur du pays, les chercheurs et les ONG se mobilisaient contre le projet. Folie démesurée, gaspillage éhonté, catastrophe écologique, tous les superlatifs étaient de mise. Mais comme s'opposer au projet signifiait s'opposer au chef de l'État, l'opposition restait confinée aux assemblées scientifiques et aux cénacles autorisés. Les doyens de plusieurs universités en appelèrent au ministre de la Transmigration pour arrêter le projet. Le ministre leur proposa d'organiser un rendez-vous avec le chef de l'État où ils seraient en mesure d'exposer leurs griefs. L'affaire en resta là. L'un des doyens, ami de longue date, proposa de faire intervenir un chercheur de l'Orstom qui connaissait bien la région... Je me demande toujours s'il plaisantait ou s'il était sérieux. Heureusement, la crise financière asiatique de 1997 et les troubles sociaux qui suivirent eurent raison du projet. Les sources de financement se tarirent aussi vite que la tourbe drainée s'assécha. La tourbe prit feu en été 1997 et brûla pendant de longs mois recouvrant toute la région d'une épaisse fumée jusqu'en Malaisie et Singapour. Le site et la plupart des villages de migrants furent abandonnés. La catastrophe écologique annoncée arriva, « L'Orstom l'avait bien dit ! ». De 1978 à 1999, le ministère de la Transmigration a renouvelé par sept fois la convention le liant à l'Orstom. Les différentes équipes qui se sont succédé ont démontré qu'il était possible d'effectuer un travail scientifique sérieux au sein d'un ministère technique et de lui être utile. En contrepartie, le ministère, sans jamais exercer de pression politique, nous a accordé plus de moyens qu'aucun institut de recherche local n'aurait jamais pu nous octroyer. Bien que fructueuse, la coopération s'est cependant déroulée dans un environnement scientifique peu stimulant. Nos homologues indonésiens, ingénieurs du ministère, ont toujours été d'excellents exécutants. Malheureusement, une fois formés aux techniques de recherche, ils étaient régulièrement promus à des fonctions administratives. Aucun d'entre eux n'étant chercheur, la nécessité de publier dans des journaux scientifiques ne s'imposait pas. Notre propre activité de production scientifique s'en ressentit également.

À la recherche de meilleurs partenaires

C'est pour rompre cet isolement scientifique qu'à partir de 1988 nous avons approché le BPPT (Badan Pengkajian dan Penerapan Teknologi, une émanation du ministère de la Recherche indonésien), puis le Biotrop (Biologi Tropikal), l'un des instituts de recherche régionaux dépendant du South-East Asian Ministries of Education Organization. Malheureusement, malgré des efforts soutenus, nous ne sommes jamais parvenus à intéresser nos homologues à collaborer activement à un programme de recherche pourtant accepté par les deux parties. À chaque fois, les négociations menées avec la direction scientifique de ces instituts se révélaient fructueuses. Nos interlocuteurs étaient plus qu'intéressés par une collaboration avec un institut de renommée internationale comme l'Orstom. Pour une contrepartie modique, en général le simple hébergement des chercheurs affectés, l'institut d'accueil bénéficiait de la participation à un projet de recherche international (recherches de terrain, séminaires, publications, etc.), de l'accès à des outils de partenariat, éventuellement de moyens logistiques et de financements supplémentaires. Mais si l'intérêt de la structure était manifeste, le désintérêt des acteurs individuels ne l'était pas moins. Les chercheurs indonésiens, fonctionnaires mal payés, menaient toujours de front des activités administratives, d'enseignement et de recherche, de manière officielle et informelle. Il n'était pas rare que le même chercheur assurât des fonctions d'enseignement dans le secteur public, des modules de cours dans des universités privées et des consultances pour le secteur privé. Dans ces conditions, on comprend qu'ils préféraient conserver leur indépendance. Par-dessus tout, ils étaient réticents à effectuer des séjours prolongés sur le terrain, surtout pour effectuer des recherches non directement rémunérées. L'opposition n'était jamais directe, car il était hors de question de heurter sa hiérarchie. Par contre, les fièvres inopinées, les réunions primordiales, les séminaires importants ou autres cérémonies religieuses... empêchaient souvent le chercheur indonésien de participer au travail de terrain. On apprenait ces contretemps de bon matin à l'aéroport, en attendant vainement notre homologue.

Toute tentative musclée pour lutter contre ce manque d'enthousiasme provoquait des réactions plus vives pouvant aller jusqu'au sabotage. La seule solution à ce problème, récurrent dans de nombreux pays en voie de développement, aurait consisté à payer directement et correctement nos homologues. Les budgets de l'Orstom et notre philosophie du partenariat ne le permettaient pas. Éléments rapportés dans une structure refusant de nous intégrer, nous nous retrouvions finalement plus isolés qu'auparavant et avec des moyens de travail bien moindres que dans un ministère. Certains d'entre nous choisirent de retourner au ministère de la Transmigration. Personnellement, je choisis de rentrer en France et de mettre à profit ces dix années d'expérience en Indonésie par la rédaction d'une thèse consacrée à la Transmigration.

■ La quadrature du cercle : un partenaire international implanté localement

Bien que de retour en métropole, je devais rester impliqué dans l'organisation de la recherche menée par l'Orstom en Indonésie. L'installation d'une antenne de l'Icraf (International Centre for Agroforestry Research) en Indonésie, puis l'implantation du Cifor (Centre international de recherche forestière) à Bogor en 1993 allaient nous permettre d'éviter de tomber de Charybde en Scylla. En tant que centres internationaux dépendant du CGIAR (Consultative Group for International Agricultural Research), l'Icraf et le Cifor disposent d'un statut diplomatique leur permettant d'obtenir plus facilement les autorisations de recherche et les divers visas sans obtenir au préalable l'aval d'un partenaire officiel indonésien (ou en suivant une procédure simplifiée). En tant que centres de recherche internationaux, ils disposent d'infrastructures de qualité, d'un personnel technique et d'une administration efficaces, d'accès à l'information et de moyens de diffusion modernes. Contacts privilégiés des donateurs internationaux, intermédiaires

des centres de recherche nationaux, ils sont également bien insérés dans les réseaux scientifiques les plus prestigieux. En revanche, le mode de financement relativement aléatoire des centres du CGIAR d'une année sur l'autre ne leur permet ni de sécuriser le recrutement ni d'assurer des recherches sur le long terme. L'accueil de chercheurs issus d'un EPST présente donc d'énormes avantages autant pour les centres du CGIAR que pour l'IRD. Sorte de quadrature du cercle, il permet aux chercheurs de l'Institut d'assurer leur double mission – souvent contradictoire – de partenariat avec le Sud et d'excellence scientifique.

La qualité du partenariat varie d'un centre à l'autre, en fonction bien sûr des cultures d'entreprise et des expériences préalables. L'intégration dans un centre comme le Cifor peut être très forte, surtout si le chercheur accepte de prendre des responsabilités dans l'administration de la recherche. Mais la qualité de l'accueil d'un chercheur affecté dans un centre du CGIAR dépend surtout des budgets disponibles. En période de vaches grasses l'accueil peut être somptueux, en période de vaches maigres les chercheurs « seconded » (i. e. de l'IRD) passent bien logiquement au second plan.

À partir de 1996, l'IRD allait affecter régulièrement un à deux chercheurs au Cifor. Personnellement, j'ai rejoint le Cifor en octobre 1999. Dès mon arrivée, le centre m'a confié un budget de 100 000 \$ pour mettre en œuvre des recherches de terrain à Kalimantan-Est, recruter une équipe d'enquêteurs et former des étudiants de mastère et des thésards. Je n'avais jamais connu de telles conditions de travail. Le très efficace service de l'information et de la communication du Cifor (ISG) allait se charger de la diffusion des premiers résultats sous diverses formes. Avec le temps, ISG allait investir sur des formes plus modernes de communication : lettres informatiques, blogs, Facebook, Twitter, etc. Le Cifor est également présent dans toutes les manifestations internationales concernant la forêt : congrès scientifiques (IUFRO – International Union of Forestry Research Organizations, World Forestry Congress, UICN – Union internationale pour la conservation de la nature, ATBC – Association for Tropical Biology and Conservation, etc.), COP (Conference of Parties), SBSTA (Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice) et autres initiatives des Nations unies, Forest Days, etc. La présence du Cifor à ces diverses manifestations est le plus souvent massive (trente personnes présentes à la COP de Copenhague), elle

donne lieu à des présentations scientifiques, des stands distribuant gratuitement des ouvrages en anglais, français, espagnol et indonésien, des lancements de livres, des séminaires parallèles, des forums de discussion, etc. Le budget alloué à ces opérations de communication est très élevé, surtout en comparaison avec ce qui a cours à l'IRD. Environ 20 % du budget des projets de recherche est attribué à la communication. Cette politique est payante, puisqu'en moins de vingt ans d'existence le Cifor est devenu la principale référence internationale en matière de recherche en foresterie tropicale, un acteur incontournable, et cela avec seulement soixante chercheurs permanents, l'équivalent d'une UMR de l'IRD.

Pour un chercheur de l'IRD affecté au Cifor, l'intérêt est évident. Non seulement il peut disposer d'un budget de recherche opérationnel conséquent, mais l'impact de ses travaux est assuré par une structure qui l'encourage à produire sur toutes sortes de supports, allant des journaux scientifiques aux ouvrages grand public, en passant par les « *policy briefs* », qui dissémine ses résultats dans plusieurs langues, et lui permet de les présenter dans les forums internationaux les plus prestigieux. Le Cirad ne s'y est pas trompé, puisqu'il affecte en permanence cinq à six chercheurs au Cifor en Asie, Afrique et Amérique latine.

Loin d'être considéré comme une pièce rapportée, le chercheur IRD peut se voir offrir des responsabilités dans l'institut. Ainsi, j'ai pu diriger pendant près de deux ans le programme Forests and Livelihoods, l'un des trois programmes du Cifor. L'IRD m'ayant affecté au Cameroun à partir d'octobre 2010, j'ai dû renoncer à la direction du programme. Toutefois, en raison des excellentes relations nouées avec le Cifor au long d'une décennie, il m'a été proposé de rester affecté au Cifor, mais à son antenne régionale de Yaoundé au Cameroun. Le bilan de treize années passées au Cifor, à Bogor et à Yaoundé, toujours en tant que chercheur IRD affecté, est très positif. En matière de partenariat avec le Sud, l'affectation dans un centre de recherche international présente de nombreux avantages. Elle permet d'éviter au chercheur de se retrouver installé dans des centres de recherche nationaux souvent mal équipés (nombreuses coupures d'électricité, d'eau, d'accès internet) et isolé au sein de chercheurs nationaux sans réels moyens de travail. Les centres internationaux sont en mesure de recruter les meilleurs chercheurs nationaux, de leur assurer des salaires corrects et des moyens

de travail. L'appartenance à l'international permet de s'affranchir des suspicions de néocolonialisme en particulier dans nos anciennes colonies. La contrepartie, bien évidemment, est une moindre visibilité de l'IRD au profit de l'institution internationale, ce qui peut être perçu comme un point négatif dans un cadre diplomatique soucieux du rayonnement de la France. Mais il ne faut pas se leurrer, au vu de l'évolution récente des budgets de coopération bilatéraux, il n'y a plus guère de pays (à l'exception de la Chine peut-être) en mesure d'assurer une présence décisive et marquante dans de nombreux pays en voie de développement, et encore moins dans les pays émergents. La coopération internationale ne se fait plus uniquement entre anciennes puissances coloniales et pays du Sud, elle se fait également entre pays du Nord intervenant au Sud. Pour ce faire, parmi les divers cadres institutionnels existants, les centres du CGIAR offrent des opportunités de collaboration qui permettent une meilleure efficacité de nos actions de recherche et un meilleur impact auprès des décideurs nationaux.

En conclusion, j'estime qu'en matière de partenariat avec le Sud, le fait de s'associer à un centre international du CGIAR comme le Cifor est une véritable solution gagnant-gagnant, présentant à l'évidence plus d'avantages que d'inconvénients.

L'expérience d'un partenariat entre deux institutions muséales à caractère scientifique

Fabienne GALANGAU-QUÉRAT

Muséologue

L'expérience relatée est celle d'un partenariat entre deux musées nationaux d'histoire naturelle, le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (MNHN) et le National Museum of Namibia (NMN) à Windhoek. En 2002, la directrice du Musée national de Namibie venait faire un séjour à Paris pour visiter les musées français et rencontrer des professionnels de musée. Au Muséum national d'Histoire naturelle, elle fut accueillie par un enseignant-chercheur en muséologie (l'auteur de ce texte). De cette rencontre de quelques jours, est né le projet d'un partenariat dont nous allons montrer le déroulement et analyser ce qui à moyen terme se révèle être le processus normal d'une collaboration ne s'appuyant sur aucun passé institutionnel, scientifique, historique... Pour cette analyse, nous nous appuyerons sur le concept de *continuum* de collaboration, formulé par Zorich, Waibel et Erway dans une étude qu'ils ont menée sur les bibliothèques, les archives et les musées en 2008 (ZORICH *et al.*, 2008). Dans cette étude, ils font émerger que si le concept de collaboration est assez vague, les expériences de collaboration se conçoivent le plus souvent selon un processus – le *continuum* de collaboration – se développant en cinq étapes.

La mise en place de la collaboration : des premiers contacts à la coopération

Le NMN a une histoire mouvementée qui commence en 1903 avec la colonisation allemande et se développe depuis avec les difficultés inhérentes à ce type de structure : dispersion des collections, manque de ressources, personnel très réduit. Le National Museum est actuellement placé sous la responsabilité du Ministry of Basic education, sport and culture et dépend au sein de ce ministère du Directorate national heritage and culture programs. La directrice du musée est également membre du National heritage council of Namibia, conseil créé en 2005 et dont l'objectif est de promouvoir le patrimoine national. Le NMN est composé de galeries d'exposition (Alte feste et Owela display center) et possède des collections d'importance et de qualité variables ; quelques rares conservateurs sont en charge de ces collections. La direction scientifique du musée est assurée par le responsable des collections d'entomologie. Le MNHN est une institution dont l'histoire se déploie sur plusieurs siècles avec un développement de collections parmi les plus importantes au monde. C'est aujourd'hui une structure où recherche, collection, enseignement, diffusion et expertise sont les missions fondamentales.

Le MNHN a également une histoire longue et complexe. Créé en 1635 sous le nom de Jardin du Roi, il devient sous la Convention, Muséum d'histoire naturelle en 1793. Son histoire se confond avec celle de l'histoire des sciences naturelles. Avec près de 70 millions de spécimens, ses collections sont parmi les plus importantes au monde avec celles du British Museum et après celles de la Smithsonian Institution. Les recherches qui y sont menées aujourd'hui s'attachent à inventorier, classer et comprendre la diversité du vivant et son histoire ainsi qu'à étudier les relations des hommes à leur environnement. Le MNHN, c'est bien évidemment un vaste ensemble de galeries et d'expositions scientifiques. C'est aussi un établissement qui propose une école doctorale et six spécialités de master parmi lesquelles la spécialité « Muséologie des sciences » qu'il a été parmi les premiers établissements français à

créer, il y a vingt ans. Mais nous verrons plus loin que cette discipline peine encore à y trouver sa place.

Le premier contact entre le MNHN et le NMN se prolongea dans les mois suivants par une mission en Namibie au cours de laquelle les possibilités de partenariat furent explorées dans une perspective très large. Cette première mission permit à l'auteur d'appréhender la réalité de cette institution nationale. À ce moment-là, le musée envisageait la rénovation de ses galeries d'exposition, espérait s'agrandir en récupérant de nouveaux espaces et entamait une réflexion sur la rénovation des présentations muséales consacrées à l'histoire naturelle. Un taxidermiste finlandais avait même été embauché par le musée pour l'élaboration d'un programme muséologique et muséographique montrant par là même l'absence de connaissance de la discipline muséologique et des besoins inhérents à la conception et la réalisation d'une exposition. Aussi les perspectives de rénovation, l'état des collections, en particulier la richesse des collections d'archéologie et le potentiel qu'offrait celle d'ethnologie orientèrent les demandes de la direction du NMN vers les domaines attendus de l'expertise muséale classique, ethnologique et archéologique. Si la collaboration dans le domaine de la conception et la rénovation des galeries d'exposition pouvait facilement prendre la forme de l'expertise (choix des thématiques, écriture du synopsis, élaboration de questionnaires pour une meilleure connaissance des publics du musée), ce qui pouvait être fait dans les domaines de l'archéologie et de l'ethnologie devait être approfondi par des spécialistes. Quelque temps plus tard, deux enseignants-chercheurs, récemment recrutés au MNHN et représentant l'un l'ethno-écologie et l'autre l'archéologie, étaient missionnés au NMN pour analyser les possibilités de travail dans leurs disciplines, sur la base des collections du NMN. Au cours de cette seconde mission du Nord au Sud, c'est avec, cette fois, le responsable scientifique du musée que les chercheurs du Nord eurent des échanges. Celui-ci insista en particulier sur son inquiétude concernant les formations universitaires en archéologie et ethnologie en Namibie et l'impossibilité d'y réaliser un doctorat. En effet, les étudiants namibiens doivent s'expatrier, le plus souvent en Afrique du Sud ou en Allemagne, pour faire un troisième cycle universitaire.

Cette première phase de rencontres et échanges peut être considérée *a posteriori* comme la première étape du *continuum* de collaboration ;

appelée étape de contact (*ibid.*), c'est celle au cours de laquelle les partenaires se rencontrent pour explorer les points communs et les besoins mutuels. Dans ce cas, nous noterons que si la muséologie était bien une discipline inconnue de notre partenaire, c'est le chef d'établissement qui fait la première démarche en vue d'une collaboration dans la perspective d'une amélioration des galeries d'expositions du NMN. Cette démarche amorce donc un dialogue tout d'abord sous l'angle de l'expertise muséographique, puis ensuite sous l'angle de la formation. Les attentes en termes de recherche sont, elles, formulées par le Nord.

De ces rencontres et échanges, il résulta une convention de partenariat avec trois objectifs :

- contribuer à former des étudiants namibiens dans ces trois disciplines (ethnologie, muséologie et archéologie) ;
- développer une collaboration scientifique dans les domaines de l'archéologie et de l'ethnologie ;
- réaliser une expertise dans le domaine des publics, des collections et de la mise en place d'un réseau culturel et pédagogique namibien.

Le projet de coopération scientifique alors rédigé ne prend officiellement en considération que deux des trois disciplines du projet, à savoir l'ethnologie et l'archéologie ; comme nous l'avons vu, la muséologie est en effet une discipline relativement jeune en France en regard des deux autres. Dans cette convention, elle est assimilée pour les deux établissements à sa forme d'expertise plutôt qu'à une discipline de construction de savoirs. Comme nous le rappelle l'Icofom¹, « Étymologiquement, la muséologie est l'étude des musées et non sa pratique. En fait la muséologie recouvre un champ très large comprenant l'ensemble des tentatives de théorisation ou de réflexion critique liées au champ muséal. Le commun dénominateur de ce champ pourrait être désigné par une relation spécifique entre l'homme et la réalité caractérisée comme la documentation du réel par l'appréhension sensible directe » (DESVALLEES et MAIRESSE, 2011). Cette définition inclut un discours critique sur le rôle social et politique du musée.

¹ Comité international de l'Icom (International Council of Museums) pour la muséologie.

Le financement des projets de coopération devait être trouvé par les deux signataires. Enfin, le NMN s'engageait à autoriser l'accès aux collections à des fins de recherche aux chercheurs du Muséum, et également aux galeries et expositions du NMN. Ce dernier point devait permettre aux chercheurs en muséologie de construire auprès du partenaire Sud, une autre représentation de la muséologie en valorisant les connaissances issues des recherches dans ce domaine, ce qui pouvait également contribuer à faire évoluer celle qui sévissait alors encore dans l'institution muséale du Nord.

Cette seconde étape, dite étape de coopération, peut schématiquement être résumée par le processus au cours duquel les partenaires s'accordent pour travailler ensemble ; dans notre cas, l'élaboration et la signature d'une convention offraient un cadre général de travail et peu de contraintes aux deux partenaires.

La coordination du projet

Le développement de cette première collaboration entre les deux établissements a énormément bénéficié des structures françaises locales : ainsi, dès 2002, l'ambassade de France en Namibie a encouragé le développement de la collaboration, notamment en présentant l'opportunité d'un programme de financement de recherches ; plus tard, ce sera également un acteur important qui interviendra pour régler des problèmes administratifs locaux ou encore qui mettra à disposition des locaux – au Centre culturel franco-namibien – pour les formations d'été.

Le projet scientifique a néanmoins été élaboré par les acteurs du projet autour de questions fondamentales de la muséologie qui concernent le patrimoine et l'identité. Ce qui avait pour originalité de faire converger pour la première fois dans un même programme scientifique, les regards de l'archéologie, de l'ethnologie et de la muséologie. En effet, bien que les trois disciplines aient en commun de questionner plus ou moins directement le patrimoine, elles n'avaient pas eu au MNHN l'occasion de collaborer scientifiquement malgré des proximités administratives ; en particulier, le

recrutement réalisé par une commission composée d'enseignants-chercheurs représentant les trois disciplines. Ce projet était là le moyen pour les partenaires au Nord de développer une collaboration inédite en France comme en Namibie, initiative qu'il faut attribuer aux muséologues dont l'idée était de faire émerger quelque chose de nouveau dans les pratiques de recherche en décloisonnant les disciplines sur le terrain. En particulier, le rôle de l'archéologie comme discipline créatrice de patrimoine auprès des communautés locales était une question sous-jacente. Le deuxième enjeu de ce projet visait au renforcement des capacités de formation de la Namibie, notamment par le biais d'une formation de courte durée (*summer school*) destinée à des étudiants namibiens de niveau licence et à des professionnels de structures culturelles au Sud s'intéressant au patrimoine et à sa valorisation. L'idée était de profiter de cette formation pour identifier les étudiants, et dans la mesure du possible, de proposer à certains d'entre eux une bourse pour venir en France réaliser un doctorat, ou un emploi au NMN.

Si, au cours des deux premières étapes, la collaboration entre les partenaires Nord et Sud s'était déroulée de façon très souple, cette étape a permis aux partenaires Nord de construire un vrai projet scientifique validé sans difficulté par le partenaire au Sud, de faire des choix, notamment un terrain commun, et de définir précisément les étapes, les enjeux et le rôle de chacun des membres Nord et Sud. En gros qui fait quoi, quand et où.

Cette troisième étape est celle de coordination du *continuum* de collaboration. Dans le cas décrit ici, elle a donc pris la forme d'un travail d'écriture au Nord (tous les membres de l'équipe constituée ont réellement participé à l'écriture du projet), puis d'un déplacement au Sud pour préciser, négocier et s'entendre sur les modalités de travail et la bonne répartition des budgets. Cette étape de coordination a bénéficié de la volonté collective de travailler ensemble et de trouver les moyens adaptés et n'a supporté aucune lourdeur administrative. Tous les acteurs poursuivaient le même objectif, à savoir aboutir à un projet réellement collaboratif. Il faut surtout noter qu'en raison de l'abandon temporaire du projet d'extension des galeries du musée namibien, la mission d'expertise muséologique sur les collections et sur la création de nouvelles galeries, souhaitée lors des premières rencontres par la directrice du NMN et précisée dans la convention de partenariat entre les établissements,

a été abandonnée au profit de la rédaction du projet de recherche interdisciplinaire sur le patrimoine et de la mise en place de la formation de courte durée centrée sur les questions du patrimoine naturel et culturel et de sa valorisation.

La collaboration tout au long du projet

Un financement de trois ans a été obtenu pour ce projet, il devait permettre la venue au Sud d'enseignants-chercheurs du Nord pour la formation et les missions de recherche sur le terrain. La première grosse difficulté a été rencontrée lorsque le partenaire Sud a été sollicité par l'opérateur du financement pour des informations d'ordre administratif. Il a fallu l'assistance énergique de l'ambassade de France pour y remédier.

Pour ménager le budget du programme, l'objectif des équipes était de conjuguer, dans la mesure du possible, les missions de formation avec les missions de terrain. Ce programme a, dans une très large mesure, bénéficié du réseau du NMN constitué par les acteurs locaux namibiens, les différents services du ministère de l'Éducation, des Archives nationales ou de l'école Polytechnique de Namibie. Malheureusement, aucun lien officiel n'a pu être tissé dans ce cadre avec l'Université nationale. Pourquoi ? Pour des raisons complexes et temporaires au Sud, que nous avons regrettées, mais dont il était important de prendre la mesure pour éviter tout incident.

Mais outre le constat du passé (les difficultés liées à la distance, l'inégale répartition des forces humaines entre Nord et Sud, des attentes peut-être trop ambitieuses pour un premier projet, par ailleurs largement « dévoré » par l'enseignement), il faut regarder ce qui se passe ensuite, c'est-à-dire aujourd'hui. En effet, le projet de partenariat ne se limite pas aux trois années de financement, il va plus loin. Aujourd'hui, nous abordons l'étape finale du processus du *continuum* de collaboration : il s'agit de la convergence. Selon les

auteurs, c'est l'étape qui voit naître les projets « d'évidence », à savoir ceux pour lesquels les partenaires n'ont plus besoin de passer par toutes les étapes précédentes : apprendre à se connaître, définir les enjeux communs, les priorités, les faiblesses et les forces des partenaires. Ces nouveaux projets collaboratifs peuvent également s'appuyer sur les ressources identifiées du réseau du NMN. Près de deux ans après la fin du programme de financement, de nouveaux programmes interdisciplinaires entre les partenaires se mettent en place, par exemple celui associant l'archéologie et la muséologie et mobilisant moins de partenaires au Nord. Ce qui par ailleurs montre que le décroisement des disciplines, expérimenté par le Nord dans ce projet, favorise l'élaboration de nouveaux projets de recherche.

Ainsi, le *continuum* collaboratif expérimenté ici entre les deux institutions muséales nationales, qui n'avaient jusque-là aucune pratique ni histoire commune, a permis de construire ce que nous appellerons une culture commune sur laquelle peuvent prendre appui les convergences d'intérêt. Cette culture commune nous paraît être un préalable indispensable à une véritable coopération entre deux institutions muséales du Nord et du Sud, aux histoires si différentes. Du point de vue de la muséologie, les sessions de formation qui s'adressaient tout autant aux étudiants et aux professionnels des musées namubiens qu'au partenaire Sud ont été l'occasion de parler largement de muséologie, d'aborder au cours d'ateliers des questions qui lui sont propres, voire susciter des vocations parmi les étudiants, et indirectement de réorienter la représentation des partenaires Sud et Nord vers ce que la muséologie est réellement, à savoir « l'étude des musées ». Ainsi, sur la base de cette nouvelle représentation et de l'expérience d'une culture commune, des projets de recherche en muséologie peuvent être dorénavant développés avec le partenaire du Sud et entre partenaires du Nord, prouvant ainsi que l'expérience au Sud peut également être bénéfique pour de nouvelles collaborations au Nord.

La recherche en partenariat : un retour au point de départ ?

Réflexions sur 40 ans d'expérience
au Cameroun et au Viêt-nam

Patrick GUBRY¹

Démographe

avec la collaboration de

Athanase BOPDA

Géographe

Emmanuel NGWÉ

Démographe

LUU BICH NGOC

Démographe

NGUYỄN THI THIÊNG

Statisticienne-démographe

LÊ THI HUONG

Géographe

Le concept de « partenariat » est entré progressivement dans le vocabulaire de l'Orstom/IRD, en remplaçant le terme de « coopération ». D'une recherche scientifique « coloniale », puis « outremer », c'est-à-dire essentiellement « tropicale », on est ainsi

¹ Les informations de ce chapitre, qui s'attache au partenariat développé par l'IRD dans le domaine de la recherche démographique, proviennent principalement du Cameroun, où j'ai été affecté pendant 12 ans, suivis de missions ponctuelles pendant 14 ans et du Viêt-nam, où je travaille depuis 20 ans dont un an d'affectation. Elles proviennent aussi de France et d'autres pays où j'ai réalisé de courtes missions ou au sujet desquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des collègues. Par suite de ce que je considère comme un devoir de réserve, je ne citerai que peu de noms de personnes et je serai parfois amené à taire des noms d'institutions. Deux collègues du Cameroun et trois du Viêt-nam, avec lesquels j'ai directement travaillé ou qui ont une longue expérience du partenariat avec l'IRD, ont accepté de donner leur propre point de vue sur le partenariat en tant que « partenaires étrangers » sous forme d'encarts. Je les en remercie chaleureusement ici. Bien entendu, les opinions exprimées, dans le texte comme dans les encarts, engagent exclusivement leurs auteurs et non pas l'IRD, ni les institutions partenaires, ni les autres institutions citées.

parvenu à une recherche « en coopération », puis « en partenariat », reconnaissant le rôle fondamental des partenaires étrangers et celui de l'Institut d'œuvrer pour le développement de la recherche dans les pays partenaires. Il n'est pas inutile de s'interroger sur ce qu'on entend par « partenariat » avant de chercher à en parler de manière plus précise.

■ Le partenariat : un terme polysémique

Dans notre domaine, le partenariat est bien une « action commune entre organismes différents dans un but déterminé » (CNTRL, 2012)². Il y a cependant de nombreuses manières de le pratiquer et plusieurs niveaux de partenariat.

Georges COURADE (2007) en livre une analyse pertinente : « Le terme “partenaires” fait partie du jargon Orstom-IRD. Il est utilisé de manière polysémique, permettant d'afficher des coopérations institutionnelles Nord-Nord [...] ou Nord-Sud [...]. Les partenariats n'impliquent pas nécessairement le travail en commun d'équipes de chercheurs, mais souvent des échanges plus ou moins denses, sur un mode inégalitaire ou non, et des coopérations parfois rapprochées avec ce que l'on appelait autrefois des “homologues nationaux” supposés participer de A à Z au processus de recherche, ce qui se mesure à l'IRD en publications cosignées. Le caractère obligatoire du partenariat a induit de nombreuses stratégies d'“habillage” d'une réalité sociopolitique très instrumentalisée de part et d'autre, l'essentiel étant de faire figurer des noms dans des rapports d'activité et des publications et d'afficher des soutenance de thèse ».

Pour ma part, j'ai réalisé la plus grande partie de mes activités sous la forme d'un « partenariat total » avec des collègues étrangers, à

² Centre national de ressources textuelles et lexicales : www.cnrtl.fr/definition/partenariat ; 27/07/2012.

l'exception toutefois – et de manière plutôt insolite – des premières années où je me suis trouvé « parachuté » sur le terrain à faire des recherches totalement seul, en simple liaison avec les services de la Statistique du Cameroun, que j'ai ensuite rejoints au sein de l'équipe du bureau central du Recensement pour la réalisation du premier recensement national (pour un travail technique, par conséquent). L'isolement venait à la fois de l'absence sur place de chercheurs de l'Orstom travaillant sur le même domaine, de l'absence de chercheur national dans ma discipline et du montant limité du budget de chaque opération de recherche rendant difficile le financement de plusieurs chercheurs.

Avec la mise en place des structures nationales de recherche scientifique au Cameroun, la recherche en partenariat est venue de soi. Elle est même devenue indispensable dans mon domaine, avec mon approche et celle de mes collègues consistant à réaliser des enquêtes démographiques sur le terrain conçues dans un but spécifique et en travaillant sur des données originales, plutôt que de chercher à exploiter celles des autres, souvent collectées dans un but différent. On a ainsi besoin, pour le moins, d'une ou de plusieurs institutions partenaires habilitées à prendre les contacts auprès des autorités locales pour rendre ce travail possible.

Cependant, le partenariat n'a pas uniquement cet aspect utilitaire, mais constitue une philosophie d'approche de la recherche. La recherche en sciences sociales est manifestement enrichie par la conjonction de partenaires du Nord et du Sud. S'il est logique de penser que le ressortissant d'un pays connaît en général mieux son propre pays qu'un étranger, il est non moins vrai qu'un étranger peut discerner des aspects qui passent inaperçus à celui qui les côtoie tous les jours et a parfois plus de facilités pour les exprimer.

Par « partenariat total », nous avons personnellement entendu, mes partenaires et moi-même, la conception et la réalisation en commun entre chercheurs partenaires de toutes les phases de la recherche : définition de la problématique, implication des responsables de la recherche de part et d'autre, recherche des financements et réponses à des appels d'offres, réalisation des questionnaires d'enquête, rédaction des instructions et mise au point des concepts, test des questionnaires, sensibilisation des autorités locales et de la population, formation des enquêteurs et des contrôleurs, réalisation et

supervision de l'enquête, élaboration des modules de saisie, organisation de la saisie des données, exploitation et tabulation, analyse, rédaction, publications, diffusion et valorisation. La plupart des publications ont été cosignées. Une enquête d'une certaine envergure a vocation à conduire à la publication d'un ouvrage de synthèse, en plus d'articles scientifiques rédigés par les membres de l'équipe. La rédaction des différents chapitres de nos ouvrages collectifs a été systématiquement partagée entre les différents partenaires. Certes, chacun des partenaires n'a pas toujours rédigé exactement le même nombre de pages, mais si l'un des membres de l'équipe n'avait pas participé, le résultat aurait été différent.

Comment ce partenariat a-t-il évolué avec le temps ?

■ Considérations sur l'évolution du partenariat au Cameroun et au Viêt-nam

Au Cameroun : une évolution dans la continuité

Dans les pays anciennement colonisés par la France, même après leur indépendance, la recherche a été longtemps dirigée et menée par des institutions françaises parmi lesquelles il faut citer, concernant l'Afrique :

– l'Institut français d'Afrique noire (Ifan), créé en 1936 à Dakar par Théodore Monod, intégré à l'université de Dakar en 1963 et devenu Institut fondamental d'Afrique noire en 1966 ; l'Ifan avait des centres annexes dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et même au Cameroun ;

– l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer (Orstom), créé en 1943, profondément réformé en 1984 (sous l'appellation d'Institut français de recherche scientifique pour le

développement en coopération, en gardant son acronyme) et devenu l'Institut de recherche pour le développement (IRD) en 1998³ ;

- les neuf instituts de recherche spécialisés dans les différentes applications de l'agronomie tropicale qui constitueront en 1984 le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad)⁴.

Les chercheurs nationaux étaient très minoritaires au sein de ces institutions jusque dans les années 1970. Personnellement, je n'ai connu que quatre chercheurs camerounais qui étaient chercheurs à part entière de l'Orstom durant les années 1970. Dans ce contexte, on ne pouvait évidemment pas parler de « partenariat », c'était la recherche française outre-mer, prolongement de la recherche coloniale, à laquelle quelques rares chercheurs nationaux étaient appelés à contribuer. Les autres chercheurs potentiels, au demeurant en nombre limité, dépendaient essentiellement de l'université et étaient amenés à consacrer la plus grande partie de leur temps à des tâches d'enseignement ou alors ils exerçaient des fonctions administratives dans les ministères. En ce qui concerne l'Orstom, la recherche se faisait alors au sein de « centres Orstom » entièrement gérés par la France.

Au Cameroun, l'Orstom était connu sous l'appellation d'Institut de recherche du Cameroun (Ircam), institué en 1949 (GLEIZES, 1985). Gérard WINTER (2010), ancien directeur général de l'Orstom, dans une récente autobiographie, livre une description saisissante de l'ambiance qui régnait dans ce milieu franco-français à son arrivée en 1962 : « À notre arrivée à Yaoundé, nous fûmes accueillis amicalement et avec un brin de curiosité par le personnel de l'Orstom et installés dans une petite *case* de la *concession* de l'Ircam. L'Ircam, était le centre de l'Orstom au Cameroun. La concession contenait les laboratoires, la bibliothèque, le garage (le chef de garage, grand maître d'une flotte de véhicules tout terrain, était un personnage très important) et les cases d'habitation du personnel expatrié. Toutes ces familles vivaient en vase clos, les épouses, qui ne pouvaient exercer un emploi, s'ennuyaient, et cancans, zizanies, *histoires de boys* et réceptions mutuelles occupaient les longues journées ».

³ Pour l'histoire de l'IRD, on consultera utilement les informations synthétiques données sur son site Internet à : www.ird.fr/l-ird/historique ; 26/06/2012.

⁴ www.cirad.fr/qui-sommes-nous/le-cirad-en-bref/notre-histoire ; 25/06/2012.

Les relations entre les collègues de l'Orstom et les nationaux m'ont paru « correctes », voire « chaleureuses » jusqu'au jour où tel technicien de la maison m'a expliqué que « le Cameroun pourrait être un pays magnifique sans les Camerounais... ». J'ai jugé inutile de polémiquer avec un tel personnage, qui avait par ailleurs souffert personnellement dans un contexte de décolonisation, tout en pensant que le monde aussi serait probablement encore plus magnifique s'il était débarrassé d'individus comme lui ! Celui-là n'était manifestement pas mûr pour le partenariat.

On oublie souvent que le Cameroun a été pionnier en Afrique francophone quant à la prise en mains de sa recherche scientifique avec l'extension en 1974 à l'ensemble de la recherche des attributions de l'Office national de la recherche scientifique et technique (Onarest), créé en 1965 pour coordonner la recherche agricole⁵. On a pu alors parler de « nationalisation de la recherche ». Je crois pouvoir dire que cette « prise en mains », évolution inéluctable, a été à l'époque « moyennement appréciée », tant par les chercheurs français que par les rares chercheurs camerounais en place, car en tant que scientifiques, ils étaient focalisés sur leurs recherches que cette transformation ne pouvait dans un premier temps que contrarier. C'était évidemment manquer de sens politique à terme. Les chercheurs camerounais ont été ensuite quelque peu contents, du fait de l'amélioration de leur statut personnel, par leur nomination à des fonctions administratives dans l'administration de la nouvelle recherche nationale. Dans ce contexte, quelle ne fut ma surprise de m'entendre dire, sur un ton triste et dépité, par un très compétent technicien de recherche camerounais, accompagnant à l'aéroport le chercheur de l'Orstom avec qui il avait travaillé pendant de longues années, ce qui avait conduit à une profonde estime et amitié mutuelles : « Vraiment, moi je ne peux pas travailler avec les Nègres » ; ce n'était certainement pas du « racisme primaire » dans sa bouche, mais il exprimait simplement l'inquiétude ambiante face à l'évolution en cours. De fait, la recherche nationale a eu des moyens très limités jusqu'en 1979.

L'année 1979 marque un tournant décisif avec la création de la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST).

⁵ www.irad-cameroon.org/histo_fr.php ; 25/06/2012.

Cette date correspond aussi à l'année – et ce n'est sans doute pas fortuit – où le budget national est entré dans une phase de croissance soutenue avec le début des exportations pétrolières ; le budget de la recherche s'est ainsi accru pendant plusieurs années de près de 15 % par an... Les structures des cinq instituts de recherche programmés ont été mises en place en 1981. On peut qualifier sans hésitation cette période « d'euphorique », dans la mesure où la DGRST, dirigée par Vroumsia Tchinye, était prête à financer à 100 % toute la recherche se menant au Cameroun ; il m'a fallu insister auprès de l'Orstom, dont le directeur général était alors Guy Camus, pour qu'il continue à apporter sa quote-part au financement du programme que je menais alors avec trois collègues camerounais ! Dans ce contexte, nous avons en effet monté un département de recherche démographique qui a pu rapidement compter quatre chercheurs et trois personnels administratifs et techniques⁶.

Le terme nouveau de « partenariat » est ainsi apparu et une procédure de consultations annuelles alternées, une année au Cameroun, l'année suivante en France, a été mise en place⁷. Trois types de programmes conjoints entre la DGRST et l'Orstom ont été définis pour l'ensemble des programmes menés en partenariat :

- des programmes dits « d'intérêt national », initiés et financés par la DGRST, avec ou sans financement extérieur, auxquels l'Orstom acceptait de mettre des personnels à disposition ;
- des programmes dits « d'intérêt commun », initiés par l'une et/ou l'autre partie, chacune d'elles acceptant de contribuer en matière de financement et de mise à disposition de personnels ;
- des programmes dits « d'intérêt général », initiés et financés par l'Orstom, avec ou sans financement extérieur, agréés par la DGRST, qui acceptait également de mettre des infrastructures et des personnels à disposition.

⁶ J'ai été nommé à un poste de chef de service de l'administration camerounaise comme chef de ce département au Centre de recherches économiques et démographiques (Cred), Institut des sciences humaines (ISH), en attendant qu'un chercheur camerounais soit considéré comme pouvant en prendre la relève, poste que j'ai occupé du 3 novembre 1980 au 16 août 1984, date de mon départ du Cameroun (arrêté n° 153/CAB/PM du 03/11/1980). Inutile de dire que cette expérience a été des plus enrichissantes en permettant d'appréhender le partenariat des deux côtés.

⁷ La réflexion sur le partenariat de l'Orstom ne s'est approfondie que plus tard (cf. notamment, GAILLARD, 1990 ; DESJEU, 1992 ; GRUÉNAIS et LOMBARD, 1992 ; POUPON, 1993).

Cela m'a semblé constituer un partenariat « sain et équilibré ». La DGRST a vu son statut renforcé en devenant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (Mesres) en 1984. Malheureusement, tout est parti à vau-l'eau avec la crise économique qui s'est développée à partir de 1986 et qui a rendu les conditions d'exercice de la recherche très difficiles. Dans cette ambiance particulièrement morose, l'Institut des sciences humaines a été purement et simplement dissous en octobre 1991, de manière arbitraire, suite à des conflits internes, laissant en chantier tout un ensemble de travaux et de publications avant leur aboutissement, et renvoyant des collègues locaux dont certains étaient à mi-chemin dans leurs parcours de formation. Le gâchis était flagrant et regrettable vu les moyens qui avaient été investis et cela même à un moment où la recherche sur la crise aurait été indispensable (TCHALA ABINA, 1992). Les chercheurs ont ensuite rejoint l'université, l'Institut de formation et de recherche démographiques (Iford) en ce qui concerne notre domaine ou encore le secteur privé⁸. La dévaluation de 50 % de la parité du franc CFA par rapport au franc français le 11 janvier 1994, faisant passer la valeur du franc CFA de 0,02 à 0,01 franc français, a durablement obéré les conditions de vie des chercheurs comme de la majorité de la population.

Dans ce contexte, l'Observatoire du changement et de l'innovation sociale au Cameroun (Ocisca), soutenu par l'Orstom, a « recyclé » un grand nombre de chercheurs en sciences sociales à partir de sa création en 1989 jusqu'en 1996. Le manque d'accord entre ses membres a alors conduit à l'arrêt progressif de ses activités. Georges COURADE (2007) note de manière réaliste : « Ce projet a été construit à partir d'un réseau de scientifiques, agents d'un État en faillite qui les avait licenciés pour la plupart ».

S'attachant principalement à l'étude de la crise et de l'ajustement structurel en milieu rural, avec une réussite certaine, Ocisca n'a

⁸ Le ministère en charge de la recherche a pris successivement différentes appellations : ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Informatique et de la Recherche scientifique (Mesires) en 1988 ; ministère de la Recherche scientifique et technique (Minrest) en 1992 ; ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation (Minresi) en 2004 ; ce ministère compte sept « structures opérationnelles de recherche », dont on constate que les sciences économiques et sociales sont toujours absentes [www.minresi.net ; 28/06/2012]. Cela confirme, si besoin était, que nul (ni aucune structure) n'est indispensable, mais cela conduit aussi à s'interroger sur la lucidité de politiques conduisant à se passer d'une telle recherche portant sur les acteurs et les bénéficiaires du développement.

cependant jamais remplacé la recherche en sciences sociales au Cameroun et ce n'était d'ailleurs pas son objectif.

Plus récemment, une recherche en sciences sociales en partenariat avec l'IRD a pu se réaliser avec la fondation Paul Ango Ela ou encore avec le centre Pasteur du Cameroun pour des problématiques en rapport avec la santé. Les programmes de sciences sociales de l'IRD au Cameroun sont aujourd'hui très réduits⁹.

Face à cette évolution de la recherche en partenariat en sciences sociales au Cameroun, en dehors de la recherche menée dans les universités, largement financée par des projets extérieurs, on peut se demander si on n'a pas assisté en quelque sorte à un « retour au point de départ » : d'une recherche entièrement dirigée par la France, on est passé au début des années 1980 à une véritable recherche nationale, puis au démantèlement de cette recherche qui, la crise aidant, a donné de nouveau un poids accru aux initiatives venues de l'extérieur...

Sentiments sur le partenariat dans la recherche en sciences sociales au Cameroun

Athanase BOPDA
Géographe

Aujourd'hui, parler du partenariat de l'IRD au Cameroun c'est évoquer une longue histoire de coexistence entre cette institution de recherche française et le monde de la recherche camerounaise dans son ensemble. Tout commence dès les années 1940 avec l'arrivée de l'Orstom, prédécesseur de l'IRD. Et depuis lors, l'histoire de ce partenariat est restée bien loin de celle d'un long fleuve tranquille !

Au départ, la recherche de l'Orstom a trouvé au Cameroun un terrain stimulant de prospection et d'initiation pour ses générations successives de jeunes recrues. Elle est alors menée par de jeunes chercheurs français débutants, et elle est fondée prioritairement sur l'expérience pratique et l'immersion initiatique totale dans des terrains perçus à travers le prisme des espaces tropicaux d'outre-mer. Il existe un fort tuteurage d'universitaires de la métropole, chargés de la coordination et de la mise en synthèse à des échelles plus vastes. Le partenariat scientifique n'est alors que ce que permet la consistance du partenaire d'en face.

En face, grâce notamment au partenariat avec l'Orstom, la recherche scientifique camerounaise, qui 50 ans plus tôt en était encore seulement à une « ère du soupçon », a pu transformer une partie de ses troupes de subalternes

⁹ Fondation Paul Ango Ela : www.fpae.net ; 28/06/2012 ; centre Pasteur du Cameroun : www.pasteur-yaounde.org ; 28/06/2012 ; Institut de recherche pour le développement au Cameroun : www.cameroun.ird.fr ; 28/06/2012.

composées d'enquêteurs, de traducteurs, de chauffeurs, de porteurs, de guides, au moyen d'une sélection rude, en chercheurs, en experts, voire en partenaires.

Il faut rappeler que l'accès à la documentation de l'Orstom, consultable sur micro-fiches au niveau de la mission de l'Orstom à Yaoundé, avant l'ère Internet, était devenu l'une des rares possibilités, pour un chercheur en sciences sociales, d'accéder à un large panel de publications scientifiques. De même, l'Orstom a offert très tôt la possibilité d'accès à des services Internet et au courrier électronique à travers le réseau RIO (1989-1995) (RENAUD, 2006). Il a mis sur pied les Contrats formation-insertion (CFI) visant à aider à la formation d'un partenariat de qualité (POUPON, 1993).

Le partenariat prôné de part et d'autre n'est cependant qu'une option *a minima* ou mal assurée. Il y a eu quelques opérations conjointes, mais pas vraiment d'évaluation partagée ou extérieure dont la conclusion se serait imposée aux deux parties en même temps, et qui aurait dynamisé les différents acteurs unis pour le meilleur et pour le pire ! Dans un « appartement commun, chambre à part », situation surréaliste par moments, les partenaires d'une dynamique partagée n'ont pas fini, selon une expression bien camerounaise, de « se chercher » et pour cause ! Le sort des acteurs clés que sont les chercheurs a été souvent, de part et d'autre, méconnu, incompris, mal accepté, mal apprécié et finalement bien des fois mal exploité !

Paradoxalement, les péripéties stériles et bien souvent désarçonnantes du partenariat institutionnel montrent, sur le très long terme, une surprise constante : mal embouché par les institutions mutuelles, le partenariat s'est réfugié dans le maquis du monde informel. Des actions militantes de quelques chercheurs engagés ont sauvé au passage une recherche conjointe bien mal accordée souvent, mais qui, même réduite à une fraction de son potentiel, affiche de bons résultats. Grâce aux sacrifices et aux initiatives des apôtres dilettantes du partenariat à tout prix, des essais improbables se sont vus transformés. Mais le statut et les carrières des militants ont été sacrifiés et leurs initiatives souvent contrariées ! L'exemple d'Ocisca est de ce point de vue révélateur.

Alors que du côté camerounais les plans d'ajustement structurel achèvent l'ISH, désorganisent l'Irad, tentent de détruire l'IRGM en création, isolent vigoureusement l'INC, tandis que du côté français les réformes à répétition favorisent doute et découragement, c'est partout la persistance de projets conjoints qui restera le refuge de nombreux chercheurs résilients tant du côté camerounais que du côté français. Ocisca naît à l'initiative de Georges Courade, chercheur de l'Orstom, et grâce aux complicités complémentaires de plusieurs Camerounais des mondes universitaires et de la recherche scientifique ébranlés par la crise. Le soutien de René Owona, directeur du Centre universitaire de Dschang, offre à Ocisca son berceau universitaire de Dschang. Initialement affiché comme un projet conjoint de suivi de la crise qui secoue le Cameroun en 1989, il est aussi un programme d'appui aux chercheurs camerounais considérés comme les éléments indispensables à un partenariat authentique. Dans le secteur des sciences humaines et sociales, il sera le seul programme de recherche et l'unique cadre de maintien du travail scientifique de ses chercheurs au plus fort de la crise des années 1990. Prenant le relais après une implosion complète des structures locales, il sera trop vite proclamé improductif quelques six ans plus tard alors que dans le meilleur des cas, les premières thèses initiées dans le cadre du programme et les contacts promoteurs qui avaient été entrepris ne pouvaient aboutir dans un délai aussi court ! Enterré par beaucoup de ceux qui ne voulaient pas attendre le temps long et laborieux de l'accouchement difficile d'une capacité locale de recherche

scientifique et technique, Ocisca a finalement montré le véritable visage d'un travail en partenariat qui ne saurait faire l'économie de la production de chercheurs partenaires quand il en manque. Entre autres résultats et preuves d'un souci de partenariat exigeant mais équitable pour tous, douze thèses ont été soutenues par les membres de l'équipe Ocisca, dont six par des chercheurs camerounais et six par des doctorants d'universités européennes en lien avec l'Orstom, et trois ouvrages collectifs ont été publiés (SIMEU KAMDEM *et al.*, 2012). Mais que reste-t-il aujourd'hui de cette belle dynamique initiée par Georges Courade et relayée par Jean-Luc Dubois ?

Alors que le regard jeté sur plus d'un demi-siècle de partenariat scientifique entre l'Orstom/IRD et les institutions camerounaises peut aujourd'hui aider à mieux s'y prendre en matière de recherche scientifique multicentree, comment se fait la recherche en sciences sociales maintenant ? Un premier constat montre que le projet-programme Ocisca entrepris par les chercheurs de l'Orstom, suivi par les chercheurs et les responsables de la recherche camerounais, n'a pas été repris par ses bénéficiaires pour en répliquer le modèle dans le temps et dans l'espace. Toutefois, des espaces d'animation de la recherche scientifique et de l'expertise technique en partenariat ont vu le jour dans la sphère de la société civile (fondation Paul Ango Ela, etc.), grâce au dynamisme des conventions interuniversitaires (Paris 1, Paris 7, Ceped, Yaoundé 1, Yaoundé 2, Iford, INC...), ou à des initiatives hésitantes d'anciens chercheurs en herbe devenus aujourd'hui des « aînés ».

La tâche est immense et les forces réelles, y compris en diaspora, mais ces dernières vont-elles enfin s'investir comme parties de la solution plutôt que parties du problème, à savoir l'absence ou l'insuffisance de partenaires efficaces de part et d'autre ? Il y a des chances, reste à ce qu'elles donnent naissance à un réel mouvement partagé d'innovation, de diffusion, d'évaluation et d'amélioration des engagements de coopération. L'avantage final du partenariat pour les chercheurs et les institutions c'est qu'il permet le partage et les remises à niveau et en question ; il interpelle tous les acteurs quant à leur sincérité dans la lutte pour la recherche scientifique et non pas uniquement pour leurs seuls intérêts personnels.

La recherche en sciences sociales au Cameroun : un partenariat entre stabilité et précarité

Emmanuel Ngwé

Démographe

De l'Office national de la recherche scientifique et technique (Onarest) au ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation (Minresi) en passant par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (DGRST), le partenariat entre les institutions de recherche de la France et du Cameroun en matière de sciences sociales a connu des fortunes diverses. Le développement de la recherche démographique fut l'un des objectifs stratégiques de ce partenariat. En effet, c'est dans ce contexte qu'a été créé en 1980 le Centre de recherches économiques et démographiques (Cred). Le premier chef du département de recherches démographiques de ce centre fut un chercheur de l'Orstom. Celui-ci aura eu le mérite de mettre en place l'équipe de chercheurs

de cette nouvelle structure et de conduire son premier programme de recherche sur les migrations internes, axé sur l'analyse de la relation entre la pression démographique et l'exode rural. Malgré des contraintes de toutes sortes, la recherche sur les migrations de retour aura été un exemple de réussite de ce partenariat en produisant un ouvrage collectif, ainsi que plusieurs articles et communications scientifiques.

Les réformes institutionnelles imposées par les décideurs politiques dans le domaine de la recherche à la fois au Cameroun et en France ont entraîné l'affaiblissement de ce partenariat pourtant prometteur. On ne regrettera jamais assez la dissolution de l'Institut des sciences humaines (ISH) en octobre 1991 par décret du président de la République pour des raisons purement politiciennes. En effet, les chercheurs en sciences sociales étaient perçus par le pouvoir en place comme « subversifs » à cause de certaines de leurs opinions sur les choix politiques gouvernementaux. Depuis cette date, la recherche en sciences sociales au Cameroun bat de l'aile. L'IRD ne trouve plus sur place un interlocuteur valable alors que les mutations sociales connues par le Cameroun nécessiteraient l'activation de la recherche en sciences sociales pour mieux mesurer ces changements, comprendre leurs causes et leurs conséquences et éclairer les décisions politiques à prendre pour les maîtriser. Les initiatives isolées de certaines structures comme l'Observatoire du changement et de l'innovation sociale au Cameroun (Ocisca), l'Institut national de cartographie (INC) et le Centre régional de documentation sur les traditions orales et les langues africaines (Cerdotola) se sont avérées insuffisantes, car ne s'inscrivant pas dans une démarche globale.

Le partenariat dans la recherche scientifique au Cameroun inclut aussi la collaboration entre l'Institut de formation et de recherche démographiques (Iford) et le Ceped. Ce partenariat a la particularité de rapprocher une institution régionale africaine (l'Iford dessert 25 pays francophones d'Afrique) et une institution étatique française. Le bilan est largement positif, malgré les crises successives connues par les deux institutions. La collaboration est multiforme ; elle couvre les domaines suivants : l'appui à la formation à travers l'accueil réciproque de stagiaires et de chercheurs, le développement et la conduite de projets de recherche conjoints, l'organisation de réunions scientifiques, la publication d'ouvrages en coédition, la mobilisation des ressources. Sans être exhaustif, on peut compter dans la moisson de ce partenariat des dizaines de stagiaires accueillis, plusieurs réunions scientifiques organisées, trois ouvrages publiés en coédition, etc.

Depuis plusieurs années, la mission du Ceped a changé, son personnel aussi et même son ancrage institutionnel. La mission de l'Iford n'a pas changé, mais le personnel scientifique et l'équipe de direction ont été entièrement renouvelés. Il se pose donc aujourd'hui le problème crucial de la révision de ce partenariat pour l'adapter non seulement au nouvel environnement institutionnel mais aussi aux besoins des utilisateurs. Car comme dans le premier cas, le partenariat Iford-Ceped s'est affaibli et devrait être renforcé.

Exemples d'un partenariat stratégique dans le domaine de la recherche scientifique au Cameroun, les deux expériences évoquées ci-dessus mettent en relief la précarité de la recherche scientifique au Cameroun. Quelles sont les responsabilités respectives des institutions partenaires dans l'évolution de ce partenariat aujourd'hui à la croisée des chemins ? La réponse à cette question nécessite une analyse approfondie des fondements politiques et historiques de ce partenariat, du cadre juridique et institutionnel de sa mise en œuvre, et enfin, des choix politiques des gouvernements concernés. La dissolution de l'ISH est une décision politique qui a porté un coup fatal au développement de la recherche en sciences sociales au Cameroun. Comment le remplacer ?

Pour conclure, il se dégage de l'analyse de la situation l'impression, voire le sentiment, d'un énorme gâchis. En effet, des efforts considérables ont été déployés pour construire l'édifice de la recherche, en particulier dans le domaine des sciences humaines et sociales, mais paradoxalement la destruction de cet édifice n'a rencontré que peu de résistance. Les chercheurs sont les victimes résignées de ce drame : les plus chanceux ont pu se reconverter en enseignants dans les universités publiques ou privées ; les moins chanceux ont été victimes de la dépression causée par la frustration d'une carrière brisée. L'organisation d'états généraux de la recherche scientifique au Cameroun serait peut-être une occasion propice pour faire un diagnostic en profondeur du partenariat en matière de recherche et de proposer une politique et des stratégies appropriées permettant de redynamiser ce secteur important de la vie nationale.

Au Viêt-nam : une évolution avec rupture

La recherche scientifique a été antérieure au Viêt-nam. Le *Bulletin du Comité agricole et industriel de la Cochinchine* paraît dès 1865 ; il est l'ancêtre du *Bulletin de la Société des études indochinoises*, dont la parution s'arrête en 1975. Cette recherche est toujours menée par la France et surtout par l'illustre École française d'Extrême-Orient (Efeo) qui œuvre dans le domaine de l'archéologie et de l'histoire. L'Efeo a été fondée en 1898 à Saigon, puis a été transférée en 1900 à Hanoi où elle est restée jusqu'en 1957 pour ne revenir qu'en 1993, soit après une coupure de 36 ans.

Des chercheurs en sciences sociales de l'Orstom ont travaillé au Viêt-nam depuis longtemps et pendant de longues années. Le plus célèbre d'entre eux est certainement l'ethnologue Georges Condominas, qui était de père français et de mère métis portugaise et sino-vietnamienne, et qui travaillait en relation avec l'Efeo¹⁰. Il a séjourné au Viêt-nam au titre de l'Orstom de 1948 à 1957, avant de travailler sur d'autres terrains pour le compte de l'Orstom également ; il a ensuite rejoint l'École pratique des hautes études (EPHE) en 1960. Dans son ouvrage sur l'histoire de l'Orstom, Michel GLEIZES (1985), qui est devenu directeur général adjoint, fixe cependant l'intervention de l'Orstom au Viêt-nam, en l'occurrence en République du Viêt-nam (Sud Viêt-nam), à une date bien

¹⁰ On consultera à ce sujet le *Courrier des chercheurs*, publication annuelle résumant les activités de l'Orstom, qui est parue de 1949 à 1956.

postérieure (1970), par conséquent à tort : « La collaboration avec ce dernier pays [le Viêt-nam] débuta en 1970 par l'envoi de missions d'enseignement dans le cadre de la coopération technique bilatérale. Cette forme de collaboration, qui se poursuivit les années suivantes, prépara l'installation en 1974 d'une mission de l'Orstom à Saigon. Placé, en raison des circonstances, sous la tutelle du conseiller culturel et donc incorporée provisoirement au service de la coopération, cette mission était alors forte de six chercheurs et fonctionnait auprès de la faculté d'agriculture de l'université de Saigon et de l'institut Pasteur. La chute de Saigon entraîna son rapatriement en 1975 avec l'ensemble des coopérants français, à l'exception du chef de la mission qui demeura sur place un an encore, seule présence scientifique française à avoir été maintenue à la demande du quai d'Orsay auprès des nouvelles autorités. Son départ à son tour en avril 1976 et la fermeture de la mission Orstom ne signifèrent pas la rupture avec les autorités qui, au contraire, avaient marqué leur désir de maintenir avec l'Office les liens établis sous le régime précédent. Mais la lenteur de la remise en marche du pays, liée aux conditions difficiles de sa situation intérieure, faisait s'éloigner l'espoir de voir la mission reprendre un jour ses activités, en tout cas bien trop au-delà d'un prévisible raisonnable pour justifier plus longtemps son maintien, même nominal. Les contacts, qui ensuite ont plusieurs fois été renouvelés par les autorités vietnamiennes, autorisent à penser que dans leur esprit cette perspective pourrait finir par se préciser ».

Il est intéressant de relever que d'après cette formulation ce sont plutôt les Vietnamiens qui étaient désireux de poursuivre la coopération, tandis que l'Orstom restait dans l'expectative devant les difficultés matérielles et les complexités administratives des séjours et des activités au Viêt-nam durant cette période. Après la réunification du pays en 1975, des missions de prise de contact ont cependant été réalisées au Viêt-nam pendant les années 1980, aussi bien par Alain Ruellan, directeur général de l'Orstom que par Francis Gendreau, directeur du Centre français sur la population et le développement (Ceped) dépendant lui-même de l'Orstom¹¹. Toujours est-il que lorsque je me suis

¹¹ Le Ceped était alors un groupement d'intérêt scientifique (GIS) créé conjointement par l'EHESS, l'Ined, l'Insee, l'Orstom et l'université Paris 6, statut qu'il a conservé jusqu'en 2002.

rendu au Viêt-nam pour la première fois en 1993, c'était sur la première opération de recherche en sciences sociales impliquant l'Orstom depuis 1975, après donc une « rupture » de dix-huit ans. Il s'agissait alors de « suivre » des enquêtes socio-démographiques financées par le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) avec une contribution de l'ambassade de France, pour lesquelles le Ceped avait été désigné « agence d'exécution ».

Une représentation officielle de l'IRD a été rouverte en 1998 à Hanoi. Le nombre de chercheurs de l'IRD affectés au Viêt-nam s'est progressivement accru. En 2012, quinze chercheurs et ingénieurs de l'IRD sont affectés dans des institutions vietnamiennes, toutes disciplines confondues. Il faut ajouter au niveau de la représentation de l'IRD elle-même le représentant et le régisseur ; quatre personnels administratifs et techniques locaux y sont employés à plein-temps. De nombreux chercheurs se rendent régulièrement en mission au Viêt-nam dans le cadre de programmes en partenariat avec des institutions vietnamiennes.

Les recherches en cours ou qui ont été menées par nos équipes en partenariat sont détaillées sur les sites Internet de nos institutions¹². Ce n'est pas l'objet ici. En revanche, concernant le partenariat au Viêt-nam dans le domaine des études de population, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet dans deux communications (GUBRY, 2002 et 2004). J'ai alors regretté le fait que nous ne soyons jamais arrivés à monter un projet de recherche à financement conjoint, car les institutions vietnamiennes conçoivent en général deux types seulement de projets, les projets nationaux à financement national et les projets extérieurs à financement étranger : « Ce type de projet [conjoint] développerait une implication plus forte des responsables nationaux dans les projets de recherche, une réelle attente des autorités vis-à-vis des résultats de cette recherche et sans doute une probabilité plus forte qu'ils soient pris en compte » (GUBRY, 2002).

J'ai également évoqué la très faible rémunération des chercheurs au Viêt-nam et la nécessité qu'ils ont de réaliser un grand nombre de

¹² UMR 201 « Développement et sociétés » : <http://recherche-iedes.univ-paris1.fr> ; IRD au Viêt-nam : www.vietnam.ird.fr ; Projet *Virtual Saigon* : <http://saigon.virtualcities.fr>.

consultances pour leur permettre de vivre, d'où leur très faible disponibilité pour faire de la recherche ; j'ai parlé du problème de la langue de travail et des traductions ; j'ai évoqué les publications et leur diffusion ; j'ai traité des accueils et des bourses des étudiants. Toutes ces questions sont au cœur du partenariat ; nous reviendrons sur certaines d'entre elles.

Expériences en matière de partenariat à l'Institut d'études de la population et de la société (IPSS) à Hanoi

Luu BICH NGOC
Démographe

NGUYEN THI THIENG
Statisticienne-démographe

En réponse au besoin de formation et de recherche dans le domaine de la population au Viêt-nam, le ministre de l'Éducation et de la Formation a décidé de créer le Centre de population au sein de l'université nationale d'Économie en 1992 (décision n° 140/TCCB du 22 janvier 1992).

Dans les années 1990, au début de son fonctionnement, le Centre de population a bénéficié du projet VIE/92/P04 du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) visant au renforcement de ses capacités, dont le Centre d'études et de recherches sur les populations africaines et asiatiques (Cerpaa) (université Paris 5) était l'agence d'exécution. Ce projet a fourni des équipements et a contribué à la formation du personnel. Dix cadres ont été envoyés à l'étranger pour faire leurs études. Ils ont suivi des cours de formation de courte durée ou des cycles de maîtrise et de doctorat en démographie dans des universités renommées comme la Sorbonne en France (université Paris 1), l'Australian National University (ANU), l'université de Cardiff au Royaume-Uni, l'Institut de démographie des Philippines et l'Institut international des sciences de la population à Mumbai, en Inde... Après avoir achevé leurs cours, ils sont retournés travailler au Centre de population et sont devenus des pièces maîtresses pour le développement du Centre. À cette époque, en plus de leur capacité professionnelle renforcée, ces cadres ont également contribué à créer de bonnes relations avec les chercheurs étrangers. Sur cette base, ils ont mis sur pied et développé des projets de formation et d'études avec des chercheurs des universités internationales dans lesquelles ils avaient eu la chance d'étudier. En particulier, le projet intitulé « Élaborer des documents introductifs aux études de population au Viêt-nam » a été mis en œuvre par le Centre de population et l'ANU dans la période 1994-1996 ; le projet de recherche sur « Les facteurs de la fécondité élevée des minorités ethniques dans la région montagneuse du nord du Viêt-nam » a été mis en œuvre en collaboration entre le Centre de population et le Centre Sir David Owen de l'université de Cardiff dans la période 1997-1999 ; le projet de recherche sur « Les mobilités intra-urbaines à Hô Chi Minh Ville et Hanoi » a été mis en œuvre en collaboration entre le Centre de population, l'Institut de recherche économique (IER) de Hô Chi Minh Ville et l'IRD dans la période 2002-2005.

Compte tenu des résultats positifs obtenus par le Centre de population et des besoins croissants dans le domaine des études de population, le président de

l'université nationale d'Économie a fondé l'Institut d'études de la population et de la société [Institute of Population and Social Studies (IPSS)] pour remplacer et renforcer le Centre de population (décision n° 3687/QD-TCCB du 28 novembre 2005).

Dans la continuité des programmes de recherche mis en œuvre, l'IPSS a continué à collaborer avec l'IRD, en France, au cours de la période 2005-2010, pour mettre en œuvre deux grands projets en tant que parties du programme « Appui à la recherche sur les enjeux de la transition économique et sociale au Viêt-nam » (FSP2S) financé par le ministère français des Affaires étrangères *via* l'ambassade de France au Viêt-nam. Ce sont le projet « Migration, pauvreté et environnement urbain à Hanoi et Hô Chi Minh Ville » (en partenariat entre l'IPSS, le HIDS et l'IRD) et le projet sur « La famille vietnamienne face au VIH/sida : prévention de l'épidémie et prise en charge des séropositifs en milieu rural et urbain dans la province de Quang Ninh ». Un cadre de l'IPSS a reçu une bourse pour un doctorat en socio-démographie à l'université de Paris-Nanterre. Les relations avec les partenaires français se sont renforcées. Au cours de la période 2011-2012, l'IRD a continué à appuyer l'IPSS dans la mise en œuvre du projet sur « Les migrations, la mondialisation et les effets du VIH/sida : étude de cas sur la ville de Hai Phong » dans un but d'échanges scientifiques et d'amélioration de la capacité des enseignants-chercheurs à travers un programme « Chaires croisées »/PEERS. Au cours de la période actuelle 2011-2013, les chercheurs de l'IPSS coopèrent avec les chercheurs du HIDS et de l'IRD (appartenant à l'UMR « Développement et sociétés », au LPED – Laboratoire population, environnement, développement, et récemment au Ceped) dans la mise en œuvre d'un projet Arcus sur le thème « Population, santé publique, environnement ». L'IPSS a fait appel à l'IRD et au HIDS pour répondre à un appel d'offres du ministère vietnamien de l'Éducation et de la Formation et pour réaliser le projet proposé sur « Les migrants temporaires à Hanoi et Hô Chi Minh Ville », qui a été sélectionné.

En fait, la relation et la coopération entre l'IPSS et l'IRD se sont fortement et durablement développées, tandis que la coopération avec des partenaires de pays anglophones ne s'est pas développée davantage pour le moment. Ce résultat est venu de l'attention de l'IRD pour la promotion du développement du partenariat avec ses partenaires vietnamiens. L'IRD a également contribué à des activités conjointes de formation et d'études avec l'IPSS. Il a récemment transmis des livres à titre gracieux pour les étudiants de l'université nationale d'Économie. En outre, la « relation entre collègues », « l'amitié » entre les chercheurs français et vietnamiens ont toujours été respectées et préservées. Les chercheurs des deux côtés ont fait de leur mieux et ont travaillé dur pour construire de nouvelles voies, de nouvelles méthodes de relations partenariales. En particulier, un accord-cadre a été signé entre l'IRD et l'université nationale d'Économie en 2008 (renouvelé en 2012), qui est devenu un document juridique important pour développer la coopération et une relation durable dans le futur. En 2011, deux chercheurs de l'IRD ont reçu la « Médaille pour l'éducation » de la part du ministre vietnamien de l'Éducation et de la Formation, au titre de l'université nationale d'Économie, comme reconnaissance pour le travail en partenariat qui a été accompli.

Bien que la relation de coopération entre l'IPSS et les institutions françaises se soit très bien développée, il y a encore des limitations dues à des causes venant des deux côtés. Les procédures administratives en France et au Viêt-nam sont de plus en plus lourdes. Parfois, le bailleur de fonds n'a pas respecté les accords tels qu'ils avaient été initialement prévus et signés entre

les parties (par exemple, le budget de fonctionnement du programme FSP2S a été réduit de 20 % par rapport à ce qui était prévu et les bourses de thèse ont été amputées d'une année sur les quatre programmées [RENAUD, 2010]. Ainsi, les chercheurs ont eu beaucoup de mal pour travailler et publier les résultats de leur étude et les doctorants ont eu des difficultés pour l'achèvement de leur thèse. Le prestige des partenaires français s'en est trouvé quelque peu diminué et les partenaires vietnamiens ont perdu la confiance qu'ils avaient en eux dans la réalisation des activités de coopération.

Parfois, dans le cadre de leur collaboration, les chercheurs ont des difficultés pour organiser leur temps de travail en commun. Les chercheurs français analysent souvent un thème en profondeur et peuvent consacrer tout leur temps pour un projet ou une étude en cours. Mais les chercheurs vietnamiens exercent souvent de nombreuses activités avec plusieurs projets simultanés pour assurer leur revenu selon le schéma officiel de « l'autonomie financière » des établissements universitaires. D'autre part, en raison de différences culturelles et de barrières linguistiques, les échanges sur le contenu des projets, l'expression des opinions des partenaires dans un travail collectif ne sont pas faciles. Il est alors parfois difficile de parvenir à un consensus entre les parties.

Réflexions sur le partenariat entre l'Institut d'études pour le développement de Hô Chi Minh Ville (HIDS) et l'IRD

LÊ THỊ HUONG
Géographe

L'évolution des institutions et des projets

La coopération internationale est un facteur important pour développer les capacités du personnel de recherche de l'Institut. Depuis sa création et jusqu'à maintenant, la coopération internationale a toujours été la préoccupation des dirigeants et des chercheurs de l'Institut. L'évolution peut être divisée de la manière suivante selon la période :

■ La période antérieure à 1988

C'est la période du Conseil de planification économique, créé en 1978, dont le champ couvre les domaines des sciences de la terre et des sciences économiques et sociales. Pendant cette période, les dirigeants ont envoyé des scientifiques étudier dans d'autres pays, généralement socialistes, et ont également reçu de nombreux scientifiques de pointe d'autres pays au Viêt-nam pour la recherche collaborative, l'échange scientifique, le conseil... Grâce à cette coopération, on a mis en place le personnel scientifique hautement qualifié de la nouvelle période.

■ La période 1988-2008

L'Institut de recherches économiques [Institute for Economic Research (IER)] a été créé en 1988, sous la direction de Dang Huu Ngoc, avec la mise en place de la politique du *Renouveau* (Viên Kinh Tê Thanh phô Hô Chi Minh, 2008).

L'IER est l'organe de recherche scientifique du Comité populaire de Hô Chi Minh Ville (municipalité) ; il a des fonctions de conseil pour le Comité du Parti de la ville et le Comité populaire. L'IER a réalisé avec succès une série de programmes et de projets dans les domaines dans lesquels il a acquis une vaste expérience, comme par exemple la migration vers la ville. Des résultats significatifs de cette coopération concernent la formation ; l'Institut a accueilli des experts de nombreux pays, a échangé des scientifiques, des stagiaires et des étudiants des cycles supérieurs ; il a organisé des conférences et des séminaires.

En 1993, l'IER a établi un partenariat avec le Centre français sur la population et le développement (Ceped) dans le cadre d'un projet du Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA) pour lequel le Ceped était l'agence d'exécution, pour l'étude des migrations et de l'emploi à Hô Chi Minh Ville. Un chercheur de l'Institut a bénéficié de bourses d'études de la part de l'ambassade de France et de l'Orstom pour préparer son DEA puis son doctorat en France. En 1998, l'IER a réalisé le projet sur la migration rurale-urbaine vers Hô Chi Minh Ville avec le Ceped. En 2002, il a participé avec le Centre de population de Hanoi et l'IRD au Programme de recherche urbaine pour le développement (Prud), financé par le ministère français des Affaires étrangères. En 2005, l'IER (qui deviendra le HIDS) a entrepris un projet de recherche sur le thème « Migration, pauvreté et environnement urbain » dans le cadre d'un projet FSP sciences sociales de l'ambassade de France au Viêt-nam, avec le Centre de population (qui deviendra l'IPSS) et l'IRD. Ce projet s'est poursuivi au niveau de l'IRD dans le cadre de l'UMR « Développement et sociétés », université Paris 1. Il a financé une bourse d'études pour une doctorante du HIDS.

■ La période postérieure à 2008

L'Institut d'études pour le développement de Hô Chi Minh Ville [Ho Chi Minh City Institute for Development Studies (HIDS)] a été créé en 2008 par la fusion de l'IER avec l'Institut de sociologie et l'Institut de planification urbaine. Il conserve les mêmes fonctions d'entreprendre des recherches et de réaliser des consultances pour le Comité du Parti et le Comité populaire de la ville sur les questions de développement économique, social et environnemental concernant l'agglomération et ses environs. Depuis 2011, le HIDS participe au projet Arcus « Population, santé publique, environnement » avec l'IPSS et l'IRD. La même année, un accord-cadre de coopération scientifique et technique a été signé entre le HIDS et l'IRD. Depuis 2012, le HIDS est engagé aux côtés de l'IPSS et de l'IRD dans la réalisation du projet sur les migrants temporaires à Hanoi et Hô Chi Minh Ville, financé par le ministère vietnamien de l'Éducation et de la Formation.

Des résultats significatifs malgré des difficultés

Sur le plan institutionnel, la coopération dans la recherche scientifique a contribué activement à mettre l'Institut en relation avec d'autres organismes de recherche, aussi bien à l'étranger qu'au Viêt-nam. La coopération internationale a contribué à former une équipe de scientifiques qualifiés. Elle a aidé à maintenir une plus grande part de recherche fondamentale à côté des études et des consultances qui sont la partie la plus importante des activités de l'Institut. La recherche en partenariat entre le HIDS et l'IRD a conduit à la publication de douze ouvrages, y compris des ouvrages de synthèse, de

chapitres d'ouvrages et de nombreux articles généralement cosignés entre chercheurs des deux organismes ; elle a aussi permis de présenter de nombreuses communications et posters à des réunions scientifiques. Les publications ont été faites en plusieurs langues, le plus souvent en vietnamien et en français, mais aussi en anglais pour pouvoir être diffusées dans la région ; elles sont parues aussi bien au Viêt-nam qu'à l'étranger. Tout cela a augmenté la visibilité de l'Institut et l'a aidé en retour à accéder à des consultations supplémentaires, par exemple dans le cadre de l'Agence française de développement (AFD) en 2004 ou à des financements nationaux tels celui du ministère vietnamien de l'Éducation et de la Formation en 2012.

Les difficultés n'ont pas été absentes. On peut regretter que nous ne soyons pas parvenus à monter un programme de recherche à financement réellement conjoint. L'accès au financement extérieur reste très difficile et les engagements pris par les bailleurs de fonds n'ont pas toujours été respectés comme dans le cas du projet FSP sciences sociales dont le budget a été largement amputé avant son achèvement, aussi bien pour ce qui est du fonctionnement que des bourses des doctorants. Le nombre de chercheurs hautement qualifiés reste insuffisant et certains membres de notre équipe dans le passé ne sont pas restés à l'Institut, car ils ont trouvé de meilleures conditions à l'étranger.

Au niveau personnel, la recherche en partenariat a considérablement élargi l'horizon des chercheurs. Elle leur a permis d'acquérir une expérience nouvelle en travaillant avec des chercheurs étrangers. Elle a élargi le réseau de relations personnelles à l'occasion des conférences internationales. Elle a rendu plus facile l'accès à la documentation produite à l'étranger. Elle a conduit à augmenter le nombre de leurs publications, notamment dans des revues internationales. Elle leur a enfin procuré un complément de salaire pendant la durée des projets, ce qui n'est pas négligeable dans le contexte de la recherche au Viêt-nam.

Parmi les difficultés rencontrées figure le manque de temps pour se concentrer sur la recherche au milieu de toutes les activités de l'Institut, dont les nombreuses réunions : il est difficile dans ces conditions de faire par exemple un véritable travail d'édition des publications. À l'inverse, les chercheurs étrangers ont la possibilité de se consacrer beaucoup plus à la recherche. Par ailleurs, les calendriers de travail des chercheurs vietnamiens et étrangers ne sont évidemment pas identiques et il n'est pas toujours facile de travailler ensemble.

Au total, l'investissement dans la science reste certainement trop faible, surtout si on le met en rapport avec les besoins et les attentes de la société.

En somme, dans deux contextes différents, j'observe une évolution étonnamment similaire de la recherche en sciences sociales en partenariat au Cameroun et au Viêt-nam : une recherche entièrement gérée par la France au temps de la colonie, un partenariat équilibré après plusieurs années de fonctionnement d'une recherche nationale (approximativement périodes 1980-1986 au Cameroun, 1996-2008 au Viêt-nam), enfin un rôle accru du partenaire du Nord par suite, selon le cas, de la disparition des structures de recherche ou des budgets publics de fonctionnement dans le sillage de la politique de

mondialisation/privatisation actuelle¹³, de la baisse parfois des financements nationaux de la recherche et du temps disponible des chercheurs pour répondre aux appels d'offres et se consacrer à la recherche.

Au cœur du partenariat

« *L'ouverture* » générée par le partenariat

La recherche en partenariat entraîne un élargissement de l'horizon de chaque chercheur pris séparément au travers du partage des compétences et des expériences. L'intérêt pour un chercheur étranger de travailler avec des chercheurs nationaux est manifeste quant à la connaissance du terrain. Il existe aussi pour un chercheur national, car le chercheur étranger n'est *a priori* pas impliqué dans les problèmes locaux, ce qui favorise une approche parfois plus impartiale et un point de vue plus « neutre » ; cela facilite aussi les comparaisons internationales.

Au Cameroun, comme au Viêt-nam, les chercheurs originaires des différentes régions n'ont pas vraiment l'habitude de travailler ensemble sur un même projet. J'ai de nombreuses fois relevé le point de vue très négatif, empreint de préjugés, que les uns et les autres ont de leurs confrères d'une autre région. Au Viêt-nam, détail amusant, au démarrage de notre premier projet de recherche intégré impliquant une équipe du Nord et une équipe du Sud, zones qui ont été longtemps radicalement séparées par l'histoire, les chercheurs de part et d'autre ont commencé par m'envoyer les courriels destinés à l'autre partie pour que je les retransmette ; j'ai dû leur expliquer que le courrier électronique était « global », qu'ils pouvaient écrire directement et en vietnamien, et qu'au demeurant le téléphone

¹³ Au Viêt-nam, cette évolution est connue sous le terme de « socialisation » [*xã hội hóa*] au lieu de « privatisation » [*tu nhân hóa*]. Olivier TESSIER, en 2008, a mis en exergue cette évolution. Le chercheur est ainsi contraint à passer parfois la moitié de son temps à répondre à des appels d'offres pour chercher à financer ses travaux.

existait également... Des problématiques comparatives permettent aux chercheurs de découvrir positivement d'autres régions ou d'autres grandes villes de leur pays qui leur sont totalement inconnues et que certains ne sont pas loin de considérer comme étant pratiquement « sur la lune ». Les points de vue des chercheurs se sont manifestement modifiés en travaillant en partenariat.

Atouts et contraintes de la langue

Les problèmes de langues ne sont pas à sous-estimer dans une démarche de partenariat. Théoriquement, le travail en partenariat est d'un grand secours au niveau de la langue.

Au Cameroun, il n'y a guère de problème de communication entre chercheurs puisque les deux langues officielles du pays, enseignées dans les écoles, sont le français et l'anglais. Les questionnaires des enquêtes de terrain sont ainsi généralement rédigés dans l'une de ces deux langues, selon que l'on travaille dans l'une des huit régions francophones ou dans l'une des deux régions anglophones¹⁴. Les questions sont ensuite traduites directement par l'enquêteur au cours de l'interview dans la langue maternelle de l'interlocuteur, souvent la seule qui soit comprise par la population adulte dans les zones faiblement scolarisées, et l'enquêteur doit donc être un locuteur de cette langue (le pays compte plus de 250 langues). On s'est rarement interrogé sur les problèmes posés par cette procédure, mais il nous a été donné de constater que certains termes ou concepts sont intraduisibles dans certaines langues locales : par exemple, en langue mafa (monts Mandara) le mot « ville » n'existe pas, de même que le concept « d'âge » ou « d'année de naissance » et doivent donc être approchés par des circonlocutions¹⁵. Il est alors très utile de faire traduire oralement le questionnaire par les enquêteurs rassemblés, une fois qu'ils ont été formés, jusqu'à ce que tous soient d'accord sur les termes à employer et la manière de poser les questions.

¹⁴ Le terme de « région » a remplacé celui de « province » en 2008.

¹⁵ On peut alors par exemple estimer l'année de naissance par le nombre de *Maray vécus* – fête du bœuf célébrée tous les trois ans chez les Mafa, tous les quatre ans chez d'autres ethnies.

Au Viêt-nam, la langue de travail est le vietnamien et les questionnaires sont en vietnamien. Le problème de la langue tel que décrit ci-dessus se pose seulement pour les ethnies « minoritaires » (environ 15 % de la population), le plus souvent dans les zones montagneuses du Nord et les hauts plateaux du Centre. Nous n'avons pas rencontré ce problème sur nos terrains de travail, si ce n'est au sein de certains ménages de culture chinoise à Hô Chi Minh Ville ; l'enquêteur a alors pris un interprète dans le voisinage. En revanche, la communication entre collègues se pose. Nos langues de communication sont en l'occurrence le français à Hanoi, les collègues ayant soutenu leur thèse en français à Paris, et l'anglais à Hô Chi Minh Ville. Le travail en partenariat permet dans ces conditions d'accéder, d'une part, à la vaste documentation disponible en vietnamien, mais mal diffusée sur le web, et d'autre part, aux publications diffusées par les éditeurs internationaux auprès desquels l'IRD paie un abonnement pour ses chercheurs, utilisable pour les programmes de recherche en partenariat. Inutile de dire que les problèmes de traduction pour des publications conjointes en vietnamien, français ou anglais, ou la direction de thèses deviennent alors extrêmement complexes, d'autant plus qu'aucune de mes partenaires actuelles n'est à même d'écrire parfaitement en français ou en anglais, même si la communication orale est excellente. En réalité, bien que le pays fasse officiellement partie de la francophonie et que l'anglais soit la langue de communication internationale en Asie du Sud-Est, je n'ai rencontré dans le passé, parmi mes partenaires vietnamiens, que deux chercheurs rédigeant sans problème en langue étrangère, l'un en français et un autre en anglais.

Cela pose évidemment un problème crucial aussi pour les doctorants vietnamiens, généralement incapables de rédiger de manière correcte directement dans l'une des deux langues et nécessite alors une très large réécriture de leur thèse¹⁶. Bien sûr, il n'y a pas lieu de les blâmer pour les vicissitudes de l'histoire qui ont conduit à cette situation et peu de doctorants français seraient sans doute capables d'écrire une thèse de sciences sociales dans une langue étrangère ! Je constate par

¹⁶ Ce problème peut même se rencontrer en Afrique : « La question de la "discrimination positive" se pose souvent compte tenu du faible niveau de maîtrise de la langue française d'un doctorant, obligeant le chercheur IRD à faire du *rewriting* à grande échelle » (COURADE, 2007).

ailleurs qu'il n'y a plus guère de problème pour soutenir une thèse en anglais dans les universités françaises, même en sciences sociales, car les responsables ont compris que si nous voulons continuer à voir venir les étudiants de certains pays étudier en France plutôt que dans d'autres pays d'Europe ou aux États-Unis, il faut les autoriser à rédiger leur thèse en anglais. La rédaction en anglais peut être une solution dans de rares cas pour un étudiant vietnamien, avec l'avantage que l'éventuel co-directeur vietnamien de la thèse a toutes les chances de pouvoir lire l'anglais, mais pas le français. Cependant, pour éviter une multitude de corrections ingérables, la seule solution est souvent d'écrire la thèse en vietnamien et de la faire traduire ensuite en français ou en anglais ; cette traduction nécessite elle-même des corrections, mais beaucoup plus légères. Il me semble en effet inadmissible de voir soutenues des thèses en français écrites dans une langue très approximative et sans les nécessaires corrections par des étudiants étrangers au sein d'institutions pourtant illustres, comme je l'ai constaté à plusieurs reprises ; cela pose à l'évidence le problème des moyens à consacrer à la correction de ces thèses.

La maîtrise d'une langue locale est évidemment un atout extrêmement précieux permettant au chercheur de se passer de traducteur. Mais je n'ai personnellement rencontré que très peu de collègues de l'Orstom/IRD maîtrisant une langue camerounaise (deux ou trois d'entre eux sont à même de travailler en fulfulde, la langue des Peuls) ou le vietnamien (si de nombreux chercheurs en sciences sociales étrangers – et j'en fais partie – sont à même de balbutier quelques phrases, seules deux collègues parlent couramment le vietnamien et sont capables de l'utiliser dans des communications scientifiques). En ce qui me concerne, je regrette profondément de ne pas mieux maîtriser la langue vietnamienne, mais je peux dire sans fausse modestie que l'investissement nécessaire à cette fin m'aurait certainement empêché de mener à bien d'autres tâches de partenariat telles que le suivi de travaux universitaires ou l'édition d'ouvrages collectifs.

Des publications conjointes réalisées non sans problèmes et peu valorisées

En toute logique, le partenariat conduit à des publications conjointes et celles-ci sont même un des buts ou des moyens du partenariat.

La question des publications a été mal introduite lors des premiers accords de coopération en matière de recherche au Cameroun. Il a alors été demandé aux chercheurs de publier « prioritairement » dans les revues camerounaises. Cela pouvait très vite signifier « exclusivement », car il n'est guère possible de republier à l'extérieur ce qui a déjà été publié à l'intérieur, les revues exigeant l'exclusivité, et la simple déontologie l'exclut évidemment. De plus, il est inutile de dire que les revues camerounaises, qui étaient en train d'être créées et dont je prétends qu'elles étaient d'un niveau scientifique et d'une sélectivité supérieurs à bien des revues internationales, n'étaient pas connues à l'extérieur. C'était de nature à contrarier la carrière des chercheurs et la « levée de boucliers » de ces derniers, tant camerounais que français, a vite conduit à la non-application de cette mesure.

À propos des articles de revues, il n'est pas inutile de rappeler que l'habitude en sciences sociales est (ou a été) de ne considérer comme « auteurs » d'un article que ceux qui ont effectivement contribué à sa *rédaction* et l'on rencontre rarement plus de trois auteurs pour un article. Les auteurs sont alors cités soit par ordre alphabétique si la contribution de chacun est plus ou moins équivalente, soit selon l'importance de leur contribution. Concernant tous les autres contributeurs (selon le cas, responsables administratifs ou politiques, enquêteurs, contrôleurs d'enquête, chauffeurs, traducteurs, photographes, informaticiens, correcteurs, etc.), l'habitude est de les remercier en note infrapaginale. L'usage est plus divers pour les ouvrages collectifs où chacun est en général « auteur » du chapitre qu'il a rédigé et peut être en même temps « éditeur scientifique » de l'ouvrage.

En sciences exactes, les habitudes sont très différentes et l'on peut trouver parfois pas moins de dix auteurs pour un article. On met alors le nom du rédacteur en tête et souvent le responsable du laboratoire à la fin de la liste. Cette manière de procéder prête facilement à la caricature, ainsi qu'en témoigne le dessin de Jorge Cham¹⁷ cité par DAY et GASTEL (2011), et les pressions peuvent être fortes pour augmenter le nombre de noms de la liste des auteurs dans le but d'étoffer la bibliographie de chacun...

¹⁷ Source : http://www.phdcomics.com/comics/archive_print.php?comicid=562

Cependant, la situation est peut-être en train de changer pour les sciences sociales à l'IRD. Devant la disponibilité de plus en plus réduite des partenaires pour faire de la recherche, l'idée a été avancée de mettre quand même leur nom sur les publications pour peu qu'ils aient pris part à l'enquête de terrain qui, généralement, ne pourrait pas se faire sans eux... Cela mérite manifestement débat : que signifie dans ces conditions la co-signature qui est l'un des indicateurs d'un partenariat vivant ? Qu'en est-il dans ces conditions de « l'excellence scientifique » des auteurs souvent évoquée ? Ne touche-t-on pas là aussi quelque part à l'éthique ?

La question des publications est systématiquement mentionnée dans les projets d'accords-cadres de coopération scientifique et technique, destinés à être signés entre partenaires et régulièrement mis à jour par la direction des affaires juridiques de l'IRD. Cependant, ces mises à jour vont toutes dans le sens de la complexification¹⁸. Ainsi, on en est venu à l'obligation pour la partie prévoyant de faire une publication ou une communication de solliciter l'autorisation préalable de l'autre partie qui ne devient tacite qu'au bout d'un mois en cas d'absence de réponse ; en pratique, cela revient à solliciter l'accord des responsables des institutions concernées, en France et à l'étranger, puisque ce sont elles qu'on entend par « parties ». Ces institutions peuvent être d'ailleurs plus de deux dans le cas des projets menés en commun par plus de deux partenaires institutionnels (ce qui est le cas de nos projets actuels au Viêt-nam qui associent trois partenaires, l'IRD et deux institutions vietnamiennes, l'une du Nord et l'autre du Sud du pays¹⁹). Que signifie d'ailleurs la « partie » dans le cas des publications (ce sont les *chercheurs* qui rédigent les publications et non pas les *institutions*, et ils les publient le plus

¹⁸ Le processus de complexification est bien connu dans notre administration. Un service qui « fonctionne bien » a vocation à se développer. On recrute alors de jeunes cadres administratifs compétents dans leur domaine et dynamiques qui veulent améliorer les choses et laisser une empreinte de leur passage. Ils procèdent alors à des modifications des textes et des procédures existants sans avoir parfois la moindre idée concrète du domaine auquel elles s'appliquent, qui est la recherche et précisément la recherche en partenariat... L'administration tend alors à perdre de vue sa finalité qui est d'appuyer la recherche et a tendance à fonctionner pour elle-même. Le chercheur est ainsi amené parfois à ne plus travailler grâce à son administration, mais à devoir travailler *malgré* elle !

¹⁹ C'est aussi souvent le cas des projets financés par l'Agence nationale de la recherche (ANR), même si une institution étrangère n'y a pas le statut de « partenaire », et c'est la généralité dans les projets financés par l'Europe.

souvent à l'extérieur de leur institution) ? Qu'en est-il quand ce sont les chercheurs de chacune des institutions partenaires qui prévoient de publier ensemble (cas normalement le plus fréquent dans une démarche de partenariat) ? Pourquoi devoir solliciter une autorisation préalable de publier dans un projet en partenariat qui n'existe pas dans les institutions ne travaillant pas en partenariat, que ce soient des institutions françaises ou des institutions étrangères, y compris nos institutions partenaires ? La procédure préconisée pourrait s'apparenter à une « *censure* » (que je n'ai jamais vu pratiquer dans une institution de recherche en France ou à l'étranger, à la différence d'une « *auto-censure* » responsable, qui est probablement universelle) ; elle est aussi de nature à retarder toute publication et elle est surtout inadaptée au monde de la recherche et au mode de fonctionnement du chercheur où les communications scientifiques sont souvent achevées pour le jour même de la date limite de leur envoi.

Dans ces conditions, par rapport au formulaire-type disponible, nous avons notamment simplifié l'article 8 concernant les publications dans l'accord-cadre signé entre l'IRD et le Ho Chi Minh City Institute for Development Studies le 2 novembre 2011, avec l'accord de la direction des affaires juridiques de l'IRD et à la satisfaction des deux parties :

« *ARTICLE 8 : PUBLICATIONS*

Sauf clause contraire des conventions particulières prévues à l'article 3, les résultats issus des opérations de recherche conjointes appartiennent à chacune des deux parties qui est libre de les utiliser comme elle l'entend. En cas de publication des résultats par une seule des parties, un exemplaire de l'ouvrage, ou le cas échéant le contenu de la communication, est transmis à l'autre partie par voie électronique.

Toutes œuvres, publications ou publicité ayant trait à la mise en œuvre du présent accord et des conventions particulières font état de la collaboration entre les parties. De plus, il est inséré d'une façon claire et apparente la dénomination, voire le logotype des parties dans toute publication ou communication scientifique issue des collaborations entrant dans le cadre de l'accord, ainsi que le nom des chercheurs concernés ».

Cette formulation me semble être un exemple à suivre. Toute autorisation préalable pour publier a été supprimée. Par la « publication des résultats par une seule des parties », il faut entendre la « publication des résultats par un ou plusieurs chercheurs dépendant d'une seule des parties », étant entendu que le chercheur est supposé transmettre d'office ses résultats à ses propres autorités.

Compte tenu des critères existants d'évaluation des publications, il n'est pas inutile de relever le fait que les publications conjointes, réalisées en partenariat et cosignées, ne sont nullement valorisées plus que les autres. Elles le sont autant quand il s'agit d'un article publié dans une revue internationalement « reconnue » (donc en général en dehors du pays partenaire qui serait pourtant le mieux à même d'utiliser les résultats des recherches menées en partenariat) ; elles le sont moins quand il s'agit d'un ouvrage collectif (qui est pourtant l'un des résultats éminents du partenariat en sciences sociales). Et les problèmes de langues peuvent singulièrement compliquer une telle réalisation.

La recherche, comme le partenariat, impliquent d'avoir du temps

Nul doute que la recherche en partenariat est sérieusement obérée par la différence de salaires entre les chercheurs du Sud et ceux du Nord (de 1 à 10 au Viêt-nam, de 1 à 5 au Cameroun). Comment dans ces conditions travailler d'égal à égal ? Il faut noter que dans le contexte de la mondialisation, les différences dans le coût de la vie entre pays tendent à décroître, mais il faudrait bien sûr prendre en compte l'ensemble des coûts et des avantages, au premier rang desquels figurent ceux des soins de santé ; le coût du logement est devenu prohibitif dans toutes les métropoles, surtout en Asie. Cette différence de salaire n'est que très partiellement compensée par les chercheurs au niveau des revenus, au prix d'efforts considérables et souvent au détriment de leur santé.

Au Cameroun, on peut estimer que les salaires des chercheurs, de l'ordre de 400 000 FCFA par mois (600 euros), primes comprises, pour un chercheur sans poste de responsabilité administrative en fin de carrière, ne peuvent couvrir qu'environ 40 % des besoins d'une famille de cinq personnes, norme courante dans ce milieu. Le chercheur ne peut donc que s'orienter résolument vers la consultance ou l'expatriation, en prenant un poste à l'étranger.

Au Viêt-nam, avec un salaire mensuel de l'ordre de 250 à 300 euros en fin de carrière, les chercheurs arrivent à couvrir de 20 à 30 % des besoins d'une famille de quatre personnes, norme courante là aussi. Ils sont donc obligés de compter avec les revenus de leur conjoint et/ou de s'assurer de revenus complémentaires en effectuant un maximum de consultances et en donnant des cours à l'extérieur. La situation est en train de s'aggraver quand on sait qu'à l'université nationale d'Économie de Hanoi par exemple, les salaires des chercheurs ont été supprimés depuis le début de 2012, ceux-ci étant dorénavant censés se rémunérer sur les projets ; ceux des enseignants-chercheurs sont encore assurés.

Dans un tel contexte, je n'accepte pas le raisonnement d'un collègue français d'une autre institution à propos du revenu des collègues vietnamiens précisant qu'on « sait bien que le salaire n'est pas leur seul revenu », en laissant entendre par là que le problème est donc moins grave que ce qu'on pourrait penser ; c'est oublier que les revenus « complémentaires », surtout s'ils sont majoritaires, obligent à travailler d'autant plus pour les obtenir... J'accepte encore moins le rapport de tel expert international qui à l'issue d'une courte mission au Viêt-nam conclut que « les chercheurs vietnamiens sont suffisamment payés » avec 300 US\$ par mois, alors que lui-même touche 8 000 US\$ sur la même période, sans compter les frais de déplacement durant sa mission...

La multiplication des consultances au Viêt-nam (souvent trois ou quatre consultances simultanées) conduit à des sous-traitances en cascade. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce processus : « Il y a dix ans, quand les chercheurs soumissionnaient à un appel d'offres, c'est eux-mêmes qui travaillaient sur le projet ; progressivement, ils se sont mis à sous-traiter de plus en plus leur travail et maintenant on est dans une situation telle que même les collègues susceptibles de prendre en charge des sous-traitances ont un emploi du temps

totalemment saturé ; dans ces conditions, on finit par sous-traiter à des étudiants, voire au tout-venant » (GUBRY, 2004).

On est en droit de s'interroger sur la qualité de ces travaux.

En fait, la recherche, comme le partenariat, impliquent « *d'avoir du temps* » et la recherche en partenariat en demande logiquement encore plus. En plus des consultances, les chercheurs sont amenés à donner des cours, à suivre des étudiants et à relire des travaux universitaires, activités normales pour eux sauf si elles prennent une place démesurée. On peut ajouter à ces activités normales, l'alimentation des sites web de nos institutions, en France et à l'étranger. Cependant, je constate que nos institutions sont atteintes d'une boulimie de réunions et d'activités qui n'ont souvent aucun rapport avec la recherche. Il y a actuellement un manque de temps généralisé de tous les chercheurs pour la recherche, ce qui est pour le moins paradoxal... La situation est à cet égard comparable au sein des institutions vietnamiennes et françaises, avec des nuances évidemment (elle est plus grave au Viêt-nam), mais la conséquence est la même, ce qui permet de les évoquer simultanément. Le chercheur est ainsi confronté à de multiples obligations, variables selon le cas et la période. Il est nécessaire de donner des exemples concrets. Le chercheur doit rédiger de nombreux rapports : rapports d'activité annuels, rapports de prospective, rapports de missions, « rapport d'opportunité » pour une « mission de longue durée », rapports d'activités semestriels pour le service culturel de l'ambassade de France, rapports de suivi de projets, rapports en vue de l'obtention d'un visa, rapports personnels et institutionnels en vue de l'évaluation de sa structure par l'AERES (Agence d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche), etc. Le chercheur doit assister à une pléthore de réunions (au niveau de l'université ou du comité populaire, au niveau de l'Institut, au niveau de l'unité de recherche, au niveau du service, du Parti²⁰, du syndicat, pour l'anniversaire de l'université, pour les deux fêtes annuelles des femmes au

²⁰ Au Viêt-nam, les réunions du Parti doivent se tenir en principe en dehors des heures de travail pour des raisons déontologiques, mais comme les heures de travail s'étendent en soirée et qu'il n'y a en pratique plus ni de « samedi », ni plus guère de « dimanche », il y a toutes les chances qu'elles empiètent de fait sur une période de travail.

Viêt-nam, pour la fête des enseignants²¹, etc.). De nombreuses discussions ont nécessairement cours et des demandes apparaissent de plus en plus, au niveau de l'IRD, dans le cadre de structures ou d'activités telles que par exemple les « Programmes pilotes régionaux », ou encore les « Expertises collégiales » auxquelles les partenaires sont nécessairement impliqués. De manière générale, face à la diminution, voire à la disparition progressive des budgets de fonctionnement annuels, le chercheur est contraint de consacrer un temps considérable à la quête de financement et à répondre à des appels d'offres tels ceux de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en France (parfois 50 % sur un semestre) en vue d'obtenir quelquefois très peu de moyens et avec une faible probabilité de réussite. Enfin, parmi les activités chronophages, il faut compter les nombreux coups de téléphone auxquels il faut répondre ou qu'il faut donner (parfois simultanément sur un téléphone portable et sur une ligne fixe, comme j'ai pu le constater !), les nombreuses visites reçues ou à faire (y compris pour les mariages, les funérailles ou encore à l'occasion de l'entrée à l'hôpital d'un collègue, ou même d'un membre de la famille du collègue)²², les réponses aux messageries instantanées auxquelles la majorité est connectée, la masse de courriels professionnels à gérer quotidiennement... Cette liste ne comprend pas, bien entendu, les tâches administratives supplémentaires dévolues aux responsables, telles que les nombreuses signatures à donner tous les jours, les synthèses à rédiger et la préparation du budget. Dans ce contexte, quel est le temps restant pour la formation permanente, pour se documenter (en lisant des publications scientifiques), pour la veille scientifique (en faisant des recherches sur Internet) et... pour faire de la recherche, avec toutes ses composantes, en partenariat ou non ?

²¹ On ne parle pas ici des fêtes légales, en vigueur dans chacun des pays, qui sont souvent spécifiques, mais des réunions qui ont lieu à l'occasion de ces manifestations, notamment pour les préparer.

²² Ces activités paraissent rares et anecdotiques. Il n'en est rien au Viêt-nam, dans un milieu où cela ne coûte rien à l'organisateur d'un mariage, par exemple, d'inviter un très grand nombre de convives, car chacun va offrir une contribution en espèces au moins équivalente à ce qu'il va consommer. Les séjours à l'hôpital d'un membre d'un service donné ne sont pas rares dans la mesure où tout le monde se déplace en motocyclette et les accidents de circulation sont pléthore ; il est alors d'usage de lui rendre visite, comme il est d'usage de se rendre au domicile d'un collègue en cas de simple maladie.

Il n'est pas inutile d'évoquer à ce niveau le mouvement *Slow Science*, né de cette agitation, qui milite pour « donner du temps au temps de la science » ; en somme, pour revenir à plus de mesure²³.

■ En conclusion : comment évaluer le partenariat ?

Après avoir défini le partenariat, nous avons évoqué quelques aspects de son évolution et analysé quelques-uns de ses composants-clés. Cependant, le partenariat implique la relation entre au moins deux protagonistes. La place qui nous a été impartie ici n'a permis que d'effleurer la pratique du partenariat au sein du partenaire du Nord, ici l'IRD. Il faudrait également poser la question de l'adaptation de nos administrations, du Nord comme du Sud, au partenariat et développer les aspects éthiques qui occupent nécessairement une place primordiale dans le partenariat et dans lesquels l'IRD a beaucoup « investi » (IRD : CCDE, 2005, 2008, 2012a, 2012b ; IRD : M2GP, 2012).

Le partenariat restera toujours biaisé si l'on ne parvient pas à une diminution de l'écart des rémunérations entre les chercheurs du Nord et ceux du Sud. Les multiples activités que ces derniers sont obligés de mener de front pour leur permettre de vivre posent le problème du temps restant pour la recherche...

En définitive, force est de constater qu'il n'existe encore aucun « *critère d'évaluation du travail en partenariat* », que ce soit au niveau de l'évaluation des institutions qui le prônent ou des chercheurs qui le mettent en œuvre. Comment les unes comme les autres sont-ils encouragés à travailler en partenariat ? Les commissions scientifiques et les jurys siégeant de part et d'autre tiennent-ils bien compte du travail en partenariat ? On a déjà relevé que « L'intérêt

²³ Mouvement *Slow Science* : <http://slowscience.fr>.

bien compris d'un jeune chercheur expatrié pour son avancement n'est pas de faire du partenariat » (COURADE, 1994). On pourrait en dire autant à propos des institutions, au moins en France : dans quelle mesure l'AERES tient-elle compte du travail en partenariat dans ses évaluations ?

Le partenariat est devenu non seulement indispensable à la recherche des chercheurs du Nord dans les pays du Sud, mais il est toujours enrichissant et souvent passionnant. Le défi mérite d'être relevé.

Rencontres partenariales

partie 2

Première affectation : « partenariat institutionnel » ou « collaborations scientifiques » ?

Jeanne RIAUX
Anthropologue

I Introduction

La réflexivité sur les conditions de production de connaissances, la manière de s'interroger et de construire ses questions de recherche est une étape essentielle de toute recherche dite qualitative en sciences sociales. En anthropologie notamment, cette forme de réflexivité appliquée aux pratiques et conditions de mise en œuvre du travail de terrain fait aujourd'hui l'objet de nombreuses publications (GHASARIAN, 2004 ; LESERVOISIER et VIDAL, 2007). Il semble que l'auto-analyse et le dévoilement des pratiques du chercheur participent désormais du double processus de mise en œuvre et de validation scientifique du travail ethnographique. Dès lors, être anthropologue à l'IRD devrait conduire à s'interroger sur les conditions spécifiques de la recherche « au Sud » et notamment sur la pratique du « partenariat » érigée en étape obligée de toute recherche en coopération. Outre les relations construites avec les interlocuteurs de terrain, le travail en partenariat repose sur la construction d'interactions avec le monde de la recherche du pays d'accueil. Quelles sont les implications de la construction de ce partenariat sur nos manières de travailler « au Sud » ? Comment ce type de relation « obligée » oriente-t-il notre manière d'envisager le « terrain » et d'élaborer nos démarches de recherche ? Pour répondre à ces

questions, j'ai choisi de décrire les premières étapes de construction d'interactions scientifiques dans le cadre de mon affectation en Tunisie. À travers ce dévoilement, je m'interroge sur mon propre positionnement, sur ce qui relève de choix scientifiques ou de stratégies institutionnelles, sur les contraintes et atouts de ces interactions en cours d'élaboration.

Récemment recrutée, puis intégrée à l'IRD en tant « qu'anthropologue des hydrologues »¹ et affectée pour la première fois au Sud (Tunis depuis le 1^{er} janvier 2012), je me suis posée la question du partenariat avant même le départ. Bien sûr, le rôle premier du partenariat est de travailler avec les collègues chercheurs et enseignants du pays d'affectation. Mais ce sont d'autres objectifs qui se sont d'abord présentés à moi. À travers la question du partenariat, il s'agissait avant tout de découvrir les fonctionnements de l'IRD (« Il faut un partenaire ») et ceux de mes collègues déjà longuement investis sur mon nouveau lieu de travail (« Notre partenaire en Tunisie est *déjà* identifié »). Il s'agissait également de m'approprier des possibilités formidables en termes de moyens de travailler sur le terrain, de réseaux de connaissances et parfois d'amitiés, et de me couler au mieux dans ma nouvelle peau d'Irdienne. Il s'agissait enfin de décrypter un ensemble de pratiques associées à la recherche en affectation et qui fondent en partie l'identité et l'expérience de mes collègues plus anciens (vocabulaire, expériences des circonvolutions administratives, anecdotes et astuces, etc.). Ensuite seulement, la question du partenariat s'est posée en termes de découverte d'un nouveau terrain de recherche, de développement de nouvelles interrogations et collaborations scientifiques.

La construction du partenariat s'est déroulée, avec l'aide et les conseils de collègues plus expérimentés, à la fois au cours de la préparation de l'expatriation, puis à travers les premiers pas en affectation. La relation que j'ai construite avec de nouveaux

¹ J'ai été recrutée en 2008 en tant qu'anthropologue affectée au département Ressources environnement de l'IRD (UMR G-eau). Mon programme de recherche repose sur la construction d'un regard socio-hydrologique associant étroitement hydrogéologie et anthropologie. L'objectif est de comprendre les dynamiques de la gestion de l'eau dans le bassin du Merguellil en Tunisie centrale, terrain d'étude historique d'hydrologues et d'hydrogéologues de l'IRD. Le fait que je sois la seule anthropologue dans une équipe d'hydro(géo)logues a conduit mes collègues à me désigner comme « leur anthropologue », position que je m'approprie en m'auto-désignant – avec un peu d'ironie, j'en conviens – « anthropologue des hydrologues ».

collègues tunisiens a pris deux formes bien distinctes, mais de manière simultanée. Il s'agissait d'une part d'organiser mon arrivée en Tunisie (remplir les multiples formulaires de demande d'affectation, de préparation des missions, de conventions, etc.) ; pour cela il fallait trouver un « partenaire ». Il s'agissait en parallèle de débiter une recherche sur un nouveau terrain et d'identifier des personnes que mon projet de recherche pourrait intéresser, qui pourraient m'aider à enrichir mes hypothèses de recherche, voire y contribuer et, en contrepartie, à qui je pourrais apporter un appui sur leurs propres questions de recherche, des personnes bien sûr avec lesquelles j'ai envie de travailler ; pour cela je cherchais des « collègues » de travail. Cette dualité « partenaires »/« collègues » s'est exprimée tout au long des premières étapes de l'affectation (préparation, découverte, premières phases de travail). Toute récente et encore en cours, mon expérience du partenariat est celle des débuts, mêlant un peu de naïveté (Le partenariat « rêvé »), quelques désillusions (Le partenariat « institutionnel ») et des adaptations plus ou moins contraignantes (Les partenariats « en pratique »).

■ Le partenariat « rêvé » : version idéale et premières collaborations de recherche

La situation de l'anthropologie en Tunisie présente plusieurs spécificités qui ont orienté de façon importante la manière dont j'envisage le partenariat, en tant que jeune anthropologue débutant une recherche sur et dans ce pays.

Au premier abord, les collaborations avec des chercheurs tunisiens m'apparaissent incontournables pour des raisons allant bien au-delà de la seule injonction de l'IRD à travailler en partenariat. Il s'agit bien sûr, comme pour tout autre jeune chercheur, de bénéficier du savoir de ses pairs, et en particulier des plus expérimentés d'entre eux. Aborder un nouveau terrain d'étude, dans un pays encore peu connu de l'observateur, implique d'avoir recours aux conseils et aux critiques de connaisseurs. D'autant plus que l'anthropologie

tunisienne ne dispose pas d'un corpus bibliographique historiquement balisé par les débats internes à la discipline². Il apparaît dès lors difficile de s'orienter dans des publications diversifiées et relativement dispersées, dont une partie est rédigée en langue arabe.

Par ailleurs, l'héritage colonial de l'anthropologie maghrébine pose de manière sous-jacente des cas de conscience pour une anthropologue issue de l'ex-pays colonisateur. C'est particulièrement vrai lorsque l'on travaille sur l'eau, domaine dans lequel les héritages coloniaux sont encore très prégnants, que ce soit dans le paysage physique, scientifique et juridique, ou dans la mémoire des populations rurales. Dans ce contexte, et sans aller plus loin dans l'exposé de ces difficultés rencontrées, je sens une nécessité de travailler « avec » des Tunisiens et pas seulement « sur » leur pays. Collaborer avec des chercheurs qui ont réfléchi à cette relation coloniale et participé à la construction d'une anthropologie décolonisée (MELLITI, 2006), qui ont mené leurs propres recherches – hors des sentiers balisés par l'anthropologie coloniale – m'apparaît de fait nécessaire. Je ne conçois pas mon arrivée en affectation comme une manière d'apporter un savoir et des compétences, mais bien comme un séjour destiné à partager des méthodes et des points de vue. Cette gêne et l'importance donnée à la construction de relations équilibrées avec les chercheurs tunisiens reposent aussi sur le fait que l'asymétrie coloniale n'a pas complètement disparu. Comme me l'exprimait un collègue tunisien : « Elle disparaîtra le jour où un anthropologue tunisien fera son terrain en France... ». Les écarts de moyens et de conditions de travail qui existent entre les chercheurs tunisiens et français prolongent également cette asymétrie. Je n'y suis pour rien et je n'y peux pas grand-chose. Pour autant, c'est la situation d'asymétrie dans laquelle s'inscrit mon affectation à Tunis.

Dès les premiers temps de ce nouveau projet de recherche, les collaborations avec des scientifiques tunisiens me paraissent à la fois

² Au Maroc, par exemple, l'abondante littérature anthropologique sur les structures sociales (MONTAGNE, 1931 ; BERQUE, 1955 ; GELLNER, 1969) est venue alimenter les débats sur la théorie segmentaire. À ce titre, les travaux anthropologiques sur le Maroc ont été identifiés, diffusés, discutés et critiqués par les universitaires contemporains (HAMMOUDI, 1974 ; EL QADÉRY, 2010), favorisant ainsi une mise en visibilité des différents travaux auxquels se référer. Comme l'a remarqué BERQUE (1956), ce type de littérature et le débat qui l'accompagne n'existent pas en Tunisie. À première vue, ce constat déjà ancien de J. Berque semble toujours d'actualité.

nécessaires et légitimes. Mais leur construction apparaît bien difficile à mettre en œuvre pour plusieurs raisons.

Il y a d'abord une difficulté à identifier des interlocuteurs. L'anthropologie sociale tunisienne, plus encore que la sociologie (MELLITI et MAHFOUDH-DRAOUI, 2009 ; BEN SALEM, 2009), a vécu un affaiblissement considérable avec les « règnes » de Bourguiba (1959-1987), puis de Ben Ali (1989-2011). Jusque récemment, il n'y avait pas de département d'anthropologie en Tunisie³. Cela ne signifie pas que l'anthropologie y soit absente. Mais elle demeure peu visible, abritée dans les départements d'histoire ou de sociologie (cf. MELLITI et MAHFOUDH-DRAOUI, *op. cit.*), expatriée (beaucoup d'étudiants tunisiens s'inscrivent en doctorat en France) et dispersée dans des thématiques très diversifiées, donc difficilement identifiable. Une autre caractéristique de l'anthropologie tunisienne est sa focalisation sur le fait urbain, comme en témoignent les thématiques de recherche portées notamment par l'Institut de recherches sur le Maghreb contemporain. À la suite de la Révolution, l'analyse et le décryptage des dynamiques sociales et politiques rurales sont plébiscités (GANA, 2012 ; ELLOUMI, 2012), mais le manque d'effectifs dans le domaine de la sociologie ou de l'anthropologie du rural semble constituer un écueil important. C'est l'un des constats principaux effectués par des sociologues de l'université 9 avril de Tunis dont je me suis rapprochée à travers l'encadrement d'un étudiant en master qui travaille sur les Groupements de développement agricole (GDA). Le contexte de post-révolution marque une volonté de reconstruire des enseignements en anthropologie, et notamment sur le rural, avec une forte dimension « terrain ». Dans ce cadre, mes compétences de « ruraliste » et d'anthropologue de terrain me permettent d'envisager une insertion dans les milieux universitaires. Un bémol toutefois, la forte dimension « enseignement » de ce type de collaboration apparaît difficilement conciliable avec une activité intense de recherches sur le terrain.

Mon objectif de tisser des liens de collaboration avec des chercheurs en sciences sociales rencontre une difficulté supplémentaire liée à

³ Un master d'anthropologie sociale et culturelle a existé entre 2005 et 2008 à l'université de Tunis El Manar, sous la responsabilité de M. Kerrou. Il existe également une Association tunisienne d'anthropologie sociale et culturelle qui apparaît assez confidentielle pour l'instant.

mon profil de spécialiste de la gestion de l'eau travaillant avec des hydro(géo)logues. Au premier abord, la richesse anthropologique d'un sujet aussi technique que l'eau et l'aménagement rural n'apparaît pas évidente. Il faut dire que, en Tunisie, cet objet central de l'organisation des sociétés rurales a été enfermé depuis plusieurs décennies dans le domaine de l'expertise technique. Pourtant, l'anthropologie de l'eau doit beaucoup aux travaux menés dans le sud de la Tunisie par BÉDOUCHA (1987), KILANI (1992) ou BATTESTI (2005). Cette difficulté « thématique » se double d'un autre écueil. Je construis ma recherche au sein d'une équipe de sciences « dures », les réseaux en sciences sociales me sont donc assez peu accessibles. Heureusement, d'autres collègues de l'IRD ayant travaillé en Tunisie m'aident à déchiffrer ces réseaux et à identifier des interlocuteurs. C'est dans ce cadre que j'ai eu la chance de rencontrer Habib Belaïd, un historien de l'université de La Manouba spécialisé dans l'étude de l'hydraulique coloniale. À travers l'écriture d'une communication commune (BELAÏD et RIAUX, 2011), nous avons engagé une collaboration fructueuse et équilibrée. Il s'agit là d'une véritable collaboration de travail porteuse de résultats et pas seulement d'un affichage érigé en justification du travail « avec le Sud ». Habib Belaïd m'a accompagnée aux Archives nationales de Tunis où nous avons travaillé côte à côte. Nous avons identifié ensemble un corpus de documents que l'on a ensuite interprété. Habib Belaïd m'a aidée à positionner les informations ainsi recueillies dans leur contexte historique – me guidant ainsi à travers la bibliographie incontournable de l'histoire tunisienne. En contrepartie, j'ai mis en commun les documents recueillis préalablement aux Archives diplomatiques de Nantes. J'ai partagé des données ethnographiques issues de mes premiers travaux de terrain et permettant d'éclairer la situation passée à travers des discours contemporains. Ce travail d'échange, de réflexion commune et interdisciplinaire se poursuit par l'écriture d'un article commun. Cette collaboration inattendue a bien sûr infléchi de manière importante la façon dont j'aborde mon terrain tunisien. L'entrée par les archives et par une démarche sociohistorique fait désormais partie de la « toile de fond » du travail ethnographique, notamment parce que les paroles des personnes rencontrées sur le terrain font écho aux informations issues des archives. Cela m'amène à questionner les différences observées entre la « mémoire du papier » et la « mémoire des sociétés », entre ce que les services

hydrauliques du Protectorat ont souhaité conserver et ce que les individus d'une société se transmettent ou oublient. Je m'interroge désormais sur les différents regards portés sur une situation par les cadres de l'administration coloniale puis contemporaine et par les communautés rurales. L'émergence de cet angle de recherche est le fruit du travail mené sur l'hydraulique coloniale avec Habib Belaïd. J'espère maintenant partager le travail de terrain avec ce collègue pour approfondir l'étude de la mémoire locale de l'histoire coloniale et confronter les sources d'archives aux sources ethnographiques.

Ainsi, je vois se dessiner petit à petit des collaborations solides avec des chercheurs tunisiens en sciences sociales. Elles infléchissent peu à peu mes orientations de recherche et la manière dont je construis ma démarche scientifique. C'est bien sûr l'une des richesses du travail d'équipe et l'un des résultats importants du travail en collaboration avec les chercheurs du pays d'affectation. Toutefois, la construction de ces collaborations se fait doucement, pas à pas. Il me faudra encore du temps pour identifier d'autres collègues plus spécialisés dans l'étude des ruralités contemporaines. De fait, la formalisation de relations scientifiques à travers une convention de recherche s'avérait (s'avère encore) prématurée dans ce contexte. Le « Partenariat », avec un grand « P », ne pouvait donc reposer sur ces collaborations-là. Mes collègues hydrologues, familiers de la Tunisie, ont mis en avant différents arguments allant dans le sens d'un partenariat qui soit plus directement opérant. D'après eux, en effet, il était inenvisageable d'élaborer une convention de recherche avec une université tunisienne en raison des délais que cela aurait exigés. Il était également important pour les responsables de mon UMR que je sois proche des autres collègues de l'équipe affectés en Tunisie et avec lesquels nous travaillons sur un terrain commun. Ce dernier argument faisait d'ailleurs écho aux enjeux spécifiques de la recherche « socio-hydrologique » que je propose de mener *avec* les hydrologues. Enfin, les conditions administratives et politiques actuelles et passées⁴ de la Tunisie confirmaient

⁴ Au départ, mon affectation était programmée en 2009, donc avant la révolution de janvier 2011. Mes conditions d'affectation avaient donc été réfléchies en fonction du contexte politique de l'époque où il valait mieux faire profil bas en tant qu'anthropologue de terrain.

l'intérêt que j'avais à me fondre dans une équipe d'hydro(géo)logues et de m'insérer dans leurs propres réseaux de partenaires.

Le partenariat « institutionnel » : chroniques d'une convention à venir

Le partenaire « historique » et « exclusif » de mes collègues hydrologues de l'UMR G-eau en Tunisie est l'Institut national d'agronomie de Tunis (Inat). Des collaborations de recherche ont été initiées en particulier avec deux enseignants-chercheurs du Génie rural, département Ressources hydrauliques et aménagement rural, l'un étant hydrologue, l'autre étant spécialisé en télédétection. Depuis une quinzaine d'années, les programmes de recherche sur les ressources et usages de l'eau dans le bassin du Merguellil ont permis de donner corps à ces collaborations, en particulier à travers des dizaines de stages d'étudiants et plusieurs doctorats. Travaillant sur le même terrain d'étude, à la suite des programmes précédemment menés, il apparaissait logique que je m'insère dans ce dispositif bien rodé (les interlocuteurs sont identifiés, les personnes se connaissent) et bien cadré (une convention-cadre existe entre l'IRD et l'Inat, la représentation de l'IRD-Tunis actuelle entretient de bonnes relations avec le directeur de l'Inat). D'ailleurs, depuis quelques mois, la quasi-totalité des chercheurs de l'IRD affectés à Tunis est accueillie dans les locaux de l'Inat⁵.

Par ailleurs, le partenariat avec l'Inat étant déjà construit, il apparaissait plus simple d'inscrire mon affectation dans cette continuité. En effet, pour demander une affectation à l'étranger, l'IRD demande que le partenaire soit déjà identifié et que la collaboration présente une solidité certaine. Au jeu des arbitrages, même en étant jeune

⁵ Il s'agit de chercheurs en hydrogéologie, hydrologie et télédétection qui représentent une large majorité des chercheurs actuellement affectés à Tunis. Les autres chercheurs de l'IRD-Tunis sont accueillis de manière individuelle dans différents établissements de recherche ou universités.

recrutée, donc « prioritaire », il s'agissait d'attester du bien-fondé de ma démarche. Il était donc plus risqué de proposer un partenariat scientifiquement pertinent, mais administrativement hasardeux. Dès lors, l'opportunité stratégique du partenariat « historique » avec l'Inat s'imposait à moi.

En outre, l'ajout d'un avenant à une convention déjà existante permettait une certaine rapidité de mise en œuvre⁶. Cet argument supplémentaire était de poids, puisqu'en Tunisie la convention de recherche est le sésame permettant de vivre et de travailler paisiblement pour un chercheur étranger. D'une part, cette convention permet d'obtenir une carte de séjour (donc un visa de longue durée, une immatriculation tunisienne, l'autorisation de sortir du territoire sans véhicule, etc.). D'autre part, l'attestation de recherche donnant lieu à l'autorisation de recherches sur le terrain dépend elle aussi de l'obtention d'une convention. Il semblait donc important que la convention soit déjà quasiment prête avant mon arrivée en affectation, puisque les démarches qui en dépendent peuvent ensuite prendre du temps. Ce fait est particulièrement important lorsque l'on est anthropologue et que l'on envisage de s'investir rapidement dans le travail de terrain. Autrement dit, la convention est un sésame de poids et l'on est amené à s'intéresser plus au contenant qu'au contenu.

Toutefois, l'évidence administrative d'une convention avec l'Inat ne supprime pas son intérêt scientifique. En effet, étant donné mon objectif de construire un « regard socio-hydrologique sur le bassin du Merguellil », je souhaite demeurer proche de mes collègues hydrologues de l'IRD, puis identifier et associer progressivement des hydrologues tunisiens à la construction de cette démarche interdisciplinaire. De fait, être accueillie à l'Inat, auprès de mes collègues hydrologues, revient pour moi à « habiter sur le terrain », puisqu'un pan entier de mes recherches concerne la relation qui se

⁶ En réalité, les démarches se sont considérablement complexifiées au cours des dernières années. Contrairement à ce qu'ont vécu mes collègues il y a quelques années, l'ajout d'un avenant à l'accord-cadre ne suffit plus. Une convention d'accueil spécifique doit être signée entre le chercheur en affectation et un représentant (le partenaire) de l'institution d'accueil. Ces complexifications administratives sont peut-être à considérer comme résultant d'un héritage irdien de procédures et de pratiques qui ne sont peut-être plus les plus simples ni les plus rapides. Les collègues du Cirad accueillis en Tunisie suivent des circuits moins bien balisés politiquement (donc diplomatiquement), mais apparemment plus rapides.

construit entre spécialistes de la ressource et spécialistes des sociétés. D'ailleurs, je fais l'hypothèse que seule la proximité géographique favorise des relations d'interconnaissance, de compréhension mutuelle propres à susciter le développement d'une recherche interdisciplinaire. Cohérence de mon projet de recherche et facilité des transactions avec les hydrologues ont donc été invoquées pour justifier ce partenariat et le rendre « évident ». Après discussions avec les responsables de mon équipe en France, nous avons préparé un avenant à la convention déjà en cours avec le département Génie rural de l'Inat. Mon « interlocutrice officielle » devait être la même que celle de mes collègues hydrologues ; un partenaire plutôt institutionnel puisque cette personne est très impliquée dans l'organisation des enseignements à l'Inat, alors que le travail sur le terrain mobilise d'autres enseignants-chercheurs et étudiants de son équipe. L'avantage de ce montage scientifico-institutionnel à dominante administrative était de me laisser le temps et la liberté, une fois arrivée, d'identifier des interlocuteurs plus appropriés en fonction de mes propres intérêts de recherche et affinités. Cette façon de procéder était sous-entendue dans le montage institutionnel. Il n'y avait donc là aucun risque de commettre des impairs diplomatiques en diversifiant mes interlocuteurs en dehors du partenariat « officiel ». Mais quelques jours avant mon départ pour Tunis, les choses se sont compliquées.

En effet, alors que la convention était presque signée, le projet de m'intégrer « chez » les hydrologues de l'Inat s'est révélé problématique. La multiplication des chercheurs en affectation à Tunis, liée notamment aux événements en Syrie, se traduisait par un trop grand nombre de conventions avec notre principale interlocutrice de l'Inat. Cela commençait à provoquer des critiques au sein de l'Inat. Dans un contexte post-révolutionnaire tendu (renouvellement très rapide des différents postes à responsabilité), le directeur de l'Inat, en accord avec le représentant de l'IRD-Tunis, a décidé de diversifier les interlocuteurs de l'IRD à l'Inat. En raison de mon profil « sciences sociales », il est apparu légitime de m'orienter vers le département « Économie et développement rural » de l'Institut. Le départ en retraite de la professeure de sociologie rurale constituait une justification supplémentaire à mon insertion dans ce département (« L'anthropologie c'est un peu de la sociologie, non ? », me demandera-t-on à mon arrivée dans le département d'Économie). Il

a donc fallu, au dernier moment avant mon départ (pendant les vacances de Noël), que j'identifie quelqu'un du département d'Économie qui accepterait de signer ma convention d'accueil à l'Inat. Mes collègues de l'UMR G-eau m'ont adressée à un économiste avec lequel ils avaient déjà travaillé sur le bassin du Merguellil dans le cadre de différents programmes de recherche pluridisciplinaires, un autre « interlocuteur historique », autrement dit. Cette réorientation semblait logique à tout le monde... bien que la dimension socio-hydrologique de mon projet de recherche permette difficilement de légitimer mon insertion dans une équipe d'économistes. Je retrouvais là encore ce problème de balancier entre les dimensions administrative-politique et scientifique de la question du partenariat. La situation m'est apparue d'emblée plus difficile : alors que j'avais mobilisé une somme importante d'énergie et de temps pour comprendre les démarches et méthodes de l'hydrologie (hydrogéologie et hydraulique), on m'adressait à un spécialiste en économie expérimentale. Les frontières disciplinaires me semblaient encore plus difficiles à franchir... ce qui se confirma au cours des premiers échanges scientifiques. Mais revenons à la convention qui n'était pas encore signée.

Le « partenaire » que l'on me désignait comme « le plus naturel après celui des hydrologues » ne concevait pas l'écriture et la signature d'une convention d'accueil comme une simple formalité administrative. Il entendait au contraire que je propose un programme de travail réaliste nous impliquant pleinement tous les deux. J'ai alors produit un texte reposant sur les problématiques institutionnelles de la gestion de l'eau. Le concept d'institution permet en effet de relier l'économie et l'anthropologie, même si ces disciplines ont des approches très différentes de la question. Mon interlocuteur a accepté de signer la convention après que j'en ai modifié plusieurs fois le texte en fonction de ses suggestions. Dans l'urgence, je n'ai pris aucun recul sur les conditions de production de cet avenant à la convention qui s'apparente à un véritable « contrat »⁷. À travers ce

⁷ Dans tous les cas, une convention est un contrat liant deux parties. Mais je m'aperçois ici que, selon la manière dont ce contrat est envisagé, il peut se constituer en « simple formalité » ou en « obligation contractuelle ». La forme de partenariat qui découle de ces deux options est assez différente en pratique, même si c'est la même chose en théorie.

texte, je me suis engagée à travailler sur des thématiques proposées hâtivement et quasiment sans connaissance préalable du terrain d'étude et des questions de recherche qu'il suscitera⁸. Alors que je souhaitais seulement obtenir au plus vite un sésame administratif, j'ai posé, sans vraiment m'en rendre compte, les fondements d'une relation interdisciplinaire plutôt difficile à mettre en œuvre. Je me suis également engagée dans une relation de collaboration avec un enseignant-chercheur que je connaissais à peine. Bien sûr, la façon de réagir qu'a eue ce nouveau partenaire était fondée : cette convention l'engageait au même titre que moi. Si je cherchais un sésame administratif, lui voyait probablement dans cette convention un programme de travail pour débiter une véritable collaboration. Sa réaction était donc bien plus légitime que la mienne.

À mon arrivée à Tunis, ma convention était dans les circuits administratifs, tandis que l'on me préparait un bureau au département d'Économie de l'Inat. Après quelques semaines, je m'y suis installée. Je me suis alors aperçue que l'on avait sommé les économistes du département de libérer un bureau pour moi, alors que la majorité d'entre eux pensait que j'étais une hydrologue pour laquelle il n'y avait plus de place dans les bâtiments du Génie rural. Les débuts ont été difficiles. Jusqu'à aujourd'hui, il m'apparaît compliqué de nouer des relations scientifiques avec ces nouveaux collègues, même si ces derniers s'avèrent très sympathiques et accueillants. J'ai finalement peu à leur proposer en échange de leur accueil. Les cours que je suis susceptible de donner sont très éloignés des modules d'économie dispensés aux étudiants ; je me sens tout à fait démunie à propos des sujets de stage en économie pour lesquels on me propose d'intervenir. À l'inverse, ma façon de travailler, très exploratoire et sans cadre théorique préalablement fixé, interpelle mon « partenaire » qui me propose des conseils pour structurer ma démarche scientifique et pour recadrer une étudiante en stage dont j'ai la responsabilité. Les écarts de méthode qui existent entre économie et anthropologie se font sentir

⁸ Ma démarche scientifique repose sur une construction inductive des problématiques de recherche. C'est à partir des observations de terrain que se dessineront mes questions de recherche. Cette démarche se situe à l'extrême opposé des méthodes de travail adoptées en économie expérimentale pour laquelle la question de recherche et le cadre théorique constituent un préalable à tout travail d'enquête. Cela constituera ensuite l'une des principales difficultés du dialogue interdisciplinaire avec mon « partenaire ».

avec rudesse, d'autant plus dans un contexte d'asymétrie d'âge et d'expérience⁹ qui caractérise ma présence auprès des économistes de l'Inat. Heureusement, des espaces de collaboration plus larges sont ouverts à travers différents programmes de recherche impliquant les hydrologues, mon partenaire économiste et moi-même. Les ateliers pluridisciplinaires que nous avons initiés dans ce cadre permettent à chacun de trouver une place en fonction de ses propres démarches et questions de recherche. D'autres collègues ayant plus l'habitude du travail avec les agronomes et les économistes contribuent à atténuer des écarts disciplinaires qui pourraient se révéler difficiles à gérer. Je pense aussi que le travail de terrain pourrait être l'occasion de trouver des terrains d'entente. En effet, si mon partenaire économiste développe des démarches scientifiques très éloignées de celles que j'envisage, sa connaissance du terrain et son expérience des problématiques de l'agriculture irriguée en Tunisie constituent une richesse dont je dois m'imprégner.

■ Le(s) partenariat(s) « en pratique » : bilan d'étape

Mon expérience toute neuve du « partenariat au Sud » me permet d'identifier plusieurs formes de collaboration, distinctes dans leur mise en œuvre et dans leurs objectifs. Mes relations avec la communauté scientifique tunisienne s'articulent en effet autour de trois formes de « partenariat ».

Il y a d'abord des collaborations de travail qui se construisent avec mes pairs, chercheurs en sciences sociales. C'est en particulier avec un collègue historien que des questions scientifiques complémentaires ont permis d'engager un travail de recherche et d'écriture commun. Cette relation n'est pas institutionnalisée et dépend d'un intérêt mutuel à travailler ensemble. Il me semble que l'on peut alors parler de

⁹ La différence de sexe a peut-être aussi joué, mais je n'ai aucun élément concret pour étayer cette hypothèse.

« collaboration scientifique ». Bien sûr, la vocation de recherche au Sud de l'IRD a joué dans la construction de cette collaboration, que ce soit à travers les réseaux scientifiques de mes collègues IRDiens ou les moyens logistiques et financiers que l'on met à ma disposition. En effet, toute initiative de ma part allant dans le sens de l'animation de recherches en collaboration en Tunisie, particulièrement avec les sciences sociales, est soutenue par les responsables de mon UMR. De fait, l'injonction de l'IRD à travailler « en partenariat » n'est qu'indirectement à l'origine de cette relation-là.

En parallèle, je développe avec mes collègues hydrologues de l'IRD des axes de recherche interdisciplinaires. À travers cette construction, des relations se tissent progressivement avec leurs propres partenaires institutionnels de l'Inat. Ce travail en commun ne peut encore être qualifié de « collaboration scientifique », même s'il est déjà porteur de perspectives de travail motivantes avec les hydrologues de l'IRD. Avec les hydrologues de l'Inat, il semble que la volonté interdisciplinaire rencontre moins d'échos ; la construction de collaborations « socio-hydrologiques » prendra probablement du temps.

Enfin, les règles de départ en affectation émises par l'IRD et le contexte administratif tunisien m'ont amenée à construire un « partenariat institutionnel ». J'ai consacré beaucoup de temps et d'énergie à essayer de donner un contenu scientifique à ce partenariat, mais il semble difficile à mettre en œuvre. Pourtant, c'est là mon partenariat « officiel », celui qui apparaît dans les documents administratifs et celui par lequel je suis identifiée en Tunisie. Je travaille au sein du département d'Économie de l'Inat, en convention avec l'un de ses enseignants-chercheurs, que ce soit vis-à-vis de l'IRD ou vis-à-vis des administrations tunisiennes. Peut-être faut-il ici mettre en cause la forme très officielle, très administrative et très cadrée que prend le partenariat tel qu'envisagé entre l'IRD et l'Inat, en particulier avec l'obligation d'élaborer une convention nominative entre deux individus. La convention-cadre entre l'IRD et l'Inat qui suffisait il y a quelques années à officialiser la venue d'un chercheur de l'IRD à l'Inat était de mon point de vue mieux adaptée à la réalité des constructions de collaborations scientifiques, qui sont par nature appelées à évoluer et à se diversifier à travers le déroulement d'une affectation.

Mises bout à bout, les relations ainsi initiées avec les scientifiques tunisiens doivent constituer ce que l'on appelle « partenariat » à

l'IRD. À partir de ma propre expérience, il me semble de fait plus légitime d'exprimer cette notion au pluriel (« les partenariats »). L'existence de ces formes multiples de relations présente des inconvénients, mais aussi des avantages dont je peux dès à présent dresser un premier bilan.

Le premier problème est celui de la multiplication des « partenaires », « collaborateurs » et « collègues ». Cette multiplication des interlocuteurs se traduit par une multiplication des charges de cours que l'on me propose et auxquelles je me sens plus ou moins obligée de répondre, par une multiplication des stages que l'on me propose de co-encadrer et surtout par une multiplication des projets et programmes de recherche dans lesquels je suis impliquée. En effet, chaque collaboration induit de nouvelles perspectives scientifiques, chaque chercheur ayant une approche et des questionnements qui lui sont propres. La conjonction de plusieurs regards sur un même fait produit de nouvelles questions, de nouvelles pistes de recherche, toutes motivantes, mais pas nécessairement faciles à articuler entre elles. Je vais devoir faire une belle gymnastique intellectuelle pour trouver une cohérence globale à l'ensemble des « axes » de recherche qui ont émergé au cours de mes premiers pas en affectation.

Dans la pratique, il me reste peu de temps pour développer des collaborations qui seraient pertinentes au regard de mon projet de recherche originel, que ce soit avec des hydrologues d'autres instituts tunisiens ou avec des chercheurs en sciences sociales. En ce qui concerne les sciences sociales, le problème se double d'une réticence de certains universitaires par rapport à mon ancrage dans le monde des ingénieurs. Quand j'explique que je suis en convention avec l'Inat, école d'ingénieurs avant tout, mes interlocuteurs universitaires ont du mal à comprendre ce choix. Il y a probablement aussi des réseaux d'amitiés et d'inimitiés entre institutions tunisiennes que je n'ai pas encore identifiés. Un autre problème, plus spécifique à mon profil « interdisciplinaire », est de faire comprendre aux « partenaires » ce que je peux et souhaite faire. En particulier, dans le domaine de la gestion de l'eau, une anthropologue ne s'intéresse pas nécessairement aux questions de genre, de « représentations » et d'eau potable. Il m'est également difficile d'expliquer que l'évolution des « ressources » m'intéresse autant que celle des « usages » et que c'est la raison pour laquelle je souhaite travailler avec les hydrologues. Le changement de partenaire lors de la signature de la

convention d'accueil à l'Inat illustre un peu les difficultés qui se présentent à moi dans ce domaine : je crois ne pas avoir su affirmer clairement et faire entendre à mes interlocuteurs l'objectif interdisciplinaire (socio-hydrologique) que je poursuis. À l'inverse, je dois aussi faire comprendre à mes nouveaux interlocuteurs des sciences sociales que le travail interdisciplinaire mené à l'Inat ne me cantonne pas nécessairement à une anthropologie « appliquée ». Les problématiques relatives à l'eau et à l'hydraulique relèvent bien d'un objectif large de compréhension des sociétés et de leurs dynamiques, de la même manière que tout travail anthropologique sur des sujets peut-être plus classiques. Là encore, ce que je fais doit être argumenté, explicité, avec plus de force qu'auprès de collègues français dont j'ai l'impression qu'ils se familiarisent avec ces mariages disciplinaires insolites. Pour autant, cet effort d'explicitation et la nécessaire réflexivité qui l'accompagne se révèlent stimulants et féconds (RIAUX, à paraître).

La façon dont se construisent mes multiples partenariats constitue aussi un atout, en particulier pour ce qui concerne les recherches de terrain. J'ai en effet entamé un travail sur les « acteurs de l'eau » qui sont à la fois les utilisateurs de l'eau agricole (agriculteurs, gestionnaires locaux), les administrations en charge de la gestion et de la planification et les scientifiques qui produisent des connaissances elles-mêmes mobilisées (ou non) par les administrations. Mon travail d'enquête se déroule donc dans plusieurs arènes, notamment les administrations de l'eau, qu'elles soient nationales, régionales ou locales. Dans ce cadre, être identifiée comme « travaillant avec l'Inat » (et avec des chercheurs aux approches très « scientifiques ») représente un atout. Il s'agit d'un véritable visa d'entrée. Introduite dans ces administrations par mes collègues hydrologues, je suis accueillie avec bienveillance, bénéficiant de relations de confiance anciennement construites. L'accès au « terrain » m'est également facilité. Suivant les conseils de collègues tunisiens, je ne me présente pas d'emblée comme étant anthropologue¹⁰. Il faut rappeler

¹⁰ Dans la plupart des cas, je me présente comme chercheur travaillant à l'Inat et mobilisant des approches complémentaires de celles de mes collègues hydrologues, agronomes ou économistes. Un enseignant d'une école d'ingénieurs agronomes m'a clairement recommandé de ne pas me présenter directement comme anthropologue : « ce que les gens pourraient ne pas comprendre ».

que l'anthropologie est une discipline qui a quasi totalement disparu des programmes d'enseignement et de recherche en Tunisie jusqu'à récemment. Les approches qualitatives de terrain demeurent visiblement suspectes ou, pour le moins, inhabituelles. De fait, m'inscrire dans la continuité des recherches menées par ou avec l'Inat permet d'atténuer l'originalité (dans le sens négatif du terme) de l'approche que je propose. Je n'ai rencontré aucun problème pour me rendre sur le terrain et pour y déployer une démarche ethnographique intensive. Bien sûr, les événements politiques récents rendent possible une telle approche, mais le fait que ma zone d'étude ait été historiquement balisée par le travail conjoint des chercheurs de l'IRD et de l'Inat facilite encore le travail. Par exemple, on ne m'a jamais demandé de présenter une autorisation de recherche sur le terrain dans la région de Kairouan, ce qui n'a pas été le cas pour d'autres chercheurs en sciences sociales de l'IRD sur d'autres terrains. De la même manière, les démarches nécessaires à l'arrivée d'une étudiante sur le terrain et au sein des administrations régionales ont été réalisées très rapidement. Cela aurait été beaucoup plus difficile dans le cadre d'une convention avec une université. Concrètement, pourtant, ma convention de recherche était encore dans les circuits de signature... huit mois après mon arrivée en affectation, mes recherches n'avaient alors aucun cadre « légal ». Cette attente représente probablement l'une des composantes du rite de passage de l'affectation au Sud de tout chercheur IRD.

■ Réflexivité sur la pratique de recherche au Sud

Le contexte pluridisciplinaire élargi dans lequel je mène mes recherches ainsi que la volonté interdisciplinaire de mon programme scientifique impriment très probablement une orientation spécifique à la manière dont se déroule la construction de mes partenariats en Tunisie. Il m'est difficile pour l'instant de discerner ce qui relève de contraintes spécifiquement liées à mon profil d'anthropologue

travaillant avec les hydrologues¹¹. Il m'est également difficile de distinguer si certaines contraintes rencontrées relèvent plus généralement des évolutions du métier de chercheur. En effet, avec la recherche financée sur (gros) projets, les partenariats prennent de l'importance ; ils deviennent une étape obligée de la construction des programmes. Dans ce cadre, argumentaires scientifique et financier se mêlent et l'on ne sait plus si le partenariat est une justification ou un objectif du projet scientifique. Il est fort probable aussi que certaines difficultés rencontrées soient imputables à mon inexpérience du travail au Sud. Les problèmes rencontrés sont-ils communs à tous les jeunes chercheurs de l'IRD ? Enfin, le pays d'affectation imprime sûrement aussi une marque particulière à la construction de ces collaborations. Quelle est la place des héritages historiques, de la culture et des relations sociales, de l'histoire politique du pays d'affectation dans la construction du partenariat ? Quels sont aussi les héritages de la représentation de l'IRD à Tunis en matière de simplification ou de complexification des démarches auprès des administrations tunisiennes ?

Quelles que soient les réponses à ces questions, être chercheur à l'IRD me permet de bénéficier de certaines routines de travail au Sud, même si elles s'accompagnent de quelques pesanteurs. L'implantation ancienne de l'IRD en Tunisie, l'existence de réseaux scientifiques et d'une logistique matérielle constituent de formidables moyens pour initier et mettre en œuvre des recherches sur le terrain. Bien sûr, le « forçage » institutionnel m'amène à des contorsions relationnelles. Mais je pense que finalement ces contorsions sont porteuses d'originalités et d'innovations dans la construction de mon questionnement scientifique. Ne dit-on pas que c'est dans la contrainte que l'on se révèle le plus créatif ?

Le travail réflexif sur le partenariat au Sud se révèle fructueux. S'interroger sur ces dimensions de l'activité scientifique conduit à

¹¹ Le propos de ce texte n'est pas de réfléchir à l'interdisciplinarité. Pourtant, il semble évident qu'une grande partie des frustrations ressenties dans la construction des partenariats relève d'une question de positionnement interdisciplinaire : je souhaite me rapprocher des sciences sociales, mais mon sujet de recherche me conduit vers les hydrologues. Le problème est de devoir choisir entre les deux. Peut-être la solution se présentera-t-elle à travers une seconde convention de recherche (ou bien un « accueil scientifique ») auprès d'une institution de recherches en sciences sociales ?

prendre du recul par rapport à nos propres pratiques de recherche... plus de recul peut-être qu'envisagé au départ de l'écriture de ce texte. D'abord, dévoiler l'arrière-cuisine de nos pratiques n'est pas chose aisée. Que faut-il dire ou ne pas dire ? Jusqu'à quel point faut-il dévoiler la démarche qui sous-tend des interactions en construction ? Quels seront les effets de cette mise à nu sur les conditions de recherche à venir, sur l'évolution de ces interactions ? J'ai l'habitude de dire que le métier d'anthropologue consiste à dire tout haut ce que tout le monde pense tout bas. M'appliquer à moi-même ce traitement m'amène à réfléchir aussi sur la manière dont je pratique ce dévoilement. De ce point de vue, le travail réflexif s'est avéré perturbant : l'écriture contribue à révéler et partager des points laissés sous silence, des impensés de relations parfois difficiles. Avais-je vraiment conscience du degré d'artificialité de certaines interactions construites ? Cela me renvoie à la réalité des relations et collaborations construites au Sud, à des questions plus profondes de légitimité de la recherche « pour le développement », d'asymétrie des relations entre chercheurs du Sud et chercheurs du Nord, à la pertinence d'une recherche tournée vers des « partenaires » qui ont leurs propres questions de recherche et qui ne nous attendent pas pour les déployer. Au terme de cette réflexion, je pense que la légitimité de nos recherches et de notre présence au Sud se construit dans le cadre de « collaborations scientifiques (sincères) ». Le « partenariat officiel et obligé » viendrait plutôt perturber cette construction, même s'il se révèle incontournable pour des raisons institutionnelles.

La construction d'un partenariat au Cambodge

Négociations et attentes nationales
dans le contexte de la lutte contre le sida
et le paludisme

Frédéric BOURDIER
Anthropologue

Didier MÉNARD
Paludologue

Introduction

Notre propos consiste à passer en revue la nature et la composition de deux partenariats dans le domaine de la santé successivement élaborés par un anthropologue de l'IRD et un biologiste de l'institut Pasteur affecté au Cambodge. Le choix de regrouper une portion du trajet des deux chercheurs n'a pas pour but d'apporter une synthèse de leurs approches, encore moins un bilan de leurs activités de collaboration, mais de montrer la particularité de leurs parcours, fonction des variables distinctes (institution, discipline, engagement, itinéraire personnel). Pour le premier, la relation de partenariat commença avec le Centre national de lutte contre le sida et les maladies sexuellement transmissibles (NCHADS) en 2004 et l'Université Royale de Phnom Penh en 2008. Grâce à la venue du second en 2010, les deux chercheurs, réunis dans le cadre d'un programme interdisciplinaire¹, sont amenés à travailler de concert avec le

¹ Projet Sorema (Sociétés, résistance, malaria), financé pour 3 ans par l'ANR (2012-2014).

Centre national de malarialogie (CNM). Si ces trois institutions nationales n'en sont pas à leur première mise en partenariat avec des établissements étrangers, aucune d'entre elles (en dehors des relations historiques entretenues par l'institut Pasteur du Cambodge) n'avait jusqu'à présent établi des liens à caractère scientifique associés à des activités de recherche, de développement et de formation avec des institutions françaises.

Les pages qui suivent montrent un processus en cours. La présentation est divisée en quatre parties. Nous partons d'un contexte, celui d'un pays du Sud-Est asiatique et de son histoire tourmentée. Cette première section aide à comprendre comment certains verrous socio-politiques pèsent sur l'application sereine des liens scientifiques. On voit par la suite que le rétablissement des rapports avec le monde extérieur ne se fait pas sans difficulté, d'autant plus qu'il fut dans un premier temps établi unilatéralement : d'où la tentation contestable, car souvent exprimée par des intervenants extérieurs méconnaissant le contexte², de percevoir le partenariat comme une alliance approximative entièrement recomposée, manipulée et réagencée de l'intérieur³ ; ce qu'elle n'est pas, comme nous allons le voir.

Les troisième et quatrième parties évoquent la trame évolutive de ce double héritage (traumatisme civil et reconstruction dirigée). Deux expériences de recherche seront présentées. Une première incursion rapide dans le cadre d'une recherche franco-cambodgienne sur l'épidémie sociale du VIH permet de pénétrer dans un labyrinthe de hiérarchies sans mode d'emploi précis pour en déchiffrer les ressorts. Peut-être est-ce l'excès d'attention sur une institution, et non pas sur les acteurs, qui rend le chemin ombrageux. Il n'empêche que les attentes locales sont bel et bien là, quitte à ce qu'elles surgissent à un moment où l'anthropologue français s'y attend le moins. Le second exemple, révélé dans la dernière section, se penche sur un partenariat que les deux chercheurs développent, tantôt chacun de leur côté, tantôt ensemble, avec le CNM. Avant tout, le rapprochement institutionnel se crée en favorisant des relations de proximité

² Discussions auprès des chargés de mission sur le court terme (enquêtes personnelles, F. Bourdier, 1996, 2003-2006).

³ Cette conception du partenariat continue, trente ans après, à être mise en avant dans le milieu de l'expertise et de la consultance.

entre les partenaires du Sud et du Nord, indépendamment de leur discipline. Il n'en reste pas moins que la qualité des contacts humains, plus que l'appartenance institutionnelle, joue pour beaucoup dans une mise en partenariat reposant sur un échange équilibré. Concrètement, cela signifie que les chercheurs du Sud attendent d'être conviés à réfléchir sur des problématiques qui les interpellent (s'il s'agit d'une donnée scientifique nouvelle) ou les rapprochent avec les orientations de travail émises soit par la biologie, soit par l'anthropologie (quand une complémentarité interdisciplinaire qui se construit est jugée profitable). Les itinéraires de collaboration dépendent fortement de la discipline, de son utilité perçue et de la façon dont celle-ci est comprise par les interlocuteurs nationaux. À ce titre, si les attentes scientifiques des partenaires cambodgiens diffèrent énormément vis-à-vis d'un anthropologue et d'un biologiste, une conception assez similaire envers « l'expert international » se repère, comme nous le verrons en conclusion.

Reste à souligner que le fait d'appartenir à l'IRD ou bien à l'institut Pasteur pèse différemment sur la construction du partenariat. Avec toutefois un dénominateur commun : l'utilité de la recherche dépend de son applicabilité concrète qui à son tour justifie la présence de scientifiques internationaux. C'est ainsi que les institutions nationales demandent à ce que la mise en partenariat ait pour finalité l'amélioration de leurs programmes de développement, en général et de santé publique, en particulier. L'aboutissement d'une recherche doit se traduire non pas uniquement par des publications scientifiques, mais par la mise en place d'actions concrètes pour le bénéfice de la population cambodgienne. Comme nous le verrons, une plateforme de travail est d'emblée facilitée par l'établissement historique d'une coopération entre le gouvernement cambodgien et l'institut Pasteur du Cambodge. Une recherche avec un important volet intervention censé répondre aux priorités nationales de santé publique est solidement mise en place et facilite la construction sereine d'un partenariat. Il n'en est pas de même en ce qui concerne l'IRD qui, jusqu'à une période très récente (2010), négligea toute implantation scientifique dans le pays. L'absence de l'IRD en tant qu'institution dans le texte qui suit est donc significative de son inexistence institutionnelle. Suite à cette décision de ne pas s'impliquer dans le pays, il en ressort que la nature de l'institution d'appartenance n'influe guère sur les efforts de partenariat qui demeurent

sous l'entière responsabilité du chercheur concerné. Jusqu'à présent, celui-ci doit faire preuve de sa capacité à assumer une certaine visibilité sociale et scientifique. Si le fait d'être de l'IRD ne joue pas, en tous les cas pour l'instant, sur les formes de mise en partenariat, ce qui reste par contre déterminant est d'être connu et reconnu, soit directement, soit par ouï-dire comme un chercheur étranger appartenant à une institution publique d'un pays dont on pressent la réputation et son avancée scientifique. Le rattachement à un centre de recherche, même si les gens du pays en ignorent les véritables tenants et aboutissants, témoigne en partie de la légitimité du travail d'un chercheur qui « représente » son institut. Le statut d'anthropologue, quant à lui, fut accueilli avec circonspection et l'individu chercheur fut amené à montrer, en répondant à des propositions locales comme cela sera passé brièvement en revue plus bas, son utilité scientifique.

■ Mainmise internationale et déni des capacités locales

Toute élaboration d'un partenariat à vocation scientifique ne peut s'effectuer sans tenir compte des contextes de collaboration, très inégaux en l'occurrence, qui jalonnent l'histoire récente. En effet, tout nouvel établissement de liens ne s'effectue pas dans le vide, mais s'imprègne des expériences passées qui débutèrent avec la mainmise des ONG internationales et des grandes agences de développement, dès le début 1990.

À l'aube de cette décennie, le Cambodge avait déjà connu sa première phase de reconstruction post-khmère rouge grâce à l'intervention vietnamienne qui apporta assistance technique et intervention militaire pour éviter le retour des troupes polpotistes soutenues par la Chine. La libération facilitée par le pays voisin se transforma en ingérence politique illégitime aux yeux de l'opinion internationale, Nations unies compris (JENNAR, 2010) qui refusèrent de reconnaître le gouvernement en place et imposèrent des sanctions économiques

drastiques à l'État cambodgien renaissant de ses cendres (MYSLIWIEC, 1988). Les premières élections démocratiques de 1993 changèrent la donne, et les ONG, ainsi que les agences internationales, commencèrent à affluer dans un contexte d'intervention caractérisé successivement par des situations d'urgence (BERNANDER, 1995), de réhabilitation (Council for the Development of Cambodia, 1995), puis de transition (CLAYTON, 1996) à résoudre.

Au-delà des positions idéologiques et des modalités d'intervention prises par la quantité d'organisations de tout acabit qui se déversa dans la contrée⁴, le Cambodge connut indéniablement une longue période où les responsables de l'aide extérieure occupèrent volontairement, et ostensiblement, les rôles de dirigeants, souhaitant accorder au mieux un pouvoir consultatif et une fonction d'observation à la nouvelle vague du personnel khmer recruté, ainsi qu'aux autorités locales, fraîchement formés mais jugés sans maturité ni expérience et formation réelle⁵. Les premières formes de pseudo-partenariat se construisirent suivant cette logique, alliant hiérarchie (justifiée par l'insuffisance perçue de leaderships locaux) et déni des potentialités intrinsèques. L'irruption de l'épidémie à VIH illustre de manière éclatante cette mainmise allogène (CROCHET, 1998), privilégiant, à côté d'actions certes légitimes, un rayonnement social soutenu par une présence géostratégique rendue indispensable et mise en place par les bailleurs et les développeurs.

Cette volonté d'affichage fut de tout temps considérée à double tranchant par les Cambodgiens. Oscillant entre leur appréciation devant la venue d'un savoir-faire importé, ils restèrent consternés par la façon « arrogante » et « unidirectionnelle » qui caractérisa cette relation. Le souhait d'une certaine discrétion et d'une empathie accompagnant cette forme balbutiante de partenariat était attendu par les Cambodgiens, mais il ne fut pas exaucé durant la

⁴ On estime qu'après 1990, tous secteurs confondus, arrivèrent plusieurs centaines d'ONG, quelques dizaines d'agences bilatérales et toutes les grandes agences multilatérales. L'un des deux auteurs, anthropologue, entreprit ses ethnographies sur les minorités du Nord-Est à cette époque (1994-1995).

⁵ Témoignages rapportés par de jeunes professeurs d'université et des Khmers associés aux projets de développement par la santé (1995 et 2003). En outre, les enseignements reçus au cours des années 1980 dans les pays de l'Est restaient déconsidérés par les acteurs des pays non communistes.

première décennie⁶. Qui plus est, le vieil adage anthropologique (comprendre avant d'agir) qui n'aurait pu qu'aider à installer les tréteaux pour une collaboration plus équitable, fut rarement dans les priorités des développeurs qui ne cessaient de déclarer n'avoir guère le temps de se pencher sur de tels détails.

Cet héritage allait peser lourd dans la nouvelle volonté gouvernementale de rétablir des rapports de coopération mieux équilibrés, en tous les cas moins dirigés unilatéralement de l'extérieur, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé.

Un parcours délicat sur fond de tournant historique

Il n'est guère surprenant que dans un tel contexte marqué par un esprit de domination parfois doublé de paternalisme, les ressortissants du pays montrèrent un souci singulier – et que certains résidents étrangers trouvèrent excessif – de réaffirmer leur position en évoquant puis cherchant à montrer leur capacité à régler eux-mêmes les problèmes essentiels qui touchaient le pays. « La présence des autres est justifiée, disaient des cadres cambodgiens, uniquement car ils apportent les indispensables devises et des savoirs pointus qu'il s'agit de capter en vue de s'autonomiser ». Cette réaction ne se fit pas du jour au lendemain mais elle affecta les définitions, jamais stables ni consensuelles, d'une coopération qui allait marquer les premières activités de partenariat dans la recherche.

Si des organisations internationales savent habilement faire abstraction de leurs stratégies globales et restreignent l'étendue des rapports de partenariats à l'aune de ce qui se réalise au niveau microlocal (WORLD BANK, 2004), Marshal SAHLINS, quant à lui, analyse le changement historique, notamment les relations de pouvoir qui s'y

⁶ Discussion avec une ancienne professeure khmère de géographie, recrutée en tant que chargée d'études par la Banque mondiale (2005).

retrouvent, comme conséquence d'une articulation entre les dynamiques locales et transnationales (2000). Tout ce qui va suivre dans ce chapitre va mettre l'accent sur cette perspective d'approche cherchant à rendre compte de ce qui s'opère sur ces niveaux d'échelle différenciés. Mais qu'en est-il de la construction des attentes locales ? Rappelons que ce qui est recherché au sein de l'environnement cambodgien est l'applicabilité d'une méthode en adéquation avec leur vision du monde. Les cycles évolutifs de la vie réajustent un mouvement d'horloge et, inspirés par la doctrine bouddhiste, rappellent que rien n'est immuable ni définitif. Il est donc plus judicieux d'identifier des questionnements qui surviennent à des moments précis, quitte à constituer une problématique « du moment » susceptible de nourrir une recherche doublée d'une intervention, sans pour autant essayer d'en tirer des conclusions générales « atemporelles » ni en formaliser les propriétés en guise de modélisation. En d'autres termes, un certain pragmatisme règne.

On est donc parti d'un partenariat sans réel partenaire « en chair et en os », au mieux représenté par un gouvernement qui a été injustement, et l'est encore, accusé d'être la marionnette du Vietnam, portant en soi les reliquats d'un communisme qui bloque la marche du progrès et du modernisme que sont prêtes à apporter les agences internationales et des ONG. Mettons-nous un instant à la place des Cambodgiens : se positionner puis traiter avec des entités impliquées dans l'aide⁷ ne coule pas de source. Surtout quand la réponse conventionnelle des bailleurs de fonds et des acteurs du développement augmente la relation de dépendance, dès lors qu'il est répétitivement souligné que le pays est encore sous perfusion économique et que rien ne peut aboutir sans la coopération internationale pensée de l'extérieur.

Fréquents furent les décideurs et développeurs nationaux à avoir le pressentiment que la souveraineté de leur pays leur échappait⁸. Des accords de partenariat avaient pourtant été scellés, mais la nature des liens fraîchement établis restait encore entachée d'un rapport de subordination où les terminologies de « bénéficiaires », de

⁷ Des agences qui sont, ne l'oublions pas, des postes d'avant-garde de la mondialisation dans le domaine de la santé et du développement socio-économique (BOURDIER, 2006).

⁸ Interviews répétées de personnes chargées du développement rural dans les zones reculées (1995 et 2004).

« receveurs », voire même d'« assistés »⁹, tendaient à caractériser confusément et négativement les rapports entre l'État et la multitude des pays engagés dans l'aide au développement local.

La sérénité idéale espérée faisant place à des rapports de force disparates, une réaction sociologiquement prévisible commença à se dessiner dans plusieurs secteurs d'activité du développement, notamment ceux incluant une composante « recherche ». Ce que l'on avait tendance à oublier est que la population du Cambodge n'était plus celle du 7 janvier 1979¹⁰. Des cadres étaient depuis longtemps formés, des compétences locales essaimaient, de nouvelles générations entraînées et dégagées des stigmates du passé voyaient le jour et avaient leur mot à dire. Une demande de formation et d'accès à l'excellence pour la réalisation de travaux scientifique émergeait, mais les rouages, les diplomaties et les attentes qui participaient à l'avènement d'une nouvelle collaboration prirent une autre tournure. En certaines occasions elles se radicalisèrent¹¹. L'attitude générale peut se résumer dans cette remarque souvent prodiguée, « Un jour, on n'aura plus besoin de vous ». L'instrumentalisation des acteurs sociaux étrangers (coopérants, experts, consultants, développeurs) ne se présentait pas de façon homogène mais allait, tout de même, en augmentant. Leur présence ne fut jamais récusée car leur dimension utilitaire était reconnue. L'important consistait à se dégager de leur aura privilégiée qui leur conférait un statut de personne irremplaçable. L'un des arguments souvent évoqués par les Cambodgiens pour minimiser la présence étrangère est le coût financier que représente cet appui, d'autant plus que des critiques nationales remettent en question, à tort ou à raison, son efficacité¹². Certaines accusations allèrent bien plus

⁹ Révélations faites par des personnes dépendant du ministère de la Santé et de l'Agriculture (2004).

¹⁰ Date du renversement du *Kampuchea Democratic* (gouvernement des Khmers rouges).

¹¹ Les déclarations du type « la communauté des Cambodgiens n'a pas besoin des autres pour s'en sortir » sont monnaie courante. L'un des directeurs d'un département de santé affirmait ainsi, en 2006, que les non-Cambodgiens étaient utiles pour lever des financements, assurer les formations essentielles et rien de plus.

¹² Des Cambodgiens avaient commencé dans les années 1990 à tenter des essais de classification, entremêlés de discernement, entre des personnalités étrangères (européennes, asiatiques, américaines, etc.) en recherchant les façons les mieux adaptées pour construire une forme de partenariat spécifique en fonction de leur culture d'appartenance.

loin : répondant à l'accusation de corruption endémique dans le pays, des ministres en profitèrent en 2008 pour fustiger les économistes et autres chercheurs surpayés de la Banque mondiale et du FMI dont le travail profitait davantage à leurs organisations qu'au pays d'accueil qui, de surcroît, se voyait contraint *in fine* de rembourser les salaires inclus dans la dette.

Flexibilité et jeux d'acteurs au sein de leurs institutions

Où en est-on aujourd'hui, et que peut-on dire suite aux trajectoires de partenariat des deux auteurs de ces lignes ? Un premier point méritant d'être soulevé tient à la spécificité de l'évolution d'un partenariat patiemment établi après de prudentes négociations. Chacune des expériences personnelles tend à montrer que le développement d'un partenariat se concrétise moins avec l'institution d'ancrage qu'avec les membres de ces institutions. Si dans un premier temps ces membres peuvent être choisis, voire imposés par la charge de travail, en fonction de l'orientation de leurs centres d'intérêt, le déroulement du partenariat obéit à des critères bien plus subjectifs associant qualité des relations humaines, compréhension mutuelle, rassemblement autour d'objectifs partagés et intérêts portés à la discipline de l'autre.

Frédéric Bourdier retourne au Cambodge en 2004 en tant que coordinateur d'un programme Sidaction sur l'accès aux antirétroviraux, suivi d'un second projet sur l'émergence de la société civile dans la lutte contre l'épidémie à VIH financé par l'ANR. Il avait auparavant effectué, pendant sept années, des recherches sur le sida en partenariat avec les autorités tamoules en Inde du Sud, puis avec le programme national de lutte contre le sida au Brésil. La réception au Cambodge différa sensiblement. Alors que les partenaires indiens et brésiliens avaient perçu la recherche en science sociale comme une source de réflexion positive susceptible de mettre à jour des priorités jusque-là négligées ou passées sous silence, le NCHADS considéra au contraire que toute critique sociale remettant en

question la pertinence, si minime soit-elle, des choix accordés serait une atteinte à la souveraineté locale. Toute recherche en sciences humaines, récente il est vrai dans le pays, doit rester sur le qui-vive si elle ne veut pas être accusée d'être politiquement déstabilisatrice. Plutôt que de se pencher inutilement sur le suivi des politiques nationales, disait-on à l'anthropologue, penchez-vous de plus près sur les comportements des populations ainsi que sur les agissements des ONG¹³.

Néanmoins le travail ethnographique, perçu par les autorités locales comme « preuve à conviction » envers les agissements d'acteurs internationaux de santé, peut en certaines occasions susciter de l'intérêt. C'est ce qui arriva à deux reprises dans les années qui suivirent. La première fois, nos enquêtes nous entraînèrent dans les locaux d'une grande ONG internationale dont un des volets d'intervention consistait à héberger des femmes séropositives, sélectionnées selon des critères de pauvreté, veuves ou abandonnées, avec leurs enfants également victimes du sida dans un centre d'accueil en milieu rural (juin 2005). Intrigués par le discours (trop) élogieux de leur programme de réinsertion sociale et familiale, nous nous rendîmes sur les lieux où il fut découvert que le traitement par les ARV (antirétroviraux) était exclusivement réservé aux enfants. Si une mère voulait y avoir droit, elle devait signer une décharge parentale, laisser l'enfant à l'association (connectée à un orphelinat bâti à côté), s'engager à ne pas revenir et quitter les lieux pour se débrouiller comme elle l'entendait. Il était bien entendu éthiquement impossible de ne pas réagir. Informée aussitôt, une institution gouvernementale considéra la nouvelle, sous-entendit qu'elle ne pouvait pas agir directement¹⁴, et demanda, qu'en cette occasion, l'anthropologue de l'IRD établisse un partenariat avec une ONG des droits de l'Homme capable de régler ce litige. Ce que nous fîmes, après avoir appris que l'ONG internationale responsable de

¹³ Notons que cette volonté au Cambodge de cantonner l'anthropologie dans l'étude des « représentations des populations » et non des acteurs de santé (politiques, soignants...) n'a rien d'original. Même si elle semble fondée sur le contexte politique et l'histoire du pays, elle rejoint une demande assez universelle qui reste toujours prégnante, en dépit de la volonté des anthropologues d'élargir l'analyse à ceux qui font, décident, interviennent et mettent en place les actions de santé.

¹⁴ Outre la manne financière apportée, cette organisation avait des réseaux dans plusieurs sphères d'activités de développement et ne pouvait pas être remise au pas par les représentants du gouvernement.

cette politique criminelle et discriminatoire était finalement un des consortiums étrangers disposant d'un des plus importants budgets annuels pour l'aide au développement au Cambodge. C'était un groupe dont le NCHADS et le ministère de la Santé préféraient qu'il soit attaqué non point par eux, mais par une association humanitaire reconnue intègre, couvert par un scientifique dont la probité et le sérieux furent « soudainement » reconnus, vu qu'il agissait dans le cadre de la bonne gouvernance nationale.

La seconde demande d'intervention s'effectua en 2009 quand le NCHADS et le département de Nutrition du ministère de la Santé se décidèrent à commanditer une étude sur l'acceptabilité d'une noix vitaminée (la *plumpy nut* : PN) pour les enfants malnutris¹⁵ porteurs du VIH. Cette évaluation faisait suite à un projet pilote de quatre ans financé par la Fondation Clinton. Sans rentrer dans les détails ici (voir BOURDIER, 2009), toute la chaîne des acteurs impliqués s'accordait à reconnaître que ce projet battait de l'aile. Le service public de santé de l'hôpital pédiatrique, les deux ONG collaboratrices et le département de Nutrition regardaient avec un œil on ne peut plus dubitatif l'aide encombrante apportée. Nombreux étaient les témoignages attestant le refus du produit et la solitude du personnel de santé confronté, sans aucune préparation logistique, à organiser la distribution et le suivi de la prise régulière de la PN.

D'un autre côté, les deux Américaines diplômées de Harvard recrutées par la Fondation Clinton pour mettre en place le projet au Cambodge, ainsi que les nombreux experts américains de passage se rendaient bien compte également que « quelque chose » ne fonctionnait pas et constataient le trop-plein de réticences chez les partenaires locaux. Mais, comme il faut s'y attendre dans ce genre de projet financé par une organisation prestigieuse, aucune des deux parties n'était en mesure de décider quoique ce soit en ce qui concerne le déroulement, le changement et l'évolution du projet. Leur tâche, sans cesse soulignée dans les réunions de cabinet, était de faciliter l'implantation et de veiller à promouvoir répétitivement l'action intentée.

Ce qui devait arriver arriva et il fut demandé à l'un des rares anthropologues qui se trouvait à Phnom Penh de réaliser ladite évaluation

¹⁵ Répondant aux critères -2S et -3S (moyennement sévère et sévère).

avec son équipe locale. Il est important de se rappeler qu'il était fortement espéré de voir aboutir une expertise déconstruisant patiemment une œuvre pourtant louable, sans y omettre les obligations bémols et les passages positifs. Or l'anthropologie, fidèle à sa réputation critique auprès de nombreux acteurs de santé au Cambodge, était perçue comme étant la science qui avait la capacité, moyennant les acrobaties les plus diverses (selon eux), de décortiquer et critiquer fortement le projet. De telles craintes ne furent pas exprimées directement à l'anthropologue mais furent rapportées par des intermédiaires que nous connaissions personnellement, répétant ce qu'ils avaient entendu dans les coulisses des bureaux du département du NCHADS et de Nutrition. L'autorité présumée de la discipline et l'institution française à laquelle était rattaché le chercheur ajoutaient à la force de frappe du rapport attendu et c'est en ces termes qu'un partenariat fut signé.

Du coup, tout le monde y trouvait son compte. À peine remis au ministère, le document de recherche fut l'étincelle attendue qui permit au responsable de la lutte contre la nutrition de ne pas donner son aval pour l'extension nationale du projet PN soutenu par la Fondation Clinton. Le projet arrivait donc à son terme et la justification de sa fin était marquée par l'estampe d'un chercheur estimé sans parti pris¹⁶, appartenant à une institution scientifiquement autonome et réputée pour déléguer une certaine responsabilité scientifique à ses chercheurs (SCHLEMMER, 1998). D'un autre côté, les membres de la Fondation se voyaient débarrassés d'une démarche qui piétinait de plus en plus à Phnom Penh, mais s'en tiraient la tête haute en assimilant l'échec du projet à une mauvaise volonté locale, en rappelant à tout le monde, population, administrateurs et staff de santé, la pugnacité de la Fondation qui n'hésite pas à aller contre vents et marées pour sauver les êtres les plus démunis. Certains pro-PN n'hésitèrent pas à présenter l'idée du projet comme une réussite dans la mesure où cette tentative avortée servirait de fil déclencheur pour renforcer le système de santé et de nutrition.

¹⁶ En fait, des membres du NCHADS connaissant certaines des interventions de l'anthropologue (pas toujours appréciées pour leur caractère un peu trop « scrutateur »), estimèrent qu'en cette occasion il était opportun de faire appel à un expert de cet acabit qui n'hésiterait pas à émettre un avis scientifique sans compassion.

Ensemble contre le paludisme ? Un partenariat composite

Didier Ménard est un scientifique de l'institut Pasteur. Après avoir séjourné en Nouvelle-Calédonie, en République centrafricaine, puis à Madagascar, sa dernière lettre de mission en tant qu'expert technique international (ETI) du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) lui signifie les objectifs à atteindre et les points à développer dans l'unité d'épidémiologie moléculaire du paludisme à l'institut Pasteur du Cambodge (IPC). Responsable de cette unité, une part de son travail consiste en un transfert de compétences scientifiques par le montage de projets de recherche conduits de concert avec les scientifiques du CNM ou par l'apport de son expertise technique et la mise en place d'ateliers formation pour des formateurs (*cascade training*)¹⁷. Cette formation s'accompagne d'un enseignement théorique (le cycle des parasites, etc.), considéré comme un « rafraîchissement » des connaissances. L'autre partie de son travail réside dans sa contribution scientifique à divers projets nationaux et régionaux sur le paludisme, y compris un projet interdisciplinaire (Sorema – Sociétés, résistance, malaria) essentiellement tourné vers une approche en sciences sociales.

La construction du partenariat ne se duplique pas d'un pays à l'autre, mais se réalise en premier lieu par le développement des relations humaines. Elles commencèrent au Cambodge à partir d'un cercle concentrique allant s'agrandissant : le personnel de son unité dont il a la responsabilité, ses collaborateurs à l'IPC, et enfin les gens du dehors afin de comprendre d'abord comment fonctionne la recherche hors partenariat. La première découverte est que le CNM, en comparaison avec le programme national de lutte contre le paludisme à Madagascar où une certaine marge d'action existe en dehors de la structure nationale, cherche tant que faire se peut à exercer un leadership sur les programmes de recherche menés sur le paludisme. Il exige d'être impliqué en tant que principal investigateur pour tout

¹⁷ Il doit faire en sorte que des personnes du CNM, une fois encadrées avec la rigueur scientifique qui s'impose, puissent former à leur tour les acteurs de la lutte contre le paludisme dans les provinces.

projet présenté au comité national d'éthique sur la recherche en santé. Cette volonté affirmée de gérer financièrement et scientifiquement ce qui se fait sur le paludisme surprend celui qui, comme lui, vient d'horizons géographiques et politiques (Madagascar, Afrique centrale...) moins regardants sur la mainmise des projets soutenus par des intervenants extérieurs. Un excès de contrôle, transformé en conflit d'intérêts, brouille encore davantage les cartes quand le principal investigateur se positionne à la fois comme acteur privilégié (recherche et opérateur) et évaluateur.

Très vite, les premières rencontres avec le CNM lui font apparaître plusieurs cercles emboîtés les uns aux autres : le premier regroupe des proches du directeur (incluant des parents et d'anciens « collègues » connus avant sa nomination), tandis que d'autres plus éloignés, sans pour autant qu'ils soient en dehors du système, gravitent autour. Un certain équilibre règne. La délégation du pouvoir, qui reste malgré tout cloisonné, est habilement distillée de façon à ce que chacun des membres au sein du CNM trouve son compte dans chaque forme de partenariat initié, qu'il s'agisse de la distribution des tâches de travail, de la répartition des bénéfices sociaux et budgétaires et de la participation aux travaux académiques. Plus subtilement, la reconnaissance de chacun est évaluée à l'aune du réseau patiemment élaboré, à celui qui « sait frapper avec succès à plus de portes » que d'autres ; c'est-à-dire à celui qui sait s'entourer de personnalités influentes susceptibles de lui garantir sécurité d'emploi, promotion institutionnelle et apports financiers.

À l'intérieur de ce corps social donnant l'apparence d'une homogénéité, trois catégories de personnes se distinguent : une première série d'associés exprime une demande de collaboration spécifiquement scientifique. Ils appartiennent à la vieille génération des francophiles ou bien à une nouvelle génération désireuse d'obtenir un poste à l'université des Sciences de la santé, d'avoir une reconnaissance internationale et de publier dans des revues indexées. Certains d'entre eux rentrent dans la logique d'une demande de transfert de connaissances qu'ils espèrent temporaire. Une fois sa tâche accomplie, il est attendu que la personne retourne d'où elle vient car on a plus besoin d'elle. Dans son rôle d'ETI, Didier Ménard ne trouve rien à redire à ce genre de comportement, car ce n'est après tout que le reflet d'un certain succès du mécanisme de transmission des savoirs qu'il a effectué. Une autre catégorie de personnes perçoit le partenariat

comme une opportunité à la fois scientifique, mais également financière dans la mesure où ils escomptent des rémunérations providentielles de la part de tout projet passant par ou près d'eux. Proche du fonctionnement par la dot, cette démarche est très ouverte et se justifie par le très bas niveau des salaires des fonctionnaires qui doit être compensé par une source supplémentaire de revenus. Un échange s'instaure : le projet passe, son exécution sera facilitée par l'équipe du CNM et la mise en partenariat permettra de niveler les inégalités économiques provenant du décalage entre les émoluments du personnel local et international¹⁸. Ce système n'obéit pas à une propension individuelle, car il existe un système de redistribution de l'argent récupéré par ce truchement (la stratégie du « gagnant-gagnant » devient un leitmotiv). Une partie des émoluments est donnée aux subordonnés qui deviennent alors liés par des rapports de paternalisme et parfois même de clientélisme (quand il s'agit d'obtenir un poste avancé) avec celui qui orchestre la distribution. Enfin, une troisième catégorie de personnes oscille entre les deux tendances, c'est-à-dire l'épanouissement scientifique mais sous condition d'être en mesure de voir son train de vie s'améliorer. Un des arguments entendu une fois est que « rien ne sert d'être une personne de connaissance si l'on continue à porter des haillons et circuler en vélo ».

Il en ressort que le partenaire du CNM sélectionne sa stratégie suivant la personnalité des gens fréquentés (imposés ou tacitement choisis). Comprenant la position du CNM qui voit passer des dizaines d'experts, le biologiste se rappelle qu'au début il se mit dans la peau d'une personne affable, ouverte, disponible afin de faire apparaître les valeurs essentielles à établir au sein d'un partenariat que sont la confiance et la fiabilité. Sans confiance, rajoute-t-il, on ne voit pas très bien comment établir des ponts susceptibles d'aboutir à un partenariat équitable. Il est important aussi de jouer sur le facteur « génération », c'est-à-dire de savoir naviguer entre la « vieille promotion » et la « nouvelle » ; la première ayant l'expérience sur la manière d'être et les façons de se couler dans un système de multipartenariat, et la seconde, plus pugnace et avide

¹⁸ Il existe plusieurs expressions en khmer et en anglais, facilement décodables, pour signifier cet accord entre partenaires.

d'enrichir son bagage scientifique en travaillant de concert avec des seniors de la recherche issus de centres réputés hors du Cambodge. La perception acquise au bout de deux ans par les responsables CNM sur le biologiste est qu'il est fiable. Mais celui-ci ne sait pas si la relation de partenariat est marquée par de la confiance, vu, admet-il, qu'il n'y a pas d'intimité pour l'instant.

Il n'en reste pas moins que les priorités du CNM en matière de santé publique doivent être honorées. Didier Ménard qui représente l'IPC et le MAEE (ministère des Affaires étrangères et européennes) se doit d'adopter une approche de type « conduite d'étude et projet de recherche ». Ces projets de recherche sont l'objet de demandes de la part du CNM, mais certains peuvent être réalisés dans l'urgence en fonction de circonstances particulières. C'est ainsi qu'une étude fut demandée en urgence (sollicitée en dehors du temps de travail de bureau) par le ministre de la Santé qui nécessitait l'utilisation d'une technique sophistiquée non disponible au CNM (PCR¹⁹). Ce type d'étude ne provient pas tout le temps des partenaires directs habituels. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une demande formelle mais d'une aide personnelle conditionnée par la proximité et la certitude d'une compréhension mutuelle associée à la durabilité du partenariat. En cas d'hésitation ou de refus non motivé, les rapports établis de confiance s'en trouveraient altérés.

Le partenariat établi par Didier Ménard n'est aucunement exclusif, étant donné son insertion dans plusieurs projets internationaux. Au contraire, tout laisse à penser que cette position est bien perçue par le CNM, y voyant probablement un tremplin pour élargir ses propres connexions. C'est ainsi qu'une rencontre fortuite avec une personne du CNM lors d'un colloque international en Corée fut l'occasion d'un rapprochement partenarial. La personne du CNM, qui l'ignorait poliment jusqu'à ce moment, remarqua lors de cette rencontre le regard porté sur le scientifique français par d'autres experts internationaux et en déduisit que ses travaux étaient reconnus, donc que ses conseils pouvaient être précieux.

Les relations de Frédéric Bourdier avec le CNM sont plus récentes et ne transitent pas par un protocole d'accord signé entre le président

¹⁹ « *Polymerase chain reaction* ». Technique scientifique destinée à amplifier des copies d'ADN pour les reproduire en plus grand nombre.

de l'IRD et un ministère cambodgien. Il n'en reste pas moins qu'il est aisé d'approcher le CNM. Celui-ci travaille avec tout le monde et reste ouvert à toute nouvelle étude. L'anthropologie n'était pas totalement inconnue mais marginalisée, moins par intention directe que par absence de clarté sur ce à quoi elle pouvait contribuer. À la lecture du projet Sorema (dans lequel un axe consiste à analyser politiques de santé et contextes d'intervention), l'attention portée aux populations pauvres fut très bien ressentie. Enfin des scientifiques qui vont aller sur le terrain ! Par contre, aller voir ce qui se passe au sein du CNN, suivre l'évolution de ses interventions est une autre histoire. Didier Ménard avait déjà noté que la critique, même constructive, quelle que soit la tournure qu'elle prend, n'a pas sa place dans un système qui est déjà en place avec une tradition de planification fonctionnant sur des résultats comptabilisables à obtenir moyennant des échéances précises. Il n'empêche qu'une étude qui vise à mieux comprendre les mécanismes sociaux ainsi que les dynamiques à l'œuvre a l'avantage de dévoiler quelque chose de plus « concret » et de plus « parlant » (selon deux expressions employées par des chercheurs du CNM) que la multitude de données chiffrées, analysées et maintes fois projetées par des procédures statistiques complexes avant de finir dans des tentatives de modélisation à la présentation scientifique irréprochable, mais un peu trop éloignées de l'homme et de son contexte de vie. Un partenariat mobilisateur avec le CNM a pris justement ses racines à partir de la réalité sociale qu'il s'agit de déchiffrer. Celle-ci est facilitée par le décryptage de l'interface milieu/homme/santé (une des composantes majeures de Sorema) qui apporte une forme de documentation encore inédite et qui intéresse certains chercheurs du CNM.

Reconnaissons, de concert, qu'il n'est pas aisé pour le CNM de développer et maintenir un leadership devant la multitude des intervenants extérieurs et des puissants bailleurs de fonds. Il est possible que ce que l'observateur étranger perçoit comme un « abus de fonctionnement » (la tentative nationale affichée de contrôler toutes les activités sur le paludisme, par exemple) ne soit qu'une façon, habile et compréhensible, de se réapproprier la souveraineté sur leur politique de santé. Il est arrivé, rarement au départ, mais semble-t-il, plus fréquemment de nos jours, que des personnalités du CNM refusent la mise en place de projets présentés par des bailleurs influents ou renvoient des expatriés recrutés par des organisations

comme l'OMS, s'ils ne sont pas capables de suivre les protocoles de partenariat proposés par les acteurs locaux. En cas de démarches non éthiques ou de parcours de travail jugé dangereux pour le déroulement du projet national, une lettre écrite par le CNM à l'organisation d'appartenance peut induire la démission forcée de la personne.

On ne sera pas surpris de reconnaître l'existence d'un certain nationalisme doublé néanmoins d'une certaine intelligence à convenir que toutes les dépenses nécessaires ne peuvent être actuellement prises en charge par le pays. Il y a toutefois des espaces où les membres du CNM cherchent à se rendre maîtres (nonobstant le côté financier), comme le domaine de la logistique, de l'implantation du projet, du suivi au niveau provincial et de la présence sur le terrain où ils excellent grâce à l'élaboration d'un réseau parfaitement ramifié. Il n'y a peut-être pas de lien direct entre la revendication nationaliste et l'échange des connaissances, mais plusieurs indications tendent à montrer que le CNM n'est pas toujours « partageant ». Didier Ménard parvient avec une grande difficulté à obtenir les données épidémiologiques, reconnaissant que cette rétention est liée aux expériences négatives d'un « faux partage » dans le passé où toutes leurs informations furent littéralement « pillées » par des personnes de passage qui, les prenant à leur compte, se positionnèrent en principal acteur sans mentionner l'énorme travail de compilation patiemment effectué par le CNM. Frédéric Bourdier, quant à lui, estime que la collaboration dans le cadre du programme Sorema est en train d'induire un exercice d'anthropologie réflexive où chacun des deux membres se rend compte qu'il a tout à gagner à montrer, en bonne entente, le cheminement intellectuel qui est en train de contribuer à l'avènement du programme de l'élimination du paludisme prévu pour 2025. Cela compte tenu du fait que la politique de santé du pays pourrait servir d'inspiration à d'autres contrées voisines.

Conclusion

L'exemple du Cambodge, comme cela a été rapporté ailleurs (BARÉ, 2001), montre qu'il n'y a pas de prototype de partenariat universel.

Le biologiste est en appui, tandis que l'anthropologue se fixe pour objectif de montrer ce qui ne se voit pas avec des chiffres ou avec un microscope. Plusieurs années d'expérience nous amènent à penser qu'un véritable partenariat peut difficilement voir le jour sans réussir à pénétrer les arcanes de la société khmère reposant sur un système compartimenté, mû par une dynamique de « clan », c'est-à-dire de groupe assez fermé, portant en lui un événement fondateur qui légitime ses « idéo-logiques » et qui fonctionne à partir d'intérêts partagés. On hérite également du passé, de ce que les prédécesseurs ont accompli ou pas. En se restreignant aux deux parcours, le partenariat prend la forme d'un engagement, au sens où l'entend Jean COPANS (1998), ou bien d'un investissement dans un domaine plus politique, comme le définit Pierre Bourdieu. Il suffit de se rappeler l'encouragement discret du NCHADS à ce que le chercheur français assume son partenariat en effectuant de son côté ce qu'eux n'étaient pas en mesure de faire, diplomatie oblige, c'est-à-dire arrêter les abus de l'ONG qui refusait de délivrer les ARV (antirétroviraux) aux femmes seules. Ce fait mis à part, si l'on admet cette parabole sociologique signifiant qu'il existe une correspondance étroite entre la structure sociale et les structures mentales, entre les divisions objectives du monde social (les rapports dominants/dominés ou de sexe, par exemple) et les principes de vision et de division que les agents leur appliquent (BOURDIEU et WACQUANT, 1992), le comportement du CNM, dans sa globalité, rentre tout à fait dans cette logique et son cheminement partenarial s'inscrit en accord avec cette démarche relationnelle.

Si l'on y ajoute ce que Sherry ORTNER (2006 : 107-128) appelle « *the acting subject* », un concept qui insiste sur la part d'autonomie relative dont un sujet dispose en agissant et pensant à l'intérieur d'un cadre culturel donné sans y être emprisonné, on est en mesure de mieux comprendre comment la notion de partenariat s'est forgée au Cambodge. Elle a été conditionnée et subie par l'expérience du passé, mais reprise et réappropriée, non seulement par des institutions, mais plus précisément par les membres d'institutions qui voient dans le partenariat, à tout le moins dans la plupart des expériences qui nous concernent, un espace de travail à partager, mais aussi un moment ainsi qu'un temps précieux où règnent aussi la confiance et la convivialité. Terminons sur une anecdote qui n'en a que les apparences, car elle est très révélatrice de l'attente de collaboration

« élargie » : un directeur adjoint du CNM qui ne tarissait pas d'éloges à propos du biologiste quant à sa contribution scientifique regrettait toutefois qu'ils n'aient pas eu encore l'occasion d'aller ensemble dans un karaoké, autrement dit, là où les langues se délient, dans un espace de détente où les confidences qui scellent la confiance s'élaborent.

Une anthropologue chez les Pasteuriens

Rencontres autour d'un essai clinique
au Cambodge

Pascale HANCART PETITET

Anthropologue

Introduction

En travaillant dans des pays du Sud divers et en occupant des fonctions variées, j'ai eu plusieurs occasions de mener des partenariats avec des interlocuteurs d'institutions publiques et privées. Par exemple, en 1995-1997, en tant que coordinatrice des missions de Médecins du monde en Angola, il me fallait négocier sur place les modalités de mise en œuvre de programmes de soins à la fois avec les représentants d'Écho (l'office humanitaire de la Communauté européenne) et les bailleurs de fonds ainsi qu'avec les cadres de la santé présents en zone gouvernementale contrôlée par le MPLA (Mouvement pour la libération de l'Angola) et sur les territoires des troupes rebelles de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola).

Plus tard, en tant qu'anthropologue postdoctorante au Cambodge, ces expériences n'ont pas été sans effet sur ma façon de mener des actions de recherche en m'appuyant sur des réseaux et partenariats formels et informels divers. Établir ces partenariats était parfois la condition préliminaire à l'accès aux données. Par exemple, lors de ma recherche sur les hôtesse de karaoké à Phnom Penh (HANCART PETITET, 2010), collaborer avec l'équipe de Pharmaciens sans frontières (PSF) m'a permis de bénéficier des contacts établis de longue date par les représentants locaux de cette organisation avec des

patrons de lieux de « divertissement » phnompenhnois. Accompagner les équipes de PSF sur leurs lieux d'actions en matière de prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles a rendu possible mon accès à des karaokés et salons de massages où je n'aurais jamais pu me rendre seule et sans autorisation. L'accord était le suivant : j'avais accès au terrain en échange d'un partage et d'une restitution des données à l'équipe sur place. En cohérence avec le parcours et les questionnements qui m'avaient conduite à l'anthropologie et malgré certaines contraintes méthodologiques inhérentes à ce type d'entente, ce contrat me convenait.

J'ai pu observer que d'autres formes de partenariat peuvent s'établir en dehors de toute nécessité ou condition requise à la mise en œuvre d'un programme de recherche. Par exemple, j'ai eu l'occasion de faire des interventions dans le cadre du cursus de formation des étudiants en master II de socio-anthropologie à l'Université Royale de Phnom Penh. Un an plus tard, cette activité m'a conduite à l'élaboration d'un partenariat avec les responsables de ce cursus afin de codiriger des mémoires d'étudiants. Ultérieurement et une fois diplômés, ceux-ci ont été amenés à travailler avec moi sur mes propres programmes de recherche.

Ainsi, aborder la notion de partenariat présente ici une opportunité de revenir sur des aspects de la construction des objets scientifiques souvent laissés dans l'ombre, parce que peu visibles dans la restitution des résultats. Cette réflexion invite, me semble-t-il, à comprendre ce qui, dans le partenariat, relève du domaine de l'informel et de l'institutionnel, à analyser ses transformations au cours du temps, ainsi que les opportunités et les rencontres qu'il permet.

Mon objectif est de documenter les aspects divers d'une collaboration menée avec le département de santé publique et d'épidémiologie de l'institut Pasteur du Cambodge (IPC) entre 2008 et 2012. En premier lieu, je rendrai compte brièvement de l'origine et des modalités de cette collaboration avec cette institution phare dans le domaine de l'étude clinique, épidémiologique et biologique des maladies émergentes et infectieuses au Cambodge. Puis, je décrirai en particulier la mise en œuvre d'un projet de recherche en anthropologie conduit en partie autour des questionnements d'une équipe de coordination d'un essai clinique. Avant de présenter ce projet, voyons les circonstances qui m'ont amenée à travailler à l'institut Pasteur du Cambodge et certains effets de cette collaboration.

Chercheure « en accueil »

Précisons que l'institut Pasteur du Cambodge a été créé en 1953, d'abord sous le nom d'institut Pasteur de Phnom Penh, puis détruit en 1975 lors de la montée au pouvoir du Kampuchéa démocratique plus connu sous le nom de régime des Khmers rouges. Il a été reconstruit puis rouvert en 1995, sous le nom d'institut Pasteur du Cambodge (IPC). L'IPC a fait l'objet d'une convention signée en 1992 entre le gouvernement royal du Cambodge et l'Institut Pasteur Paris. Il comptait, en 2010, 135 personnels cambodgiens et 12 expatriés¹. Le réseau pasteurien est largement étendu au Nord et principalement dans les pays du Sud où ses acteurs mènent de nombreux projets de recherche, en particulier dans le domaine de l'épidémiologie des maladies émergentes. Pourtant, parmi les centaines de personnes qu'il emploie, l'institut Pasteur ne comptait en 2011 que trois anthropologues.

J'ai rejoint cette institution en 2008 en tant que chercheure postdoctorante dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet financé par l'Agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites (ANRS) et consacré aux dimensions culturelles et sociales de l'hygiène en milieu de soin dont l'un des axes de recherche concernait le domaine de la reproduction humaine². Je bénéficiais alors d'une convention avec l'IPC établie deux ans auparavant par Alice Desclaux, directrice du projet, puis suivie par Céline Dumas et Anne Laure Faurand Tournaire, étudiantes en master II et en charge de deux volets de ce programme de recherche entre 2007 et 2008. Notons qu'initialement, le projet devait être mené en collaboration avec une équipe universitaire de chercheurs en sciences sociales

¹ Source : <http://www.pasteur-kh.org/>

² Il s'agit du projet « Transmission des VIH, VHB, VHC dans les lieux de soins : dimension culturelle de l'hygiène au Cambodge » (ANRS 12102) réalisé grâce à la bourse de recherche postdoctorale allouée par Sidaction transmission du VIH, VHB, VHC et soins de santé de la reproduction au Cambodge (2008-2009). Je remercie chaleureusement les assistantes de recherche Noty Panh, Helene Ou, Thorn Riguen et Sineath Hong pour la qualité de leur travail, ainsi que toutes les personnes rencontrées à Phnom Penh et en province pour leur temps consacré aux entretiens. Merci enfin à la direction et à l'équipe de l'unité Santé publique et épidémiologie de l'institut Pasteur du Cambodge pour leur accueil.

cambodgiens, option qui semblait propice à la mise en place d'une collaboration scientifique prometteuse pour le projet. Pourtant, l'équipe avait dû y renoncer en raison des difficultés à obtenir des accords satisfaisants régissant les modalités administratives et financières de ce partenariat. Certes, la collaboration instaurée avec l'IPC se privait d'emblée d'échanges avec des pairs puisqu'aucun chercheur en sciences sociales n'était présent dans ses murs. Néanmoins, elle apportera un cadre institutionnel facilitant la mise en œuvre d'un projet en cohérence avec ses axes de recherche sur le VIH et les hépatites.

L'ancrage institutionnel du projet à l'IPC a été bénéfique sur plusieurs plans. Il a facilité l'obtention des autorisations de recherche au Cambodge auprès du National Ethics Committee for Health Research (NECHR) puis auprès des directions de certaines institutions de soins publiques et privées. J'ajouterai que le soutien logistique et administratif apporté par l'IPC a joué un rôle non négligeable en gérant les demandes de visas et le suivi financier du projet et en nous fournissant un espace de travail dans un bureau. Enfin, de mon point de vue, l'apport majeur de cette collaboration durant cette période est certainement le fait d'avoir pu établir des contacts réguliers avec l'équipe expatriée sur place. Citons par exemple Sirenda Vong, alors chef du département, avec qui nous avons écrit un article de synthèse des résultats du projet qui a eu une bonne diffusion à l'échelle internationale (HANCART PETITET *et al.*, 2011) et Isabelle Fournier Nicole, coordinatrice du site ANRS Cambodge dont la richesse et la fructuosité de nos échanges autour des projets seraient trop longues à décrire. Enfin, en nous intégrant aux activités de réunions et d'échanges du pôle des chercheurs de l'IPC, Jean-Louis Sarthou puis Vincent Deubel, directeurs de l'institution, ont contribué, sans le savoir, à rompre le sentiment d'isolement scientifique dans lequel je menais alors mes projets³. Notons que les contacts avec l'équipe cambodgienne de l'IPC étaient sympathiques, mais inexistantes sur le plan de la mise en œuvre du projet. Hormis un doctorant en épidémiologie et une assistante de

³ Ce constat d'isolement m'a conduite à créer le réseau international de chercheurs « Human Sciences Encounters in Phnom Penh » en octobre 2008. Consulter le site IRD : www.rencontres-shs-cambodge.ird.fr.

coordination d'un essai clinique, le staff local du département d'épidémiologie et de santé publique auquel j'étais rattachée était employé au recueil de données quantitatives sur le terrain et à leur saisie informatique. Aucune personne n'étant formée à la recherche qualitative à l'IPC, j'ai dû recruter mes assistantes de recherche en dehors de cette institution et principalement parmi les anciens étudiants de master II en socio-anthropologie de l'Université Royale de Phnom Penh. L'un d'eux (par mon intermédiaire) a été employé ultérieurement par l'IPC pour participer à deux études qualitatives auxquelles le chef du département m'avait demandé de contribuer.

En 2010, ce partenariat a pris une nouvelle forme en me conduisant à travailler avec l'équipe de coordination de l'essai clinique Camelia mené par l'IPC.

Construction d'une problématique : entre intérêt scientifique, questions de santé publique et impératifs pratiques

À partir de 2010, j'ai conduit un autre projet de recherche dont l'objectif était de décrire et d'analyser la façon dont des femmes vivant avec le VIH adaptent leurs pratiques, ou inventent de nouvelles stratégies d'accès aux services de soins et aux acteurs de santé de la reproduction dans ce contexte⁴. Au Cambodge, hormis quelques initiatives lancées par des organisations internationales et non gouvernementales, peu d'actions étaient alors menées pour les personnes vivant avec le VIH dans le domaine de la santé de la reproduction. Jusqu'à une période récente, la politique du gouver-

⁴ Étude réalisée grâce une allocation de recherche de Sidaction pour le projet « Procréation et contraception chez des femmes vivant avec le VIH, une approche anthropologique de la reproduction au Cambodge (2010-2011) ».

nement était de limiter les naissances d'enfants nés de mères vivant avec le VIH. Les soignants et les travailleurs sociaux étaient encore peu ou pas formés dans ce domaine (HANCART PETITET, 2011). Ainsi, les objectifs spécifiques du projet étaient de documenter les politiques sanitaires en place au Cambodge en matière de soins de santé de la reproduction pour les femmes vivant avec le VIH et d'explorer l'impact de ces politiques sur les pratiques des soignants travaillant dans ce domaine. Par ailleurs, je proposais d'examiner les représentations et les modes d'action des associations de personnes vivant avec le VIH en matière d'accès à la procréation et à la contraception pour les femmes VVIH. Enfin j'envisageais d'établir un travail de restitution des résultats réguliers et *in situ* avec les acteurs de soins et d'en documenter les effets.

C'est à ce moment-là que les liens développés avec certains chercheurs de l'institut Pasteur sur place et travaillant sur des programmes financés par l'ANRS ont conduit à un partenariat d'ordre scientifique avec l'élaboration d'un projet de recherche discuté en commun. Lorsque je venais travailler à l'IPC, je rencontrais régulièrement Laurence Borand et Olivier Marcy respectivement, coordinatrice de l'essai clinique Camelia et médecin en charge du suivi des patients et de l'encadrement du personnel médical local, qui me faisaient part de leurs interrogations à propos d'un effet non attendu de l'essai en cours. Voyons de quoi il s'agit.

L'essai clinique Camelia (introduction précoce versus tardive de la thérapie antirétrovirale dans le traitement des patients naïfs infectés par le VIH et la tuberculose au Cambodge) fut lancé le 31 janvier 2006 par l'Agence française nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS 1295/12160) et l'Institut national de la santé (NIH). Il s'agit d'une étude randomisée qui a permis de démontrer que l'introduction précoce du traitement antirétroviral (2 semaines au lieu de 8 semaines après le début du traitement anti-tuberculeux) permet de réduire de 34 % la mortalité de patients porteurs du VIH, sévèrement immunodéprimés et co-infectés par le bacille de la tuberculose. Cette étude, réalisée sur 661 patients dans 5 hôpitaux cambodgiens, a été coordonnée par l'institut Pasteur du Cambodge et par le Cambodian Health Committee (CHC) et avec le soutien des programmes nationaux (NCHADS et CENAT (National Centre for Tuberculosis and Leprosy Control) du ministère de la Santé du Cambodge (BLANC *et al.*, 2011).

Le formulaire de consentement signé par chaque personne incluse dans l'essai notait que toute femme devrait avoir un test de grossesse avant son inclusion dans l'essai clinique. Le protocole thérapeutique comprenait en effet le médicament Efavirenz®, considéré par la FDA (Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux) comme tératogène et contre-indiqué chez les femmes enceintes depuis mars 2005. De plus, les femmes en âge de procréer s'engageaient à utiliser deux méthodes contraceptives efficaces (dont le préservatif) pendant au moins six semaines après la fin du traitement par Efavirenz®. En plus de l'accès gratuit aux préservatifs dans toutes les cliniques de consultation externe des sites d'étude Camelia, les stocks de gel spermicide étaient disponibles au niveau de la pharmacie des cinq hôpitaux participant à l'essai.

Néanmoins, l'apparition de grossesses chez 19 patientes soit (8 %) des 236 femmes incluses dans l'essai souleva de nombreuses questions parmi l'équipe de coordination. Dans quelles circonstances et avec quelles explications le formulaire de consentement avait-il été signé ? Pourquoi ces femmes n'avaient-elles pas suivi les recommandations de l'équipe médicale ? Pourquoi n'avaient-elles pas informé le médecin en charge de leur traitement de leur grossesse en cours ?

Mes discussions régulières avec cette équipe couplée à ma connaissance des services existant en matière de soins de santé de la reproduction au Cambodge furent à l'origine de la mise en place, par l'équipe, de plusieurs activités afin d'améliorer la prise en charge gynécologique et obstétricale des femmes incluses dans l'essai Camelia. Ainsi, des actions de sensibilisation de l'équipe médicale cambodgienne aux questions en lien avec la santé de la reproduction des femmes vivant avec le VIH furent initiées. L'ONG RHAC (Reproductive Health Association Cambodia), avec laquelle j'avais mené des recherches l'année précédente⁵, fut sollicitée pour réaliser des sessions de formation des conseillers travaillant dans les hôpitaux où l'essai était mené. Par ailleurs, des procédures de référence des patientes enceintes furent instaurées afin que celles-ci bénéficient des services de prise en charge existant au sein même

⁵ J'ai observé en particulier les activités de RHAC en matière de vasectomie en accompagnant les équipes chargées de recruter les candidats et en assistant à des consultations pré et postopératoires et à certaines interventions chirurgicales.

des hôpitaux, comme les protocoles de prévention de la transmission mère enfant du VIH ainsi que de soutiens divers apportés par des ONG telles que Maryknol et Magna en charge de programmes d'aide alimentaire et de suivi des nourrissons des femmes vivant avec le VIH. Notons que ces activités ne se déroulèrent pas sans heurts. Par exemple, l'un des médecins chef d'un hôpital refusa que ses médecins qui travaillaient aussi pour l'essai Camelia participent à la formation proposée en prétextant que cette initiative ne faisait pas partie du programme national de lutte contre le sida. Un autre ajouta : « Il n'est pas possible d'envisager les grossesses des PVVIH. J'ai interdit à mes médecins de parler de la fécondité, le message, c'est "On utilise les préservatifs !" ».

Ainsi, avant même de commencer les activités de recherche proprement dites, le lancement de ces activités de formation et leurs effets nous laissaient entrevoir certains axes de la problématique initiale qu'il nous faudrait développer.

Je proposais à l'équipe Camelia de mener une lecture anthropologique des grossesses « non médicalement recommandées ». Le protocole de recherche, discuté à plusieurs reprises, proposait d'examiner les dimensions socioculturelles de la santé de la reproduction chez les femmes en âge de procréer incluses dans l'essai clinique Camelia. Je finis par convaincre mes interlocuteurs que cette étude ne devait pas se limiter au recueil des propos des patientes ayant eu des grossesses pendant l'essai, mais devait s'attacher à documenter le sujet des « grossesses non médicalement recommandées » selon plusieurs perspectives : ajoutées au point de vue des femmes ayant eu des grossesses, il fallait envisager de recueillir des données auprès des femmes non enceintes de l'essai, de certains conjoints, des soignants et des conseillers, des coordinateurs de l'essai et des décideurs dans ce domaine. Pour ma part, une telle recherche présentait une opportunité d'inscrire mon travail quotidien dans une dynamique collective, de poursuivre mes investigations en cours au sujet des dimensions culturelles et sociales de la reproduction au Cambodge et, atout non négligeable, de bénéficier du budget nécessaire au financement de mes activités de recherche.

Une année et demie de négociations fut entamée en janvier 2009 avec certains représentants de l'ANRS et avec les investigateurs principaux de l'essai Camelia, soit François-Xavier Blanc de l'hôpital

Kremlin-Bicêtre, Anne E. Goldfeld, de la Medical School d'Harvard à Boston, Sok Thim membre du Cambodian Health Committee à Phnom Penh et Charles Mayaud de l'Assistance publique des hôpitaux de Paris. Le projet intitulé « Women Reproductive Health Care Issues In The ANRS 12095 - CIPRA KH001 CAMELIA Clinical Trial An Anthropological Approach » fut validé courant septembre 2010 et reçut l'autorisation du Comité national d'éthique de la recherche médicale Cambodgien (NECHR) le 22 octobre 2010.

La section suivante consacrée au recueil de données va me permettre d'approcher un autre aspect de ce partenariat avec l'IPC. En effet, dans un tel cadre, certains principes méthodologiques propres à notre discipline et en lien avec la construction du rapport du chercheur au terrain et à son objet peuvent être bousculés.

Des enquêtes et des doutes

Les activités de collectes de données ont été menées de novembre 2010 à avril 2011 en binôme avec Sineath Hong, l'assistante de recherche et ancienne étudiante en master II de socio-anthropologie à l'Université Royale de Phnom Penh. Nous avons observé des sessions de conseil et mené des entretiens avec des femmes incluses dans l'essai et certains conjoints (8 femmes et 3 hommes à Phnom Penh et les environs, 11 femmes et 6 hommes à Svay Rieng), et auprès des soignants (médecins, infirmiers) en charge du suivi de ces patients à l'hôpital Khmero Soviétique (9) et à l'hôpital de Svay Rieng (5), ainsi qu'avec 5 conseillers à Phnom Penh. Nous avons rencontré par ailleurs des représentants des associations de patients (4 à Phnom Penh et 4 à Svay Rieng) et discuté longuement avec 8 coordinateurs et investigateurs principaux de l'essai. Néanmoins, la conduite de cette recherche ne fut pas aussi simple que les indications quantitatives mentionnées plus haut pourraient le sous-entendre.

Les enquêtes de terrain nous conduisirent en effet à rencontrer des patients de l'essai Camelia à leur domicile et révélèrent deux évidences. D'une part, ces patients vivaient dans des contextes de

grande précarité et nombreux étaient ceux qui faisaient partie des populations déplacées de Phnom Penh. D'autre part, la santé de la reproduction n'apparaissait pas une question majeure dans la vie de ces personnes plus préoccupées par la gestion quotidienne de leur survie. En effet, au Cambodge, depuis les années 1990, à Phnom Penh et dans plusieurs provinces, les personnes pauvres sont régulièrement expulsées de leurs espaces de vie en raison des stratégies d'aménagement urbain, de la régulation de l'habitat informel, de l'accaparement des terres et de la spéculation foncière. Certes, des actions sont menées par le gouvernement cambodgien en partenariat avec des organisations nationales et internationales diverses pour améliorer les conditions d'accueil des personnes déplacées (CLERC, 2009). Néanmoins, dans les lieux où j'ai rencontré les patients de l'essai Camelia, l'assainissement, les accès à une eau potable et au système de soins de santé primaire n'étaient pas disponibles et les gens souffraient de grande pauvreté, du manque de programmes d'éducation et d'une quelconque perspective d'emploi rémunéré. De plus, la fin de l'essai clinique Camelia, combinée au retrait des ONG, dont Médecins sans frontières (MSF), des programmes de lutte contre le VIH et qui assuraient de nombreux soutiens sociaux, faisaient que l'accès au traitement ARV et le suivi médical de ces personnes n'étaient plus assurés.

C'était un terrain difficile. Sineath, l'assistante de recherche, me confiait son malaise, elle ignorait auparavant que des gens à Phnom Penh pouvaient vivre dans de telles conditions. Alors que j'avais une certaine expérience de travail en milieu précaire, lors de mes activités dans le champ de la santé humanitaire (dans les camps de réfugiés maliens en Mauritanie en 1994, en zone Unita dans l'Angola de Savimbi en 1997, en zone rurale du Pendjab pakistanais en 2000 et Afghanistan, et juste après la chute des talibans en 2002), puis en tant que chercheuse chez « les intouchables » en Inde du Sud, j'étais déroutée par ce que me renvoyait « mon terrain ». Je tentais de discuter d'un sujet qui n'intéressait pas mes interlocuteurs, « les grossesses non médicalement recommandées » et je n'avais rien à proposer en échange, contrairement aux nombreux acteurs du développement œuvrant sur place et qui avaient toujours un kilo de riz, des ustensiles de cuisine, une perspective de salut dans l'au-delà ou un coupon d'avortement sans risques et gratuit à faire valoir.

Lorsque je retournais à l'IPC entre deux périodes de terrain, je relatais aux coordinateurs de l'essai l'état de désespoir et de dénuement dans lequel se trouvaient certains patients. Survivants du sida grâce à l'essai Camelia, ils étaient depuis la fin de l'essai abandonnés à leur état de laissés-pour-compte que certains avaient presque oubliés le temps de l'essai alors qu'ils étaient des patients « pas comme les autres », accompagnés et choyés. Certains de leurs discours pouvaient alors se résumer ainsi : « À quoi bon continuer la prise des ARV (nommés en khmer *thnam ponya chivet*, les “médicaments qui prolongent la vie”) lorsque celle-ci faite de violence, de faim, et de maux quotidiens, ne semble plus nécessaire d'être vécue ? ». Cela ravivait nos questionnements antérieurs autour du désengagement et de la pérennité des projets dans le domaine du développement, relayait certaines questions fondamentales relatives à l'éthique de la recherche dans les pays du Sud et posées par la nouvelle charte de l'ANRS alors en cours de révision et nous conduisait à revoir et à penser en termes concrets la notion de « biolégitimité » (FASSIN, 2000)⁶.

À l'époque du démarrage de l'essai, les traitements antirétroviraux étaient donnés gratuitement dans les hôpitaux publics cambodgiens. L'équipe de Camelia semble pour autant avoir surestimé la qualité de l'accès aux soins dans les institutions sanitaires où l'essai clinique était mené, et dans les services de soins de santé publique au Cambodge en général. De nombreuses disparités étaient observables entre les patients « Camelia » et ceux qui n'étaient pas inclus dans l'essai et concernaient les traitements médicaux, le suivi clinique et biologique de la maladie, la prise en charge des pathologies annexes, ainsi que l'accès à de nombreuses aides sociales non négligeables (paiement des transports, dons de nourriture).

Ces retours d'information soulevaient alors de nouvelles questions de la part des coordinateurs de l'essai. En quoi ce que je décrivais était-il « représentatif » de la population des patients de Camelia ? Il était possible, certes, que mes pas construits à partir de listings de

⁶ Je développe ce raisonnement dans un texte à paraître : Hancart Petitet, « Dealing With The “Medically Non Recommended” Pregnancies: Genealogies, Social Arrangements and Jagged Story-Lines within The Camelia Clinical Trial, Cambodia », *Anthropology & Biomedicine*.

patients choisis au hasard m'aient conduit vers un « échantillon » isolé de patients pauvres. Le relevé des critères « socio-économiques » notés par l'équipe lors de l'inclusion des patients dans l'essai ne permettait pas de répondre à cette interrogation. Néanmoins, tous les patients Camelia avaient été inclus dans l'essai avec un taux de CD4 inférieur à 200 (le critère principal d'inclusion) et dans un état de santé très critique. Ainsi, leur recours au soin à l'hôpital public, déserté par la population de classe moyenne et aisée, combiné à une évolution avancée de la maladie pouvaient laisser supposer que ces patients appartenaient principalement à la population défavorisée de la ville⁷. Par conséquent, mon échantillon n'était peut-être pas si éloigné de l'idéal de représentativité souhaité par mes interlocuteurs.

Les échanges se sont poursuivis et j'ai continué de partager les informations recueillies auprès des coordinateurs de l'essai, des représentants de l'ANRS et de MSF. Dans les mois qui ont suivi, les acteurs de ces organisations ont lancé des initiatives afin de répondre au problème posé par certains abandons de traitement ARV chez des patients qui, faute d'aide financière, ne disposaient plus de moyens pour se rendre à l'hôpital et aller chercher leur traitement. MSF envisage toujours d'initier des programmes d'accès aux soins dans ces zones. Les coordinateurs de l'essai, appuyés par l'ANRS, lancèrent une évaluation dont le but était de documenter le suivi des traitements des patients depuis la fin de l'essai en examinant, sur chaque site et pour chaque dossier des patients Camelia, la date de la dernière consultation. Les résultats de cette enquête étaient plutôt rassurants pour les investigateurs de l'essai puisque, selon les données relevées sur les dossiers des 512 patients vivant à la fin de Camelia (mais pas auprès des patients eux-mêmes), 79,2 à 85 % des patients étaient suivis régulièrement dans l'hôpital ou avaient été transférés dans un autre hôpital à la fin de Camelia. Avais-je eu affaire à un « échantillon isolé » ? Ce que m'avait confié l'un des médecins cambodgiens de Camelia me revenait en mémoire. À une époque, il avait été mandaté par les autorités sanitaires en charge des programmes VIH pour effectuer des missions d'évaluation et rendre compte des activités mises en place dans

⁷ Voir à ce sujet l'ouvrage d'OVESEN et TRANKELL (2010).

divers hôpitaux. Ses rapports qui décrivaient le manque de moyens, les ruptures de stocks et l'absentéisme du personnel avaient été mal reçus par sa hiérarchie. Il fut alors démis de ses fonctions et remplacé par un autre médecin à même d'écrire de meilleurs rapports.

Au demeurant, mon étude a permis de répondre à la demande instituée dans le cadre du partenariat avec l'IPC. J'en présenterai ici une synthèse en relatant les modes de diffusion de ces résultats à la communauté scientifique. J'aborderai par ailleurs comment la notion de données « non prévues » interroge d'autres dimensions relatives au partenariat.

Construction, validation et restitution des résultats : quels résultats ?

Cette recherche fournit certaines réponses aux questions relatives à l'apparition des grossesses dans l'essai clinique Camelia. Il n'est pas le lieu ici de présenter en détail l'ensemble de ces résultats. Néanmoins, je souhaiterais rapporter quelques extraits d'entretiens en montrant comment, dans le cadre du partenariat avec l'équipe de l'essai clinique Camelia, et en suivant le protocole de recherche validé en commun, certaines données ont fait l'objet d'une autocensure « spontanée », cela afin de préserver les parties en présence. Par exemple, étudié à partir des discours des patients et des soignants, le processus de consentement est un outil pertinent pour documenter les modalités et les enjeux du partenariat d'un autre point de vue. Ainsi, l'évocation des moments qui ont accompagné l'élaboration du formulaire de consentement en partenariat avec l'équipe du National Institute of Health (NIH) souleva de vives réactions parmi les coordinateurs de l'essai. « On a failli se taper dessus ! » nous avait dit l'un d'eux. En effet, de nombreux conflits sont apparus à cette époque entre les représentants du NIH et les coordinateurs terrain de l'essai. Pour le NIH, le contexte d'exercice impliquait la mise en place de nombreuses garanties et la mention

de l'ensemble des effets secondaires éventuels des traitements utilisés lors de l'essai. Pour les personnes du terrain, le formulaire de consentement initial proposé par les partenaires du NIH ne semblait pas adapté aux patients de l'essai⁸. La coordinatrice terrain de l'essai nous expliquait : « Quand on a monté l'essai, les gens du NIH étaient très exigeants au sujet de la rédaction du consentement informé. Ce n'était pas simple parce qu'ils voulaient se protéger eux et pas forcément les patients. Ils voulaient qu'on note tous les effets secondaires de ARV, même ceux décrits très rarement, bien sûr il fallait ajouter que l'Efavirenz[®] était un produit tératogène ».

L'un des cliniciens expatriés nous donnait les précisions suivantes : « La double méthode contraceptive était imposée par les Américains pour des raisons légales de recherche pour qu'il n'y ait aucun risque. J'avais déjà eu des grossesses sous Efavirenz[®], donc je n'étais pas très inquiet. Qu'est-ce qui pouvait poser problème ? Dire que l'étude n'a pas mis en place ce qu'il fallait faire vis-à-vis de ce qui est écrit sur les méthodes contraceptives en contexte de traitement antirétroviral ? ».

Partageant un bureau avec les coordinateurs de l'essai, entretenant des relations amicales avec eux et avec l'équipe cambodgienne, et en tant que témoin de discussions soutenues sur skype, ou de situations stressantes et lourdes à porter, j'avais un terrain à part entière au sein même de l'IPC qui aurait pu me conduire à documenter les conditions de production de la connaissance scientifique. J'ai préféré ne pas sortir du cadre initial du partenariat mis en place avec l'équipe de l'IPC et me contenter de lire LATOUR (2001). De même, me lancer dans cette direction ouvrait un champ de recherche à part entière qui m'aurait trop éloignée de mes problématiques initiales. Une telle option n'aurait sans doute pas été sans effet sur mes relations avec l'équipe sur place et dont je préférais préserver la cordialité.

En suivant le cadre strict d'investigation posé par le partenariat avec l'IPC, cette étude a permis de produire des résultats de plusieurs ordres.

⁸ Ce formulaire de consentement initial a fait l'objet d'un travail de réduction de réécriture et de traduction avec un ethno-linguiste afin de le rendre plus lisible par les patients.

En premier lieu, nous avons pu ainsi donner des éléments de réponse aux questions posées par l'équipe de Camelia en les élargissant et en approchant certains aspects de la construction et de la production sociales des « grossesses non médicalement recommandées ». Par exemple, l'étude révèle comment le formulaire de consentement incluant les réglementations en matière de procréation est construit et pourquoi, et nous a conduits à analyser le contexte et les modalités selon lesquels il était présenté aux patientes. Du côté des médecins et des patients, la question de la signature du consentement était alors décrite comme un événement de second ordre, que beaucoup ont oublié : la note relative à l'usage des contraceptifs ne fut rappelée que par un seul médecin parmi les sept que nous avons rencontrés. Au moment de leur inclusion dans l'essai, les patients Camelia étaient dans un état sanitaire très critique, certains étaient mourants et la question de la contraception n'apparaissait pas alors comme un problème à considérer. Certains patients se souvenaient avoir signé le formulaire qu'on leur avait lu, mais n'avaient aucune idée de ce qu'il contenait.

Les médecins de l'essai rapportaient d'autres difficultés expliquant le suivi des recommandations formulées dans le consentement. D'une part, l'utilisation du préservatif par exemple n'est pas toujours facilement négociable pour les femmes cambodgiennes. D'autre part, selon les médecins, les femmes n'osaient pas aborder ce genre de question avec leur médecin prescripteur parce que la relation soignant/soigné et homme/femme ne laisse en effet que peu de place à ce genre d'interaction. Aussi, de nombreuses femmes n'ont découvert leur grossesse que tardivement. Dans des contextes de grande précarité, certaines patientes ont opéré certaines catégorisations du risque qui ne suivent pas toujours celles proposées par les médecins ; le projet d'enfant n'est en effet pas toujours négociable avec une injonction biomédicale. Enfin, j'ai montré comment des situations économiques précaires poussent aussi certaines personnes à envisager la naissance d'un enfant comme un moyen d'avoir accès à des ressources (HANCART PETITET, 2012).

En second lieu, et toujours en suivant le protocole recherche validé par les partenaires, cette étude conduit à proposer certaines réflexions dans le cadre de la mise en œuvre ultérieure d'essais cliniques, en particulier en ce qui concerne la prévention et la gestion des grossesses contre-indiquées. Il s'agit par exemple de réviser

le processus de consentement éclairé en prévoyant un rappel des messages importants au cours des consultations médicales et en impliquant le partenaire de la patiente. La formation de l'équipe médicale sur la santé de la reproduction s'est révélée une évidence, ainsi qu'une amélioration du système de collecte des données sociales et économiques des patients. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une séance de consultation spécifique pour aborder les questions de procréation et de contraception avec les patientes est apparue comme souhaitable, en particulier à partir du sixième mois de traitement lorsque l'état clinique des patientes s'améliore de façon spectaculaire et après le douzième mois qui correspond à la période où la plupart des grossesses ont commencé.

Certaines données ont fait l'objet d'un travail de partage, de combinaison avec des données épidémiologiques disponibles dans la base des patients Camelia et de reformulation pour la rédaction d'un poster scientifique présenté lors de la XIX^e conférence sur le sida à Washington en juillet dernier (HANCART PETITET *et al.*, 2012) ; une publication commune pour un journal scientifique international orienté vers la valorisation des travaux de recherches médicales est en cours.

Au-delà, cette étude interroge un autre volet de ce partenariat : comment gérer les données non prévues par le protocole initial ? Ce constat de l'apparition de données imprévues a beaucoup interrogé mes interlocuteurs à l'IPC. J'ai dû expliquer à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'un fait normal et attendu de la démarche anthropologique et qui témoignait justement de la richesse des entretiens et des observations collectées. Ces données feront l'objet d'une production scientifique personnelle et non cosignée avec l'équipe Camelia, ce qui ne fut pas toujours compris par mes interlocuteurs des sciences dites « dures » et dont les règles en matière de publication diffèrent de celles établies en sciences sociales. Ces résultats, mis en perspective avec mes données antérieures à cette étude, ouvrent probablement de nouveaux champs théoriques dans le domaine de l'anthropologie de la reproduction. J'approche en effet plusieurs notions relatives à la construction des rapports conjugaux dans ce contexte, à la hiérarchisation des risques, à la notion de corps reproductifs expérimentaux, et j'aborde de nouvelles thématiques en lien avec la notion de « *body commodification* » explorée en particulier par SCHEPER-HUGHES et WACQUANT (2002). Ainsi,

mes pas au sein de l'essai clinique Camelia, mais aussi mes explorations diverses menées depuis 2008 m'obligent à analyser certains espaces sociaux de la marchandisation du pouvoir procréateur et du produit procréatif dans certains milieux précaires cambodgiens.

Conclusions et anticipations

La mise en œuvre d'essais cliniques dans les pays du Sud suscite des interrogations diverses qu'une équipe de l'UMI 233 de l'IRD tente d'analyser depuis plusieurs années principalement dans trois aires géographiques en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Sénégal), en Inde du Sud (Pondichéry) et en Chine (Pékin) (EGROT et TAVERNE, 2006) et au cours de partenariats avec des institutions variées. J'ai tenté de conduire ma recherche autour de l'essai clinique Camelia en m'inspirant des travaux menés par mes pairs et en m'interrogeant sur des questions d'ordre méthodologique, épistémologique et réflexif que pose ce type de partenariat.

Au-delà de la production de savoir relatif au domaine de la santé de la reproduction, l'étude que j'ai décrite pose plusieurs questions en lien avec les modalités de construction des objets scientifiques dans le cadre de ce partenariat avec l'IPC. J'en ai abordé certaines ici en rapportant comment ces objets sont discutés et validés par la communauté scientifique sur place et en décrivant les modalités, la mise en œuvre et l'impact de la recherche anthropologique sur la recherche clinique. J'ai abordé plusieurs questions soulevées par cette expérience. Par exemple, comment le savoir produit est-il diffusé, à qui et pourquoi ? Quels en sont les effets ? Que faire des données « non prévues » par le protocole de recherche négocié entre les acteurs ? L'exercice produit ici, mêlant démarche réflexive, partage des acquis et retours sur des « non-dits » de la démarche scientifique, est une forme de réponse ; une attention portée aux coulisses de la science « telle qu'elle se fait » (CALLON et LATOUR, 1991).

Au-delà de cette démarche réflexive, réfléchir et recomposer cette expérience de partenariat avec l'institut Pasteur du Cambodge semble porteur d'inspirations pour envisager les modalités de

construction et de négociations de nos partenariats à venir. En tant qu'anthropologue de la santé, et étant donné le contexte non négligeable de difficultés d'accès aux financements de la recherche pour les sciences sociales, il est probable que nous ayons à renouveler ce type de collaboration avec les sciences biomédicales.

À l'IPC, plusieurs investigateurs d'autres programmes de recherche en cours étaient demandeurs de collaboration avec des anthropologues. Certes, j'ai peut-être su convaincre (lors de présentations et restitutions de résultats réalisées en quatre ans) de l'intérêt de la démarche pour renseigner certaines zones demeurées obscures à leurs méthodes scientifiques et qui pourraient porter des éclairages utiles à la mise en place des activités dans le champ du diagnostic précoce du VIH chez les nouveau-nés, du dépistage de la tuberculose chez les enfants, ou pour l'élaboration d'un programme sur le virus Nipah transmis à l'homme par les chauves-souris. Ajoutons qu'à ce que j'ai pu constater, les dossiers de demande de financements pour des projets médicaux (et de développement) comportent aussi une petite rubrique où le demandeur doit faire valoir la présence d'une composante « culturelle et sociale » du projet permettant de garantir un ensemble de valeurs et de critères tels que l'éthique et la pertinence des actions à mener.

Certes, les expériences de collaboration des chercheurs avec des acteurs de la santé publique comportent de nombreux garde-fous décrits par une vaste littérature scientifique dont l'apport est essentiel pour définir les termes et les modalités des partenariats envisagés. Cela implique en premier lieu de poser notre champ de connaissances et de compétences à l'égal de celui de nos interlocuteurs en proposant, par exemple, que notre collaboration démarre dès l'élaboration du programme de recherche médical envisagé et non au moment où des questions et des difficultés de mise en œuvre des activités sont soulevées. Cette démarche implique aussi de bien préciser les modalités de construction, de restitution et de valorisation des résultats. Expliquer les bases méthodologiques de notre discipline est probablement une étape incontournable afin de lever d'emblée tout malentendu. Elle impose d'expliquer les modes de fonctionnement d'un chercheur en sciences sociales et de faire entendre, par exemple, que ses méthodes de terrain ne s'apparentent pas à des remplissages de questionnaires et nécessitent un temps pour l'immersion et un certain flottement dans l'organisation du

recueil de données, que sa capacité à produire des faits scientifiques n'est pas proportionnelle à ses heures de présence au bureau et que les règles en matière d'écriture et de signatures des papiers sont spécifiques aux disciplines.

Une attention portée à ces remarques, loin d'être anodines, combinée à la recherche de « bons » interlocuteurs, puisque les affinités sont sélectives et que certaines collaborations sont à éviter, ajoutée à un fort désir de ne pas se contenter d'un rôle d'observateur, peut alors laisser augurer d'un partenariat solide et émancipateur et où chacun demeure conscient de la particularité de l'autre et de la richesse qu'il peut apporter.

À l'épreuve d'une proximité

Anthropologie « chez soi » appliquée
en contexte de partenariat

Fatoumata OUATTARA

Anthropologue

« Même si les conditionnements directs, venant de la société du chercheur et des sociétés des “objets”, constituent une préoccupation familière du chercheur en sciences sociales, il n'en reste pas moins que son histoire personnelle, tant familiale que scolaire et universitaire, ses compétences professionnelles (le degré de maîtrise du métier, la culture scientifique générale, les qualités d'expression et les modes de diffusion des résultats, les expériences pédagogiques), et pour finir l'ethos, les sociabilités quotidiennes qui le contextualisent, les cultures nationales et de position sociale, influencent à des degrés divers la fabrique même des diverses sociétés d'appartenance, d'origine ou au contraire temporaires et provisoires, des lieux mêmes des enquêtes »
(Jean COPANS, 2010 : 62).

Des liens d'implication posés...

Dans un article rédigé il y a quelques années sur les modalités pratiques d'une anthropologie « chez soi » du fait des liens de parenté – par voie de conséquence d'appartenance culturelle avec mes interlocuteurs sur le terrain –, il a été notamment question des difficultés méthodologique et épistémologique qui découlent d'une telle

proximité et de la nécessité de construction de liens de distanciation pour rendre possible l'intelligibilité et la compréhension des conduites locales des acteurs (OUATTARA, 2004). Il s'agissait, en l'occurrence, des pratiques de paysans senufo sur la notion de honte et des contenus ambivalents qu'elle recouvre. Consécutivement à cette ethnographie en milieu rural (OUATTARA, 1999), mes enquêtes de terrain se sont inscrites dans le même cadre national du Burkina Faso, mais dans des contextes urbains. Ce déplacement de cadre méthodologique (du rural à l'urbain) s'est aussi accompagné d'un changement de statut professionnel. De fait, après avoir été docteurante, je pratique, depuis une dizaine d'années, l'anthropologie auprès d'acteurs en milieu urbain en tant qu'anthropologue statutaire au sein de l'IRD, institution¹ où j'ai été recrutée en tant qu'ingénieur de recherche en décembre 2003 dans une unité de recherche à laquelle j'étais préalablement associée comme postdoctorante (2001-2003). En tant qu'ingénieur de recherche, la mission qui m'était confiée était définie dans les termes suivants : « L'agent assure la coordination de deux nouveaux axes de recherche de l'UR. À ce titre, il conduit des études scientifiques en collaboration avec des spécialistes en santé publique, des épidémiologistes, des historiens et des sociologues. Un autre volet de sa mission consiste à développer et organiser le transfert vers les utilisateurs potentiels des connaissances et des méthodes acquises dans le cadre de ces axes de recherche ». La description des fiches de poste recèle bien souvent un caractère abstrait. Au-delà du caractère très général de la définition d'une telle mission, on retiendra ici la dimension collaborative avec des professionnels d'autres disciplines et des interventions, notamment sur des aspects de méthode en formation continue. Ce qu'il me semble nécessaire de retenir néanmoins pour la compréhension de la suite de mon propos, c'est l'idée selon laquelle mon insertion professionnelle marque aussi le début d'une

¹ En effet, j'ai été d'abord allocataire d'une bourse postdoctorale de l'Agence nationale de la recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS), un organisme français. Cette bourse d'une durée de deux ans (2001-2003) m'a permis d'élaborer en collaboration avec des collègues burkinabè un projet de recherche fondamentale sur la question de la stigmatisation associée à l'infection à VIH. En tant qu'allocataire de cette bourse, j'émergeais institutionnellement à une équipe de recherche de l'IRD. Ce rapprochement statutaire me faisait du même coup apparaître aux yeux de mes collègues comme un partenaire de l'IRD, institution bien connue de la communauté de chercheurs en Afrique francophone et au Burkina Faso, en particulier.

expérience nouvelle dans le champ du développement, et plus précisément de la recherche et de son application. Ainsi, pendant plusieurs années (2003-2011), j'ai été tour à tour associée à, et impliquée dans, des projets et programmes de recherche au Burkina Faso en tant qu'anthropologue intervenant au nom d'une institution française – l'IRD –, dont l'action est placée sous le label du développement et de l'éthique de la collaboration et du partenariat avec les pays du Sud.

Il n'est pas non plus anodin de mentionner ici que ma formation académique s'est achevée par l'obtention d'un doctorat en anthropologie soutenu à l'EHESS. D'aucuns diront donc que j'ai été formée à l'école française, sans toutefois omettre que cette formation et cette inscription professionnelle dans le milieu français peuvent parfois susciter des critiques. N'est-ce pas ce qu'un collaborateur ressortissant d'un pays européen me lança un jour alors qu'il était à court d'arguments lors d'un de nos échanges intellectuels : « De toute façon, toi, tu as trop été formatée par les Français, tu n'as pas l'esprit africain... ». N'est-ce pas aussi ce que recouvrait la remarque d'un éminent professeur africain enseignant dans une université américaine à la suite d'un exposé que je venais de faire sur une analyse du fonctionnement d'un centre de santé : selon lui, j'analysais les choses selon une ornière trop française à partir de laquelle je devais prendre de la distance.

■ ...dans une culture du partenariat institutionnel

Dans une première proposition de projet de l'Orstom² présentée en septembre 1990, Gérard Winter, alors directeur général de l'institution décrivait le partenariat comme une modalité essentielle d'intervention

² L'Orstom (Institut français de recherche scientifique et technique pour le développement en coopération) deviendra l'IRD (Institut de recherche pour le développement) en 1998.

et de collaboration avec les pays du Sud. Selon lui, la politique de l'Orstom passait par un projet d'établissement englobant une double interrogation : « Où voulons-nous aller et comment y parvenir ? ». Il va sans dire que le partenariat avec les pays du Sud s'inscrit dans la seconde séquence de cette interrogation. Une des légitimités de l'IRD passe par une application de la science dans le cadre d'une coopération avec les pays partenaires : « Les pays partenaires attendent de lui que son utilité soit palpable, et sa légitimité passe par là » (WINTER, 1990 : 14). À cet effet, l'utilité de l'IRD pour le développement est également un enjeu soumis à la réflexion : « L'état de fait, c'est le suivant. Le partenariat, de nombreux Orstomiens en font depuis longtemps et n'ont pas attendu ce mot pour en vivre pleinement les exigences. Ils le pratiquent bien, avec ténacité, désintéressement et aussi avec la discrétion qui s'impose en pareille matière. C'est loin d'être facile. Partager une recherche, sous quelque forme que ce soit, c'est donner une partie de soi-même (de son temps, de son expérience, de sa problématique, de ses tout premiers résultats) [...]. Le partenariat c'est certes d'abord une relation privilégiée entre personnes mais qui doit être assumée par l'institution » (WINTER, 1990 : 49).

La traduction de cette mission qu'est le partenariat auprès des pays du Sud consisterait en un dialogue avec des « représentants éminents » et préconiserait différents niveaux de contractualisation avec les pays hôtes.

En faisant abstraction de l'évolution de cette idée de partenariat au sein de l'IRD (CCDE, 2012b ; CCDE, 2012a ; WINTER, 1991), on retiendra pour mon propos que les projets auxquels j'ai été associée étaient affiliés à cette dimension du partenariat.

Cependant entre le format institutionnel et le cadre des pratiques professionnelles, il y a un pas. De fait, les contextes d'intervention, les acteurs collaborant à une action de recherche, ainsi que les conditions dans lesquelles l'activité de recherche est menée sont autant de facteurs qui agissent sur le cours des échanges induits par une recherche en collaboration : « Tout projet d'aide publique ou, plus généralement, toute politique dite de développement procède d'une conjoncture donnée et, en tout cas, de divers arbitrages comptables qui n'ont pas de relations directes avec le problème en cause [...]. Un anthropologue travaillant sur un projet de développement le fait donc dans un cadre administratif déterminé, si lointaine puisse être

cette détermination, et quelle que soit la variété des médiations qui l'informent. Il se trouve dès lors confronté à un ou plusieurs commanditaires participant de chaînes de décisions relativement autonomes du projet lui-même, et comptables auprès des sources de financement de deniers dont l'enveloppe globale a généralement été calculée sans lui ; or, la variabilité de la somme a, de toute évidence, des implications sur la forme du projet » (BARÉ, 1995 : 162-163).

Outre un contexte d'application de l'anthropologie, le cadre institutionnel dans lequel elle s'élabore est loin d'être neutre : « Une anthropologie appliquée au développement ne saurait certainement pas s'inscrire dans une sorte de vide institutionnel qui n'attendrait plus qu'elle pour s'y installer [...]. Dans ce cadre, l'anthropologue doit donc intérioriser les contraintes propres aux appareils institutionnels pour lesquels il travaille, fût-ce pour contribuer à les réformer » (BARÉ, 1995 : 162). Dans un institut comme l'IRD, le chercheur évolue dans un milieu dans lequel un questionnement subsiste sur son rapport à l'altérité. « C'est donc un "monde" institutionnel et humain qu'une anthropologie appliquée au "développement" est d'abord condamnée à découvrir, avant de songer à exister, un monde dont on ne sait s'il est politique, administratif, "ethnocentriste" ou les trois ; un monde où il lui faut trouver des coudes auxquels frotter les siens... » (BARÉ, 1995 : 164).

Dans les situations où la recherche est conviée dans l'arène du développement, les liens de proximité du chercheur à son terrain semblent avoir des incidences sur l'utilité de ses résultats. Dans des contextes de crises économiques et de précarité de l'emploi, des spécialistes de sciences sociales natifs du pays – et qui sont par ailleurs fort dépendants des mannes financières d'institutions et d'ONG internationales et/ou d'agence de coopération bilatérale – peinent souvent à prendre de la distance par rapport à des programmes/projets dont les fondements sont contestables. Dans une verve pour le moins pessimiste, mais réaliste, Jean COPANS a souligné l'amenuisement des sciences sociales en Afrique – exception faite, note-t-il, du Lasdel (Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local) au Niger – au profit de la consultance et de l'application : « En Afrique noire, la soi-disant recherche sur le développement mobilise toutes les énergies et produit des clivages insurmontables, de moins en moins remis en cause, entre une dynamique qui serait sous le contrôle direct des chercheurs ou de leurs

institutions nationales et une “marée” d’appels d’offres à court terme aux seules finalités administratives ou alimentaires. Toutes les sciences sociales ont été transformées de fait en disciplines pour le développement et les points de vue critiques, très innovants méthodologiquement et disciplinairement, développés en Europe et aux États-Unis, sont peu partagés » (2010 : 10).

La rigueur méthodologique qui caractérise l’enquête empirique s’est désagrégée et a fait place à une certaine culture de l’expertise, la consultance dont les résultats relèvent peu de l’évaluation scientifique par des pairs. « Le modèle de la consultance évite la sanction académique et appauvrit de fait les réflexions non seulement théoriques mais surtout méthodologiques » (COPANS, 2010 : 52). Il faut vraiment être de mauvaise foi pour ne pas être d’accord avec un tel constat général.

Les relations de collaboration entre les chercheurs du Nord et ceux du Sud francophone sont inégalitaires. D’aucuns parleraient même de « faux partenariats Nord-Sud » : les ressources financières, les ressources scientifiques et les capacités de publication sont quasiment centralisées au Nord, et au Sud, il reste bien souvent une main-d’œuvre relayée aux tâches d’exécution de recueil de données de première main (RIDDE et CAPELLE, 2011 : COPANS, 2010). On en vient à constater que : « Les équipes du Nord se satisfont le plus souvent d’avoir comme partenaires en Afrique des chercheurs isolés qui apparaissent alors comme leur caution, leur protégé ou leur “client”, ou, sinon, de passer des conventions avec des institutions formelles [...], dont ils mettent en doute en privé le dynamisme scientifique, la capacité à travailler en équipe et la fiabilité, mais qui leur servent de paravents ou de couvertures. Pourtant, une coopération scientifique internationale saine, sur des bases d’un partenariat non pas rhétorique mais réel, est indispensable » (OLIVIER DE SARDAN, 2011 : 513).

C’est cette part réelle placée sous le signe des relations de partenariat vécues dont il s’agit ici³. Le partenariat⁴ : voici un mot qui m’est

³ Cette réflexion sur les relations de partenariat est consécutive à un texte que j’ai récemment écrit avec Valéry Ridde (OUATTARA et RIDDE, 2013).

⁴ Selon Yvan DROZ (2009a), l’apparition du terme partenariat en français est récente (1984) et recouvre le sens d’associé et de partage. Toutefois, il n’en demeure pas moins que formé à partir du terme « partenaire », le terme recouvre une charge affective.

devenu familier depuis que j'ai fait mon entrée dans le monde professionnel en tant qu'anthropologue. Il ne s'agit en aucun cas de faire une confusion de genres entre « séquence biographique du chercheur » à travers la mise en évidence du « je » dans le récit et des « règles du jeu méthodologiques », comme le dit Jean-Pierre OLIVIER DE SARDAN⁵ (2000 : 442). Le « moi » joue un rôle important dans la « fabrique de l'anthropologie » et la production des données. Et ce, d'autant plus que la personnalité du chercheur, ainsi que la nature de ses relations avec les acteurs de terrain sont des dimensions qui marquent le mode de production des données (OLIVIER DE SARDAN, 2000 : 425). Le pari de mise en évidence de relations avec des acteurs s'entend ici dans la perspective d'une réflexivité. Comment faire entre le risque d'un « je » qui fait l'économie de la pudeur et celui du mutisme pesant sur les modalités de collaboration avec des incidences sur la méthodologie ? Ici, l'implication est posée de fait par des liens de proximité et de familiarité avec des acteurs. Et ces liens sont en amont de l'action anthropologique. En prenant le parti de rendre compte des expériences associées à l'implication personnelle du chercheur à travers ses relations de familiarité avec des acteurs au cours d'une recherche-action, l'ambition qui prévaut est celle des enjeux qui découlent de ces rapports : les enjeux de la méthode anthropologique, les enjeux de la place du chercheur.

Que signifie le partenariat pour une anthropologue employée – et ce, de façon durable – par une institution du Nord, originaire du pays du Sud dans lequel elle est associée aux projets ? Quelles incidences les relations de proximité nationale, de familiarités linguistiques et sociales ont-elles sur l'élaboration de l'anthropologie et des liens de coopération auprès des différents acteurs ? Notons que les rapports de proximité sont de natures différentes : proximité culturelle, proximité linguistique, rapports de génération, rapports de sexe, de connaissance, de sociabilité...

⁵ L'auteur prévient : « Le terrain fait se superposer *pour un temps* une entreprise circonscrite de recherche (avec ses "règles du jeu" méthodologiques) et une séquence biographique du chercheur (avec ses règles du "je" personnelles, et ses formes d'implication particulières, selon des modalités tour à tour poétiques ou émotionnelles, affectives ou affectées, baroques ou burlesques, etc.). Ces deux registres, malgré leurs évidentes interactions, gagnent à ne pas être confondus, et l'explicitation de leurs relations ne se justifie, si l'on y réfléchit bien, qu'à une faible dose, méthodologiquement parlant » (OLIVIER DE SARDAN, 2000 : 442).

■ Quand la proximité au terrain suscite du soupçon

La réalisation d'enquêtes au sein des associations de lutte contre le VIH dans une ville où je suis familière débouche nécessairement sur des enjeux méthodologiques. C'est une évidence quasiment tautologique d'admettre que le fait de parler la langue des informateurs soit un avantage. La familiarité confère un avantage pour établir les premiers contacts avec ses interlocuteurs. Cependant, l'enquête de longue durée pose les limites de cette familiarité (OUATTARA, 2004). De 2001 à 2003, j'ai réalisé une enquête de terrain au sein d'associations de lutte contre le VIH dans la ville de Bobo-Dioulasso. La problématique de la stigmatisation était le fondement de ces investigations de terrain. À l'époque, outre l'acuité des situations de stigmatisation à l'égard des personnes infectées par le VIH, les antirétroviraux n'étaient guère disponibles et accessibles par les malades dans le contexte burkinabè. Le recours aux associations apparaissait comme une voie de secours inespérée pour les personnes séropositives et notamment les femmes. L'enquête me permit donc de nouer des contacts avec des jeunes femmes de ma génération. La proximité linguistique permit de tisser une relation de confiance. Ma présence et mes rapports de proximité suscitèrent des soupçons sur mon statut sérologique : étais-je affectée (pour avoir perdu un proche, par exemple) ou infectée par le virus ? Ce soupçon venait de personnes qui m'avaient aperçue à plusieurs reprises en compagnie de connaissances sur lesquelles circulait la rumeur de leur infection et incidemment de leur amoralité sexuelle. Faire la rencontre d'un « parent » dans une association contraint au maintien d'une discrétion sur le lieu de cette rencontre dans les sphères familiales. L'anthropologue, dont la proximité à ses interlocuteurs est préalable à l'enquête, doit jouer le jeu de son adhésion aux codes de la morale locale. Dès lors qu'il entreprend de s'intéresser à des thématiques suscitant la réprobation sociale selon les normes locales, son engagement au terrain devient problématique. On peut donc s'interroger sur les conditions de l'engagement d'un anthropologue citoyen dans un tel contexte.

L'incidence de la proximité se joua aussi au moment de la mise en place d'une recherche-action sur la santé maternelle financée par le

ministère des Affaires étrangères français. Projet pour lequel la contribution des anthropologues était notamment attendue pour créer un espace de dialogue entre les populations et les personnels de santé afin de contribuer à la qualité de l'offre des soins. Notons que cet objectif avait été élaboré à partir des études anthropologiques indiquant la « mauvaise » qualité des relations entre les prestataires et les usagers de la santé⁶.

Selon le mode d'intervention consistant à privilégier la dimension organisationnelle des soins dans une aire de santé circonscrite, le projet ne pouvait être élaboré sur toute l'étendue d'un pays. Il fallait donc choisir un district sanitaire. Mon implication dans le projet commença avec cette phase d'identification du site pour l'élaboration du projet. Je n'avais participé ni au montage de la matrice du projet ni aux premières discussions réunissant les partenaires institutionnels de l'initiative. Pour revenir à la phase d'identification du site, mon responsable me sollicita pour la prise de multiples rendez-vous auprès d'acteurs du ministère de la Santé et des professionnels de santé. À travers les échanges de courriels à propos de ces rendez-vous, je compris que le responsable du volet « santé publique » du projet connaissait bien de nombreux responsables de services du ministère de la Santé du pays pour avoir participé à leur formation en santé publique en Europe. Quand j'en venais donc à énoncer le nom de cet acteur du projet durant les échanges, très souvent mes interlocuteurs marquaient leur confiance dans cet acteur du projet. De fait, ces contacts ont marqué à proprement parler ma connaissance des acteurs des services du ministère de la Santé.

Mais toutes les personnes contactées pour l'organisation de cette mission exploratoire n'ont pas marqué les mêmes signes de reconnaissance. Dans une ville où je présentais les grandes lignes du projet à un gynécologue, responsable d'une maternité, celui-ci me rétorqua : « Ma sœur, allons droit au but, qui finance cette affaire ? C'est la France ou les États-Unis ? si c'est la France, ce n'est pas la peine, ils sont trop emmerdants, le moindre truc, il faut justifier, moi je ne travaille plus avec eux. Les Américains, dès que tu es d'accord, ils te

⁶ Pour des études anthropologiques conduites notamment dans des pays d'Afrique de l'Ouest (JAFFRÉ et OLIVIER DE SARDAN, 2003 ; HAHONOU, 2000 ; OUATTARA, 2002 ; ZONGO, 2005).

laissent travailler tranquillement... ». Ces propos ont une dimension caricaturale, certes, mais ils énoncent un mode opératoire d'implication des acteurs-clés dans les programmes sur des critères autres que ceux qui justifient des actions pertinentes... La structure de soins dont cet interlocuteur était responsable n'a pas finalement été retenue comme site d'intervention du programme. En dépit de l'état de délabrement du matériel et la déliquescence dans la gestion des dossiers des patients, la structure de soins ne sera pas retenue sur la base du critère de défaut de motivation de l'équipe dirigeante. En effet, le gynécologue obstétricien qui m'avait lancé la boutade ci-dessus afficha son désintérêt pour ce projet français quand il finit par nous fixer un rendez-vous dans son cabinet privé. Il savait bel et bien (pour avoir participé à l'une des premières réunions initiales qui s'était tenue quelques mois auparavant dans un pays d'Afrique de l'Ouest) que l'initiative ne concernait que le secteur public. Notons toutefois que plusieurs mois après le démarrage du projet, le même responsable ne se privera pas d'exprimer son intérêt à l'égard d'une des activités initiées par les acteurs du projet.

Un autre district sanitaire avait été identifié à l'issue de la mission exploratoire à laquelle j'avais participé. Un des critères de sélection du district sanitaire⁷, qui devait être le site du projet, reposait sur l'engagement explicite des responsables de la maternité de l'hôpital de district. Un critère qui n'était pas des moindres. Le gynécologue était connu des médecins et des spécialistes en santé publique européens du projet. En effet, il avait participé en tant qu'étudiant à une enquête quantitative importante sur la mortalité maternelle dont le Burkina Faso était l'un des sites. Son nom figurait dans la liste d'auteurs de publications associées à cette enquête aux côtés d'autres partenaires du projet. Notons que les résultats de cette enquête posaient aussi les bases justificatrices du projet dont les jalons étaient en train de se définir. En outre, il semblait y avoir un consensus autour de ses compétences techniques. Il était, confiait-on, jeune, dynamique et

⁷ Parmi les autres critères de sélection apparut d'abord l'idée d'axer l'intervention sur un centre de référence pour pouvoir ainsi travailler sur l'organisation et l'amélioration du parcours des femmes entre le niveau périphérique et le niveau central. La perspective était donc de pouvoir cerner ce qui se passait dans des maternités publiques de statuts différents. En outre, le fait que les autorités municipales s'engagent pour la conduite du projet était une condition qui pouvait permettre le travail de plaidoyer, une des dimensions de ce projet sur la santé maternelle.

porteur d'ambitions professionnelles pour s'engager dans une telle initiative⁸. Si la perspective du partenariat s'articule autour de « l'association et de l'échange [voire] de la notion de jeu dans lequel s'engagent les partenaires » (BELLIER, 2002 : 144), il devient donc compréhensible que la connaissance des individus peut profiter au partenariat contrairement à l'anonymat source de malentendus. Les anthropologues de l'initiative recherche-action sur la santé maternelle étaient dès lors engagés dans ce que Jean-François Baré qualifie d'« anthropologie de l'innovation institutionnelle », et autour de laquelle l'anthropologue se positionne comme un médiateur, *social ombudsman* (BARÉ, 1995 : 166), si tant est que la position de médiation soit un *continuum* entre savoir et action (BAKO-ARIFARI, 2007 : 166).

Consécutivement au choix du site, une analyse situationnelle avait été faite. Une restitution des résultats de cette analyse fut organisée auprès des personnels de santé. Au-delà de la présentation des résultats, l'objectif recherché était de tendre vers un consensus entre anthropologues et personnels de la santé sur les pistes d'actions. La discussion consécutive à la présentation des résultats de l'analyse situationnelle s'est focalisée sur certains points tels que l'importance et les causes des accouchements à domicile, les évacuations et la pertinence de la contre-référence, les relations entre les personnels de santé et, finalement, les conditions de travail des personnels de santé. Mon responsable hiérarchique émit alors l'idée selon laquelle il fallait introduire une dimension de formation à notre travail pour permettre à des étudiants « sérieux et motivés » de réaliser leurs mémoires de maîtrise sur certains de ces thèmes⁹. L'idée

⁸ Un autre critère – plutôt d'ordre technique – était le fait que le centre médical avec antenne chirurgicale de ce district bénéficiait d'un appui technique important de la coopération italienne. Le bloc opératoire et le matériel médico-chirurgical résultaient des acquis de la coopération avec un pays européen. La spécificité de l'initiative ne résidait donc guère dans l'apport en matériel, et encore moins dans la rétribution de prestataires de soins pour les inciter à participer au projet, comme c'est le cas pour certaines opérations de développement. Il n'empêche que le contexte d'intervention de ce programme sur la santé maternelle était marqué par une superposition d'interventions, mais chacune de ces interventions avait des rapports différents avec les personnels de santé ; tandis que l'intervention italienne s'était limitée à un apport de « gros » matériel, « notre » projet proposait de travailler au plus près des prestataires de soins. Ils étaient des populations-cibles du projet au même titre d'ailleurs que les usagers des services de soins.

⁹ Dans l'établissement d'un tel lien entre sciences sociales et le pouvoir politique, Jean Copans va jusqu'à imaginer une incertaine et impensable insoumission d'étudiants africains participant à la hiérarchisation des tâches de la recherche : « [...] que se passerait-il s'il n'y avait plus d'un coup un seul étudiant mobilisé en vue de la rédaction d'un mémoire de master ou d'une thèse de doctorat, documents si utiles à

fut soumise au département de sociologie auprès de collègues responsables d'enseignements en sociologie de la santé. Il n'y eut pas d'objection à notre demande, et c'est ainsi que le thème relatif à l'analyse sociologique des accouchements à domicile, et plus tard un autre sur l'appréhension des évacuations sanitaires furent « confiés » à des étudiantes (ZONGO, 2005 ; OUÉDRAOGO, 2006). Étant résidente dans le pays, j'officialisais ainsi dans le rôle de référent local du projet pour la partie anthropologique.

Cependant, l'acceptation d'une collaboration officielle avec des collègues enseignants n'est pas exempte de réticences individuelles de leur part, elles s'exprimeront particulièrement à l'occasion de soutenances de mémoire de maîtrise auxquelles je fus associée pour avoir co-encadré ces travaux. Les critiques se cristalliseront sur le fait que les étudiants avaient été privilégiés par rapport à leurs camarades pour avoir travaillé dans de meilleures conditions, ou bien sur le fait que je n'aurais pas dû avoir le privilège d'être membre du jury alors que j'avais choisi de travailler dans une institution du Nord. Après le soupçon initial, des sentiments de jalousie émailleront donc les relations de collaboration scellées sur des liens préalables de proximité et d'interconnaissance.

■ Quand la proximité n'exclut pas la méfiance

Si nous partons du postulat qu'il y a en somme deux « écoles » sur les rapports entre anthropologie et développement – l'une intéressée par le développement comme objet anthropologique, l'autre présentant l'anthropologie comme partie prenante d'actions de

la promotion des recherches des chercheurs malgré le caractère confidentiel de ces productions une fois soutenues ? » (COPANS, 2010 : 65). De façon pragmatique, on voit là comment un travail collectif sert peut à nourrir une réflexion personnelle. Cette part individuelle adoptée dans l'écriture s'entend dans une perspective de réflexivité du fait que le chercheur, engagé dans le développement et le partenariat, entretient également des liens de familiarité avec des acteurs locaux. Une des conditions de la réflexivité découle de son caractère individuel.

développement –, notre idée consiste alors à s'inscrire dans une troisième voie qui pense l'intervention sur la base d'une analyse des processus de construction de l'action de développement. Notre propos concerne l'implication du chercheur dans le cours d'un projet de développement. C'est ce lieu où l'anthropologue est convié à s'engager avec d'autres acteurs pour « faire de l'anthropologie » dans un projet de recherche-action. Et si, comme le souligne Jean-François Baré, le développement est une anthropologie de ceux qui participent au développement, alors l'anthropologue participant à une telle œuvre est lui aussi acteur de ce processus. Pour utiliser des formules familières, il s'agit ici de situations où l'anthropologue se « mouille », « met la main dans le cambouis ». C'est ce réel qui nous intéresse ici. Les acteurs englobent aussi les acteurs locaux, destinataires au sens propre de l'action de développement, et les acteurs extérieurs qu'ils soient financeurs ou développeurs du projet. Le cadre institutionnel dans lequel j'ai pratiqué l'anthropologie depuis une dizaine d'années se combine avec un cadre réflexif du rapport entre anthropologues et développeurs où l'idée d'un « chaînon manquant » s'amenuise¹⁰. De fait, nombreux sont les anthropologues dont les pratiques sont ou ont été marquées par des collaborations étroites avec des développeurs (LAVIGNE DELVILLE, 1997 ; LAVIGNE DELVILLE, 2007 ; LE MEUR, 2007 ; MATHIEU, 2002, 2012).

Tout au long du projet, la confiance à l'égard de notre approche fut mise à l'épreuve. Pour stimuler une « culture de service » professionnelle chez les soignants à l'égard de possibles erreurs et dans l'optique d'une meilleure prise en compte des points de vue des usagers, nos collègues de santé publique entreprirent l'instauration de réunions de soignants autour de revues de cas, appelées également audits cliniques. Ces séances avaient été introduites dans la

¹⁰ Sur le rapport entre les sciences sociales et le monde du développement, Jean-Pierre Olivier de Sardan après avoir évoqué l'idée d'un chaînon manquant s'est interrogé sur comment réduire la distance pour ouvrir la voie à une réelle collaboration : « Comment combler ce fossé ? [...]. Comment forger ce chaînon manquant, non dans le confort de formules rhétoriques, mais dans la pratique quotidienne de tentatives réformatrices sérieuses ? C'est là un des défis majeurs proposés à la collaboration présente et future entre chercheurs en sciences sociales et professionnels du développement. Cette collaboration, bien plus complexe qu'on ne le croit, reste largement à construire, et exige comme condition préalable un réel professionnalisme des deux côtés (et non de simples bonnes intentions, ou de communes illusions populistes) » (OLIVIER DE SARDAN, 2004 : 38-39).

maternité de référence avec l'assistance technique de notre collègue expatriée qui coordonnait le projet au Burkina Faso et qui représentait l'équipe de santé publique (RICHARD *et al.*, 2009 ; GRUÉNAIS *et al.*, 2012). La séance consistait à exposer au sein d'un petit groupe de soignants le contenu d'un dossier clinique d'une patiente et à discuter des modalités techniques de la prise en charge de la femme. Les cas à « auditer » étaient sélectionnés pendant les réunions de service. Ils concernaient les dossiers de femmes évacuées des centres de santé périphériques vers l'hôpital de référence, les situations de complications obstétricales graves ou les situations de mort-nés frais. La séance de discussion était guidée par le principe de l'anonymat. Ni le nom de la patiente, ni celui des membres de l'équipe l'ayant prise en charge n'étaient mentionnés. L'objectif des revues de cas était de pouvoir susciter une autocritique sur la qualité de l'offre de soins de la part des soignants. Après quelques séances, notre collègue nous sollicita pour combler le vide des dossiers médicaux en informations sur les patientes. Le recueil de ces données fit l'objet d'entretiens aux domiciles des femmes. Afin que l'approche soit pérenne et que les soignants eux-mêmes puissent se l'approprier, une sage-femme fut associée par la suite aux anthropologues pour la réalisation des entretiens avec les patientes. L'entretien abordait le déroulement des grossesses et des accouchements précédents, le déroulement et le suivi de la grossesse actuelle, les frais qui avaient été engagés pour le transport et l'hospitalisation, la connaissance de l'hôpital avant le séjour, la perception des soignants et des soins reçus ainsi que les propositions d'amélioration. Une synthèse de ces différentes informations était alors effectuée et présentée au cours de la séance de revue de cas.

Au cours des discussions, le résumé clinique ou les raisons qui avaient contribué à une sous-notification des informations étaient bien souvent tacitement acceptés par les participants aux séances de revues de cas, tandis que les données rapportées par les anthropologues étaient souvent âprement discutées, voire contestées. Les comptes rendus d'entretiens faisaient certes l'objet d'une grande écoute, suscitaient parfois l'émotion, notamment pour les cas de mort-né, mais ces moments de restitution des discours des femmes et de leurs proches suscitaient, après coup, de vives réactions à l'égard des femmes ou des anthropologues. Pour les soignants, ces propos reflétaient des mensonges, des excès de langage, ou

l'incompréhension des femmes ou de leurs proches à l'égard de l'offre de soins et des conduites des prestataires de soins. Le doute sur la véracité des propos rapportés était affiché. Pour remédier à cela, nous avons alors décidé de faire écouter les discours des usagers rencontrés. Mais cette disposition entraîna un autre doute : celui des conditions dans lesquelles ces propos avaient été recueillis. Les soignants estimaient que les questions avaient été mal posées par les anthropologues : comment s'était-on pris pour recueillir de telles confessions ? Ces synthèses ne mettaient-elles pas en évidence le parti pris des anthropologues pour les parturientes et leurs accompagnants ? Peu à peu, le rôle initial accordé aux anthropologues ainsi que leur démarche furent contestés, de même que la légitimité de leur implication dans un projet pluridisciplinaire. Le soupçon des soignants sur la partie « jouée » par les anthropologues était d'autant plus insistant que j'étais bien impliquée dans l'organisation de groupes de discussion entre prestataires de soins et usagers. La marque de la violence dans le cadre de l'offre des soins a été documentée dans les univers de soins publics d'Afrique francophone (JAFFRÉ et OLIVIER DE SARDAN, 2003). Initié sur l'hypothèse que ces mauvaises relations entre soignants et usagers pouvaient avoir des incidences sur la qualité des soins, l'objectif de ces séances d'échanges de groupe visait un travail réflexif de ces catégories d'acteurs. En dépit des précautions prises pour la tenue de ces séances (choix du lieu, sélection des soignants, etc.), la méfiance et les crispations subsistaient chez les soignants conviés à ces échanges. L'équipe engagée pour l'organisation des séances était composée de femmes, d'âges différents. L'animatrice bénéficiait d'une meilleure crédibilité que semblait lui conférer son statut de sage-femme et de responsable administratif dans une école de formation de professionnels de santé. Les anthropologues, plus jeunes, étaient – tout comme l'animatrice – originaires du pays, mais elles furent soupçonnées ou accusées de soutenir et de défendre les points de vue des femmes.

In fine, si l'on observe la trame des collaborations qui se sont tissées à travers ce projet, on retiendra que le partenariat implique une diversité d'acteurs. En outre, les collaborations se fondent sur des relations personnelles et des relations disciplinaires. En l'occurrence, un lien de collaboration entre spécialistes de santé publique a permis/facilité l'assise du partenariat avec l'ensemble des acteurs

d'un projet. Toutefois, les relations établies engendrent des rapports de sexe et de génération. Et c'est l'ensemble de ces fils relationnels qui tissent le réel du partenariat au quotidien.

Le chercheur autochtone comme intermédiaire ?

En dépit de son rattachement institutionnel à une institution du Nord, l'anthropologue proche des acteurs locaux par l'origine culturelle est souvent perçue par des partenaires du Nord dans une situation intermédiaire entre le Nord et le Sud. C'est sans doute l'intériorisation d'une telle perception qui peut expliquer qu'un des responsables de mon institution d'appartenance oublie de me présenter comme membre de l'IRD à des expatriés français, alors qu'il le fait explicitement pour un collègue d'« origine française ». Dans la même veine, à la fin de cette séance de présentation, un des visiteurs me sollicitera pour faire remonter des informations des partenaires locaux. L'anthropologue « du cru », en situation de partenariat, peut être « encliquée », « prise » dans les mailles du partenariat. La question de la confiance se trouve au cœur des mécanismes et des stratégies qui ont été exposés dans ce texte. Le déficit de confiance et les craintes d'instrumentalisation réciproques qui règnent entre les parties prenantes des projets de développement sont incontournables (GIOVALUCCHI et OLIVIER DE SARDAN, 2009 : 401 ; LAVIGNE DELVILLE, 2012 : 163). Comme le note Philippe Lavigne Delville : « Les projets de développement au Sud posent des problèmes de régulation de l'offre dans un contexte où il y a déconnexion entre les fournisseurs de ressources (les financeurs) et les utilisateurs des services et où les relations entre les différents acteurs sont hiérarchiques et linéaires : elles vont des fournisseurs de ressources, qui fixent des orientations, à la direction (de l'organisme mettant en œuvre le service) qui définit les objectifs, aux producteurs de services qui traitent les utilisateurs comme « objets du service rendu » (LAVIGNE DELVILLE, 2012 : 164).

Peut-on vraiment échapper au point de vue de Jean Copans quand il avance que « la culture professionnelle est donc en creux, [...] ».

Certes, de nombreux chercheurs font l'expérience, plus ou moins positive, de recherches collectives internationales initiées par des chercheurs du Nord au travers de multiples relations de cooptation et de collaboration. Mais même dans ces cas, le correspondant local est rarement l'initiateur du projet et, sans être réduit au rôle du « nègre » de service, il sert plutôt de guide local pour collègues étrangers que de chef d'équipe » (COPANS, 2010 : 39). Difficile d'échapper à une telle caractéristique dans la mesure où l'on est souvent pris dans une organisation administrative qui fait de l'anthropologue, expatriée originaire du pays, la représentante d'une unité de recherche dont le responsable d'équipe effectue régulièrement des missions dans le pays pour, non sans ironie, « relever les compteurs ». Ma position devient bien souvent celle jouée par un intermédiaire à qui le partenaire du Sud peut dire ce qu'il craint de dire à son homologue européen du Nord, intermédiaire que l'on peut aussi éviter quand les enjeux de la collaboration sont mis en jeu. Si l'intermédiaire est celui qui est censé comprendre les manifestations d'insatisfaction, il est aussi suspecté de ne pas pouvoir défendre les intérêts (financiers et scientifiques) de ses partenaires du Sud dont il est par ailleurs proche de par ses origines culturelles.

Les questions soulevées par la pratique de l'anthropologue effectuant des recherches auprès d'acteurs dont elle est culturellement proche, mais distanciée par l'institution d'appartenance, ont à voir avec la légitimité et la reconnaissance de l'anthropologie en tant que discours critique et engagé sur des faits sociaux. Toutefois, cet enjeu de légitimité se joue sur des sentiments de méfiance, de suspicion à l'égard de l'anthropologue qui s'avère proche de certains de ses interlocuteurs. La grille d'analyse que nous livre l'anthropologie des faits de sorcellerie peut sans doute aider à une lecture des relations qui se nouent autour de l'anthropologue pratiquant des recherches dans un contexte national dont il est issu, tout en étant perçu à travers l'ornière du partenariat. La méfiance des collaborateurs nationaux envers l'anthropologue du cru n'est-elle pas analogue à la dangerosité de certains liens interindividuels au sein d'une famille, selon les représentations de la sorcellerie en Afrique ? Nous avons là une « double affiliation » qui complexifie l'intégration cognitive de l'anthropologie comme point de vue critique et engagé sur le « réel des autres ».

On peut arguer ici que, au fond, les questions soulevées par la pratique de la recherche auprès d'acteurs dont le chercheur est culturellement proche, mais distancié par l'appartenance institutionnelle, sont propres à la pratique de tout discours critique anthropologique engagé sur des faits sociaux. Dans une telle mesure, l'interpellation interrogative d'une collègue sud-africaine « *But why are you working in South Africa?* » à l'égard de Didier Fassin (engagé avec des collègues français et sud-africains dans un partenariat collaboratif de recherche sur l'offre de soins en contexte d'infection à VIH), pour lui rappeler ainsi l'imposture induite par son extranéité, est une situation à laquelle peut être confronté tout anthropologue agissant par le biais d'une externalité institutionnelle – et ce, quel que soit son lien (culturel, affectif, social) à son terrain (FASSIN, 2008).

La perception de l'anthropologue et l'acceptation de sa place qui en découle posent aussi la question de l'application de l'anthropologie d'une manière générale. Comment suspendre des valeurs locales au nom de la réflexion et de la distance critique requises pour la recherche ? Cette tension est-elle soutenable et productrice dans un contexte d'application de l'anthropologie ? Même en adhérant à la proposition selon laquelle « des anthropologues puissent travailler sur des sujets qui n'ont rien à voir avec ce qui serait le développement » (BARÉ, 1995 : 170), il semble assez compliqué que des anthropologues du cru et du Sud continuent à axer invariablement leurs regards sur leurs sociétés d'appartenance. L'idée de voir des anthropologues africains travailler dans d'autres sociétés, voire d'autres pays, devrait être productive, à tout le moins du point de vue de la légitimité de leur pratique dans le champ scientifique¹¹.

¹¹ Pour de telles expériences, voir LE PICHON et SOW, 2011.

L'espace et le temps pour travailler ensemble

Construction d'un centre de recherche
sur le VIH au Sénégal

Bernard TAVERNE

Anthropologue, médecin

Ibra NDOYE

Médecin

Éric DELAPORTE

Infectiologue

Introduction

Loin des déclarations d'intention et des discours politiques, le partenariat scientifique est d'abord une manière de travailler ensemble. Selon les époques, les équipes, les disciplines, les institutions et les pays, le partenariat scientifique s'organise de manière différente. La collaboration s'effectue parfois par les seuls échanges d'informations lorsque « chacun reste chez soi », mais travailler ensemble signifie le plus souvent partager un espace commun. Dans cet espace, et dans le jeu des interactions quotidiennes qu'il permet, se développent des relations sociales dont la sociologie des sciences a montré combien elles étaient le véritable creuset des faits scientifiques (LATOUR et WOOLGAR, 1979 ; LATOUR, 1989).

Travailler ensemble conduit le plus souvent à l'accueil des chercheurs les moins bien lotis par ceux qui disposent des meilleures infrastructures. Ce fut longtemps à l'IRD une pratique habituelle. Il est plus rare que des équipes s'associent pour construire ensemble l'espace matériel de leur collaboration. Dans les années 2000, l'équipe de recherche regroupant des cliniciens et chercheurs

sénégalais et français sous la direction d'Ibra Ndoye, secrétaire exécutif du Conseil national de lutte contre le sida du Sénégal, et d'Éric Delaporte, directeur d'une unité de recherche de l'IRD (UR 36, devenue UMR 145, puis UMI 233), a construit un centre de recherche clinique où elle s'est installée ; il s'agit du CRCF, le Centre régional de recherche et de formation à la prise en charge clinique de Fann.

Dès le début du chantier, puis dans les discours d'inauguration, et jusqu'à présent, le CRCF a été présenté comme la manifestation tangible du partenariat établi entre diverses institutions de recherche sénégalaises et françaises. Le bâtiment apparaît comme une sorte de « preuve en béton » du partenariat scientifique, affranchi de l'histoire et des acteurs qui ont conduit à sa construction. La construction immobilière correspond-elle pour autant à une forme aboutie de partenariat ? Quels furent les éléments les plus déterminants du partenariat autour du VIH au Sénégal ?

Partant d'un bref rappel de cette histoire et du rôle des différents acteurs impliqués, ce texte vise à révéler les différents niveaux du partenariat – individuel, institutionnel, politique –, et en propose une définition circonscrite à partir de son exercice quotidien sur une période de près de 25 ans. En conclusion sont envisagés les éléments qui ont favorisé le développement de ce partenariat scientifique particulier.

Le CRCF dans le paysage de la recherche sur le VIH au Sénégal en 2012

Abordons le partenariat par « ses murs », en suivant les pas des quelques centaines de personnes qui, médecins, malades ou chercheurs, fréquentent le CRCF chaque mois en 2012.

Situé à proximité du service des maladies infectieuses et tropicales, dans le vaste espace du centre hospitalier universitaire de Fann, le

CRCF est un bâtiment comprenant deux niveaux offrant environ 1 000 m² de surface utile organisés autour d'un patio fleuri. L'espace du rez-de-chaussée est dédié à la prise en charge médicale des patients ; il comprend six bureaux de consultation médicale, un laboratoire d'analyse biologique, une pharmacie, une chambre d'hospitalisation de jour, un bureau pour le service social et un autre pour les associations ; l'étage est occupé par les bureaux de l'administration, du service informatique et des chercheurs, une bibliothèque équipée d'un matériel de visioconférence et une grande salle de réunion. Entretenu avec attention – les locaux ont été entièrement repeints en 2012 – le bâtiment flatte le regard. Les visiteurs sont toujours surpris par l'espace et la luminosité des bureaux et jugent souvent les lieux comparables à ceux des centres de recherche dans les pays du Nord.

Le CRCF a l'ambition d'être une « plateforme de recherche et de formation, un pôle d'excellence national et régional ». Les activités se répartissent entre : la prise en charge médico-sociale de personnes vivant avec le VIH, les activités de recherches scientifiques sur le VIH dans diverses disciplines (biologie clinique, santé publique, sciences sociales) et la formation sur divers aspects de l'épidémie à VIH, pour des professionnels de santé, étudiants ou chercheurs du Sénégal ou d'autres pays d'Afrique. Une trentaine de personnes travaillent au CRCF. En 2011, environ 4 100 consultations médicales ont été effectuées pour un peu plus de 1 000 personnes recevant des médicaments antirétroviraux ; une dizaine de programmes de recherche (recherches cliniques et recherches en sciences sociales) sont en cours sur des financements internationaux. Dans le paysage national de lutte contre le sida, le CRCF a acquis la réputation d'être la structure de référence en matière de recherche pluridisciplinaire sur le VIH¹. La renommée internationale du CRCF est acquise dans le microcosme de la lutte contre le sida en Afrique.

¹ Les autres structures de référence sont le service des Maladies infectieuses et tropicales de Fann pour les hospitalisations, le Centre de traitement ambulatoire de Fann (CTA) pour les consultations ambulatoires, l'Institut d'hygiène sociale pour les populations vulnérables, et le laboratoire de bactériovirologie de l'hôpital Le Dantec pour les recherches en virologie.

L'histoire d'une idée et sa concrétisation dans la construction d'un bâtiment

La construction d'un centre de recherche clinique à proximité du service des maladies infectieuses de Fann a été une première fois évoquée en juin 2001, lors d'une réunion à Dakar du conseil scientifique de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS). Cette proposition se fondait sur le constat de l'exiguïté et la vétusté des locaux disponibles et des avantages que constituerait une structure permettant une organisation rationnelle du suivi des patients et une centralisation des recherches cliniques. L'idée a été reprise et inscrite dans les recommandations du conseil scientifique suivant, en octobre 2002. La responsabilité en a été confiée à Papa Salif Sow (médecin chef du service des maladies infectieuses et professeur à l'UCAD), Ibra Ndoye et Éric Delaporte ; le Conseil national de lutte contre le sida étant le maître d'ouvrage.

Le financement principal a été apporté par I. Ndoye et É. Delaporte (150 000 €) obtenu dans le cadre d'un appel d'offres de l'UE (DG DEV), complété par l'ANRS (93 000 €), tandis que le centre hospitalier s'engageait à fournir le terrain. Par la suite, l'équipement initial a nécessité un investissement supplémentaire d'environ 245 000 € apportés par le CNLS (100 000 €), l'IRD (75 000 €), l'ANRS (50 000 €) et l'Institut de médecine et d'épidémiologie appliquée – Iméa – (20 000 €).

Les étapes préalables administratives et organisationnelles ont nécessité une année (2003), les travaux ont débuté en mars 2004, le bâtiment a été inauguré en mai 2005. En pratique, l'ensemble des travaux, de la définition du cahier des charges jusqu'aux visites de chantier, a été suivi par trois membres de l'équipe de recherche de l'IRD² auxquels s'associaient selon les circonstances P.-S. Sow et

² Isabelle Lanièce, médecin épidémiologiste, assistante technique du MAEE français, remplacée par Vanina Cilotte, médecin assistante technique du MAEE français ; Jean-François Étard, épidémiologiste à l'IRD et Bernard Taverne, anthropologue à l'IRD.

un représentant du CNLS. Pendant l'année de construction, puis l'année suivante de mise en route, les chercheurs de l'IRD ont consacré environ un quart de leur temps de travail à ces activités.

L'inauguration marquait une étape majeure, mais le CRCF n'était pas encore totalement fonctionnel. Une année supplémentaire a été nécessaire pour mettre en place les équipements, définir le cadre juridique et l'organisation administrative. À la fin de l'année 2006, huit programmes de recherche étaient localisés au CRCF, on pouvait admettre que la structure était fonctionnelle. En pratique, la mise en marche d'une telle structure est un long processus en constante adaptation ; ainsi, l'harmonisation des procédures entre les différents programmes et activités aura nécessité des ajustements jusqu'en 2011. Au total, près de 430 000 € et cinq années ont été nécessaires pour concrétiser l'idée initiale ; il a fallu une durée équivalente pour parfaire son fonctionnement.

■ Une collaboration entre deux personnes, puis une équipe mixte autour d'un programme de recherche majeur

En fait, l'histoire du CRCF démarre bien avant sa construction. Elle s'inscrit dans le prolongement de la collaboration établie dès 1987 entre I. Ndoye et É. Delaporte autour des programmes de formation qu'ils coordonnent pour les professionnels de santé sur les IST en 1989, puis sur le management des programmes sida en 1994.

En 1998, leur collaboration se renforce lors de la mise en place de l'Initiative sénégalaise d'accès aux médicaments ARV (l'ISAARV). I. Ndoye engage le Programme national de lutte contre le sida du Sénégal (PNLS) sur la voie de l'utilisation des médicaments antirétroviraux en dépit du consensus international défavorable à l'usage de ces médicaments dans les pays du Sud. I. Ndoye et É. Delaporte organisent alors l'accompagnement scientifique du programme

national, avec le soutien financier de l'ANRS, de l'UE et de l'IRD. Un ensemble de recherches pluridisciplinaires en sciences médicales et sciences sociales est mis en place autour d'une cohorte de patients recevant des traitements ARV. Ce programme de recherches est dénommé « ANRS 1215 ». Ces recherches sont réalisées par une équipe rassemblant des professionnels de santé et chercheurs sénégalais et français. La cohorte regroupera finalement les 400 premiers patients sénégalais traités par les médicaments ARV, dont les premiers ont débuté leur traitement en 1998.

Dès 2001, le caractère innovant et précurseur de ces recherches est souligné par l'intérêt accordé par l'OMS et l'Onusida aux premiers résultats qui démontraient la faisabilité et l'efficacité des traitements³. Les agences onusiennes ont utilisé ces résultats pour soutenir leurs orientations stratégiques en cours d'élaboration en faveur de l'accès aux traitements ARV pour les pays du Sud. Par la suite, la cohorte ANRS 1215 est apparue comme l'une des plus anciennes cohortes de patients traités par ARV en Afrique ; les thématiques de recherche se sont progressivement développées et les études ont été prolongées jusqu'en 2011.

De nombreux autres programmes de recherche sur le VIH ont été réalisés au Sénégal par diverses équipes, mais le programme « ANRS 1215 » par son antériorité, sa durée, le grand nombre de chercheurs sénégalais et français qui y ont participé, et la visibilité internationale qu'il a conférée à l'ISAARV, a acquis un statut d'exception⁴. Le maintien de ce dispositif de recherche sur douze ans a contribué à la constitution d'une expertise en sciences médicales, en santé publique et en sciences sociales de niveau international dans le domaine du VIH. Ce programme a eu un effet structurant sur de nombreux aspects, notamment sur la prise en charge des patients, le pilotage du programme national de traitement, le développement de la recherche clinique sur le VIH ; la construction du CRCF s'inscrit dans son prolongement.

À l'origine de ce partenariat, la relation entre I. Ndoye et É. Delaporte a été décisive. Ils se sont engagés ensemble dans un projet scienti-

³ La synthèse de ces recherches a été publiée sous la forme d'un ouvrage (DESCLAUX *et al.*, 2002).

⁴ Cf. TAVERNE *et al.*, 2012.

fique en faveur de l'accès aux médicaments ARV pour les pays du Sud, porteur d'une réelle ambition politique et éthique. Les enjeux de ce projet dépassaient le Sénégal pour concerner l'Afrique de l'Ouest : au cours des années 2000, les dispositifs expérimentés au Sénégal dans une démarche de recherche appliquée ont servi de trame à des décisions de santé publique et des recommandations internationales. L'histoire de la collaboration entre les équipes dirigées par I. Ndoye et É. Delaporte s'est par la suite inscrite dans cet engagement, à des degrés variables selon les personnes, mais dans le respect de cette ambition.

■ Du partenariat individuel au partenariat institutionnel et politique

Par-delà la relation initiale entre les équipes dirigées par I. Ndoye et É. Delaporte, ce partenariat scientifique s'est progressivement inscrit dans un cadre institutionnel plus large qui a subi plusieurs transformations entre 1987 et 2012. Ces transformations sont venues à la fois de l'intérieur de leurs institutions d'appartenance, mais aussi d'institutions externes ayant une capacité d'influence sur l'organisation globale de la recherche sur le VIH au Sénégal.

La première évolution apparaît en 1995, lors de la mise en place par l'ANRS de sa « politique de site de recherche en Afrique ». L'objectif de l'ANRS est de concentrer les efforts de recherche (et donc les financements) afin de créer des « pôles d'expertise et de faciliter les synergies entre les programmes de recherche ». Les sites associent l'ensemble des équipes locales de recherche sur le VIH financées par l'ANRS avec les équipes de recherche françaises impliquées. Le site ANRS de Dakar est le premier créé sur le continent^{5, 6}. Les sites sont dirigés par un binôme de coordonnateurs Sud

⁵ D'autres seront créés par la suite, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Cameroun, en Égypte.

⁶ Il regroupe alors le laboratoire de bactériovirologie de l'hôpital A. Le Dantec (Pr S. Mboup), le service des maladies infectieuses et tropicales de Fann (Pr A. M. Coll Seck, puis le Pr P. S. Sow), le service de médecine interne de l'hôpital principal de Dakar,

et Nord, les premiers coordonnateurs à Dakar seront I. Ndoye et J.-P. Coulaud (Iméa), remplacé à partir de 2001 par É. Delaporte. Au Sénégal, la politique de site a conduit l'ANRS à financer un poste de médecin épidémiologiste, assistant technique du MAEE, et des équipements qui ont vocation à être utilisés simultanément pour plusieurs programmes de recherche. La construction du CRCF fait partie de l'objectif de « renforcement du site ANRS ». Le « site » constitue un cadre à partir duquel l'ANRS présente de manière globale l'impact de ses financements. Les divers partenariats scientifiques institutionnels sont présentés comme relevant de l'action du seul partenariat promu par l'ANRS.

À partir de 2003, l'IRD s'est impliqué de manière progressive et croissante, tout d'abord à travers l'affectation d'un chercheur de l'IRD dans le service des maladies infectieuses, puis en encourageant le projet de construction qui est considéré comme une expression de la politique institutionnelle. L'étape la plus récente des transformations institutionnelles est liée à la création des Unités mixtes internationales (UMI) de recherche par l'IRD. Depuis le début de l'année 2011, le CRCF est constitutif de l'UMI 233 de l'IRD⁷.

La dimension institutionnelle du partenariat se retrouve jusque dans l'organisation légale du CRCF. Le CRCF a un statut d'association à but non lucratif de droit sénégalais. L'IRD et l'Iméa ont la qualité de membres fondateurs, l'ANRS membre associé de droit, ces trois organismes sont donc représentés dans le conseil d'administration dans lequel se trouvent également un représentant du MAEE français et deux chercheurs de l'IRD en tant que membres associés. Ainsi, sur les treize postes du conseil d'administration, cinq reviennent à des représentants ou chercheurs français. Cette répartition traduit l'engagement fort des diverses institutions.

À travers les engagements de l'IRD, après ceux de l'ANRS et du MAEE, le CRCF est inscrit de manière formelle dans la coopération

l'institut Pasteur de Dakar et le centre P. Coréa de l'Institut d'hygiène sociale ; les équipes françaises qui sont liées à l'Iméa, l'Inserm, l'université d'Aix-Marseille et l'IRD. Les orientations de recherche sont les recherches cliniques, épidémiologiques et virologiques, auxquelles sont associées à partir de 2000 les recherches en sciences sociales.

⁷ UMI 233 de l'IRD « Recherches translationnelles dans le domaine du VIH et des maladies infectieuses », IRD/Université de Montpellier 1/U. de Yaoundé/U. Cheikh Anta Diop de Dakar, Directeur : Éric Delaporte, Directeurs adjoints : Dr Sinata Koulla-Shiro (Cameroun), Pr P. S. Sow puis Pr C. T. Ndour (Sénégal-CRCF).

scientifique entre l'État français et l'État sénégalais, et à ce titre est aussi un objet politique. L'inauguration du bâtiment par Monsieur Macky Sall, alors Premier ministre du Sénégal accompagné de plusieurs ministres et ambassadeurs, en témoigne. Les usages politiques du CRCF se retrouvent clairement dans la mise en scène de la science qu'il permet. Depuis son inauguration, le CRCF n'a cessé d'être inscrit dans la liste des lieux de visites qui sont proposés aux personnalités politiques de passage au Sénégal.

Partenariat-*inside*

Si le CRCF apparaît comme le produit d'un partenariat scientifique solide, il constitue aussi un lieu qui permet une élaboration encore plus aboutie de la relation partenariale. Au quotidien, le CRCF est un espace de travail qui favorise les relations sociales entre l'ensemble des personnes qui y travaillent. L'unité de lieu et l'histoire de l'équipe ont créé des conditions de relations durables ; la culture militante associée au VIH a également joué un rôle important dans le sentiment d'appartenance à une communauté de recherche.

Cet espace partagé produit une manière particulière de « faire de la science ensemble » : la confrontation des points de vue qui se réfèrent à des rationalités différentes y est permanente. Ces confrontations concernent tant des aspects triviaux liés au fonctionnement du centre, tel l'entretien des locaux, que des aspects plus fondamentaux liés aux recherches elles-mêmes (thèmes, méthodes, etc.) ; elles entraînent des ajustements permanents des points de vue.

La diversité des programmes de recherche réalisés dans le centre – les programmes ne sont plus seulement français ou financés par l'ANRS – favorise la rencontre de pratiques de recherche définies en référence à des cultures variées de la recherche scientifique (nord-américaines, européennes, africaines) dont la cohabitation génère diverses adaptations et l'intégration de nouvelles normes (COUDERC, 2011). L'harmonisation des procédures d'éthique de la recherche a constitué une part importante dans l'élaboration d'une culture commune de la recherche au CRCF. Elle s'est manifestée

notamment par une démarche active d'information sur la recherche à l'intention des associations de personnes vivant avec le VIH, par l'intégration de certains membres associatifs dans le personnel du centre en tant qu'enquêteurs, personnel d'accompagnement, médiateurs, et par l'appui à la constitution du Réseau communautaire pour la promotion de l'éthique de la recherche et des soins au Sénégal (RECERS)⁸. Plus largement, la compétence des membres de l'équipe de recherche s'est renforcée au cours de ces années conduisant à une professionnalisation et à l'émergence de métiers de la recherche (technicien d'étude clinique, médiateur éthique) qui n'existaient pas encore dans le pays (COUDERC, 2011).

La solidité apparente des murs ne doit pas occulter les difficultés à maintenir l'équilibre du fonctionnement de la structure. Celui-ci tient à des contributions de diverses natures, le centre hospitalier fournit l'eau et l'électricité, le service des maladies infectieuses a affecté quelques personnes (infirmières), le CNLS assure les salaires de deux agents administratifs. La part principale des ressources est obtenue auprès de l'ANRS dans le cadre d'un financement annuel spécifique, et dernièrement par l'IRD, en soutien à l'UMI. Le CRCF ne reçoit pas de dotation de la part des ministères de la Recherche et de la Santé. Aussi la majeure partie du personnel médical et de recherche est employée sous la forme de contrats à durée déterminée, liés à la durée des programmes de recherche. Il est dès lors difficile de stabiliser le personnel dans une perspective de carrière professionnelle : le départ des personnes qui ont acquis un bon niveau de qualification est une menace constante par rapport au maintien d'un haut niveau de compétence.

Conclusion

Les spécificités du projet scientifique qui a été à l'origine du partenariat (longue durée, multidisciplinarité) et la réalisation de la

⁸ À travers des interventions spécifiques mises en œuvre par C. Desclaux-Sall dans le cadre du projet Éthique du CRCF (DESCLAUX-SALL *et al.*, 2012).

construction immobilière (par le cadre matériel et institutionnel qu'elle a produit) ont fourni le substrat d'un partenariat original autour du VIH au Sénégal.

Le CRCF est né d'une convergence d'intérêts scientifiques, institutionnels et politiques liés au contexte particulier de l'épidémie à VIH dans les années 2000. Les perceptions de « l'ampleur » de l'épidémie sur le continent africain, des conséquences économiques et sociales, y compris en termes de sécurité internationale ont contribué à accorder un statut d'exception à la lutte contre cette maladie et permirent un accroissement spectaculaire des financements à cette époque. En 2012, alors que l'exceptionnalisme du sida n'est plus de mise et que se raréfient les financements, un tel projet ne serait sûrement plus réalisable. Pourtant, la forme de partenariat dans la recherche qu'il institue pourrait valoir de modèle.

L'histoire du CRCF, et du partenariat qui s'y déploie, met en exergue l'importance des éléments suivants, en plus de la pertinence d'un projet scientifique, dans le développement du partenariat :

- le temps : la réalisation du CRCF (en termes de construction et de mise en fonctionnement) aura nécessité une dizaine d'années, alors même qu'elle s'inscrit dans une relation déjà solidement établie depuis quinze ans. Le temps est un des éléments cardinaux de ce partenariat. La longue durée et la constance des engagements ont permis une connaissance réciproque des équipes de recherche nécessaire au jeu des complémentarités. Le temps consacré par les chercheurs au fonctionnement quotidien d'une telle structure est aussi une condition du travail ensemble ;
- les ressources : un financement récurrent minimal est nécessaire ; l'activité générée par les programmes de recherche ne permet pas en elle-même d'assurer un fonctionnement de base. Des ressources spécifiques doivent être apportées ;
- les personnes : la dynamique partenariale se nourrit de la présence des personnes, de leurs échanges et confrontations quotidiennes ; elle nécessite une présence minimale et constante indépendamment des durées administratives de séjours du personnel étranger ;
- la stabilité des règles institutionnelles et la simplification des procédures administratives sont nécessaires ; les modifications fréquentes des règles sont des entraves à leur adoption et contribuent à l'incompréhension des exigences des institutions.

Ces diverses conditions interrogent directement le fonctionnement de l'IRD et de l'ensemble des institutions de recherche des pays du Nord qui conduisent des activités de partenariat scientifique, dans leurs rapports à la temporalité de la durée des unités de recherche, aux modes de financement des équipes, à la durée d'affectation des personnels dans les pays d'accueil et, enfin, à l'impact des reconfigurations institutionnelles.

Formes et devenir du partenariat

Partie 3

Réconcilier les échelles d'espace et de temps de la recherche et celles de l'action environnementale dans la perspective d'un développement durable

Jean-Christophe CASTELLA
Géo-agronome

*Voyez-vous dans la vie, il n'y a pas de solutions.
Il y a des forces en marche :
il faut les créer, et les solutions les suivent.
Antoine de Saint-Exupéry, Vol de nuit*

Introduction

Dans un contexte de recherche-action la connaissance est élaborée chemin faisant dans la confrontation des résultats empiriques issus de la pratique de terrain avec des théories qui leur donnent du sens. Certains cadres théoriques tels que par exemple l'approche constructiviste de la complexité ont joué dès le départ un rôle structurant dans ma recherche, d'autres se sont progressivement imposés sous la pression des questions issues du terrain, par la co-construction de problèmes sous des formes traitables scientifiquement et à travers

l'exploration de solutions concrètes aux côtés des acteurs. Enfin, la comparaison de nos démarches et de nos résultats avec ceux d'autres équipes ont fait remonter des questions scientifiques communes qui contribuent à structurer ce champ de recherche. La dialectique entre connaissances et action qui permet de faire des expériences et d'acquérir de l'expérience en retour, repose sur des pratiques, des théories et des dispositifs qui leur sont propres. Revenons sur nos principaux acquis dans ces trois domaines de la « science en action » (LATOUR, 1989) pour ouvrir des perspectives de recherches à venir.

■ Les pratiques de la recherche en partenariat

Observer ou agir ? La question ne se pose plus. Au sein des multiples réseaux auxquels ils appartiennent, les chercheurs sont de fait engagés dans les deux activités ! Alors, plutôt que d'occulter la réalité des changements en cours faits d'incertitudes, de complexité et de rapports de pouvoir, l'enjeu actuel est d'assumer les différentes formes de subjectivités qui s'imposent à tous et de les intégrer de manière pragmatique à la démarche scientifique. Quels enseignements peut-on tirer aujourd'hui des expériences passées ?

Ces dernières années, de nombreuses équipes de recherche ont documenté leurs pratiques de recherches impliquées dans l'action, avec de multiples partenaires et sur de longues périodes (LEEuwIS, 2000 ; LEARN Group, 2000 ; HUBERT, 2004 ; TEULIER et HUBERT, 2004 ; LAMBIN, 2005 ; OLSSON *et al.*, 2006). Les expériences sont généralement évaluées à l'aune des objectifs initiaux par la mesure de la satisfaction des partenaires et par la confrontation des résultats avec un cadre théorique, souvent emprunté à d'autres disciplines (sciences de gestion, cognition, épistémologie des sciences, etc.). Parfois, les modèles élaborés en cours de travail apportent une caution supplémentaire nécessaire à la reconnaissance du caractère scientifique des travaux de recherche en partenariat (COUTY, 1989). La comparaison d'études de cas s'est avérée cruciale pour faire

émerger les « bonnes pratiques » et engager des controverses scientifiques salutaires. Ainsi par exemple, après une phase d'angélisme militant sur le rôle de la participation, relayée par les discours normatifs des agences de développement, la richesse des expériences de terrain a fait évoluer les cadres de pensée et d'action dans ce domaine (HICKEY et MOHAN, 2005 ; KASPERSON, 2006).

Les chercheurs ne s'appuient plus sur la participation des acteurs locaux seulement pour générer de la connaissance sur un système complexe en évolution. Ils deviennent partenaires des populations locales dans le processus d'identification puis de résolution de problèmes collectifs, liés par exemple à la gestion des ressources. Les chercheurs s'engagent dans un processus à l'issue incertaine, non plus avec une liste de recettes à appliquer de façon systématique, mais avec un cadre d'analyse qui doit s'adapter en permanence, de manière réflexive, aux spécificités et aux évolutions de la situation. Praticiens de l'intégration, leur rôle consiste à articuler des perspectives aux apparences contradictoires dans le paradigme positiviste, mais qui sont en réalité complémentaires pour l'action environnementale : les stratégies de court terme et de long terme, le contextuel et le général, le local et le global, la conservation et le développement, etc. La métaphore de la navigation à vue dans un champ constitué de multiples forces opposées décrit bien cette posture de recherche. Dans les moments de profondes transformations, lorsque les repères habituels sont bouleversés, la recherche-action permet d'aborder la complexité sur le mode de l'expérimentation. Pour comprendre, le chercheur doit s'inscrire dans l'action ; il acquiert sa légitimité de l'action. C'est par la confrontation avec les autres acteurs du développement, qu'il passe de l'accumulation de connaissances (*knowing*) à la compréhension intime (*understanding*) des processus de changement (MAX-NEEF, 2005). La connaissance scientifique est alors tout aussi légitime que les savoirs profanes.

Cette posture de recherche, dite d'accompagnement, permet d'entretenir une dynamique favorable à l'acquisition des connaissances chemin faisant. Cependant, elle introduit de nouvelles dimensions éthiques dans la pratique des chercheurs (COLLECTIF COMMOD, 2005). Cette forme d'ingénierie sociale s'appuie sur le respect de trois principes.

– *Le principe de co-construction*. Engagé dans l'interaction avec les autres acteurs, le facilitateur peut tantôt initier, tantôt suivre les

autres personnes engagées dans le processus de négociation ; mais il n'est ni dans la situation de piloter le système, c'est-à-dire d'en prendre les commandes, ni dans la position neutre de celui qui ne fait que l'observer.

– *Le principe de transparence.* Le facilitateur, comme les autres participants au processus collectif, explicite son modèle mental et ses objectifs. Son action de médiation vise à faciliter le dialogue par la prise en compte des différents points de vue sur un problème.

– *Le principe d'engagement dans le temps et d'adaptabilité.* La personne s'engage à suivre le processus collectif dans ses changements de rapport à l'objet, d'objectif, de participants. Au cours de l'accompagnement, l'intervenant adapte ses outils et ses interventions de manière réflexive et itérative en fonction de l'évolution de la situation.

Les outils de médiation utilisés dans un contexte d'accompagnement visent à intégrer, à capitaliser et à échanger les connaissances de différentes natures (locales – globales, scientifiques – profanes, rationnelles – intuitives, etc.) sur les socio-écosystèmes, à mobiliser des groupes d'acteurs hétérogènes autour d'enjeux communs et à les mettre en capacité d'apporter des solutions ou plus modestement de définir les étapes d'une transition vers une situation jugée plus désirable (LAMBIN, 2005). Les modèles peuvent contribuer à ces trois objectifs, ce qui en fait des objets intermédiaires privilégiés des démarches d'accompagnement (ÉTIENNE, 2010). Ils sont à la fois des outils d'intégration des connaissances, des supports d'interactions entre acteurs autour de plateformes d'expérimentations virtuelles et des générateurs de scénarios, d'analyses prospectives (*ex ante*) ou rétrospectives (*ex post et backcasting*). Ils concourent à l'unification, ou dans un premier temps à la mise en correspondance, des différents champs disciplinaires d'une science parcellisée par une logique réductionniste.

■ Les exigences scientifiques de la transdisciplinarité

L'intentionnalité du changement, lorsqu'elle est assumée par le chercheur, le pose comme acteur de ce changement, avec tous les

risques de dérive et de manipulation qu'entraîne potentiellement l'engagement dans l'action. Au-delà des codes de déontologie que se donnent les scientifiques, il est essentiel d'apporter la preuve de la scientificité de ces pratiques de recherche qui ont émergé en dehors des cadres académiques universitaires en réponse aux grands enjeux de l'humanité : gestion des ressources et de l'environnement, pauvreté, migrations, etc. MAX-NEEF (2005) introduit une épistémologie de la transdisciplinarité comme cadre de formation à cette posture de recherche et aussi comme cadre d'analyse des pratiques qui lui sont associées. Une première étape vers une transdisciplinarité « forte » est une construction pragmatique fondée sur une organisation des disciplines selon quatre niveaux hiérarchiques. À la base, on trouve le niveau empirique des sciences fondamentales (mathématique, physique, biologie, sociologie, économie, etc.), au-dessus, le niveau pragmatique (architecture, ingénierie, agriculture, foresterie, etc.), puis le niveau normatif (politique, droit, planification, aménagement), et enfin au sommet, le niveau des valeurs (philosophie, éthique, théologie). La transdisciplinarité coordonne, transcende ces quatre niveaux hiérarchiques, depuis l'explication des phénomènes naturels ou sociaux, l'utilisation de ces connaissances sur les socio-écosystèmes pour les transformer et concevoir de nouvelles technologies, la définition d'un cadre normatif pour l'application d'innovations, de règles de vies en société, ou de régulations environnementales, enfin les valeurs qui guident les politiques mises en œuvre (démocratie, libéralisme économique, conservation stricte, etc.). L'enjeu des démarches transdisciplinaires est de réconcilier les disciplines dites fondamentales qui cherchent à décrire et à expliquer le monde tel qu'il est, celles de l'ingénieur qui visent à concevoir de nouvelles technologies et élaborer de nouveaux mondes, celles du droit et de la politique qui définissent les modes de gouvernance et les régulations des mondes actuels et en devenir, enfin, le domaine de la philosophie qui questionne les mondes que nous voulons construire, l'éthique et les valeurs du monde sur lesquelles ils reposent.

La transdisciplinarité n'est pas une nouvelle discipline ou une super-discipline mais un autre point de vue sur le monde, plus systémique et holistique, complémentaire des autres disciplines. Le passage des unes aux autres contribue à un enrichissement réciproque dans une meilleure compréhension de la complexité. Plutôt

que de renvoyer les disciplines dos à dos dans leurs paradigmes scientifiques respectifs, l'idée est de les associer dans une science de la complexité qui reconnaisse plusieurs niveaux de réalité dotés d'une certaine perméabilité. « Deux niveaux de réalité sont différents si pour passer de l'un à l'autre on doit changer de loi et de concept fondamental, tel que celui de causalité » (NICOLESCU, 2000). Par exemple, la distinction entre physique newtonienne et physique quantique supporte cette idée de réalités multiples fondées sur des cadres théoriques différents qui ne s'excluent pas mutuellement. Cette approche holistique des systèmes unifie des concepts jugés opposés par les démarches positivistes, telles que par exemple la raison et l'intuition, l'ordre et le désordre, etc. (MORIN et LE MOIGNE, 1999). Ainsi, croissance économique et conservation écologique, dont on reconnaît à la fois les complémentarités et les antagonismes, pourraient être unifiées dans une science du développement durable.

Concrètement, il est possible d'accéder aux différents niveaux de réalité, car à chacun d'eux est associé un niveau de perception particulier. Les scientifiques, trop souvent installés dans la plénitude de la raison, perdent de vue les autres niveaux de perception. Cependant, ils y sont bien vite ramenés lors des interactions avec les autres acteurs. L'enjeu pour avancer ensemble à travers le dialogue est de ne pas chercher à traduire tous les éléments de compréhension issus de la confrontation des points de vue dans leur propre niveau de la réalité rationnelle. Chaque niveau a sa propre légitimité et il convient d'établir des passerelles plutôt que de chercher à tout ramener à un niveau donné. Les expériences de plateformes de négociation sur la gestion de ressources communes montrent que la praxis peut contribuer à unifier différents champs théoriques, sources de controverses scientifiques. En effet, lorsqu'elles sont considérées en référence à la pratique de terrain, les théories montrent plus de complémentarités que de divergences. Ainsi, par exemple, l'agir communicationnel peut être analysé comme un cadre idéal où le dialogue fait évoluer les perceptions mentales de participants bien intentionnés (HABERMAS, 1981). L'existence de relations de pouvoir entre acteurs nécessite d'entrer dans des logiques de négociation qui passent par une meilleure connaissance mutuelle, une éventuelle redéfinition des acteurs et une transformation des enjeux et des objectifs. La recherche de compromis peut

passer par l'action stratégique (MERMET *et al.*, 2005). Ce faisant, les acteurs évaluent leurs forces réciproques et nouent des alliances pour se renforcer.

La théorie acteur-réseau est souvent mobilisée pour expliquer les dynamiques collectives (LATOURE, 1989 ; MURDOCH, 1998) au-delà de la compréhension des fonctions cognitives individuelles : information, évaluation, décision, action, représentation et émotion. La théorie de l'action située souligne l'importance du contexte et notamment du capital social sur le succès des plateformes de communication. Finalement, les cadres théoriques existants éclairent différentes facettes de l'action et leur donnent du sens. L'enjeu est de les combiner intelligemment pour atteindre différentes formes de compréhensions auxquelles les uns et les autres peuvent se référer pour construire ensemble un futur commun (MORIN et LE MOIGNE, 1999).

Les dispositifs d'apprentissage collectifs

Pour favoriser l'innovation sociale il convient de définir des espaces de négociation sur lesquels il est possible de trouver des compromis entre des objectifs souvent contradictoires plutôt que de rechercher des solutions optimales. Les problèmes sont co-construits avec les populations locales qui contribuent au processus adaptatif de résolution à travers une démarche d'apprentissage collectif. Le rôle des chercheurs est alors de créer les conditions d'un dialogue productif : (i) en fournissant des informations pertinentes qui mettent en relation différentes échelles spatiales et temporelles, et compréhensibles : qui correspondent aux schémas mentaux des personnes auxquelles elles s'adressent ; (ii) en identifiant et/ou en créant des fenêtres d'opportunité : périodes favorables à la négociation où les acteurs sont prêts à interagir sur des bases équilibrées ; (iii) en favorisant l'émergence de leaders, de nouveaux acteurs porteurs de légitimité vis-à-vis du groupe, ou de nouveaux réseaux capables de soutenir les dynamiques d'innovation.

Un nouveau champ de recherche émerge qui vise à généraliser les enseignements tirés d'expérimentations locales. Alors que l'on assiste à un double mouvement de globalisation et de renforcement des dynamiques locales, l'enjeu est de mettre au point des dispositifs de recherche capables dans un premier temps d'articuler ces échelles d'analyse du changement, puis dans un second temps d'engager des dynamiques intentionnelles d'innovations compatibles avec la « grande transition » vers un développement durable. Des *consortiums* scientifiques se sont mis en place ces dernières années pour porter au niveau global les travaux de recherche d'équipes dispersées. Les initiatives internationales telles que celles sur les dimensions humaines et institutionnelles du changement environnemental global (www.ihdp.org) facilitent la mise en commun d'expériences et de méthodes. Un effort de recherche particulier porte sur (i) la mise en place de dispositifs de recherche à long terme (observatoires, sites ateliers) qui permettent de suivre les transformations des socio-écosystèmes sur de longues périodes de temps et (ii) des études comparatives qui intègrent les connaissances empiriques issues de ces terrains grâce, par exemple, à des grilles d'analyse élaborées *a posteriori* (méta analyses) ou d'autres méthodes visant à l'intégration des trajectoires singulières dans des modèles généralisables (LAMBIN et GEIST, 2006). D'autres équipes travaillent sur les modes de gouvernance d'une transition intentionnelle autour (i) de dynamiques locales de collaboration en conception (COOK et BROWN, 1999 ; TEULIER et HUBERT, 2004), ou (ii) « d'arènes de transition » : expérimentations de large envergure dans un contexte d'implémentation de politiques publiques (VAN DE KERKHOF et WIECZOREK, 2005 ; KALJONEN, 2006). L'objectif est de passer au niveau supérieur, celui de la société (LATOUR, 1999). On change alors sans doute de niveau de réalité. Du statut de « moyen » de l'apprentissage organisationnel, le collectif devient « enjeu » de l'innovation sociétale.

Conclusion

Face à des civilisations en voie d'uniformisation sous l'effet de la mondialisation, de plus en plus sensibles aux problématiques

environnementales communes, mais qui revendiquent leurs spécificités sociopolitiques, il semble illusoire de penser qu'existe une voie unique ou une théorie unificatrice vers un nouveau projet global d'écologie politique. Les grands principes énoncés ci-dessus à propos des plateformes de négociation restent valides aux niveaux supérieurs. Les démarches d'apprentissage collectif prennent la forme de forums hybrides, conférences de consensus, jurys citoyens, etc. Ces méthodes contribuent à la transformation des modes de pensée, des cadres relationnels et des processus décisionnels dans une perspective de démocratie dialogique (ARGYRIS et SCHÖN, 1996 ; CALLON *et al.*, 2001). La recherche devient alors une aventure humaine de grande envergure... faite de réseaux, de controverses scientifiques, et d'implication citoyenne.

La construction d'un partenariat au Chili

Les programmes de recherche-formation
sur le thème « Société, agriculture
et environnement »

Patrick LIVENAIS
Démographe

Pablo ALVAREZ
Agronome

Hector Fabian REYES
Agronome

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, l'IRD et plusieurs institutions chiliennes développent en partenariat dans les zones arides méditerranéennes du Chili des recherches pluridisciplinaires sur le thème « Société, agriculture et environnement »¹ et au travers, successivement, des programmes :

- Limarí : « Environnement et développement durable de la zone aride du Chili », 1992-1996 ;
- Coquimbo : « Transformations des espaces ruraux et processus d'intégration régionale dans la IV^e région du Chili », 1998-2003 ;
- SEM-Chili : « Société, environnement et mondialisation dans le Chili aride », programme en cours depuis 2009².

¹ Pour l'IRD, ces recherches sur le biome « Milieux arides et méditerranéens » furent initiées au Chili, en comparaison à d'autres recherches conduites en Tunisie ou au Mexique, dans le cadre du département Milieu et activité agricoles (MAA) dirigé dans les années 1990 par Antoine Cornet.

² On trouvera, en annexe 1, des tableaux présentant les institutions partenaires, ainsi que les participants permanents de ces trois programmes (chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants).

Ces recherches sont fondées sur l'étude des relations entre les populations et leur environnement, à partir d'une analyse pluridisciplinaire des écosystèmes centrée sur trois facteurs essentiels de la production : la terre, l'eau et le travail. Elles mobilisent des chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants des sciences agronomiques au sens large (agronomie, hydrologie, pédologie), des sciences sociales (économie, démographie, géographie, sociologie) et des sciences de l'ingénieur (géomatique, télédétection et statistique).

Ce texte retrace et analyse l'expérience de partenariat scientifique partagée par des chercheurs français et chiliens, à travers les programmes de recherche-formation mis en place par l'IRD et trois institutions chiliennes : l'université du Chili (« La U »), l'université de La Serena (ULS) et le Centre d'information de ressources naturelles (Ciren) dépendant du ministère de l'Agriculture. Les arguments qui suivent concernent les programmes Coquimbo et SEM-Chili dans lesquels nous avons été et sommes encore impliqués. Mais la recherche est un processus cumulatif et nous souhaitons souligner que nos travaux ont amplement bénéficié des résultats du programme Limarí dirigé par Jean Pouget. Nous allons aborder dans ce qui suit la construction du partenariat, c'est-à-dire ce qui motive les choix de partenaires, et ensuite la force d'orientation de ces choix tout au long des programmes, qu'il s'agisse des thématiques de recherche, des activités de formation, des recherches de financement, et jusqu'à la stratégie finale de restitution et de publication des résultats.

La construction du partenariat

Les programmes Coquimbo et SEM-Chili, suivant des modalités propres, nous parlent de construction du partenariat, dans le sens où, à un partenaire de départ, sont venus s'ajouter de manière déterminante un ou plusieurs autres partenaires. Nous ne traiterons ici que des partenariats principaux (ayant fait l'objet de la signature de convention) développés par les parties françaises ou chiliennes à l'occasion de ces programmes.

S'agissant du programme Coquimbo, qui prenait le relais du programme Limarí, le partenariat de départ a concerné l'IRD (Laboratoire population-environnement-développement, LPED) et l'université du Chili de Santiago (la faculté d'agronomie et plus spécialement son centre Agricultura y Medioambiente, Agrimed, centre transversal commun à plusieurs départements de cette faculté). Ce choix initial signifiait à la fois une continuité, par rapport au programme Limari, et un ajustement, car le centre Agrimed, créé en 1997, correspondait bien à la démarche de recherche pluridisciplinaire visée.

Les missions de terrain réalisées tout au long de la première année du programme dans la région d'étude (région de Coquimbo, située à 400 km au nord de Santiago) ont progressivement montré qu'une collaboration avec l'université de La Serena s'imposait. Trois éléments ont été décisifs dans l'établissement d'un partenariat nouveau avec cette université : en premier lieu ses rapports étroits avec la société civile locale, c'est-à-dire en particulier avec les organisations publiques ou privées impliquées dans tout ce qui concerne les questions de développement rural³ ; en deuxième lieu le fait que ses enseignants-chercheurs, et particulièrement ceux du département d'agronomie installé à Ovalle (capitale de la province du Limarí, en pointe pour le domaine agricole), sont remarquablement au fait des réalités régionales concernant les questions foncières et d'usage de la ressource en eau ; en troisième lieu la curiosité, puis l'attrait de ces enseignants-chercheurs pour notre proposition de recherche pluridisciplinaire.

Ce partenariat avec l'université de La Serena, envisagé au départ comme un complément du partenariat avec l'université du Chili, a rapidement pris de l'ampleur, et son influence a été décisive sur le déroulement du programme Coquimbo : orientation des thématiques de recherche ; élaboration d'un plan de formation comprenant, d'une part, la formation diplômante au niveau doctoral pour les cadres de l'université de La Serena et, d'autre part, l'accueil permanent des étudiants français et chiliens participant au programme dans des

³ INE (Instituto Nacional de Estadísticas), Indap (Instituto de Desarrollo Agropecuario), SAG (Servicio Agrícola y Ganadero), Conaf (Corporación Nacional Forestal), Bienes Nacionales, Dirección de Aguas, Dirección de Riego, Inia (Instituto Nacional de Investigación Agraria), Juntas de Vigilancia de los ríos, Asociaciones de canalistas, Federación de Comunidades Agrícolas del Limarí, Museos de La Serena y Ovalle, Municipalidades y Conservadores de Bienes y Raíces.

locaux mis à disposition sur le campus d'Ovalle ; proposition d'une JEAI (voir plus loin) à la fin du programme Coquimbo.

S'agissant du programme SEM-Chili, le partenariat IRD-université de La Serena, en tant que partenariat principal, a été reconduit. Il continue de donner toute satisfaction aux parties. Il se développe aujourd'hui en synergie avec un nouveau partenariat noué à Santiago en 2010, avec le Ciren (Centre d'information de ressources naturelles du ministère de l'Agriculture), et plus spécifiquement avec son département de géomatique. Le Ciren centralise depuis vingt-cinq ans un ensemble de données statistiques et cartographiques concernant les ressources naturelles et les productions agricoles nationales, et il vient de se voir confier le monopole d'exploitation et de diffusion des données civiles du satellite Fasat-Charlie⁴. Ce partenariat avec le Ciren est stratégique pour l'accès direct à des données essentielles et de qualité, à une échelle globale, que nous croisons avec les données propres collectées à l'échelle locale.

La construction des partenariats principaux a eu et a des effets d'entraînement. Les programmes Coquimbo et SEM-Chili ont été et sont l'occasion du développement de réseaux de partenariat plus amples, à partir d'expériences nouvelles conjointes ou séparées (mais transparentes entre les parties du fait de la confiance instaurée), dans les domaines de la recherche, de la formation, ou de l'expertise : avec l'université de Cordoba (Argentine), avec la région Hérault (coopération décentralisée entre la région Hérault/Agropolis et la région de Coquimbo/CEAZA⁵), avec l'ITT (Institute for Technology and Resources Management in the Tropics and Subtropics de Cologne, Allemagne), avec AgroParisTech (France).

D'autres effets d'entraînement sont intervenus qui ont à voir avec le lien déjà évoqué que l'université de La Serena entretient avec la société civile. On signalera par exemple les missions réalisées en France (région Centre), en 2004 et 2005, par des délégations associant des chercheurs de l'université de La Serena et de l'INIA

⁴ Le satellite Fasat-Charlie est une commande du Chili à EADS Astrium. Le satellite a été lancé par une fusée Soyouz depuis le centre de l'Agence spatiale européenne en Guyane française en décembre 2011.

⁵ Le CEAZA (Centro de Estudios Avanzados en Zonas Áridas) est un centre d'excellence mis en place par la Conicyt (Comisión Nacional de Investigación Científica y Tecnológica) dans la IV^e région à partir d'une mise en synergie des principales institutions de recherche régionales. L'université de La Serena y participe.

(Instituto Nacional de Investigación Agraria), des fonctionnaires du SAG, des responsables des associations d'irrigation et des producteurs privés. Ces missions, financées respectivement par le Fonds national de développement régional (FNDR) et par Innova-Corfo (Programme innovation de la Corporación de Fomento de la Producción), ont permis des échanges sur les questions relatives à l'élevage caprin et sur les questions de gestion intégrée de la ressource en eau au niveau des bassins-versants⁶.

Construction du partenariat et thématiques de recherche

La collaboration construite entre chercheurs de l'IRD et enseignants-chercheurs de l'université de La Serena, à partir de leurs domaines de compétences respectifs (sciences sociales et sciences agronomiques), a été déterminante pour la définition de l'approche et des thématiques de recherche abordées lors des programmes Coquimbo et SEM-Chili. Pour l'essentiel, elle a signifié une prise de distance face à la vision communément admise associant aridité et désertification. Elle a conduit à centrer les recherches sur les conditions objectives de production agricole en milieu aride, c'est-à-dire sur les dynamiques des différents systèmes agraires identifiés (communautés agricoles des interfluvés côtiers, communautés agricoles de la haute cordillère, petite agriculture des vallées irriguées, agriculture d'exportation autour des barrages), et sur leurs interactions. Par interaction il faut entendre concurrence pour trois facteurs essentiels de la production : le travail, la terre et l'eau.

À l'arrivée, les recherches ont montré qu'il n'existait pas de progression inexorable de la désertification, et que l'aridité devait être considérée comme un contexte contraignant, plutôt que comme une malédiction stérilisante. Elles ont montré aussi les origines anciennes de l'état actuel du complexe sol-végétation. Elles ont montré encore

⁶ Au cours de ces missions, le programme de visite et les activités furent coordonnés, à partir du centre IRD d'Orléans, par Yveline Poncet.

que globalement les systèmes agraires actuels sont tout autant orientés vers la conservation des ressources naturelles que vers leur dégradation. Elles ont montré enfin que la viabilité socio-économique des systèmes agraires tournés vers le marché national était menacée, et que les politiques obsessionnelles encourageant systématiquement les agricultures à produire pour l'exportation devaient être questionnées.

La plus grande partie des travaux réalisés par les chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants, participants permanents des programmes Coquimbo et SEM-Chili, traduit cette vision. Il convient de faire ressortir l'importance donnée sur la période aux recherches sur la disponibilité, le renouvellement, les usages et les conflits concernant la ressource en eau, facteur décisif de la production en milieu aride. Ces questions sont en constante évolution, et la décision récente de l'État de privatiser la propriété des infrastructures majeures de stockage de l'eau (grands barrages alimentés par la fonte des neiges de la cordillère) montre que le sujet n'est pas clos.

Construction du partenariat et activités de formation

Au cours des programmes Coquimbo et SEM-Chili un accent particulier a été donné aux questions de formation. Face à un partenariat multiple, notre souci a été de satisfaire à la fois la demande chilienne et la demande française, en l'organisant. Le partenariat, construit avec l'université de La Serena, a été l'occasion de définir un cadre structuré et fonctionnel (unité géographique d'étude : la région de Coquimbo ; unité de structure d'accueil : le campus d'Ovalle) répondant à ces demandes. On distinguera, dans ce qui suit, la formation diplômante et la formation à la recherche par la recherche pour les étudiants en cursus universitaire.

La formation diplômante

Au cours des programmes Coquimbo et SEM-Chili 19 étudiants ont été encadrés, 8 de nationalité française, 11 de nationalité chilienne.

En termes de diplômes, il s'agit de 6 thèses de doctorat (1 français, 5 chiliens), 5 DESS ou master (4 français, 1 chilien) et 8 stages d'ingénieur (3 français, 5 chiliens). On trouvera dans l'annexe II un récapitulatif des étudiants encadrés, selon la nationalité et le diplôme, en rapport à ces programmes.

Deux commentaires pour mieux regarder ces chiffres :

- la demande chilienne en formation est forte. On a pris rapidement la mesure que dans le domaine de la formation diplômante elle consiste avant tout dans la réalisation de thèses de doctorat. Cet élément a été privilégié, et effectivement, 5 des 6 thèses réalisées dans le cadre de nos programmes l'ont été par des Chiliens, dont 4 à l'université d'Orléans sont le fait de participants institutionnels à ces programmes (université du Chili : 1 ; université de La Serena : 2 ; Ciren : 1). La cinquième concerne une étudiante chilienne de l'EHESS ;
- la stratégie d'encadrement pour les étudiants français a évolué avec le temps, dans le sens où même si l'ouverture subsiste envers diverses formations (en particulier, pour la réalisation de thèse), un choix privilégié existe depuis le programme SEM-Chili pour des stagiaires de longue durée (6 mois) en provenance d'AgroParis-Tech, institution avec laquelle une collaboration durable s'est installée (3 stagiaires depuis 2009).

La formation à la recherche par la recherche pour les étudiants de l'université de La Serena en cursus universitaire

Les programmes Coquimbo et SEM-Chili ont signifié, pour chaque système agraire étudié, la réalisation d'enquêtes quantitatives et qualitatives lourdes (en moyenne auprès de 300 familles). Le questionnaire de ces enquêtes comportait un volet socio-démographique et un volet agronomique⁷.

⁷ Le volet socio-démographique était centré sur le groupe familial : le chef de famille, son conjoint, ses enfants, ses ascendants, ses collatéraux. Les thèmes abordés pour chaque individu étaient l'activité, la formation et la mobilité. Le volet agronomique était centré sur l'exploitation agro-pastorale : la tenure de la terre, la main-d'œuvre employée, la production agricole et la commercialisation, les pratiques d'élevage, l'utilisation de la ressource en eau et les formes d'accès au crédit.

Dans le cadre du partenariat IRD-université de La Serena, un module de formation à la recherche par la recherche a été mis en place pour la réalisation de ces enquêtes. Ce module a concerné les étudiants de 5^e année du diplôme d'ingénieur agronome délivré par cette université. Les étudiants ont effectué la collecte des données (comme enquêteurs) et la mise en forme ultérieure de ces données (codification et saisie informatique). Une formation aux logiciels Data Entry et SPSS a été dispensée à cette occasion. Au total, 18 étudiants ont suivi ce module.

Outre l'aspect formation pour ces étudiants, il est clair que cette pratique a représenté également un gain de fiabilité pour la recherche.

Construction du partenariat et recherche de financement

Ce point est une évidence : la recherche de financement a répondu aux orientations en matière de thématique de recherche et d'exigence de formation définies dans le cadre du partenariat, en postulant à des appels d'offres *ad hoc*.

S'agissant de la recherche de financement concernant les orientations thématiques, un programme GEF (Global Environment Facilities) a été obtenu en 1998 auprès du Pnud, dont l'objectif était « La mise au point d'indicateurs biophysiques et sociaux pour l'étude des milieux arides et de la désertification au Chili ». L'année suivante (1999) un financement a été obtenu de la Fondation IBM pour le même objectif d'étude.

Pour satisfaire la forte demande de formation diplômante, et en particulier pour financer la réalisation de doctorats en France, nous avons choisi de postuler au programme Ecos de la collaboration bilatérale franco-chilienne entre le MAEE et la Conicyt. En rapport avec le programme Coquimbo, un programme Ecos a donc été obtenu en 2000 : « Suivi de la désertification, connaissance des systèmes d'élevage caprin, gestion de la ressource en eau : trois aspects pour la définition d'une politique environnementale dans la IV^e région du

Chili ». Ce programme Ecos a conduit à un lien fort avec l'université d'Orléans⁸ et à la réalisation de 2 thèses (1 française, 1 chilienne).

La réalisation des trois thèses de doctorat préparées par des Chiliens dans le cadre du programme SEM-Chili a été possible grâce à trois financements obtenus en postulant au programme JEAI de l'IRD (voir plus loin), au programme de bourses de thèse de l'IRD, et au programme de mobilité de l'ambassade de France à Santiago.

S'agissant toujours du domaine de la formation, mais cette fois en ce qui concerne la réalisation d'enseignements, nous avons obtenu en 2004 un programme Premer. Premer (une déclinaison du programme Prefalc) est un programme régional du MAEE qui a pour objectif de favoriser le partenariat interuniversitaire entre la France et le Conosur. Il correspond à la mise en place d'un module d'enseignement de niveau master II, dispensé en alternance au sein des universités latino-américaines participantes. Le module d'enseignement que nous avons proposé – « Les méthodes de collecte, de traitement et d'analyse de l'information dans les études des systèmes socio-économiques et environnementaux » – s'est inspiré directement des pratiques de recherche mises en œuvre lors du programme Coquimbo. Son objectif était de former des étudiants à la conception et à la réalisation de travaux expérimentaux pour l'étude des relations entre société, agriculture et environnement. Les aspects suivants étaient abordés : conception des études et stratégies de collecte ; méthodes statistiques et informatiques de traitement et d'analyse de l'information ; systèmes de représentation spatiale de l'information ; modélisation.

Notre participation à ce programme a correspondu à notre volonté de donner une dimension régionale à nos travaux, et a permis de jeter les bases d'une collaboration Sud-Sud entre le Chili et l'Argentine⁹.

⁸ La double direction du programme Ecos a été assurée par Jean-Paul Deléage (université d'Orléans), puis par Yveline Poncet (directrice du centre IRD d'Orléans) pour la partie française et par Fernando Santibañez (université du Chili) pour la partie chilienne.

⁹ Ce programme Premer a été initié avec quatre partenaires : le LPED (IRD/université de Provence) et l'université d'Orléans, pour la France ; l'université du Chili au Chili et l'université nationale de Córdoba en Argentine, pour le Mercosur. Il a ensuite été étendu à l'université de La Serena.

Un programme JEAI de l'IRD a été obtenu par nos partenaires de l'université de La Serena en 2006 « Acteurs, processus et conséquences du développement de la gestion privée des droits d'eau dans le Chili aride (Saaza) ». Cette implication s'est située dans le prolongement du programme Coquimbo, à un moment où nous étions appelés à d'autres tâches¹⁰. Le projet JEAI est donc intervenu, comme c'est son objectif, en tant que nouvelle étape de partenariat visant l'autonomisation. Mais il est intervenu aussi en tant que projet scientifique transversal : il s'agissait de permettre à nos partenaires chiliens d'approfondir la question du modèle de gestion privé des ressources hydriques dans le Limarí, comme thème d'une particulière importance pour le devenir de l'ensemble des systèmes agraires suivis par le programme Coquimbo et qui ont été repris ensuite par le programme SEM-Chili.

Au cours de ce programme JEAI, comme il a été signalé antérieurement, un doctorat a été réalisé par un enseignant-chercheur chilien, et une bourse IRD (DSF : département soutien et formation) a été obtenue pour la réalisation d'un autre doctorat, cette fois par une étudiante chilienne de l'EHESS.

Construction du partenariat et stratégie de restitution et de publication des résultats de la recherche

Une caractéristique commune aux trois programmes conduits en partenariat (Limarí, Coquimbo, SEM-Chili) a été et est d'opter pour des restitutions publiques dans la IV^e région du Chili des résultats des recherches lors de colloques, et pour des publications finales et

¹⁰ La direction du LPED pour Patrick Livenais (2004-2007) ; la direction du CEAZA pour Pablo Alvarez (2006-2009).

principales de ces résultats sous forme d'ouvrages collectifs, et en langue espagnole :

– programme Limarí : « Ambiente árido y desarrollo sustentable: la provincia de Limarí ». Pouget Marcel, Caviedes Eugenio, Hamelin Philippe, Rémy Dominique, Mathieu Renaud, Lira Veronica, Alvarez Daniel, Santiago : universidad de Chile, Orstom, 1996, 103 p ;

– programme Coquimbo : « Dinámicas de los sistemas agrarios en Chile árido: la región de Coquimbo ». Livenais Patrick y Aranda Ximena. (eds). LOM Ediciones, Santiago, 2003, 502 p. http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-03/010033862.pdf

À l'initiative de la représentation IRD/CNRS au Chili, cet ouvrage épuisé a été réédité sous forme digitale (CD) en 2011 : http://fciencias.userena.cl/index.php/noticias/ver/noticia/instituto_franc_lanza_libro_digital_sobre_vida_agraria_regional/departamento/facultad_de_ciencias

La publication en langue espagnole des résultats de synthèse signifie une garantie de lecture qui va au-delà des milieux académiques et vise, dans la société civile, un éventuel impact des recherches. Elle représente *in fine*, mieux que tout autre signe, le pacte de partenariat de développement.

Il reste que les chercheurs et enseignants-chercheurs, français comme chiliens, sont aussi évalués dans leurs systèmes nationaux respectifs à partir de la publication dans des revues. Le pacte de partenariat a donc consisté aussi à faire face à cette exigence, à partir d'un choix de revues en langue française, anglaise, et... espagnole.

Conclusion

Nous avons essayé dans ce texte de « rendre compte » de la manière dont nous avons construit notre partenariat de recherche. Il y est question surtout du choix de partenaires privilégiés et de ses implications sur l'ensemble des activités menées : orientation des thématiques de recherche, plan de formation, recherche de financement, valorisation des résultats ; mais aussi de contacts avec la société

civile conduisant à des partenariats public-privé ; et enfin d'une volonté chilienne d'extension en réseau de ce partenariat principal. Nous allons en guise de réflexion finale et de perspective revenir sur ces trois points.

Des choix de développement de nouveaux partenariats privilégiés sont intervenus au cours des programmes Coquimbo et SEM-Chili dont on a présenté les motivations. Ces choix nous ont conduits d'abord vers une université régionale (université de La Serena), moins prestigieuse que les grandes universités de Santiago, mais plus efficace pour nos objets de recherche. Ces choix nous ont fait revenir ensuite à Santiago (Ciren), technologie centralisée oblige... Si ces choix ont pu intervenir, c'est en grande partie du fait de l'existence du régime d'expatriation en vigueur à l'IRD qui autorise une prospection, et conduit à un partenariat diversifié, en constante construction¹¹. « *Ojalá* » qu'est-ce que cela veut dire ? Sa permanence, y compris pour les pays émergents !

Une caractéristique forte du Chili émergent est que ses universités, encore plus en province qu'à Santiago, entretiennent un lien fort avec la société civile. Ce lien s'explique en grande partie par la recherche permanente de financement à laquelle ces universités sont soumises (le budget des universités repose sur l'apport des familles, il n'existe pas de crédits récurrents, le succès aux appels d'offres du Conicyt reste aléatoire). Ce lien conduit à des expériences sans cesse renouvelées de partenariats public-privé. Notre pratique de partenariat avec l'université de La Serena, et ce fut nouveau pour nous, a souvent consisté à participer à de telles expériences.

Ici d'un point de vue chilien, et ceci concerne les trois institutions principales impliquées dans les programmes Coquimbo et SEM-Chili : université du Chili, université de La Serena, Ciren, un élément ressort qui synthétise les attentes : le partenariat doit permettre

¹¹ Point souligné par le Conseil scientifique de l'IRD : « Les chercheurs de l'IRD, qui travaillent "sur" et "pour" les Suds, le font "dans" les Suds, à partir d'un usage approprié des diverses formes de l'expatriation : affectation, mission de longue durée, mission courte. Là encore, on ne soulignera jamais assez l'apport fondamental de ce dispositif d'expatriation "*made in IRD*" qui favorise une assimilation rapide des réalités locales, et enrichit la collaboration avec le partenariat (nos collègues des Suds ne s'y trompent pas, qui distinguent sur ce point la France, *via* l'IRD, des autres pays présents sur le marché de la coopération scientifique) » (*L'IRD demain*, contribution du Conseil scientifique à la réflexion stratégique, juin 2010).

de progresser sur un diagnostic des réalités locales, mais dans une perspective globale. Le pacte de partenariat est donc un défi conjoint qui consiste en un élargissement qui va au-delà du territoire national, considère l'analyse comparative, propose une perspective Sud-Sud, comme un regard Sud-Nord, et conduit pour les enseignants-chercheurs chiliens à de nouveaux réseaux de recherche et formation, des possibilités de publications conjointes, et de valorisation de la recherche dans le contexte international.

Annexe I

Institutions partenaires et participants permanents des programmes

Programme Limarí (1992-1996)

Université du Chili	IRD	
<i>Chercheurs et enseignants-chercheurs</i>		
E. Caviedes (phyto-écologue)	J. Pouget (pédologie)	
	Ph. Hamelin (démographie)	
	D. Rémy (informatique)	
<i>Étudiants (DESS, thèse)</i>		
V. Lira (agronomie)	R. Mathieu (agronomie)	
D. Alvarez (agronomie)		

Programme Coquimbo (1998-2003)

Université du Chili	IRD	Université de La Serena
<i>Chercheurs et enseignants-chercheurs</i>		
F. Santibañez (climatologie)	P. Livenais (démographie)	P. Alvarez (agronomie)
L. Morales (télédétection)	D. Dubroeuq (pédologie)	F. Reyes (agronomie)
	Ph. Hamelin (statistique)	
<i>Étudiants (stage, DESS, DEA, thèse)</i>		
L. Morales (télédétection)	N. d'Andréa (géographie)	P. Alvarez (agronomie)
G. Soto (agronomie)	E. Janssen (sociologie)	S. Kolimbakovic (agronomie)
M. Duran (géomatique)	N. Cialdella (pastoralisme)	
	E. Cornevin (économie)	
	P. Coutard (économie)	

Programme SEM-Chili (depuis 2009)

Université de La Serena	IRD	Ciren
<i>Chercheurs et enseignants-chercheurs</i>		
P. Alvarez (agronomie)	P. Livenais (démographie)	M. Duran (géomatique)
F. Reyes (agronomie)	Ch. Prat (Pédologie)	
<i>Étudiants (stage ingénieur, thèse)</i>		
F. Reyes (agronomie)	T. Heran (sociologie)	M. Duran (géomatique)
N. Rivera (agronomie)	M. Wilt (agronomie)	
R. Poblete (agronomie)	G. Le Borgne (agronomie)	
M. Geldes (télédétection)	M. Lemahieu (agronomie)	

Annexe II

Formation diplômante :

Récapitulatif des étudiants encadrés selon la nationalité et le diplôme

Programme Limarí (1992-1996)

Diplôme	Chiliens	Français	Total
Master	2		2
Doctorat		1	1
Total	2	1	3

Programme Coquimbo (1998-2003)

Diplôme	Chiliens	Français	Total
Stage ingénieur	2		2
DESS		3	3
Master	1	1	2
Doctorat	2	1	3
Total	5	5	10

Programme SEM-Chili (depuis 2009)

Diplôme	Chiliens	Français	Total
Stage ingénieur	2	3	5
Master	1		1
Doctorat	3		3
Total	6	3	9

De la « situation de partenariat » à la « relation de partenariat »

Quelle place pour l'anthropologie ?

Charles-Édouard DE SUREMAIN

Anthropologue

I Introduction

« Qu'en est-il du projet X exactement ? Sais-tu sous quelle forme je pourrais y participer ? C'est plutôt du genre usine à gaz où tout le monde est dilué ou projet où tout le monde est censé travailler main dans la main en interconnaissance ? ». C'est en ces termes que je me suis adressé, par mail, à une collègue qui m'informait du financement d'un projet où j'étais associé, mais auquel je n'avais que très peu participé lors de la phase de montage.

Autre exemple : « C'est officiel, le projet Y que j'ai présenté et auquel je vous ai associé bénéficie d'un financement à dépenser dans le courant de l'année. Pourriez-vous me faire part de vos intentions, souhaits ou suggestions pour utiliser cet argent ? L'idée, il faut le rappeler, est que tout cela nous conduise à élaborer un projet collectif. Pouvez-vous me répondre d'ici la fin du mois ? ». Cette fois, c'est moi qui rappelle à mes collègues qu'ils/elles sont associé(e)s à un projet dont le détail est déjà bien loin dans leur esprit. Je leur envoie d'ailleurs ledit projet en fichier attaché.

Si j'en réfère aux expériences de plusieurs collègues et aux miennes, ces situations ne sont pas exceptionnelles. Remémorer au chercheur

qu'il est « partenaire »¹ dans un projet est sans doute une conséquence directe de la profusion des demandes de financements auxquelles il se doit de répondre. Dans ce contexte, répondre positivement à une sollicitation, sans savoir réellement à quoi on s'engage, n'est pas si rare. Au-delà de la profusion des demandes, cependant, ce sont les motivations, conditions et conséquences de l'engagement du chercheur qui sont en jeu. Il peut s'agir de contenir un collègue qui requiert la participation administrative d'un collègue de tel ou tel grade (DR, HDR...) ; il y a l'espoir du chercheur de participer à quelques publications « au cas où » le projet soit financé ; il y a la logique d'appartenance à un réseau qui appelle, à un moment donné, des collaborations concrètes ; il y a l'obligation de répondre positivement à une injonction hiérarchique ; il y a, enfin, la nécessité de répondre à divers dons et contre-dons conformément au principe de la logique d'échange de services entre chercheurs. Mais la raison qui nous intéresse plus spécifiquement ici est l'importance donnée au partenariat dans les principales « missions » de l'anthropologue qui travaille à l'IRD². Comment cette mission est-elle vécue par le chercheur ? En quoi exerce-t-elle une influence, et laquelle, sur sa recherche ? L'anthropologie qui en résulte s'en trouve-t-elle modifiée et en quoi³ ?

De la « situation de partenariat » à la « relation de partenariat »

Dans la recherche pour le développement, l'incitation à travailler « dans le partenariat », aussi forte et contraignante soit-elle, ne fait pas pour autant l'objet d'une réflexion suivie et approfondie de la part des chercheurs et des institutions. À ce point que l'on peut

¹ Dans la définition du mot « partenaire », les niveaux individuel et collectif sont confondus : « Personne avec laquelle on converse, on discute, etc. » et « Personne, groupe, pays avec lesquels on est en relation à l'intérieur d'un ensemble social, économique, etc. ». Cf. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/partenaire/58352>.

² Il serait intéressant de savoir depuis quand le mot « partenaire » est employé à l'IRD, et celui qu'il a éventuellement remplacé.

³ Je ne traite pas, ici, la question cruciale des répercussions du partenariat sur les populations « bénéficiaires » des projets de développement.

légitimement s'interroger sur ce que recouvre, ou qui recouvrent, ces fameux « partenaires » dont la collaboration à un projet est quasiment un sésame conduisant à sa prise en considération : ne pas avoir de partenaires ne revient-il pas, en effet, à se priver de tout support institutionnel ? Au cours de mes recherches, la question des partenaires et du partenariat s'est posée de façon récurrente, mais pas toujours explicitement et dans les mêmes termes. C'est, le plus souvent, « en situation », et également *a posteriori*, que j'ai mené une réflexion plus ou moins rigoureuse et aboutie sur la question. Il est vrai que, dans la plupart des cas, cette réflexion eût été vaine tant la priorité portait davantage sur les objectifs scientifiques des projets que sur les conditions de leur réalisation. De fait, une fois les projets financés et lancés, il fallait plutôt faire « comme si » tout allait pour le mieux avec les partenaires que s'arrêter sur le contenu, la portée et le sens de la « relation de partenariat » ainsi postulée⁴.

Rétrospectivement, au terme d'une sorte de « retour sur expérience » mené pendant la rédaction de mon HDR, j'ai réfléchi à l'élaboration d'une grille d'analyse, à usage personnel, permettant de comprendre les situations de partenariat hétérogènes dans lesquelles j'ai été impliqué. Certes, lors du déroulement de mes activités de recherche, j'avais déjà « évalué » ce partenariat à partir de critères plus ou moins constants. Mais je me propose ici d'étoffer ma démarche en systématisant quelque peu cette grille afin de mieux délimiter, comprendre et apprécier la portée des différentes situations de partenariat dans lesquelles l'anthropologue est susceptible de s'engager.

La situation de partenariat : critères de définition

L'application de la grille n'a pas pour finalité de déterminer un score permettant d'inclure ou d'exclure définitivement un partenariat. Elle ambitionne plutôt de poser les jalons de discussions constructives qui constituent l'un des préalables nécessaires au déroulement éclairé de tout projet de recherche.

⁴ La notion de « relation de partenariat » s'inspire de celle de « relation ethnographique » (FABIAN, 1983 ; Ateliers d'anthropologie, 2009 ; LESERVOISIER (éd.), 2005 ; BENSA, 2007).

La première variable de la grille vise à mieux connaître les conditions générales dans lesquelles s'est constitué le partenariat : a-t-il été « créé », est-il « ancré », « prétexte », « imposé » ou « sollicité »⁵. Ce que j'entends par ces différents types de partenariat sera expliqué plus loin. À cette première question, suivent celles de la conformité du partenariat par rapport aux objectifs scientifiques du projet, de la compatibilité des valeurs éthiques du partenaire autour de la recherche (qu'il s'agisse d'un individu ou d'une institution), de la pertinence entre les différentes disciplines mobilisées (s'il y a lieu), de la capacité administrative à coordonner un projet (s'il y a lieu), de la plus ou moins grande difficulté du montage administratif et, enfin, celle de la potentialité d'un développement du partenariat à plus long terme. À ces différentes variables, il convient de répondre par les qualificatifs de « forte », « moyenne » ou « faible ».

Constitution du partenariat X <i>Créé/Imposé/Sollicité/Prétexte/Ancré</i>	
Conformité aux objectifs du projet <i>Forte/Moyenne/Faible</i>	
Compatibilité des valeurs éthiques autour de la recherche <i>Forte/Moyenne/Faible</i>	
Pertinence disciplinaire <i>Forte/Moyenne/Faible</i>	
Capacité administrative <i>Forte/Moyenne/Faible</i>	
Difficulté du montage administratif <i>Forte/Moyenne/Faible</i>	
Potentialité du partenariat à long terme <i>Forte/Moyenne/Faible</i>	

■ Figure 1

La situation de partenariat : grille d'analyse compréhensive

Cette grille a une dimension quelque peu « subjective » dans la mesure où, selon le statut de celui qui la remplit (le chercheur IRD ou son « partenaire »), elle peut aboutir à des résultats très différents.

⁵ Les expressions de partenariat « prétexte » et « ancré » sont empruntées à Francine SAILLANT (1999) à propos de la mobilisation de la pluridisciplinarité dans l'étude des soins. La question de la pluridisciplinarité, d'ailleurs, se pose dans des termes très proches de ceux du partenariat. Cf. aussi RUBIN DE CELIS *et al.*, 2000.

D'ailleurs, si cette grille a été conçue initialement pour le chercheur IRD, elle peut parfaitement être soumise à l'ensemble des chercheurs impliqués dans le projet de recherche. Cette procédure permettrait à l'évidence de croiser, de recouper et donc de mieux apprécier les points de vue.

Sans doute est-il possible d'affiner davantage la grille par des variables assorties de critères supplémentaires et complémentaires. Ainsi, pourrait-on envisager de tenir compte des publications (caractère collectif, portée internationale...), des partenariats passés ou encore de l'expérience (de l'équipe, de l'institution, des chercheurs) en termes de recherche dans le développement.

Anticiper une situation de partenariat ?

Cette grille d'analyse peut-elle avoir une dimension prospective dans les projets de recherche pour le développement ? Pourrait-elle permettre de prendre des précautions afin d'éviter les malentendus et fausses attentes résultant d'un partenariat insuffisamment explicité ? Pour ma part, je n'ai pas pensé cette grille comme un outil de planification du partenariat de la recherche, mais comme un outil réflexif facilitant la prise de recul par rapport à l'expérience de terrain, pour tirer des enseignements. L'essentiel n'est pas d'accumuler des informations à des fins de comptage ou de contrôle : il est de comprendre ce qui confère à un partenariat sa spécificité en termes d'affinité administrative, éthique et scientifique. De façon opératoire et pragmatique, la grille a pour objectif, compréhensif, de mettre au clair ce qui a pu rester un impensé dans une situation de partenariat, alors même qu'il s'agit de l'une des conditions premières de l'exercice de la recherche. Plus fondamentalement – à la manière d'un déclencheur ou d'un « embrayeur » en linguistique – le dessein de la grille est de s'interroger sur la nature de la relation mise en œuvre dans le cadre d'une recherche l'ayant suscitée à l'origine : s'agit-il d'une collaboration, d'une juxtaposition de personnes et/ou d'institutions, d'une cohabitation, d'un compagnonnage ? Autrement dit, la situation de partenariat débouche-t-elle sur une relation de partenariat symétrique dans laquelle la mise en synergie des moyens et des ressources tant matérielles que scientifiques s'opère sur un même objet à un même moment ?

La grille d'analyse se présente ainsi comme un outil permettant de recueillir des éléments de réponses à des questions d'importance qui sont généralement peu ou insuffisamment posées et discutées explicitement. Il va de soi qu'elle n'est pas uniquement destinée aux partenaires du Sud : elle l'est également à ceux du Nord. C'est même à cette seule condition que peut s'engager une réflexion approfondie sur la situation de partenariat et la relation de partenariat. Au-delà, le pari est d'explicitier les enjeux locaux de pouvoir qui restent dans l'ombre (clientélisme, conflits politiques et d'intérêt ou encore de personnes) pour parvenir à une certaine transparence.

La question du « meilleur partenaire » possible a-t-elle un sens ? Exemples du Sud et du Nord

Pour illustrer plus précisément la démarche, je prendrai ici quelques exemples de situations de partenariat auxquelles j'ai été confronté. Je ne traiterai que la variable – ou la question – de la constitution du partenariat pour envisager le type de relation de partenariat mis en œuvre. Non pas que les autres questions soient secondaires, mais plutôt que celle-ci me semble à la fois délicate à aborder et riche en enseignements.

Le partenariat « ancré »

Il s'agit d'un partenariat caractérisé par la mobilisation d'équipes qui se connaissent – pour avoir déjà travaillé ensemble – ou qui se connaissent suffisamment pour estimer – plus ou moins explicitement – qu'elles peuvent se passer de discussions et autres éclaircissements préliminaires. Le risque de ce type de partenariat est, entre autres, de céder à une certaine routine : « on sait » par avance que le projet se déroulera « normalement » avec ces chercheurs, ce réseau, cette équipe... D'où, parfois, une absence relative d'esprit critique à l'intérieur de l'équipe de recherche – c'est-à-dire parmi les

partenaires impliqués dans le même projet. Sur le plan scientifique, les partenaires se complètent utilement, les activités sont interdépendantes et s'emboîtent les unes les autres. Dans ce cas, on peut parler de *collaboration* de travail efficace, mais pas nécessairement très inventive en termes de valorisation.

C'est la situation que j'ai rencontrée lors d'un projet de transfert de technologie, de changement de comportement et d'amélioration de l'alimentation de complément de l'enfant sur le plateau Kukuya au Congo entre 1995 et 1997. La recherche a été menée par l'équipe de Nutrition de l'IRD et un ensemble de partenaires (ministère de la Santé congolais, Unicef, Université...) qui travaillaient ensemble depuis plus de dix ans. Lorsque j'ai rejoint le projet, il a fallu que je développe ma propre activité – consistant en une enquête ethnographique – en m'affranchissant d'un protocole de recherche au sein duquel elle n'était pas prévue. Dans ces conditions, mes résultats de recherche ne se sont pas facilement inscrits dans l'ensemble des « résultats » reconnus comme tels par mes collègues nutritionnistes. Pour ce faire, j'ai dû convaincre mes partenaires et aussi modifier mes habitudes de valorisation⁶.

Partenariat « prétexte »

Il s'agit d'un partenariat opportuniste, construit de toutes pièces pour les « besoins de la cause ». Les partenaires potentiels se connaissent peu ou mal. S'il ne conduit pas systématiquement à l'échec, ce partenariat comporte une part de risque importante. De fait, tout partenaire potentiel (individu, institution ou réseau) est précédé – à tort ou à raison – d'une certaine réputation : les bribes d'informations sur le niveau scientifique supposé des uns et des autres circulent très vite (web, colloques, commissions...). Dans cette situation, des mises au point scientifiques comme administratives et financières sont indispensables pour lever sous-entendus, doutes et soupçons. C'est tout particulièrement le cas lorsque, par exemple, le bailleur de fonds exige la désignation d'un partenaire du Sud comme coordinateur général du projet. Cette condition requiert

⁶ Cette expérience est décrite et analysée dans ATLANI-DUAULT et VIDAL (éd.), 2009.

des ajustements et des compromis à même d'enrayer le bon déroulement du projet s'ils sont mal ou insuffisamment explicités – en tout cas peu assumés par les différents partenaires. Au pire, le partenaire du Sud (généralement) peut se sentir instrumentalisé et adopter une certaine résistance passive vis-à-vis de telle ou telle activité scientifique ou tâche administrative. Au mieux, l'entraide fonctionne et un réel transfert de compétences s'opère « dans l'action », sur le terrain. L'idéal, dans ce cas, est que les partenaires du Nord assument leur vocation de « formateurs » (entendu dans le sens que lui donne l'institution), tandis que les partenaires du Sud gagnent en compétences comme en visibilité sur la scène scientifique internationale. Dans ce cas, l'idée de *juxtaposition* semble illustrer la façon dont les partenaires conçoivent leurs activités respectives au sein du projet.

J'ai vécu ce type de situation dans le cadre d'un projet sur l'approche globale de la santé de l'enfant en Bolivie et au Pérou entre 1998 et 2003. Le format des projets Inco-DC imposait quatre partenaires, deux du Nord et deux du Sud, avec la coordination scientifique et administrative d'un partenaire du Sud. Pour faire fonctionner le projet, un mode de coordination parallèle s'est mis en place (sous l'égide d'un des partenaires du Nord). Mais celui-ci a rencontré plus ou moins de succès compte tenu de la motivation très relative du dit partenaire pour assumer cette lourde charge. Concrètement, le projet a donc été coordonné et administré en parallèle par un petit groupe de trois chercheurs, dont deux de la même équipe du Nord, laquelle n'était pas celle qui était censée coordonner et administrer le projet... Dans ce cas, les malentendus entre partenaires sont inévitables⁷.

Partenariat « imposé »

Un projet de recherche s'accommode très difficilement de l'imposition d'un partenaire pour diverses raisons évidentes : défiance, sentiment de compétition exacerbé, faible compréhension des cadres théoriques et méthodologiques des uns et des autres...

⁷ Sur ce projet, cf. ATLANI-DUAULT et VIDAL (éd.), 2009 ; SUREMAIN *et al.*, 2003 ; LEFÈVRE et SUREMAIN, 2004.

L'ensemble du déroulement du projet, de sa conception à la valorisation est soumis aux non-dits et, par voie de conséquence, aux malentendus. Dans ce cas, il est bien évidemment très difficile de tendre vers un objectif et des réalisations communes, sauf au prix de rapports de force qui, s'ils restent le plus souvent feutrés, n'en sont pas moins délétères. Dans le contexte du développement, cette situation n'est pourtant pas si rare : elle répond le plus souvent à des injonctions administratives et technocratiques auxquelles le chercheur ne peut déroger. La difficulté, pour les chercheurs, est de fonctionner sur un mode de *cohabitation* qui ne nuise pas au projet dans son ensemble.

Partenariat « sollicité »

Ce partenariat fonctionne sur le mode d'une alliance mutuellement consentie et éclairée. Les partenaires ne se connaissent pas nécessairement à l'origine, mais s'approprient mutuellement avant de sceller un accord autour d'un projet. C'est probablement la situation la plus stimulante pour le chercheur qui jouit alors de la liberté d'exposer ses façons de faire, dans le format qui lui sied, et d'en débattre ouvertement avec ses partenaires potentiels. À vrai dire, ce partenariat est sans doute celui qui pratique le plus la réflexivité. Débattre, d'une certaine façon, est l'un des préalables incontournables à l'existence du projet. D'où l'épanouissement possible d'une forme de *compagnonnage*, autrement dit de respect et de complicité, pouvant s'avérer durable, dans le travail.

Il va de soi que ces différentes situations de partenariat (ancré, prétexte, imposé, sollicité) ne sont pas exclusives les unes des autres ; le plus souvent, elles coexistent ou se succèdent au sein du même projet ; elles évoluent et se transforment au gré du développement de ce dernier. Entre les partenaires imposés (par un ministère, une équipe de recherche), sollicités (pour les besoins ponctuels du projet), prétextes (servant plus ou moins d'alibi pour développer la recherche) ou, au contraire, ancrés (fruit d'une interconnaissance ou de liens personnels de longue durée), tous les cas de figure sont possibles. Dans la mesure où les situations de partenariat sont faites de relations sociales – les relations de partenariat –, aucun schéma préconçu et mécanique ne s'applique en la matière.

Quel partenariat pour quelle anthropologie ?

Parmi les relations sociales qui animent un projet, celles que l'anthropologue entretient avec ses partenaires sont-elles spécifiques ? En quoi ces relations ont-elles, éventuellement, des conséquences sur la façon de « faire » de l'anthropologie⁸ ? La grille d'analyse présentée ci-dessus pose la question de savoir si la situation de partenariat, qui engage des relations de partenariat complexes et enchevêtrées – lesquelles contribuent à construire cette situation et à lui donner un sens –, est propice, ou non, à l'exercice de la recherche en général et de l'anthropologie en particulier.

Dans une relation de partenariat, comme dans une « relation ethnographique »⁹, surviennent indéniablement des différends quant à la nature de l'échange qui la caractérise. Mais les conséquences n'en sont pas pour autant inéluctables. Ces différends peuvent entraver le processus (compétition, court-circuitage) ou au contraire le stimuler (volonté de bien ou de mieux faire). Un partenariat « imposé » sur la base d'une décision d'ordre institutionnel (ou géopolitique, en l'occurrence) comporte de nombreuses inconnues, mais n'est pas nécessairement condamné à l'échec ; inversement, un partenariat « négocié » sur la base de relations interpersonnelles et scientifiques préexistantes peut tourner au fiasco.

D'où la nécessité, comme je l'ai indiqué plus haut, de prendre tout le temps, ou de créer les occasions nécessaires, pour que les différends partenaires impliqués dans un projet puissent expliciter leurs attentes, motivations, contraintes et ambitions scientifiques. Cela peut prendre la forme de réunions régulières – et relativement formelles – au cours desquelles chacun expose ses référents conceptuels, théoriques et méthodologiques. Cette étape est encore plus importante dans les projets pluridisciplinaires.

⁸ Pour reprendre le titre d'un ouvrage récent de Laurent VIDAL (2010).

⁹ Comme l'a montré Jeanne FAVRET-SAADA (1977), il s'agit de la « juste distance », c'est-à-dire de la place que les membres de la société d'accueil assignent à l'anthropologue et de la façon dont il s'en accommode pour construire son objet d'étude.

Mais cette étape scientifique – indispensable lorsque l'on établit un partenariat – ne suffit pas toujours à construire un véritable lien. L'inégalité des ressources et des statuts, les contingences historiques, les affinités interpersonnelles et bien d'autres éléments sont, à l'évidence, incontrôlables. Au mieux s'agit-il d'en être conscient et de composer avec eux, de façon à ce que le déroulement du projet n'en pâtisse pas trop. Le fait de se parler est sans doute une étape, sachant que l'essentiel du problème est probablement ailleurs et qu'il se situe davantage du côté de l'échange intellectuel, plus ou moins inégal, selon les ressources dont dispose chacun des partenaires. Entre la communication et les considérations institutionnelles, s'immiscent les logiques statutaires, l'inégal accès à la culture scientifique (notamment en raison de son coût), la moindre reconnaissance du diplôme (pour des raisons objectives ou de « prestige ») ou la faible maîtrise de la langue dominante (l'anglais, la plupart du temps). Ces éléments constituent non pas des obstacles ou des biais, mais des données de base dont la prise en compte est inévitable dans l'établissement de la relation de partenariat.

Se posent également, de manière transversale, des considérations éthiques. Mener des recherches pour, sur et dans les pays en développement ou émergents peut difficilement se passer de collaborations scientifiques avec des partenaires (chercheurs, équipes, institutions) de ces mêmes pays. Mais l'origine ou l'implantation physique du partenaire est-elle une garantie suffisante pour l'établissement d'une relation de partenariat constructive et pour le bénéfice du pays considéré ? Rien n'est moins sûr.

Les défis posés par la relation de partenariat se situent donc à des niveaux fort différents : éthiques, institutionnels, personnels, scientifiques... Pour n'insister que sur ce dernier point, force est de constater que le déroulement de l'enquête de terrain de l'anthropologue se trouve nécessairement affecté par cette relation, car, s'il joue le jeu, il se doit de travailler en bonne intelligence avec « son » partenaire. Aussi, cette relation de partenariat, faut-il le souligner, n'a plus rien à voir avec celle, quelque peu passée sous silence dans la littérature, de l'anthropologue d'antan avec ses kyrielles d'assistants (interprète, guide, chauffeur...) ¹⁰. Cette question n'est pas sans

¹⁰ Cf. cependant STOCKING (1983) sur ces aspects.

rappeler les problèmes éthiques et méthodologiques – voire politiques – qui se posent à l’anthropologue confronté au choix, plus ou moins assumé, de ses « informateurs ». De fait, l’anthropologue n’est-il pas tenté, avec ses partenaires, de revivre les travers qu’il a parfois avec ses informateurs, à savoir de les considérer comme des interlocuteurs obligés avec lesquels il se doit de composer ?

Il s’agit, en l’occurrence, non seulement de se communiquer des données entre partenaires « d’égal à égal », mais également de se les approprier et de les interpréter « à plusieurs ». Dans la situation de partenariat, se pose finalement la question des limites de la participation d’une sorte de « tiers-égal » – comme dans la relation ethnographique, de type dyadique, qui lie l’anthropologue et son informateur¹¹.

Conclusion

En recourant à la grille d’analyse, il n’est nullement question de distinguer les « bons » des « mauvais » partenaires ou encore de les hiérarchiser. Il s’agit plutôt de se donner un moyen, parmi d’autres, de comprendre une situation de partenariat « provoquée » à l’origine par l’application d’une logique institutionnelle, en décryptant les relations qui la font vivre. Si, à l’instar d’autres chercheurs, l’anthropologue est, la plupart du temps, « relativement aveugle par rapport à ses propres pratiques » (BENSA, 2007), l’outil peut contribuer à atteindre l’« intelligence des circonstances » selon la formule de DESCOLA (1993). De fait, dans la plupart des projets, les modalités d’émergence du partenariat sont tuées, ainsi que les micro-décisions et les négociations qui la sous-tendent. En s’appuyant sur des éléments concrets, qui s’expriment dans des registres distincts

¹¹ Il s’agirait, en quelque sorte, d’une autre forme de « triangulation » : elle porterait non pas sur la mise en comparaison de méthodologies différentes sur des données identiques, mais sur le recueil et l’analyse même des données par au moins deux chercheurs.

et essentiels, l'analyse débouche sur une compréhension des circonstances qui font exister le partenariat.

À un autre niveau, complémentaire, il est envisageable de réaliser une auto-évaluation du partenariat, une fois le projet achevé. L'intérêt est cette fois de se polariser sur le partenariat tel qu'il a été vécu et éprouvé par les partenaires en tant qu'individus inscrits dans une situation de partenariat. C'est l'expérience, fructueuse, qui a été tentée lors du projet auquel j'ai participé en Bolivie et au Pérou sur l'approche globale de la santé de l'enfant (LEFÈVRE 2003 ; LEFÈVRE et SUREMAIN, 2004). Dans le cadre d'un questionnaire auto-administré, en l'occurrence, les chercheurs répondent à diverses questions sur leurs motivations de départ à participer au projet, leurs attentes par rapport à lui, leur appréciation sur sa coordination, leur avis sur la nature de la relation de partenariat qui a eu cours ou encore sur ce qu'ils en retirent, personnellement, sur le plan théorique, méthodologique et éthique. L'auto-évaluation permet, après coup, de mesurer l'écart entre ce qui était envisagé et souhaité au démarrage du projet, et ce qui en ressort finalement à l'arrivée. Riche en enseignements, cette étape « réflexive », qui concerne tous les partenaires individuellement, offre une vision complexe et nuancée de la situation de partenariat et des relations qui ont eu cours.

L'ambition opératoire de la grille est, encore une fois, d'élucider la façon dont fonctionne et vit un projet de développement conduit dans le partenariat. La grille proposée bannit d'emblée toute tentation d'exclusion ou d'inclusion systématique et s'adresse à chaque partenaire pressenti. Telle qu'elle est conçue, il ne s'agit pas d'un outil de contrôle, mais d'un outil d'appui à la réflexion facilitant la compréhension du partenariat, cette forme de relation si particulière dans l'univers des projets de développement.

« Je ne veux pas être un patron »

Construire des partenariats équilibrés à partir d'attentes et d'univers socio-économiques différents

Fred Eboko

Socio-politiste

Introduction

Les recherches entre partenaires du Sud et du Nord sont consubstantielles à l'existence de l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Pour autant, elles concernent depuis toujours une multitude d'autres acteurs institutionnels. Dans l'ensemble, tous ces acteurs soulignent une commune volonté de construire des partenariats Nord-Sud ou Sud-Nord qui respectent l'autonomie, l'intégrité scientifique et la liberté des acteurs, notamment du Sud. Il suffit d'effectuer ce rappel pour sentir le poids d'une histoire inégale entre les pays du Nord et du Sud et en particulier, entre les chercheurs dont les pays sont liés par l'histoire coloniale. La reconfiguration d'un monde globalisé modifie également les dynamiques de ces partenariats Nord-Sud.

L'intervention d'une constellation de nouveaux partenariats, de pays, et d'échanges échappe peu ou prou à des volontés de coordination, aux plans international et national, malgré les efforts accomplis pour gagner en cohérence et en collaboration efficace au niveau scientifique. Ma contribution vise à questionner les efforts exceptionnels observés depuis une vingtaine d'années en France pour établir des échanges équilibrés (projets « ANRS », projets « Corus »

du MAEE-IRD, par exemple) ou pour soutenir des équipes du Sud, y compris en leur donnant la possibilité de ne pas avoir de partenaires scientifiques au Nord (projets « Aires-Sud » du MAEE-IRD, par exemple).

À partir de mon expérience de chercheur dans le cadre de la participation aux projets cités plus haut, je voudrais discuter l'hypothèse du poids de l'histoire dans les partenariats et des nouveaux modèles de coopération qui font des Suds des univers différents les uns des autres. Dans ce contexte, le poids de la provenance des financements constitue le fil d'Ariane de cette démonstration qui voudrait mettre en lumière les apories et les succès des partenariats portés par la commune ambition du respect et de la reconnaissance de l'altérité scientifique. À travers des exemples liés à mon expérience et à ceux observés sur divers terrains africains, je voudrais montrer les deux faces du débat. La première est la volonté des pays du Nord et en particulier, de la France de « sortir du pacte colonial ». La seconde est liée aux positions des chercheurs des Suds portés par la volonté générale de la reconnaissance scientifique internationale et confrontés aux inégalités socio-économiques qui séparent certains chercheurs du Sud de leurs collègues du Nord. De la sorte, il est question dans ce texte de montrer qu'au Nord comme au Sud, l'enjeu matériel et le poids de l'histoire sont des variables dont la conjonction pourrait expliquer le choix des « priorités » des recherches partenariales, dans un contexte où c'est parfois le chercheur « Nord » qui voudrait rappeler qu'il est un chercheur soucieux de partager et de collaborer sans aspirer à être « un patron ».

À partir du dispositif de l'IRD, le ministère des Affaires étrangères et européennes a financé une série de programmes de recherches en partenariat dont l'évolution de la réflexion me semble emblématique de la prise de conscience de l'asymétrie des collaborations Nord-Sud. Ces programmes de recherche constituent une tentative de réponse aux écueils soulignés plus haut (HAMELIN *et al.*, 2012) et aux apories de la recherche en partenariat Nord-Sud. Ayant pris part en tant que chercheur et responsable Nord à plusieurs projets de recherche en partenariat, dont un projet « Corus 2¹ », puis en tant qu'« expert »

¹ « Coopération pour la recherche universitaire et scientifique » (Corus).

au programme « Aires-Sud² », je voudrais mettre en lumière deux phénomènes. En premier lieu, il faut insister sur la volonté générale, au Nord comme au Sud, de participer à la construction de partenariats scientifiques et institutionnels équilibrés ; le second élément stipule l'hypothèse de l'ambivalence ontologique liée à l'origine des financements de ces projets et des modalités de la coordination générale (l'IRD donc la France). Ce second phénomène constitue la pierre angulaire de la régulation du partenariat et tend à limiter l'impact des réflexions et des efforts incontestables visant à promouvoir des dynamiques d'échanges équitables.

Les programmes « Corus 2 » et « Aires-Sud » se sont achevés en 2011. Chacun d'eux témoigne d'une évolution du paradigme du partenariat et de l'évolution de la réflexion pour que les partenaires du Sud tirent profit de ces financements sans souffrir d'une inféodation à leurs partenaires dits du Nord. Les projets « Corus 2 » se distinguaient déjà de leurs prédécesseurs en faisant du partenaire/d'un des partenaires du Sud le coordinateur principal du projet sélectionné. Les projets relevant du programme « Aires-Sud » allaient encore plus loin dans cette logique de renforcement de l'autonomie des équipes du Sud et de leur choix de partenariat en laissant la possibilité à ces équipes de choisir ou non d'avoir un partenaire au Nord ou au Sud. En d'autres termes, les projets « Aires-Sud » présentaient une posture philosophique, politique, voire éthique qui visait à éviter définitivement l'obligation pour un partenaire du Sud de se sentir sous la tutelle du Nord et en particulier, de partenaires français. Dans le premier cas (« Corus 2 »), le partenariat se construit sur le principe de l'impulsion et de la coordination générale du partenaire du Sud, en collaboration avec le partenaire du Nord. Dans le second registre (« Aires-Sud ») il n'y a de partenaire au Nord que si le partenaire du Sud le souhaite. Dans les deux cas, un Secrétariat exécutif (SE) basé à l'IRD assure l'organisation administrative de tous les projets.

Il est intéressant d'illustrer à partir d'exemples concrets cette armature de la recherche en partenariat, même s'ils n'ont pas vocation à

² Appuis intégrés pour la recherche scientifique du Sud (Aires-Sud). J'en profite pour remercier ici tout le Secrétariat exécutif (SE) de ces programmes : Philippe Hamelin, Penda Bary, Sébastien Huber, Julie Croizille et Virginie Pac.

être représentatifs d'une réalité qu'ils incarnent en partie. La petite anecdote qui suit vise à souligner les apories qui peuvent s'immiscer dans les desseins résumés plus haut et à montrer les difficultés que des procédures administratives légitimes peuvent induire.

De quoi « le Nord » est-il responsable ?

Le contexte procédural d'une contrainte partenariale : « la date de la clôture budgétaire »

Les projets « Corus 2 » ont pris fin en 2011. Le SE a averti les différents responsables, Sud et Nord, de la date de la fameuse « clôture budgétaire » qui signifie à l'IRD une chose aussi simple d'un point de vue comptable qu'elle est problématique du point de vue du chercheur, notamment pour les partenaires internationaux (dont les Africains) qui connaissent d'autres procédures comptables : « Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable »³. La limite de l'utilisation des budgets est fixée entre le mois d'octobre ou de novembre pour les projets qui arrivent à échéance dans l'année en cours. De fait, il faut que tous les partenaires adaptent leurs agendas à cette échéance qui ne figure nulle part, à ma connaissance, dans les appels d'offres et que les chercheurs IRD, censés connaître, peuvent indiquer au début des projets à leurs collègues et qu'ils oublient bien entendu de signaler, portés par d'autres préoccupations.

Ces considérations comptables et administratives peuvent sembler anecdotiques, sauf quand elles entraînent une concaténation de contradictions, de malentendus et de crispations entre les différentes parties.

En organisant à Marseille l'atelier international de synthèse du projet « Corus 2 », dont j'étais le coordinateur Nord, l'équipe constituée

³ Je reprends ici le titre d'un roman de Romain Gary, *Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable* (1975), Paris, Folio-Gallimard, 264 p.

depuis bientôt quatre ans (2007-2011) allait clore un travail d'équipe et lancer un nouveau projet⁴. Cette double échéance attestait de la qualité des relations tissées autour du projet initial sur l'action publique en santé, à partir du Burkina Faso, du Cameroun et du Botswana. Cette réunion scientifique confirmait également l'ouverture de l'équipe, ainsi constituée, à d'autres partenaires autant en France qu'en Afrique subsaharienne. Cette dynamique initiée grâce à l'expérience acquise au cours de trois ans de travail et d'échanges s'est ensuite enluminée par l'inscription de l'équipe dans une des orientations stratégiques de l'IRD, les programmes pilotes régionaux (PPR), à travers le programme « Polmaf⁵ » dont l'équipe en question constitue « l'axe santé ». Cette synergie et les acquis humains autant que scientifiques donnent l'impression d'un parcours « idéal » qui pourrait représenter une satisfaction pour le SE. Chacun gère des priorités différentes. Après avoir péniblement trouvé la date idéale de la rencontre marseillaise, l'atelier a eu lieu et a tenu ses engagements scientifiques.

Quelques mois après cette réunion, je reçois un message électronique du Secrétariat exécutif. Le message est sincère et agacé, le fond témoigne du caractère excédé de l'auteur du message envers moi. Les partenaires d'un des pays du projet ont effectué leur déplacement après la date fatidique dite de « la clôture budgétaire ». Par conséquent, le SE se retrouve dans un embarras qui relève de la gestion d'un problème comptable dans le cadre d'un programme dont le budget est clos. Les collègues du pays en question sont partis avec l'onction de la régie IRD sur place et ont scrupuleusement respecté leurs dates de départ et de retour chez eux. Les uns et les autres – y compris moi – avaient été avertis de la fameuse date. C'est une histoire kafkaïenne dans laquelle tout le monde a de bons arguments qui justifient le respect des procédures. À la réflexion, l'embarras du SE se comprend. Le travail de coordination a été titanesque en ce qu'il a dû gérer : 8 millions d'euros pour les programmes « Corus » et « Aires-Sud », 82 projets, à travers 30 pays d'Afrique, 150 équipes, 1 200 chercheurs et étudiants (HAMELIN *et al.*, 2012 : 7).

⁴ <http://gouvernancesida.canalblog.com>

⁵ Politiques publiques, sociétés et mondialisation en Afrique subsaharienne (Polmaf) est un programme de recherche coordonné par Marie-France Lange (IRD), Emmanuel Grégoire (IRD) et Jean-François Kobiane (ISSD, Ouagadougou).

Dans ce contexte, il est même tout à fait possible que ma modeste personne n'ait pas été assez scrupuleuse sur le respect des procédures que je suis censé connaître mieux que mes partenaires africains. La question de fond que je pose en tant que chercheur est la suivante : peut-on construire un partenariat équilibré lorsque les financements et les normes administratives qui les accompagnent viennent d'un seul et même pays ?

Aurais-je agi différemment si j'avais été à la place du Secrétariat exécutif ? À cette dernière question, je réponds que j'aurais sans doute agi de la même manière. Cette réponse que je propose est aussi sincère qu'elle dit l'absurdité d'une situation où le « responsable » est nécessairement du côté de la gestion des finances et des procédures, au-delà de l'effort politique qui a été réalisé par le MAEE et le SE pour que la coordination scientifique et administrative soit au Sud. Je suis donc, par hypothèse, en tant que chercheur IRD « le patron » de toutes les contraintes administratives et, de fait, de toutes les contradictions qui en découlent. Dans ces cas, la reconnaissance des responsabilités de coordination portée par le Sud n'est-elle pas un vœu pieux ?

Cet imbroglio administratif pourrait laisser penser que le travail de recherche peut être amoindri ou altéré du fait des pesanteurs structurelles de l'administration de la recherche. En réalité, les chercheurs construisent leurs partenariats les plus féconds à partir de rencontres et de relations interpersonnelles et scientifiques qui transcendent les aléas des procédures quand elles sont profondes. Dans le cas contraire, il arrive que les différends administratifs ruinent l'ambiance entre partenaires du Nord et du Sud et finissent par sonner le glas de la construction de nouveaux projets. C'est dans ce cadre que je propose de montrer, dans une perspective qui commence par la fin d'un programme, comment plusieurs partenariats ont construit des filiations qui se poursuivent et dont les procédures représentent des jeux d'obstacles que la qualité des relations permet d'appréhender avec du recul, voire de l'imagination.

Quand Marseille éclaire les Suds

L'atelier de synthèse d'un projet est un moment phare pour les partenaires, en ce qu'ils se retrouvent pour clore un projet, en tirer les

leçons et, souvent, penser à de nouveaux projets qui fondent la continuation et le renouvellement du travail collectif, voire du renforcement du partenariat. L'atelier de synthèse du projet « Corus 2 » en question correspond à cette logique.

Les questions qui ont présidé à la problématique du projet « Corus 2 » qui s'est achevé⁶ et de celui du projet « Gouvernance⁷ » qui se construit constituent le nœud gordien d'une situation historique charnière. Pensé et organisé en pleine période de « passage à l'échelle », dans l'accès aux ARV (antirétroviraux) en Afrique subsaharienne, le projet « Corus 2 » visait à comprendre et à rendre intelligibles les processus politiques et socio-historiques qui guidaient et orientaient l'action publique transnationale contre le sida dans cette décennie 2000, à partir de trois pays : le Burkina Faso, le Cameroun et le Botswana. Entre l'espérance portée par l'accès aux soins des populations les plus éprouvées par la pandémie du sida d'une part, et les questions de mise en œuvre et d'organisation concrète de ce « passage à l'échelle » d'autre part, nous avons étudié trois configurations différentes d'une « révolution thérapeutique » en Afrique subsaharienne. L'amorce du projet « Gouvernance et sida en Afrique » en 2011 intervient au moment précis où la crise financière internationale tendrait à remettre en cause les progrès exceptionnels accomplis par la solidarité internationale et les pays africains face au sida, à partir de quatre pays : le Sénégal, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. Le premier projet s'est déroulé dans un contexte d'espoir ; le second s'ouvre sur un environnement international lourd d'inquiétudes, du fait de la plus grave crise économique que le monde ait connu depuis 1929.

En organisant un double atelier et en réunissant des chercheurs constituant l'intersection entre ces deux projets, nous avons, ensemble, rassemblé des contributions qui se situent au cœur de cette situation

⁶ Projet Corus n° 6091 « Les recompositions de l'action publique à partir de la lutte contre le sida. Approche interdisciplinaire pour une recherche opérationnelle en santé en Afrique (Cameroun, Burkina Faso, Botswana) », coordonné par M. E. Owona Nguini (Fondation Paul Ango Ela, FPAE, Yaoundé) et F. Eboko (IRD, UMR 912, Marseille).

⁷ Projet ANRS contrat d'initiation 12251 « Gouvernance et sida en Afrique. Accès universel, différentiels nationaux. Limites, obstacles et perspectives (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal) ». Entre-temps, ce projet s'est ouvert à deux nouveaux pays, le Niger et le Bénin.

historique charnière à laquelle le monde et l’Afrique font face. D’une période à l’autre et d’un projet à l’autre, un glissement historique et scientifique s’est opéré au cœur d’une problématique de santé publique. Entre hasard et nécessité, la filiation du second projet vis-à-vis du premier place notre travail collectif face à un défi de santé publique auquel nos travaux proposent des pistes scientifiques ambitieuses. Ouvertes aux exemples béninois et ougandais, les présentations ont donc concerné sept pays, plusieurs niveaux d’analyse (du niveau international au niveau microsociologique en passant par le noyau dur des dimensions politiques nationales) et plusieurs disciplines des sciences sociales (science politique, sociologie, anthropologie, économie, géographie et santé publique). Inspiré par un regard et les apports sociohistoriques, l’ensemble des présentations met en exergue des analyses diachroniques et synchroniques.

En abordant d’autres pathologies que le sida, les travaux novateurs menés respectivement sur l’organisation de la prise en charge de la co-infection VIH-TB (VIDAL et KUABAN, 2011) d’une part, et du paludisme (SAME EKOBO, 2011) d’autre part, ont permis d’éclairer les enjeux multiples de santé publique que doivent affronter un monde en mutation et les pays africains sujets à une incertitude financière sans précédent depuis la découverte des ARV. Les acquis scientifiques d’une décennie pendant laquelle il s’est agi d’analyser les avancées et les limites de modèles d’action publique multiniveaux (international, national, local), portés par des acteurs transnationaux, ont donc éclairé les pistes heuristiques et méthodologiques permettant de rendre compte, au niveau des sciences sociales, de l’Afrique face au sida dans « un monde nouveau ».

Un regard transversal sur notre atelier permet de classer la progression de ces deux journées en deux thématiques : acteurs, usages et systèmes de santé en Afrique ; gouvernance en recomposition dans un monde en mutation.

Étudier le Botswana à partir d’une doctorante est un partenariat difficile

Fanny Chabrol est à l’origine de l’ouverture de notre travail sur le Botswana. Les difficultés liées simultanément à l’administration universitaire du Botswana et aux procédures de l’IRD, puis sans

doute à des variables personnelles ont expliqué que, en dehors de Fanny Chabrol, qui était au début du projet doctorante à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS, Paris), personne n'ait pu rencontrer physiquement le collègue botswanais. Malgré ces rendez-vous manqués lors des trois ateliers successifs (Yaoundé en 2008, Ouagadougou en 2009 et Marseille en 2011), le relais que devait assurer Fanny Chabrol a porté ses fruits tant au niveau collectif, grâce à ses missions de terrain à Gaborone, qu'au niveau individuel. Cette jeune chercheuse a en effet réalisé la première thèse de sciences sociales en France sur le sida au Botswana. Il n'est pas inutile de rappeler la construction de ce travail et la manière avec laquelle, pas à pas, ce travail de recherche individuel s'est enrichi dans le collectif, tout en nourrissant l'approche comparée qui unissait tous les partenaires du projet.

Paris-Gaborone

Ce que Fanny Chabrol, *via* une bourse de l'ANRS, puis de Sidaction, a livré à la communauté des chercheurs (EBOKO et CHABROL, 2005) et des jeunes chercheurs travaillant sur le sida exprime plusieurs qualités qui ont renforcé différents partenariats sur tous les terrains où elle s'est rendue dans le cadre des ateliers organisés par le projet : son sens exceptionnel du collectif et une capacité précieuse à apprendre son métier et à accompagner les autres (CHABROL, 2008). Son apport à l'animation de la recherche du réseau des jeunes chercheurs de l'ANRS souligne la succession des réseaux auxquels un jeune peut apporter sa contribution (CHABROL et GIRARD, 2010). La maîtrise du temps et la gestion de l'espace font de cette thèse (CHABROL, 2012) le fruit de nombreux échanges et collaborations qui ont conduit Fanny Chabrol dans une kyrielle de pays dont je retiens avec plaisir les passages à Yaoundé et à Ouagadougou. Dans ce contexte, la complicité de son directeur de thèse Didier Fassin constitue une ouverture importante pour la facilitation de la collaboration de Fanny Chabrol à notre projet et l'apport au collectif qu'ils caractérisent l'un et l'autre dans ce qui constitue une dynamique qui peut s'appeler *le sens de la continuité et de la filiation épistémique*, de la sociologie politique de l'action publique à l'anthropologie de la santé en temps de sida en Afrique.

Cette collaboration et le relais assuré par Fanny Chabrol entre notre équipe et les collègues de l'University of Botswana ont mis en exergue le « modèle botswanais ». À savoir, la reconfiguration de la politique de prise en charge du sida dans ce pays *via* un leadership politique exceptionnel, comparé à d'autres pays (EBOKO *et al.*, 2009). Dans cette logique, nous renforçons ensemble le travail interdisciplinaire, tout en construisant un nouveau socle paradigmatique qui s'appuie sur la science politique et en particulier, la sociologie politique de l'action publique. Cette manière de procéder est issue de la conjugaison progressive des partenariats et des projets.

■ L'apport de la science politique dans les partenariats et la fécondation interdisciplinaire⁸

Ma « saison à Bondy⁹ » marque une transition paradigmatique et institutionnelle. Cette période de renouveau individuel a permis, avec les collègues cités plus haut, de tenter de questionner des avancées théoriques et pratiques *via* de multiples collaborations qui concernent l'analyse des politiques publiques (APP).

La grille séquentielle de Jones : entre la « boîte noire » et le « point aveugle » de l'analyse interdisciplinaire d'une politique publique

C'est donc à la faveur de la réflexion sur la construction des politiques publiques en Afrique, à partir des réponses à la question du sida, que sont initiés les partenariats qui fondent notre programme

⁸ Ce titre illustre les orientations de mes travaux qui ont suivi mon recrutement à l'IRD en mars 2004 au sein de l'unité de recherche R 002 « Acteurs et systèmes de la santé en Afrique », dirigée à l'époque par Marc-Éric Gruénais.

⁹ Voir Fred Eboko, *Une saison à Bondy. Rapport en vue de la titularisation (mars 2004 – mars 2005)*, Bondy, IRD, UR 002 « Acteurs et systèmes de la santé en Afrique », site secondaire de l'UR 002, centre de recherche d'Île-de-France, mars 2005, 66 p. (sans les annexes). Parrain scientifique : Laurent Vidal.

collectif actuel. La transition s'est effectuée en associant le responsable de la première étude comparative sur les programmes de lutte contre le sida en Afrique (M.-É. Gruénais) à des politistes spécialistes des politiques publiques en Afrique à travers un travail collectif, sous ma coordination¹⁰. Entre le travail collectif mené par Marc-Éric Gruénais jusqu'aux travaux empiriques et théoriques des politistes, je proposais un lien à travers un partenariat concret entre des chercheurs et des recherches dont la proximité heuristique me paraissait intéressante. Lorsque Dominique Darbon (professeur de science politique à Sciences Po Bordeaux) a estimé, lors de notre premier atelier, que la présentation de M.-É. Gruénais était la plus « politiste » de toutes¹¹, il confirmait l'apport de l'anthropologie à l'étude des politiques publiques. C'est dans ce registre que les séquences concernant la mise en œuvre des politiques publiques d'inspiration internationale en Afrique servent d'interface aux disciplines des sciences sociales dans le champ du sida.

L'analyse des séquences qui permettent la mise en œuvre d'une politique publique tient une place centrale dans la sociologie politique de l'action publique (HASSENTEUFEL, 2005, 2011). En étudiant les politiques publiques édictées ou inspirées par les organisations internationales, puis en comparant différents « États en action », nos travaux portent *in fine* sur l'analyse de politiques dites « transnationales ».

En soulignant le fait que les travaux d'inspiration socio-anthropologique du type *Organiser la lutte contre le sida en Afrique* auxquels j'ai été associé (GRUÉNAIS, 1999) ne faisaient pas explicitement référence aux notions et concepts issus de l'analyse des politiques publiques (APP), j'ai proposé de construire un « pont » entre les deux approches, à partir d'un partenariat Nord-Sud (EBOKO, 2005a). Il ne s'est pas agi de stigmatiser une carence, ce qui aurait été une impasse au vu de la richesse et de la diversité de thématiques et paradigmes

¹⁰ « Politique publique et sida en Afrique (Cameroun). Pour une contribution interdisciplinaire, empirique et théorique à l'analyse des politiques publiques ». Recherche menée et financée dans le cadre de la réponse à l'appel à propositions Action concertée incitative (ACI), ministère délégué à la Recherche, Paris. Partenaires : IRD (UR 002), CEAN (Bordeaux), Curapp (Amiens), Graps (Yaoundé).

¹¹ Le premier atelier du projet dit ACI (Action concertée incitative) s'est tenu à Bordeaux, le 1^{er} juin 2005. Il a réuni des politistes et des anthropologues, des chercheurs et des doctorants, de France et du Cameroun.

dans chaque discipline. Ce type de tentative de rapprochement interdisciplinaire et paradigmatique est assez récurrent, dès lors qu'une équipe ou un chercheur se retrouve à l'interface de deux ou plusieurs orientations disciplinaires. Pour rester dans les politiques transnationales, Andy Smith (SMITH, 2013) tente un rapprochement similaire, dans le contexte européen, entre les relations internationales (RI) et les APP. Dans un cas comme dans l'autre, il est question d'essayer de trouver des cadres d'analyse qui rendent intelligibles des situations de telle sorte que ces efforts de conceptualisation soient reproductibles ou pas dans des recherches similaires, qu'ils permettent d'émettre des hypothèses falsifiables ; en d'autres termes, qu'ils nourrissent et fassent avancer la réflexion scientifique et critique dans un ou plusieurs champs.

En comparant les politiques publiques de lutte contre le sida, sous forme de « programmes verticaux » de santé, M.-É. Gruénais avec ses collègues et ses doctorants ont abordé quatre des six séquences proposées par les disciples de Harold Lasswell, sans que ces auteurs se réfèrent aux APP. Les quatre des six séquences ont été abordées et mises en perspective par les travaux fondateurs sur les politiques du sida en Afrique cités plus haut. Ces six séquences sont : 1) la définition du problème ; 2) le classement des problèmes en termes de préférence ; 3) la sélection d'une solution ; 4) la mise en œuvre de « la solution » ; 5) l'évaluation ; 6) l'achèvement de la politique publique.

De même, des « entrées » classiques proposées par les politistes des APP ont été rigoureusement abordées. En effet, ces recherches sur le Congo, le Cameroun (Afrique centrale), la Côte d'Ivoire, le Sénégal (Afrique de l'Ouest) et le Kenya (Afrique de l'Est) ont pris pour entrées successives : les processus, les institutions, les acteurs. Les tenants des « 3I » (les « idées », les « institutions » et les « intérêts » : PALIER et SUREL, 2005) en APP se seraient sans doute retrouvés dans la dynamique de ces travaux comparatifs et multidisciplinaires (anthropologie, sociologie, science politique, histoire). À partir de la participation à cette recherche collective, mon ambition et mes projets, renforcés par ma double tutelle académique¹², ont

¹² Je rappelle ici que ma thèse avait été dirigée par Jean-François Médard, professeur de science politique à l'IEP de Bordeaux et par Claude Raynaud, anthropologue, directeur de recherche CNRS à l'université de Bordeaux 2.

consisté à cadrer mes analyses sur les APP, en associant dans les projets les doctorants et chercheurs de disciplines et d'institutions différentes, en France et en Afrique subsaharienne. En intégrant l'Institut de recherche pour le développement, j'ai choisi de prolonger cette réflexion théorique et empirique, dans une perspective comparative. Pour cela, j'ai choisi de confronter les APP à des approches en termes de « cultures politiques » (CÉFAÏ, 2001), appréhendées sur un mode dynamique (EBOKO, 2005a, b, c).

Dans le même temps, l'accélération de l'accès aux polythérapies antirétrovirales, par le biais de la baisse du prix de ces médicaments, m'a amené à me poser la question de « l'institutionnalisation » de la lutte contre le sida en Afrique, près de vingt ans après la reconnaissance de l'épidémie (EBOKO, 2005d).

C'est dans le but de réaliser ces ambitions et confronter ces idées à d'autres expériences, que les projets de recherche collectifs, sous ma co-coordination ou non, ont été présentés. Chacun d'eux marque une étape et une progression dans la construction des partenariats, pour une contribution interdisciplinaire, empirique et théorique à l'analyse des politiques publiques¹³.

Un premier projet prit forme avec, entre autres, la collaboration de Dominique Darbon (Sciences Po Bordeaux), Maurice Enguéléguélé (Curapp, Amiens) et Mathias Éric Owona Nguini (ex-CEAN, université de Yaoundé 2)¹⁴. Je fus affecté, au titre de l'expatriation requise pour les chercheurs IRD, à Yaoundé, à la Fondation Paul Ango Ela pour la géopolitique en Afrique centrale (FPAE) dont M.-É. Owona Nguini assurait la coordination scientifique. Le cercle vertueux des collaborations, des rencontres ou des retrouvailles a contribué à dessiner le mouvement des frontières disciplinaires que je souhaitais franchir, grâce aux partenariats cumulatifs présentés dans ce texte. À ce jour, le fait d'être rejoint par un professeur de science politique non africaniste et spécialiste des organisations internationales, Olivier Nay¹⁵, comme par des représentants d'ONG,

¹³ Cette phase est marquée par les projets construits à Bondy pendant la période 2004-2005. Il s'agit notamment du projet « ACI » cité précédemment. Voir note n° 10. Le titre de ce paragraphe reprend le titre du projet en question.

¹⁴ « Politique publique et sida en Afrique (Cameroun) ». Projet cité ; voir note n° 10.

¹⁵ Voir NAY, 2009 et 2010.

tel Louis Pizarro¹⁶, ouvre des perspectives en termes paradigmatiques et renforce les capacités d'encadrement des étudiants de ce qui constitue actuellement un réseau de chercheurs et de doctorants dans les pays cités dans le projet. Aux yeux de tous, ce sont sans doute les soutenances de thèse, y compris celles qui avaient l'air d'être des « cas témoins » de nos projets (DEMANGE, 2010 ; CHABROL, 2012), qui constituent les moments les plus satisfaisants de ces réseaux qui n'auraient pas existé de cette manière sans l'impulsion des programmes « Corus ». Finir une collaboration avec un Secrétariat exécutif qui a soutenu et accompagné des projets qui se poursuivent, sur un message ne concernant que les courroux et les méandres des procédures administratives, en dit long sur le pouvoir des comptables et le règne des contrôles de toutes sortes sur la science *made in France*. Ce type de litige qui peut nuire aux partenariats est moindre lorsque nous sommes en présence d'une pluralité de financements et, de fait, d'une autonomie de l'organisation matérielle des activités par les chercheurs des pays dits en « développement ». De plus, « les chercheurs du Sud constatent que les priorités de la recherche sont trop souvent définies par le Nord, tant au niveau des méthodes que des thèmes, tandis que les besoins des pays du Sud ne sont pas assez pris en compte. Pour y remédier, il faudrait permettre aux chercheurs du Sud d'infléchir le contenu des appels d'offres étatiques africains ou internationaux » (HAMELIN *et al.*, 2012 : 67).

■ Pour conclure : favoriser et soutenir la diversité des financements, c'est soutenir la liberté de nos partenaires

Dans le cadre de la dernière génération de projets « Gouvernance et sida/santé en Afrique », que je co-construis avec mes collègues d'Afrique, nous avons bénéficié d'un contrat d'initiation financé par

¹⁶ Louis Pizarro est enseignant à Sciences Po Paris et directeur général de l'ONG « Solthis » (Solidarité thérapeutique et initiatives contre le sida : <http://www.solthis.org/>)

l'ANRS. À cette occasion, notre nouveau partenaire co-coordonateur de cette recherche en cours, sis à Dakar, l'Institut africain de la gouvernance (IAG), devait bénéficier d'une part du financement alloué à cette phase de construction d'un projet d'envergure. Dans ce contexte, un épisode révélateur illustre le malaise qui entoure la relation entre la France et ses partenaires d'Afrique. Pour des raisons liées au ton que le secrétariat lui aurait imposé au cours d'échanges administratifs pour clore le dossier de transfert des subsides, le responsable de notre projet au Sénégal a refusé de recevoir le financement de cette phase d'initiation. Il a organisé sur les fonds de son institution et dans la logique de l'organisation de rencontres mensuelles (« les vendredis de l'IAG »), les réunions qui permettaient d'inviter les représentants des institutions avec lesquelles nous avons décidé de travailler à Dakar. Cette situation, assez rare où une institution poursuit activement une collaboration en évitant de recevoir les fonds qui lui sont dus, illustre ce qu'un partenaire qui reçoit une grande variété de financements (Pnud, Union africaine, Coopération française, Banque africaine de développement, etc.) peut adopter comme posture. Au-delà des humeurs ou des susceptibilités personnelles ou relationnelles, la surprise de l'institution française en question et la fermeté du représentant de l'IAG dans cet échange attestent d'un fait. Briser la chaîne de la dépendance financière unilatérale offre une liberté sans laquelle la recherche perd ce qui lui est spécifique : la capacité de choisir ses orientations, ses priorités et de fixer des « limites ». Je peux donc mesurer l'intérêt que porte mon partenaire à nos travaux communs, au-delà de ce qu'impose la soumission à la source du financement. Je suis persuadé, de la même manière, que notre projet ne relève pas d'une simple opportunité, mais d'une volonté commune depuis plusieurs années de construire ensemble une sociologie de l'action publique en Afrique (ENGUÉLÉGUÉLÉ, 2008). Bien entendu, j'aurais bien voulu faire l'économie d'un message électronique qui a déclenché le courroux de mes collègues dakarois, mais il a mis en exergue un mécanisme ambivalent qui veut que celui qui finance puisse s'adresser ou penser à ses interlocuteurs en oubliant quelquefois ce qui fait la qualité des partenariats : le respect mutuel. Pour l'heure, le spectacle de la liberté partenariale se poursuit à Dakar, dans la mesure où, au moment où j'écris ces lignes, le partenaire qui m'accueille à Dakar et qui va coordonner nos activités portant sur six pays africains manifeste la plus grande prudence

quant aux ressources qui lui sont dues dans le cadre de mon affectation. Bien qu'étant dans une situation scientifique tout à fait intéressante (l'IAG est une plate-forme panafricaine de partages d'expériences et d'informations qui impliquent l'essentiel des institutions au cœur de notre projet de recherche) et une situation administrative équivoque, du fait d'un accueil pour lequel l'apport matériel de mon institution (l'IRD) n'est pas sollicité, contre toute attente, j'avoue qu'il n'est pas désagréable d'envisager des publications de premier plan, des réunions et séminaires des plus riches avec des partenaires qui ne nous doivent que ce qu'ils attendent de nous : le respect.

Dans des configurations de crise où la gestion des ressources matérielles entraîne une pression importante chez les responsables administratifs et financiers dont le pouvoir n'est pas moindre auprès des chercheurs, il faut maintenir la vigilance la plus extrême pour que le fait d'être réputé « un bon gestionnaire » ne soit pas le meilleur des compliments adressés à un chercheur, car ce « compliment » peut masquer le temps exorbitant que cela demande aux chercheurs, au détriment de la recherche. Les partenariats se construisent bien au-delà de l'argent qui doit être et rester un moyen et non pas une fin, notamment dans le contexte postcolonial des relations Nord-Sud ouvertes à une compétition scientifique accentuée par de nouveaux partenariats sans passif historique. Il revient aux pays partenaires de réaliser un effort financier. Ce dernier constitue également un travail d'imagination, afin que les partenariats se nourrissent surtout d'ambitions scientifiques pour que la hantise française de la Cour des comptes ne soit pas une phobie internationale.

La fabrique partenariale des géographes urbains et de terrain

Point de vue de géographes sur les « en bas »
et « en haut » du partenariat Nord-Sud
de la recherche pour le développement

Dominique Couret
Géographe

Sébastien Hardy
Géographe

« L'île de Tanna peut être considérée aussi comme une île philosophique. À un modèle exemplaire de société en réseau se heurtant à la construction d'un état au pouvoir politique centralisé, s'ajoute un conflit également symbolique entre la Coutume et la modernité. Ici la force du mythe traditionnel des origines s'oppose au mythe moderne du progrès. Le conflit qui opposa à Tanna les "hommes-lieux" et les "hommes-flottants" fut vécu comme un choc qui reflétait, à son échelle, un conflit d'idées à portée universelle. »

La dernière île, Joël BONNEMAISON (1986)

« Sans le partenariat qu'en serait-il des recherches ancrées dans le temps et dans l'espace des sociétés du Sud telles que pratiquées à l'IRD ? »¹. Une recherche en sciences humaines et sociales d'origine européenne et ayant pour objet la condition environnementale et le développement des sociétés des pays situés dans la zone

¹ Extrait de l'appel à contribution « Le Partenariat : complexité et diversité des réalités », Laurent Vidal, département Sociétés, IRD, 2012.

intertropicale peut-elle en effet se faire hors d'une relation de partenariat local ?

Posée ainsi, la question apparaît évidemment inutile ou bien historiquement décalée. Pourtant, une telle recherche hors partenariat a bien existé : au temps des explorateurs et de l'anthropologie anthropométrique, puis des colonies. Les recherches et les découvertes se faisaient alors certes avec la participation et l'aide des autochtones, mais dans un robuste rapport hiérarchique et de supériorité où seule la science et le point de vue du colonisateur occidental étaient légitimes quant à la définition de ce qui était progrès et développement utile. Plus récemment, dans le dispositif de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (Orstom) puis de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), le partenariat, *via* la recherche et la formation par la recherche, a été une des trois missions de service public confiées à l'institut vis-à-vis des pays alors dits « en voie de développement ». Et aujourd'hui, l'affichage institutionnel de l'IRD présente une charte du partenariat de la recherche pour le développement qui promeut « des relations partenariales équilibrées et équitables fondées sur des engagements réciproques dont la finalité est de renforcer, par des actions de recherche, de formation et d'innovation, les politiques publiques favorables au développement des pays du Sud ». L'objectif affiché est donc l'aide par la recherche aux politiques publiques. On comprend d'ailleurs que, de par la cotutelle de l'institut par deux ministères français, les Affaires étrangères (MAE) et la Recherche (MESR), tout autre affichage ne pourrait être interprété à ce niveau officiel et bilatéral que comme un dangereux glissement vers l'ingérence. On comprend aussi pourquoi le partenariat inter-nations Nord-Sud est une nécessité intrinsèque à la nature d'une telle recherche pour le développement. « Ont vocation à adhérer à cette charte les établissements de recherche et d'enseignement supérieur et les autres institutions concernées par toute question de science liée au développement, en premier lieu les membres de l'AIRD (Agence inter-établissements de recherche pour le développement) et les membres des alliances, ainsi que les partenaires du Sud ou européens. ». Le partenariat dont on parle n'est clairement pas ici à l'échelle du chercheur, ni à celle de l'unité de recherche ou de la communauté locale, mais se situe au niveau des parties prenantes institutionnalisées, autrement dit de l'interlocution bilatérale entre deux États. La commission sectorielle

des sciences sociales² s'est d'ailleurs inquiétée de la perte du sens du « D » présent dans le nom IRD, « au profit d'une recherche universitaire tropicale, banale et universelle ».

Dans un dictionnaire courant, l'entrée « Partenariat » n'existe pas, il s'agit d'un terme issu du monde économique et actuel de l'entreprise correspondant à la notion anglo-saxonne de *stakeholders*, parties prenantes et intéressées. Pour sa part, le mot « partenaire » y parcourt les échelles puisqu'il désigne tout à la fois celui avec qui on tient conversation, l'allié, l'associé professionnel et le pays avec lequel un autre pays entretient une relation. Vu de la pratique du chercheur pour le développement, le rapport au partenaire du Sud tient bien en effet du mouvement brownien entre ces deux définitions. À l'échelle de l'agent IRD, le partenaire est en effet d'abord envisagé et abordé dans une relation interpersonnelle. La définition institutionnelle du partenariat, telle que posée dans les conventions de programme bilatérales signées par la direction et présidence générale de l'IRD, est d'abord juridiquement cadrée par les définitions, normes et fonctions de l'échange international propres aux deux tutelles ministérielles de l'Institut. Tout chercheur IRD, qui s'est un tant soit peu investi dans la mise en place d'une convention de programme, a été confronté à la distance profonde entre contenu scientifique du programme et contenu textuel de cette convention. La proposition faite par le service juridique de l'IRD de la situer *a priori* dans le cadre de loi française pose d'ailleurs question. L'intégration obligatoire de nombreuses clauses orientées par un principe de précaution et de protection des intérêts de l'Institut vis-à-vis du partenaire étranger est en effet une première épreuve contre-productive, au moment même où cet autre fait œuvre d'ouverture en accueillant notre recherche étrangère sur son territoire national. Or, par expérience, nous savons que l'aboutissement de nombreuses recherches repose d'abord et surtout, voire uniquement, sur les personnalités impliquées et sur les dimensions informelles et spontanées du rapport entre partenaires. Par hypothèse dans ce texte, et en tant que géographes IRD, nous irons même

² Bilan et analyse du mandat 2008-2011 de la CSS4 (commission scientifique sectorielle des sciences sociales, version du 22 février 2012, rédigé sous la responsabilité de Catherine Aubertin).

jusqu'à dire que certaines découvertes et innovations ne peuvent être faites qu'à partir du moment où l'un ou l'autre des partenaires ouvre un espace de recherche commun en marge du rapport conventionnel établi.

Dans cette perspective, l'objet principal de ce texte est donc de situer et présenter le partenariat tel qu'il prend forme dans le vécu et la pratique concrète de l'activité professionnelle du chercheur pour le développement. Dès les premiers pas sur les terres d'une société étrangère, l'apprenti géographe est confronté à cette question du partenariat. Sans prétendre devenir anthropologue de nos propres recherches, nous proposons de décrypter nos expériences personnelles de géographes travaillant sur la ville et l'environnement urbain, principalement en Amérique latine et en Afrique, au sein de programmes pilotés par l'IRD. Le rapport du géographe au terrain et aux populations, la position du chercheur IRD en affectation et mission de longue durée³, l'approche spatiale et les outils de traitement de l'information propres à la géographie des territoires, les relations particulières avec les opérateurs territoriaux locaux et acteurs de l'aménagement caractéristiques de la recherche urbaine sont autant d'éléments qui entrent en ligne de compte pour définir une forme diversifiée de partenariat Nord-Sud en géographie urbaine et du développement. Il s'agira aussi de comprendre les évolutions du partenariat à partir des changements introduits tout à la fois par la réforme générale des services publics en France, par la pression pour la conquête économique de nouveaux marchés du savoir et de la valorisation culturelle par les alliances de la connaissance et de l'innovation, par la marche libérale globale vers l'excellence individuelle et concurrentielle et par les recompositions multiples des équipes de recherche entre UMR, AIRD, Observatoires, LMI (Laboratoire mixte international) et PPR (Programme pilote régional). Dans ce contexte, nous nous demanderons si l'élaboration du partenariat dans les « hauts » institutionnels (Nords comme Suds) avec sa pratique réelle dans l'« en bas », au niveau du chercheur et de ses partenaires, est concevable ou au contraire contre-productive.

³ L'Orstom, aujourd'hui IRD, a trois modes de présence au Sud : (1) un mode par mission de courte durée (moins de 61 jours) ; (2) un mode par mission dite de longue durée (entre 61 et 270 jours) ; (3) un mode par affectation administrative et géographique à l'étranger pour au moins deux ans.

De même, afficher un partenariat formel égalitaire et tourné vers une recherche publique au service du développement est-il possible ? Ne faut-il pas plutôt penser à déléguer au chercheur IRD un espace autonome et de libre arbitre scientifique et partenarial pour le réaliser ? Y a-t-il un avenir pour cette recherche pour le développement façon IRD, sachant que cette forme de recherche n'existe quasiment nulle part ailleurs côté Nord comme côté Sud ?⁴ Nous travaillons l'hypothèse que le partenariat de la recherche pour le développement se fabrique dans la tension permanente entre cet « en bas » diversifié de nos multiples situations individuelles vécues et un « en haut » décisionnel et gestionnaire qui oriente et organise le fonctionnement de l'Institut, au plus proche de ce qui s'impose à l'échelle globale et mondiale comme conditions de développement et d'échanges *via* nos deux tutelles et notre gouvernement national.

Le choix a été fait ici de donner place au point de vue du chercheur IRD, à partir de son vécu subjectif en quelque sorte. Notre sentiment personnel est que sa parole est souvent grise et effacée. Nous oublions très souvent de la dire, entre le discours conventionnel et institutionnel officiel et la parole toujours plus légitime du partenaire du Sud.

La fabrique d'un partenariat d'apprentissage réciproque

La géographie humaine est une science sociale dont les objets principaux sont l'espace, le territoire, leur occupation, leur aménagement et leurs pratiques, et non pas directement l'individu, les populations ou les organisations. Son objectif n'est pas l'analyse des structures des groupes sociaux ou celle de la pensée et des représentations. En revanche, l'interrogation des acteurs et habitants des territoires est l'un des trois modes opératoires de collecte de

⁴ En Europe, seul le Portugal dispose d'un institut de même type : l'Instituto de Investigação Científica Tropical de Lisbonne (IICT), LEVALLOIS (1994).

données et de compréhension géographique utilisés, avec l'analyse des paysages et des morphologies de l'espace et la collecte d'informations secondaires issues des usages, politiques, gestions, pratiques et aménagements.

Dans ce cadre de la géographie de terrain, l'enquête auprès des acteurs est, avec le parcours des espaces, un outil fondamental de la démarche du géographe. On comprendra alors que le rapport aux populations résidentes comme aux acteurs et opérateurs territoriaux n'est pas simplement une observation neutre et aveugle, mais qu'il est une obligation de fait inhérente à la relation d'interlocution. L'acteur local explique et aide à comprendre l'organisation de l'univers local, lui donne sens et substance. Il en est le médiateur impératif, mais uniquement si le chercheur géographe étranger a été en mesure d'expliquer et présenter ce qu'il fait, pourquoi il est là et ce qu'il voudrait comprendre ou bien ce qu'il ne comprend pas. À cause de cela s'installe une relation d'ouverture et de curiosité, de formation réciproque par la recherche qui s'accompagne pour le chercheur d'un sentiment de dépendance et de redevance profonde vis-à-vis de ces facilitateurs et médiateurs de la réalité locale. Ce sont eux les premiers savants ; ils font là acte fort d'investissement et de transmission, généralement en toute gratuité, et ils sont les coproducteurs de sa connaissance. Il y a là un acte d'échange non marchand et de formation qui rejoint une multiplicité de petites aides et de services qui sont fournis au chercheur par les gens, notables ou anonymes, tout au long de son périple scientifique en terre étrangère⁵. Comment comprendre cet acte gratuit sinon dans le sens d'un service public universel d'échange et transmission qui s'impose à chacun, dans un besoin de reconnaissance réciproque au-delà des rapports économiques et politiques ?

La mise en situation dans une interlocution de formation réciproque par la recherche

Cette mise en situation est un préalable important qui marque tout apprenti géographe tropicaliste dès sa première expérience de

⁵ Autres témoignages antérieurs de géographes de terrain dans ANTHEAUME *et al.*, 1984 – Recherches géographiques dans le Tiers Monde.

terrain dans les sociétés et pays du Sud et qui explique que nombreux sont ceux qui en reviennent avec le sens d'un devoir, pas forcément explicité, mais inhérent à leur démarche de recherche : celui d'être le support rigoureux d'une restitution des propos, connaissances et explications de la réalité tels qu'ils leur ont été confiés. Il s'agit d'un type de comportement très courant chez de nombreux apprentis géographes. S'il approfondit ensuite son activité de recherche, l'étudiant réalisera mieux l'apport pour l'autre de cette interlocution de recherche échappant au rapport de forces ou d'échanges social, économique ou politique habituel, et propice à l'évolution. Mais sur le moment premier, l'apprenti géographe est interpellé par l'asymétrie de l'échange et le fait de sa propre posture « extractiviste » qui lui pose problème, notamment dans le contexte d'anciennes colonies. Par exemple, il y avait certainement sujet à découverte, information et enrichissement personnel pour ce chef de quartier et patriarche inscrit dans la tradition commerçante et familiale Markadiallan dans le fait de prendre connaissance de la façon dont une toute jeune femme étrangère concevait la vie familiale, économique et en société et s'interrogeait sur les formes et les effets du développement : une occasion pour lui d'ouvrir sa propre réflexion sur la distance culturelle et la diversité des situations et choix de développement possibles. Comme il y a eu dans cette autre cour découverte d'universalité de la condition féminine, à discuter, au détour du questionnaire d'enquête, des projets conjugaux et familiaux déçus avec cette femme chef de ménage récemment divorcée. Ou encore révélation pour un étudiant du rôle concret des représentations culturelles à l'occasion de la confrontation dans la vie quotidienne au Honduras avec des hommes dont l'individualité masculine effectivement modelée par une culture machiste et patriarcale ; ou encore à constater l'étonnante proximité de leurs postures d'échanges et de contacts avec celle des jeunes coopérants français. Il y a donc là un sentiment véritable d'une relation partenariale première d'apprentissage établie sur la base d'un minimum de respect et de reconnaissance réciproque des identités et différences comme des proximités et ressemblances, quand on conçoit une recherche fondée sur un terrain en société étrangère, mais tout aussi moderne et contemporaine que la nôtre. Du vécu de ce terrain surgit de fait une forme particulière de partenariat et d'information croisée qui est loin d'être anodine.

Le rapport au terrain dans le rituel d'apprentissage du géographe tropicaliste fabrique une relation partenariale et se fabrique dans une relation partenariale de co-élaboration de la connaissance et de mise au jour concomitante des savoirs locaux. Par la suite, cette expérience d'un rapport partenarial autre que marchand ou de force, de l'ordre du don et contre-don, demeure un élément fondateur et un acquis qui animent la dynamique partenariale du chercheur IRD. Cela peut être traduit sur le plan professionnel comme le fait d'un engagement moral, tel que Gilbert RIST (1996) a pu le formaliser, ou d'une éthique qui consiste à retourner à l'informateur et au fournisseur de la donnée sans laquelle le travail de recherche n'aurait pu avoir lieu, en y ajoutant si possible une valeur, à savoir les résultats de l'analyse effectuée, les méthodologies mises en œuvre pour y parvenir. Il y a derrière cette démarche une volonté, sinon d'éviter l'extractivisme et l'exploitation asymétrique des données comme la valorisation au seul profit du partenaire Nord, tout au moins une tentative pour compenser cette asymétrie de l'échange.

La position de l'individu-chercheur en société étrangère

Cet apprentissage a pour effet de donner un certain goût « exotique » au rapport à l'autre, et aussi de pouvoir être en société hors des cadres imposés, c'est-à-dire dans une certaine liberté du réfléchir, du dire et du faire. Cette démarche d'insertion sociale dans une société étrangère à partir d'une posture de recherche, c'est-à-dire volontairement décalée, s'avère un très bon prétexte pour échapper à la posture prédéterminée du coopérant français à l'étranger, mais aussi aux standards comportemental, professionnel et culturel imposés dans notre propre société. Elle peut aussi représenter l'occasion rare de se légitimer dans une autre façon d'être – notamment quand on s'avère formé aux sciences humaines –, d'autres façons et formes du vivre, du rapport social et de l'échange international. Comment gérons-nous alors l'expérience de la thèse qui s'avère un exercice contradictoire, entre cette possibilité de déclaration, œuvre de réalisation et de créativité indépendante et critique, selon un tel chemin de recherche autonome sur un terrain Sud, et acte diplômant et de démonstration des capacités et normes acquises servant

d'abord à se faire reconnaître par une communauté scientifique et à entrer dans le monde professionnel ou académique côté France ? Pourquoi choisissons-nous, d'une part, de faire une thèse et, d'autre part, de l'effectuer dans un contexte Sud ?

Avec ou sans allocation de recherche, c'est à cette occasion que l'on découvre généralement les structures publiques de la recherche française en sciences humaines et sociales à l'étranger. Pour les géographes urbains, il s'agit essentiellement : des centres d'études français du ministère des Affaires étrangères, d'une part ; des programmes, missions et représentations IRD, d'autre part. Ces programmes IRD se réalisent en position d'affectation et de travail quotidien des chercheurs chez le partenaire, tandis que les missions et représentations ont un rôle local de régie française à l'étranger et de direction scientifique déléguée de l'IRD, autrefois pays par pays, aujourd'hui de plus en plus mutualisés au niveau régional. Les géographes urbains de l'IRD n'ont pas tous réalisé leur thèse dans un cadre IRD ou un centre d'études français à l'étranger. De même, les thèses libres de tout cadre professionnel, avec ou sans allocation, ont toujours eu cours. On peut ainsi définir quatre positions d'apprentissage différentes qui correspondent à quatre modes de partenariat différents.

La première est la thèse autonome menée en position individuelle. Elle se fait en présence longue sur le terrain (plusieurs mois au minimum) ou répétée sur plusieurs années successives. Elle entretient ce lien partenarial de longue durée de co-élaboration de la connaissance et de mise au jour concomitante des savoirs locaux, avec les populations et acteurs urbains locaux. Ce terrain alterne souvent avec des périodes de travail alimentaire ou d'activité professionnelle soit en France, soit sur place (enseignement, contrat d'expertise, consultance, travail en bureau d'études, en entreprise, dans le cadre d'un programme de jumelage entre deux municipalités).

La deuxième est celle de la thèse en position de coopérant (service civil, enseignant, coopérant au sein d'ONG locales ou internationales) où le temps professionnel n'est pas consacré à la recherche.

La troisième est la thèse associée aux activités d'un centre d'études français à l'étranger, ce qui signifie une relation avec un lieu professionnel collectif et bilatéral de recherche fondamentale, généralement en relation avec les universités et centres de recherche locaux

en France, en Europe et en Amérique. On s'y trouve alors en contact avec une communauté scientifique locale qui, comme en France, est traversée et animée par les rapports propres à sa société, ses enjeux de développement, ses défis et fractures politiques et sociales. Il s'agit d'une situation de formation aux questions des rapports des sciences et des acteurs à la société. Ce cadre favorise la réflexion sur ce que peut être le rôle de la recherche dans le devenir des sociétés.

La quatrième est la thèse intégrée à un programme IRD de recherche pour le développement, c'est-à-dire d'une part orientée par une mission publique de recherche et de formation par la recherche (au sein d'une équipe locale, nationale, bilatérale), d'autre part concrétisée par une présence régulière sinon quotidienne dans les bureaux, salles, laboratoires et ateliers d'un institut public, semi-public, voire privé ou semi-public international, en charge d'activités soit d'enseignement-recherche (universités et grandes écoles locales), soit d'aménagement du territoire (planification urbaine), soit d'observation, inventaire et suivi (instituts de recensement, conservatoires du patrimoine, observatoires du développement).

Le partenariat en géographie urbaine et de terrain est une fabrique partenariale

Ces quatre types de rapport au local sont ceux que l'on retrouve ensuite, à plus ou moins fort degré et avec toutes sortes de combinaisons, à l'échelle individuelle des pratiques partenariales, chez les chercheurs géographes qui travaillent le terrain des villes et que l'Orstom, puis l'IRD a recrutés. Dans tous les cas, deux faits sont profondément significatifs. À la position en affectation ou en mission de longue durée, ainsi que sa répétition éventuelle au même lieu, correspondent une mise en contact quotidienne avec les acteurs et populations urbaines et à partir d'une expérience individuelle journalière de la réalité locale, banale et courante. Cela veut dire une confrontation quotidienne avec ce que modes et dynamiques de

développement signifient de meilleur, mais aussi de pire dans leur asymétrie Nord-Sud⁶. Ce sont autant d'occasions d'une mise en doute et en question des apports positifs de ce que nous entendons par développement moderne. Bref, un étalonnage au quotidien de la distance entre modèles du développement et réalités pour celui qui s'interroge sur les limites et les potentialités des organisations sociales et culturelles locales, ainsi que sur les effets appauvrissants et délétères d'un développement porté par la modernité libérale et la mondialisation. Tout chercheur IRD en sciences humaines et sociales, vivant son partenariat, ne peut pas être dans la croyance des bienfaits directs de l'utopie du développement économique et de l'efficacité progressiste des sciences et technologies. Il oscille entre le pouvoir d'impact de la dénonciation des nombreux cas de dystopie et d'inégalité qu'il observe et l'utilité démonstrative de la restitution qu'il peut faire des cas de pertinence, de dépassement, d'adaptation et de résilience qu'il rencontre.

Porter la chimère d'un rapport partenarial conventionnel efficace ?

Au sein d'un même programme, alors que la position en affectation à l'étranger du chercheur, ingénieur ou technicien IRD signifie un surclassement dans toutes les dimensions de son existence – tant scientifiques, économiques que sociales –, il s'agit généralement pour son « partenaire » local d'une tâche supplémentaire et imposée par rapport aux nombreuses activités nécessaires qu'il doit mener de front pour maintenir sa position et sa survie. Les pays où nous développons des partenariats ne surclassent pas leurs chercheurs. Il n'existe pas de corps d'État dédiés à la recherche en dehors de la recherche-enseignement des universités, et la plus grande part de l'innovation se fait dans le cadre de services territoriaux des ministères, régions et villes, ou de bureaux d'études et d'urbanisme publics ou privés, voire de centres de recherche privés (cela est

⁶ Ce qui inscrit de fait les chercheurs en sciences humaines et sociales pour le développement dans la filiation du groupe des sociologues de l'École de Chicago qui avait choisi l'insertion professionnelle locale comme mode d'approche de la société étudiée.

surtout courant en Amérique latine). Par ailleurs, la plupart de nos partenaires pratiquent la triple ou quadruple activité ou source de revenus, entre un poste dans le service public, un investissement en entreprise ou bureau d'études privé (urbanisme, ingénierie, architecture), un enseignement dans le supérieur ou le secondaire et une activité d'expert ou consultant pour l'international. Il y a une asymétrie très fréquente entre la qualité et la sécurité du statut de chercheur fonctionnaire et coopérant français et la précarité et vulnérabilité du statut social local de son partenaire. Honnêtement, il est très difficile pour un chercheur IRD de remettre en question la démarche individualiste de promotion économique personnelle de son partenaire, même quand elle est exacerbée, car elle a pour objectif d'assurer d'abord la continuité de vie de sa famille dans un contexte où la sécurité sociale n'existe pas. Sommes-nous en position de lui demander de dépasser cela pour s'engager dans une mission de service public peu lucrative, voire sujette à interprétation institutionnelle locale d'opposition politique dangereuse ? Une fois de plus, le chercheur IRD se trouve là à devoir gérer et résoudre des contradictions profondes, avec le sentiment fréquent d'être plus au service des intérêts individuels de son partenaire dans le maintien de son niveau social supérieur, au mieux la défense des intérêts de sa classe, qu'à mener sa mission de service public d'une recherche pour un développement de l'ensemble de la société hôte. Le même sentiment nous étirent d'ailleurs souvent côté France dans le cadre des partenariats avec les universités françaises.

À cause de cette asymétrie de développement incontournable entre Nord et Sud, le géographe urbain et de terrain IRD peut se retrouver à devoir assumer une besogne prédéfinie dans le cadre d'un programme posé *a priori* comme collectif et assujéti à une convention institutionnelle, sans que cela corresponde ni à sa dynamique de recherche propre, ni à un co-travail en partenariat réel. L'évolution de la négociation des conventions de programmes vers et par « l'en haut », et sous la forme de grands contrats bilatéraux au niveau national, régional ou international ou bien issus du financement par de grandes agences (européennes ou internationales comme la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour le développement, etc.), favorise ce type de schéma. Au mieux et au final, le chercheur géographe IRD se retrouve exploité à produire une recherche intermédiaire de commande, tandis que le partenaire local

se trouve accusé de ne pas s'investir et de ne chercher qu'une rente politique ou économique.

Dans ce contexte, si le chercheur IRD ne fait pas preuve d'une bonne initiative personnelle pour assumer le travail, trouver un équilibre entre recherche individuelle et collective, convaincre son partenaire et intégrer ses problématiques, et si le partenaire n'arrive pas à trouver une motivation au-delà de la seule raison économique, alors le partenariat tourne à un désengagement profond du contenu de la coopération. Le bon rapport de ce partenariat sera alors une exploitation pragmatique réciproque en termes de bénéfice ou de rente de situation scientifique et politique. Loin du don et contre-don, loin de la créativité de la formation réciproque par la recherche, ce sont là la logique et le rapport de force très réducteurs du donnant-donnant : le partenariat est pécuniaire.

Au carrefour des trois missions de la recherche pour le développement

Pourtant, cette position en proximité avec un partenaire en immersion professionnelle multiple et sociale forte, propre à la géographie urbaine et de terrain IRD dans les pays du Sud, est une occasion rare d'échapper à cette spirale de la recherche écran et instrumentalisée, d'établir un contact serré non seulement avec la réalité du développement, mais aussi avec ses gestions multiples, les tentatives et les itérations, les erreurs, les mises au point et les réussites, toutes calées et validées par l'épreuve de la réalité.

Nous nous devons de dire et redire notre découverte répétée quant aux solutions trouvées face aux problèmes du développement, qu'elles soient « traditionnelles » ou très « modernistes », comme la réalité d'une ingénierie des intelligences locales face aux difficultés posées par une croissance démographique rapide et massive, et par les besoins urbains toujours renouvelés d'une majorité largement insolvable. Les nombreuses formes urbaines et les choix de développement efficaces ne sont pas issus d'une application d'un modèle théorique et cartésien, mais bien plutôt d'une adaptation abductive et sélective, sous la pression de la nécessité, présente comme à venir, de ce qui est possible dans le contexte local. C'est pourquoi nous défendons souvent l'inversion de la mission de

formation par la recherche : les expériences des pays du Sud sont aussi à analyser comme des sources d'innovations, de capacités et de solutions pour les pays du Nord. La relation est effectivement aussi dans l'autre sens, au-delà d'y voir seulement une prophétie rétrospective des limites de notre propre développement.

Si le géographe IRD arrive à passer outre les fourches caudines d'une construction plus égalitaire du rapport de partenariat, malgré les conditions d'asymétrie Nord-Sud et d'inégalité économique interindividuelle, s'il accepte d'une part, de ne pas s'enfermer dans une posture de recherche fondamentale et d'autre part, de ne pas être celui qui a la science infuse en matière de développement urbain, alors ce partenaire multi-actif devient à la fois une entrée sur la réalité des capacités locales à l'innovation, l'adaptation aux situations de développement et un portail de diffusion très rapide des connaissances, des idées et des méthodes, de transformation des nouvelles techniques en outils utiles et rentables. Soit, ce qui ressemble au plus près à une posture de recherche pour le développement au carrefour des trois missions institutionnelles de recherche, partenariat et formation par la recherche. Ce partenariat local Sud est alors l'atelier d'une fabrique scientifique vivante et multiple, productive et associative.

Mais cette richesse issue du partenariat, local et individuel, est précaire. Jusqu'en 2008, un budget de fonctionnement était attribué aux chercheurs *via* la direction des départements successifs de l'Orstom, puis *via* celles des unités de recherche IRD, selon des programmes définis sur la base des dynamiques de recherche impulsées par les chercheurs. L'évaluation des chercheurs et des programmes IRD par des commissions et le conseil scientifique de l'Institut étaient la caution de l'intérêt de ces programmes et de l'encadrement des choix de recherche. Le chercheur IRD était donc en mesure de gérer les moyens d'un partenariat actif et de l'adapter aux conditions de la situation locale et de son partenaire. Aujourd'hui, le budget de fonctionnement est délivré à la direction d'une UMR associant l'IRD aux universités françaises. L'espace de liberté, de responsabilité et d'autonomie du chercheur IRD dans la manière de « faire » son terrain et son partenariat en est réduit d'autant. À l'échelle de « l'en bas » du chercheur, la mission de service public devient de plus en plus secondaire par rapport à ses engagements de survie scientifique individuelle dans la course à l'excellence. Le

partenaire Sud devient alors souvent un prestataire de services de plus en plus alloué sur tâche, par convention et sur budget au niveau d'accords bilatéraux ou internationaux. Les affectations et les missions longue durée se font courtes, plus rares et de plus en plus assujetties à la participation à des programmes à gros budgets extérieurs pour lesquels la justification scientifique des dépenses est le plus souvent à la fois lointaine et décalée par rapport aux objectifs partenariaux locaux, spécifiques et divers.

Approche et outils de la géographie : ateliers de recherche et de formation croisés

Aux caractéristiques d'un partenariat avec les acteurs du développement urbain s'ajoute la particularité des techniques et méthodes de la recherche en géographie, c'est-à-dire : la description et cartographie des espaces et établissements humains étudiés, celle de l'analyse.

Des paysages et des morphologies spatiales ensuite. De fait, le géographe de terrain a une pratique opératoire de création de la donnée là où elle n'existe pas, de collecte de l'information et de données secondaires autant descriptives des espaces, aménagements, configurations sociales que des pratiques qui y ont cours comme les conceptions, gestions et politiques qui y sont appliquées⁷. Nous rejoignons les sciences sociales fondées sur des corpus de données importants tels ceux des socio-économistes, sociologues, démographes et statisticiens, mais aussi la tradition scientifique et technique orstomienne d'inventaire, de collecte et d'enquêtes descriptives en terrain inconnu, lacunaire ou très évolutif. Cette façon d'approcher avait été conçue sous la direction de géographes tropicalistes de

⁷ Pour plus de profondeur historique, lire ANTHEAUME *et al.* (1984).

renom (Gilles Sautter, Paul Pélissier)⁸ pour correspondre au mieux aux objectifs de la recherche de l'Orstom.

La géographie urbaine et de terrain pionnière dans le traitement de l'information

Cette place de la géographie liée à la géolocalisation de la donnée et au traitement spatial de l'information a pris une nouvelle forme à partir des années 1980, à la suite de la révolution informatique, avec l'apparition des systèmes d'information géographique (SIG), des images satellites, puis avec l'essor des bases de données urbaines, environnementales, dans le monde de la recherche, mais aussi dans ceux du cadastre, de la planification, de l'aménagement et de la gestion territoriale. Par exemple ont été conçus, développés et expérimentés dans le cadre de programmes de recherche urbaine, financés et soutenus par le département Urbain, puis Société, développement, urbanisation de l'IRD⁹ : le système d'information géographique IRD Savane et le logiciel de télédétection Planète (réunis aujourd'hui au sein du progiciel SavGIS) ; la méthode de sondage aréolaire à partir de l'imagerie satellitaire Spot pour l'observation démographique urbaine ; la méthode d'analyse du changement d'échelle en milieu urbain à partir de la décomposition de l'inertie ; l'élaboration de la Buiq, toute première base urbaine informatisée de Quito. Le réseau intertropical d'ordinateurs (RIO) de l'Orstom a interconnecté les pays partenaires avant la création d'Internet ! Et tout cela en partenariat. En Afrique de l'Ouest ou en Amérique andine, de nombreux informaticiens locaux ont ainsi été formés gratuitement aux toutes dernières avancées dans ces domaines de la recherche, dans le cadre de leur travail pour les missions et centres Orstom, avant d'être recrutés pour leurs compétences de pointe par les filières locales des grandes entreprises internationales du logiciel et des télécommunications.

⁸ Eux-mêmes inscrits dans l'école de l'analyse du paysage de Pierre Gourou, pour plus de précisions lire GOUROU (1989).

⁹ En témoignent par exemple les publications dès les années 1980 de MICHEL *et al.* (1988) ; PIRON (1991) ; COURET (1986).

On retrouve de nouveau cette position pionnière de la géographie urbaine de l'IRD à la fin des années 1990 avec la mise au point de méthodes et d'outils de spatialisation et d'évaluation des risques et des vulnérabilités dans le cadre du grand programme Environnement urbain, puis de l'unité de recherche IRD 029 Urbi : la cartographie des enjeux majeurs, l'approche multirisques par la vulnérabilité du programme Pacivur¹⁰ à Quito, puis à Lima et à La Paz ; l'évaluation et la cartographie de l'évolution de la morphologie urbaine à partir de l'imagerie satellitaire appliquée à Abidjan, à la Réunion, puis à Addis-Abeba ; le diagnostic environnemental urbain et l'analyse spatialisée des dynamiques d'agglomération urbaine à partir des données secondaires, réalisés sur Brasilia puis Addis-Abeba¹¹. Ces avancées sont restées peu visibles car elles n'ont pas été valorisées et affichées en tant que telles comme produits recherche phares de l'IRD, mais elles ont plutôt été exploitées, utilisées et poursuivies sur place par les partenaires, tandis que les produits scientifiques ont surtout été des publications réalisées en géographie et sociologie urbaine à partir des recherches permises par ces outils.

Cette nécessité de la collecte de données, puis de l'usage de techniques et outils du traitement de l'information en géographie urbaine et de terrain est à l'origine d'un partenariat de formation et de production diversifié. Ainsi, toute une série de données et d'outils sont produits dans le cadre d'une démarche de recherche, tout en pouvant servir à d'autres usages plus opérationnels. Par exemple, le *Manuel de cartographie rapide* directement issu d'une méthode autonome et simple de cartographie géoréférencée élaborée par Bernard Lortic n'aurait pas existé, s'il n'y avait pas eu un besoin pratique pour le travail de ses étudiants de la faculté d'urbanisme de l'Ethiopian Civil Service College et pour la formation des équipes techniques des municipalités secondaires éthiopiennes. Mais cet ouvrage a aussi été remarquablement bien accueilli par l'enseignement universitaire en France où il est visiblement venu combler un vide pédagogique, ce qui constitue une valorisation secondaire très utile, mais inattendue. Par ailleurs, le fait que les résultats de la

¹⁰ Pacivur : Programme andin de formation et de recherche sur la vulnérabilité et les risques en milieu urbain.

¹¹ En témoignent les travaux et publications de D'ERCOLE *et al.* (2009).

recherche soient utilisés pour des opérations de développement urbain apporte une avancée supplémentaire à la recherche elle-même. Par exemple, nous pouvons citer la « Formation à l'utilisation diachronique des images satellites pour le suivi de l'évolution de la morphologie urbaine »¹² suivie en 1999 par l'ingénieur en charge de la planification urbaine d'Abidjan au Bureau national d'études techniques et développement de Côte d'Ivoire. Cet atelier lui a permis de planifier de nouvelles limites pour l'extension urbaine des vingt années à venir, tandis qu'il a été l'occasion pour le chercheur et l'ingénieur IRD impliqués de découvrir l'usage local modélisé des quartiers précaires comme outil urbanistique d'intégration urbaine dynamique, transitoire et mobile, tant spatiale qu'économique et sociale.

Les ateliers d'un partenariat d'échanges et de découvertes

Sans que nous ayons besoin de structures et de technologies de laboratoire lourdes, telles que nos collègues des sciences de l'environnement, du vivant et de la santé l'entendent, ces outils d'analyse spatiale et de télédétection, les bases de données et les systèmes de traitement de l'information géographique, constituent dans un premier temps et aux yeux d'un partenaire potentiel un apport concret et matériel autour duquel amorcer son intérêt propre, voire réaliser ses propres innovations. L'outil est visible et permet souvent de nouer, sur la base d'une culture technique commune, des échanges qui permettent de déboucher sur une problématique de recherche qui n'aurait pu être énoncée au tout départ et qui intègre autant les questions de l'un que celles de l'autre. Ce que nous, chercheurs géographes de l'IRD, faisons avec n'est pas forcément ce que les partenaires du Sud ont l'habitude, le besoin ou l'idée de faire. Cet outil est un bon médiateur, un prétexte de travail en commun côte à côte et une opportunité d'échapper au rapport de force extractiviste du partenariat pécuniaire.

¹² Pour plus de détails, consulter : Télédétection de la dynamique du bâti dans le périmètre du grand Abidjan. Opération de recherche réalisée par D. Couret, B. Lortic, P. Rakotomalala. BNETD - LCA-IRD, 14 mars au 10 avril 1999.

Quand nous arrivons avec des images satellitaires, des cartes, des bases de données, des équipements et des logiciels, nous apportons aussi en tant que chercheur IRD une valeur ajoutée aux partenaires du Sud : une capacité à questionner autrement et à répondre à une problématique de recherche en interprétant de nouvelles données comme celles préexistantes sur place. Discuter autour d'une carte ou d'une image satellitaire apparaît comme une fonction neutre, une accroche d'échanges sur le terrain, autour de quelque chose de concret et donnant valeur au capital de l'un et de l'autre, puisqu'il s'agit d'interpréter une situation observée et observable par l'un comme l'autre pour nous géographes, un paysage.

Bref, tout ce domaine associé des techniques, données, outils et méthodes du traitement de l'information en géographie fonctionne comme un atelier où peut se faire la démonstration pratique de l'artisanat de chacun, où peut se mettre au point et s'ajuster le partenariat dans « l'en bas » de chaque programme. Il permet de se co-construire autour d'une expérience de formation réciproque par la recherche. Les questionnements différents, conflits d'usages et interprétations divergentes peuvent s'exprimer, les exploitations se faire de manière commune ou autonome, sans pour autant remettre en cause le partenariat. On comprend aussi qu'il favorise les partenariats inter- et transdisciplinaires, notamment avec les sciences de l'environnement et du vivant, comme le travail en équipe avec les sciences de l'ingénieur et les spécialistes du traitement de l'information.

Par exemple, l'actuelle équipe Pacivur a utilisé la carte infographique comme un moyen de discuter de la thématique de l'environnement urbain, et plus précisément du risque ; ce support a ainsi servi à mettre en place le partenariat avec la municipalité de Quito. Le capital de techniques, données et connaissances déjà acquises par ce partenaire à l'occasion d'un ancien programme de l'IRD – programme Buiq base de données urbaines informatisée de Quito, 1984-1992, municipalité de Quito, Institut géographique militaire équatorien et Orstom – a été utilisé et mis en valeur à cette occasion. L'équipe Pacivur a ainsi pu nouer dès 1999 un partenariat avec la municipalité de Quito autour de l'expérimentation d'une problématique à l'époque encore exploratoire. Pour comprendre la vulnérabilité de la capitale équatorienne, l'équipe est donc partie des cartes réalisées par la

municipalité dans la deuxième moitié des années 1980, à partir d'une base de données urbaines déjà existante, en proposant de réinvestir ces données et, par la suite du partenariat, de les actualiser. L'équipe mettait donc en valeur le capital de l'éventuel futur partenaire, tout en proposant une analyse des données très différente de ce qui en avait été fait jusque-là par la municipalité. Elle faisait aussi de l'action de recherche et d'analyse le support des premiers échanges préalables à la coopération. La méthodologie d'analyse spatiale proposée, rendue possible grâce au SIG, a donc été le moyen de déboucher sur un nouveau partenariat avec la municipalité de Quito : le programme Système d'information géographique et risques dans le district métropolitain de Quito qui a duré de 1999 à 2005. À partir de 2006, date de la création du programme Pacivur, l'équipe a diffusé les cartes et analyses réalisées à Quito auprès de nouveaux partenaires potentiels en Bolivie et au Pérou. Le SIG a donc permis d'opérer des analyses inédites à partir de données d'acteurs présents sur le terrain du Sud, souvent traduites sous la forme de cartes, lesquelles ont permis d'autres échanges pour aboutir à de nouveaux partenariats. C'est ainsi qu'une convention de collaboration scientifique a été signée entre l'IRD et le Gouvernement municipal de La Paz (GMPL) en février 2008 pour comprendre les raisons de la vulnérabilité de la capitale bolivienne et mieux les gérer, essentiellement avec des données déjà produites par le partenaire, mais interprétées de manière inédite. Par la suite, à partir de cette expérience et dans le cadre du partenariat avec la CAN (Communauté andine), des séances de formation, adressées aux agents du gouvernement municipal de La Paz et destinées à leur transférer les méthodes d'interprétation mises au point à Quito, ont pu être organisées de manière originale. Ces séances se sont tenues à La Paz et consistaient déjà à réaliser l'analyse de la vulnérabilité de cette agglomération urbaine en utilisant l'outil SIG de la municipalité et le capital de données déjà produites localement. Enfin, l'un des objectifs de ces ateliers de formation par la recherche était de rendre le partenaire autonome le plus rapidement possible dans l'interprétation des données et dans son utilisation de l'analyse de la vulnérabilité.

La culture majoritaire du laboratoire scientifique et de la mesure quantitative configure autrement le partenariat IRD

Depuis les années 1980, la domination des modèles et des mesures scientifiques quantitatives s'est installée à l'IRD aux dépens des approches qualitatives et spatialisées surtout portées par les sciences humaines et sociales. La fabrique partenariale des géographes urbains et de terrain – les ateliers de réalisation commune associée à des outils et techniques simples à maîtriser et à adapter, rapidement transférés et appropriés – est desservie par cette priorité globale donnée tout à la fois aux techniques quantitatives et modélisatrices et à la forme partenariale du laboratoire scientifique. Cela est en correspondance avec les pratiques majoritaires des sciences de l'environnement, des milieux, de la santé et du vivant, mais aussi des écoles scientifiques « dures » présentes au sein des sciences humaines et sociales pour le développement (macro-économistes, démographes, archéologues, sociologues et géographes régionalistes, quantitativistes et modélisateurs).

Organisation spécialisée et pyramidale des compétences et des savoirs, partenariat de rapport et de valorisation de patrimoines réciproques

Les laboratoires scientifiques et leur organisation autour de tâches techniques et complexes nécessitent un savoir très spécialisé, une maîtrise approfondie et un outillage technologique souvent coûteux, car rare et pointu. De fait, les équipes sont organisées selon une répartition spécialisée des tâches de traitement de la donnée et de production de la connaissance. Les sciences et techniques de l'ingénieur y sont indispensables. Cela se traduit par une organisation en une forte chaîne spécialisée d'espaces, phases et compétences bien délimitées, de la collecte des données à l'analyse scientifique et à la publication des résultats, en passant par l'expérimentation en

laboratoire : soit un fonctionnement en partenariat interne hiérarchisé et multidisciplinaire¹³. De plus, cette chaîne se double d'une répartition pratique des responsabilités d'ordre sectoriel : dans « l'en bas » du terrain et de la collecte se trouvent engagées plutôt la maîtrise et la responsabilité du chercheur Sud ; tandis que dans « l'en haut » de l'analyse, de la synthèse et de la publication, la responsabilité du chercheur Nord est pleinement mobilisée. Le défaut potentiel d'une telle organisation n'est pas alors la spécialisation des chaînons, mais la conjonction de leur hiérarchie et de leur répartition entre partenaires Nord et Sud, porteuse d'un rapport de domination intrinsèque.

Cette culture du laboratoire scientifique configure autrement le rapport entre partenaires. Très souvent les programmes consistent à donner les moyens au partenaire du Sud soit de créer de telles plateformes technologiques sur place, soit d'accéder à celles disponibles côté Nord. Le partenaire fournit l'accès au terrain, à ces matières premières cruciales que sont les données. En échange, le chercheur de l'IRD fournit la formation spécialisée et supérieure, l'accès aux équipements et à la réalisation des protocoles d'interprétation. L'asymétrie Nord-Sud est très forte, car l'organisation en chaîne scientifique du laboratoire de recherche place le terrain en bas de la pyramide et la publication et le résultat en haut. Cependant, cela est généralement bien assumé par les deux parties. Le chercheur IRD est celui qui forme, qui détient les accès aux financements, aux moyens et savoirs techniques, à la relation avec les laboratoires de notoriété, à la publication de rang A.

Par ailleurs, les avancées de l'Internet et de l'interconnexion informatique au niveau mondial font qu'il est de plus en plus facile d'accéder à distance aux données descriptives d'un terrain de recherche, tandis qu'il devient de plus en plus difficile de se rendre sur ce terrain dans de nombreux pays du Sud. Les terrains se ferment, deviennent d'accès réservé ou insécuritaires, les collectes d'information sont affaires nationales d'instituts dédiés d'inventaire ou de recensement, tandis que l'information numérique se répand et incite au travail en laboratoire clos et distant de la réalité analysée

¹³ « Multidisciplinarité *stricto sensu* (MD), c'est-à-dire addition et juxtaposition d'approches sectorielles, souvent requise par les nécessités de l'information pour l'aménagement ou le développement », COUTY P. *op. cit.* : 7.

et plutôt en se situant en proximité avec les pôles d'excellence des technosciences situés au Nord. La place des terrains en pays du Sud est cependant cruciale et stratégique dans le suivi et la compréhension globale du changement climatique comme des évolutions virales et bactériennes d'aujourd'hui. Le partenaire du Sud détient donc un capital de valeur en hausse, négociable entre plusieurs partenaires du Nord, ce qui rééquilibre le rapport de l'échange.

Dans cette culture scientifique, la valeur progressiste d'une recherche pour le développement par le savoir scientifique et l'innovation technologique reste bien réelle : elle peut encore faire sens commun et elle sert efficacement la promotion et la réussite économique des corps professionnels scientifiques côté Nord comme Sud. Les conventions de partenariat sont bien dotées, les résultats sont quantifiables en budgets d'équipement et coûts des analyses, la valeur du terrain Sud augmente sur les marchés du savoir, la légitimité de l'IRD du côté des instances scientifiques et politiques françaises s'en trouve renforcée.

Réforme insitutionnelle et marché des savoirs favorisent culture et partenariat de laboratoire

À la prévalence culturelle du laboratoire et du traitement quantitatif de l'information s'ajoute l'orientation des choix de réorganisation de l'IRD depuis 2000. Les compétences internes en traitement de l'information, autrefois incarnées dans un corps d'ingénieurs et techniciens en position transversale, ont été sectorisées et dispersées. Les moyens et ressources de l'informatique de gestion ont été regroupés au sein d'une direction des systèmes informatiques, tandis que les ingénieurs et techniciens en informatique scientifique ont été répartis au sein des unités, puis UMR et des observatoires thématiques. Le laboratoire de cartographie a rejoint l'AIRD, comme les anciens services transversaux de l'IRD d'appui logistique aux partenariats avec le Sud. La télédétection satellitaire est devenue l'objet de l'unité Espace qui a été ensuite intégrée à l'UMR 228 Espace pour le Développement (Espace-DEV) et ainsi affiliée à la thématique bio-environnementale du développement durable. Le concepteur de « Planète », premier logiciel de télédétection IRD, est au service du réseau d'antennes de réception satellite

français (STAR-TIM), celui du progiciel SAVGis a rejoint l'UMR 190 « Émergences des pathologies virales » et s'est spécialisé en épidémiologie spatialisée.

Il est ainsi aujourd'hui devenu très difficile d'obtenir les moyens du traitement de l'information à l'IRD pour les sciences humaines ou sociales. Les ingénieurs et techniciens dédiés sont rares et mal valorisés quand ils s'inscrivent dans des équipes sciences humaines et sociales, notamment parce que l'un des critères pour « passer » ingénieur de recherche est de faire la démonstration de ses capacités à diriger un laboratoire, à en gérer le personnel et le budget. Les candidatures de nos étudiants et partenaires pour les bourses de formation et séjours scientifiques de la direction des programmes de recherche et de la formation au Sud (DPF, anciennement DSF) sont très souvent écartées, parce que les démarches proposées ne sont pas considérées comme des protocoles de collecte et traitement scientifique de l'information rigoureux et cartésiens.

Enfin, il n'est pas rare que les chercheurs, ingénieurs et techniciens des sciences de la ville de l'IRD se trouvent taxés vertement par le service économique de l'ambassade de France locale et accusés de pratiquer une concurrence déloyale à l'AFD, aux agences d'urbanisme ou aux fabricants de logiciels et produits informatiques français, lorsqu'ils mettent à disposition de leurs partenaires leur expérience, leurs outils et logiciels, des méthodes infographiques ou des ensembles de données. Le domaine de la production et du traitement de l'information géographique et urbaine dans les pays du Sud représente en effet de nombreux marchés extérieurs très lucratifs pour les entreprises privées et les sociétés d'économie mixte : la réalisation de cartes topographiques, de schémas directeurs, les études prospectives, la mise en place de bases cadastrales, la vente de progiciels SIG et statistiques, leurs contrats de maintenance.

Recherche pour le développement et question urbaine : un rapport ambigu

Dans ce contexte, un désinvestissement réel a été constaté pour les études et les propositions de la recherche sur le développement

urbain dès la fin des années 1980, juste après une période d'investissement du pouvoir politique français et européen dans cette force d'analyse et de proposition des sciences de la ville, entre 1980 et 1987. La création des *Annales de la recherche urbaine* en 1978 par le ministère de l'Équipement « pour faire connaître les recherches en sciences sociales sur la ville contemporaine »¹⁴ marque très exactement le moment premier de cette ouverture.

La fermeture apparaît dès la fin des années 1980. Un choix politique est alors fait de traiter de la question de l'accès aux aménités urbaines, aux équipements collectifs et aux infrastructures par le développement des services urbains marchands et par une délégation au semi-public, puis au secteur privé de la gestion de la distribution (eau, électricité, téléphone) et pareillement pour le marché de la construction et de la gestion de l'habitat économique. La politique de la ville en France – et, en continuité, celle de la coopération française à l'étranger – s'inscrit dans cette perspective de libéralisation des anciens monopoles publics et de diversification marchande de l'offre par de grandes entreprises spécialisées jusqu'au début des années 2000, avant d'entrer dans la phase actuelle où l'objectif est d'unifier et de standardiser le marché intérieur de l'Union européenne, tel que posé par l'Acte unique européen de 1986.

On assiste donc à une transformation de la « façon » partenariale française depuis la fin des années 1980. La coopération, autrefois centrée autour d'une conception publique d'une aide aux pays en voie de développement pour l'acquisition de leur autonomie économique (RUELLAN, 1988), a évolué vers un mode partenarial centré sur la promotion d'une offre française sur les marchés étrangers, c'est-à-dire la valorisation du savoir, des méthodes, outils et technologies français en concurrence avec ceux des autres pays de l'Union européenne, comme des autres pays des hémisphères Nord et Sud.

Dans ce contexte évolutif, une fenêtre de recherche urbaine a bien été ouverte de 1982 à 1993 à l'Orstom, entre la création du département Urbanisation et sociosystèmes urbains et l'agrégation de ce dernier au département SUD (Sociétés, urbanisation et

¹⁴ Cf. présentation de la revue sur le site <http://www.annaesdelarechercheurbaine.fr> et consulté le 11 septembre 2012.

développement) regroupant la grande majorité des sciences humaines et sociales de l'Institut et où seule une unité de recherche Enjeux de l'urbanisation subsistait¹⁵.

Dès 1998, avec la nouvelle organisation en Institut de recherche pour le développement et la création des cinq départements – Milieux et environnement, Ressources vivantes, Société et santé, Expertise et valorisation, Soutien et formation –, la fonction articulatoire de la thématique urbaine disparaît de l'affichage institutionnel, et c'est la relation entre sociétés et santé qui structure le département dédié aux dimensions sociales et humaines du développement. Par ailleurs, deux départements opératoires sont placés au même niveau que les départements de recherche, et sont tout autant qualifiés de scientifiques : le premier est dédié à la fonction de valorisation en produits scientifiques (expertise et valorisation) ; le second à celle du soutien et de la formation des communautés scientifiques du Sud par la recherche.

Avec la réforme de l'IRD commencée en 2000, l'unité des Sciences de la ville disparaît et la thématique urbaine devient sous-jacente. Seules deux unités référant explicitement à l'urbain ont été validées : l'UR Mobilités et recompositions urbaines axée sur les liens entre dynamiques de croissance urbaine, migrations et mobilités résidentielles ; l'UR Environnement urbain qui explore l'articulation entre dynamiques urbaines et environnementales, valorisations patrimoniales, politiques des risques et vulnérabilités des établissements urbains.

Enfin en 2010, suite aux choix d'une « umérisation » exhaustive des SHS, les derniers géographes et sociologues urbains et de terrain IRD rejoignent deux UMR : l'UMR 201 DevSoc Développement et sociétés (tutelle Paris 1 et IRD) ; l'UMR 215 Prodig Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (tutelle Paris 1 et CNRS). La première regroupe une grande majorité des sciences humaines et sociales de l'IRD, structurée en cinq axes dont un axe urbain Villes en développement, trajectoires de l'urbain. La seconde rassemble une communauté importante des géographes

¹⁵ Pour plus de détails sur la question, consulter LEBRIS E., 2000 – « La recherche urbaine française sur les pays en développement : rétrospective des années 1990 ». In *Questions urbaines*, Habitat II + 5, site de l'AI TEC <http://www.globenet.org/aitec/chantiers/urbain/habitat2/recherche90.htm>

tropicalistes, mais elle ne consacre pas d'axe de recherche à la thématique urbaine, la place donnée à la recherche pour le développement des géographes urbains et de terrain est une action transversale d'animation sur les « Questions urbaines dans les pays des Suds ».

L'alignement économique et entrepreneurial par le haut de la recherche pour le développement

Les cadres actuels de la recherche pour le développement sont transformés par les choix de rentabilité financière et d'économie budgétaires structurant les services de l'État français dont nous vivons l'application depuis 2006. Ils renforcent cette structuration de la recherche en partenariat Nord-Sud IRD par le rapport pécuniaire et la valorisation économique des différents produits et innovations issues de la culture du laboratoire scientifique et de la mesure quantitative.

La liste des programmes et dotations et des missions et ministères de rattachement de la Loi organique relative aux lois de finances (Lolf¹⁶) organise la dispersion au sein de plusieurs programmes de ce qui correspond aux champs de la recherche IRD. Les six établissements publics français de recherche finalisée, dont l'IRD¹⁷, sont rattachés au programme 187 intitulé « Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources »¹⁸ relevant d'une mission de Recherche et d'enseignement supérieur confiée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le rattachement

¹⁶ Loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

¹⁷ Les cinq autres établissements publics dits de recherche finalisée sont : l'Irstea ; l'Inra, Institut national de recherche agronomique (EPST) ; le Cemagref ; l'Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (EPST) ; le BRGM, Bureau de recherches géologiques et minières, établissement public à caractère industriel et commercial de recherche et d'expertise dans le domaine des sciences de la Terre (Epic) ; l'Ifremer, Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Epic) ; le Cirad, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Epic).

¹⁸ Extrait de la présentation des programmes de la Lolf, PLF 2006, sur <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/> consulté le 11 septembre 2010.

budgétaire de l'IRD au ministère des Affaires étrangères et européennes s'estompe. Les formes non universitaires de formation et partenariats de la recherche pour le développement s'avèrent être pour la plupart incluses et valorisées dans le cadre de programmes auxquels l'IRD n'est pas directement rattaché et relevant de la responsabilité d'autres ministères que celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les opérateurs publics principaux en sont les services de coopération et d'action culturelle (Scac) et l'AFD¹⁹.

La critique qui peut être faite quant aux réductions introduites par ce renouvellement des cadres ne tient pas dans les choix et sélections opérés sur des objets plutôt que d'autres. Il est, en effet, dans la norme de fonctionnement d'un établissement public scientifique et technique tel que l'IRD que la direction et les ministères de tutelle décident du contenu de la recherche et de l'utilisation des moyens en fonction des priorités posées par l'autorité nationale et celle du pays partenaire. La limite principale relève plutôt de la mauvaise conjonction entre une conception financière des productions et actions attendues de la recherche publique par l'autorité gouvernementale d'une part, le fonctionnement concurrentiel sur les marchés nationaux et internationaux des savoirs et de l'innovation des différentes communautés scientifiques, d'autre part. Cette modélisation économique englobante favorise le rapport Nord-Sud pécuniaire, renforce l'organisation laborantine hiérarchique et spécialisée des équipes de recherche et instaure la domination des indicateurs de performance. Ainsi, au lieu d'ouvrir sur la diversité des relations entre sociétés et environnements, cette conjonction contextuelle actuelle contraint les perspectives de la recherche finalisée au seul horizon des approches environnementales quantitatives et des laboratoires des sciences cartésiennes, et aux seules dimensions économique et financière du concept de gestion.

¹⁹ Et les opérateurs secondaires cités sont : l'Adit (Agence pour la diffusion de l'information technologique) ; l'Afaa (Association française d'action artistique) ; l'AFVP (Association française des volontaires du progrès) ; l'ADPF (Association pour la diffusion de la pensée française) ; le GIP FCI (Groupement d'intérêt public France coopération internationale) ; l'Agence Campus France (Epic chargé de la promotion de l'enseignement supérieur, de l'accueil et de la gestion de la mobilité internationale des étudiants, des chercheurs, des experts et des invités) ; CFI (Canal France International).

À l'échelle globale de l'appareil public, cette organisation par programme a pour effet de placer en porte-à-faux les chercheurs en sciences humaines et sociales de l'IRD quand ils traitent plutôt de « l'Homme en société »²⁰ que de la relation entre sociétés et milieux. Ces approches ne sont pas en effet prioritaires dans l'investissement des moyens de l'IRD, car hors du domaine de la gestion des milieux et des ressources correspondant au programme 187. Elles peuvent s'inscrire par contre dans d'autres programmes : principalement le programme 150 Formations supérieures et recherche universitaire (mission Recherche et enseignement supérieur confiée au MESR) ; le programme 186 Recherche culturelle et culture scientifique (mission Recherche et enseignement supérieur confiée au ministère de la Culture et de la Communication) ; le programme 185 Rayonnement culturel et scientifique ou encore le programme 209 Solidarité à l'égard des pays en développement dans ses actions n° 02 Affirmation de la dimension culturelle du développement et n° 3 Promotion de l'enseignement supérieur et recherche au service du développement (missions Actions extérieures de l'État relevant du MAE). Les chercheurs IRD s'avèrent alors positionnés en périphérie de ces programmes qui sont centrés avant tout sur la valorisation et le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire.

Les récentes « Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » semblent confirmer cette configuration, notamment parce qu'il y est proposé de « donner au MESR le pilotage et la coordination interministérielle de la politique internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et le rôle de référent pour le réseau diplomatique pour les aspects recherche et enseignement supérieur [...] »²¹, ce qui peut préfigurer la perte de tutelle pour le MAE au profit du Mesr sur tout ce qui relève d'une recherche pour le développement²². Cela

²⁰ Expression introduite par les rédacteurs de la synthèse « Sciences de l'Homme et de la Société », CNRS, rapport de conjoncture 2004, synthèse des conseils scientifiques de département : 99-125.

²¹ Proposition 83 de l'Atelier 3 : *Redéfinir l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Propositions du comité de pilotage aux Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche – 26-27 novembre 2012. Collège de France, Paris.

²² Information prospective restituée par M. Laurent à la réunion d'information multilatérale organisations syndicales-présidence de l'IRD du lundi 3 décembre 2012, à Marseille.

signifierait alors un second confinement pour les chercheurs de l'IRD travaillant les questions culturelles et de société en terrain Sud.

Pourtant, à partir de 2010 et dans le contrat d'objectifs État-IRD 2011-2015, un département Sociétés figure au nouvel organigramme, au même titre qu'un département Santé et un département Environnement et ressources²³, dans le cadre d'une direction déléguée en propre à la Science (DGDS). Cela témoigne d'une volonté interne actuelle de traiter à parts égales ces trois entrées fondamentales dans le projet scientifique de l'Institut et d'une certaine reconnaissance locale de la contribution scientifique à part entière de ces sciences humaines et sociales pour le développement, hors de toute interaction obligée avec la Santé ou l'Environnement.

Depuis le début des années 1990, la définition des priorités scientifiques, politiques et diplomatiques dans l'en-haut institutionnel est défavorable aux ateliers coopératifs de la fabrique partenariale des géographes urbains et de terrain. Mais aujourd'hui, c'est aussi la constitution financière de la gestion publique dans le grand « en haut » de l'État qui ne favorise pas l'ensemble des approches qualitatives, des thématiques culturelles et démarches réflexives sur le développement travaillées par les chercheurs IRD en sciences humaines et sociales et leurs partenaires sur le terrain des pays du Sud.

Pluridisciplinarité et géopolarisation au Sud des PPR : le retour de la coutume ?

L'objectif du programme 187 est « de constituer un pôle de référence de recherche scientifique et technologique et d'expertise de niveau mondial pour développer la gestion durable des milieux et la

²³ Suite au décret n° 2010-594 du 3 juin 2010 modifiant le décret n° 84-430 du 5 juin 1984 portant organisation et fonctionnement de l'Institut de recherche pour le développement « L'Institut est administré par un conseil d'administration présidé par le président de l'Institut. Le président de l'Institut assure la direction générale de l'établissement. Il est assisté d'un ou de plusieurs directeurs généraux délégués qu'il nomme ».

mise en valeur des ressources naturelles et des produits qui en sont issus, répondant aux besoins des sociétés du Nord et du Sud [...]. En appui aux politiques publiques, les champs couverts par le programme concernent l'environnement, la santé, l'alimentation, l'énergie, la gestion des risques et les interactions entre les sociétés humaines et les milieux ». Ce rattachement budgétaire recentre donc les activités de l'IRD sur les objets et les domaines de la tradition orstomienne : ceux des sciences et techniques pour la connaissance et la compréhension de l'Environnement, du Vivant et de la Santé, avec un objectif de découvertes et d'expertise permettant d'appuyer les politiques de développement économique et de progrès sanitaire des pays du Sud. Il en est de même pour la finalisation de cette recherche des établissements publics français : elle est clairement précisée comme fondée sur « les enjeux des sociétés du Nord et du Sud qu'ils traduisent en questions et en objets de recherche ».

Cette définition d'une recherche transdisciplinaire en fonction d'un objectif est proche de la façon dont Yves Lacoste décrit la démarche exploratoire et géopolitique de la géographie : non pas comme une démarche scientifique classique, mais plutôt comme celle de l'acquisition d'un savoir dans un but de compréhension (co-préemption ?) précis, ce qui demande de croiser et articuler toutes sortes d'éléments de connaissance en provenance de domaines scientifiques multiples. Cela rappelle aussi la démarche pluridisciplinaire qui avait motivé la convocation des sciences humaines et sociales à l'Orstom²⁴ : l'étude des rapports entre milieux et sociétés locales de la zone intertropicale dans l'objectif d'un développement progressiste au service d'une amélioration des conditions de vie, de santé, d'économie et de démocratie pour les populations des pays concernés.

Cet objectif renouvelé de compréhension des milieux spécifiques comme ressources du développement – sous les nouvelles formes économique et environnementale du rapport entre développement durable et croissance soutenable et de l'articulation entre mondialisation et changement climatique – oriente la toute dernière politique

²⁴ Cf. LEVALLOIS (1994).

et géostratégie de l'IRD d'investissement dans des programmes pluridisciplinaires de recherche sur une douzaine de sites-ateliers localisés au Sud²⁵. Ceux-ci ont pris principalement la forme du Grand observatoire de l'environnement et de la biodiversité terrestre et marine du Pacifique sud (GOPS) et de plusieurs programmes pilotes régionaux (PPR) « correspondant thématiquement et géographiquement à une priorité stratégique de l'IRD et de partenaires du Sud »²⁶.

Dans ce cadre, la fabrique partenariale des géographes urbains et de terrain, organisée autour des ateliers coopératifs locaux d'apprentissage réciproque, pourrait bien trouver place et utilité... si et seulement si les fourches caudines de deux postulats IRD pouvaient être levées.

Le premier obstacle est cette préconception de la régionalité limitée à la seule échelle du groupe de pays voisins partageant un même phénomène en continuité spatiale. En géographie, la région n'est pas prédéfinie, mais toujours relative à une échelle d'analyse spatiale ou territoriale. Par contre, il y a bien dans toute régionalisation une notion incluse de partage ou de lien. Beaucoup de phénomènes humains et sociaux mondialisés actuels (**mondernisés** ?²⁷), et en tout premier lieu ceux concernant les dynamiques d'évolution et de développement, correspondent à des régionalisations d'autres natures ou d'autres échelles : régionalité en réseau réticulaire à l'échelle de l'espace mélanésien (ou bien ceux intercontinentaux de la communauté des Maliens originaires de la région Kayes et des Indiens Otavalo d'Équateur...) ; liens et partages financiers et humains régionalisés à l'échelle de l'espace discontinu francophone ou du Commonwealth ; hinterland régional des métropoles urbaines au-delà des frontières nationales ou de la proximité géographique...

²⁵ IRD, 2010, *L'IRD demain*, Plan stratégique à l'Horizon 2025, IRD Éditions, 27 p.

²⁶ *Op. cit.*

²⁷ Nous proposons ce néologisme de « **mondernité** » pour désigner les différentes formes de sociétés et d'économies existant actuellement et issues des nouvelles pratiques des milieux, de façon à les distinguer au sein de la longue lignée des phénomènes de mondialisation. Les technologies, les sciences et les savoirs modernes sont aujourd'hui appropriés et réinterprétés en différents lieux du globe. Les TIC et les portails encyclopédiques sont des supports de diffusion et de mondialisation des innovations contemporaines de toutes sortes. Cela correspond à l'émergence d'une culture mondiale partagée et fabriquée en de multiples points et lieux du globe, à partir et au-delà des acquis des temps modernes : une culture **monderne**.

Le second écueil est cette représentation préalable du domaine « de la gestion des milieux et des ressources » comme cadre de l'investissement public par le programme 187 de la Lof, telle qu'elle apparaît dans le contrat IRD-État 2010-2015. Elle véhicule le danger d'une prédétermination en escalier très limitative de ce que peuvent être : l'économie, uniquement marchande au détriment de l'économie domestique ; la gestion, uniquement en terme économique, quantitatif et sanitaire, ou bien en termes de gouvernance des rapports entre groupes d'intérêt antinomiques et sectoriels ; le milieu, uniquement traduit en termes de ressources et d'environnement, ce qui fait des milieux de vie et des communs, notamment urbains, des points aveugles ; les populations, uniquement en termes d'impact des occupations et des effets de masse, de besoins et de pauvreté, et jamais en termes d'acteurs, d'énergie sociale (LEPAPE, 1998) ou de ressource humaine du développement...

Cela compose une représentation partielle des évolutions de la condition environnementale des sociétés comme des dynamiques du développement moderne actuel. En cet état de notre axiomatic collective, la fabrique partenariale des géographes urbains et de terrain tient plus de l'informel et de l'échange interpersonnel que de la reconnaissance et de l'inclusion dans les nouveaux cadres de l'IRD.

Pour le Sud, un partenariat renforcé au Nord

Bouma Fernand BATIONO
Socio-anthropologue

Marc-Éric GRUÉNAIS
Anthropologue

Frédéric LE MARCIS
Anthropologue

André SOUBEIGA
Socio-anthropologue

Introduction

Le contexte de collaboration entre enseignants-chercheurs du Nord et du Sud dont il s'agira ici a trait à l'Afrique subsaharienne francophone¹. Les réflexions que nous proposons ne sauraient être généralisées : elles se limitent à des expériences de partenariat impliquant des institutions françaises d'une part, dans le domaine de l'anthropologie sociale et de la sociologie d'autre part, et enfin se réfèrent plutôt à des relations entre des institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche². Elles ont pour « toile de fond » l'idée peu originale selon laquelle au Sud comme au Nord les recherches innovantes se fondent beaucoup sur le travail des doctorants dans une dynamique, s'agissant des pays africains, de généralisation du dispositif de Bologne validé par l'Union européenne d'une licence en trois ans, d'un master en deux ans, et d'un doctorat

¹ Les contextes de travail en Amérique du Sud, en Asie et en Océanie nous sont inconnus et sont sans doute très différents de ceux de l'Afrique subsaharienne. De même, mais dans une moindre mesure, pour les contextes de travail dans les pays d'Afrique anglophone ou lusophone qui disposent, pour certains d'entre eux, d'institutions de recherche et/ou d'enseignement supérieur dont la taille et l'assise internationales peuvent apparaître parfois sans commune mesure avec leur équivalent en Afrique francophone (que l'on songe, bien évidemment à l'Afrique du Sud, mais aussi au Kenya ou au Mozambique).

² Les raisons de cette évocation du seul secteur public apparaîtront plus clairement ci-dessous.

en trois ans, ainsi que de la mise en place d'écoles doctorales liées à un regroupement de laboratoires de recherche. Si l'on peut retenir une telle perspective comme l'un des enjeux importants des partenariats Nord-Sud, le défi est considérable si on le mesure à l'aune du niveau de développement des institutions publiques d'enseignement et de recherche en Afrique francophone subsaharienne. Un tel défi, et ce sera l'objet de nos réflexions, semble pouvoir être relevé aussi grâce à un partenariat renforcé au Nord et une meilleure prise en considération des institutions régionales et nationales.

Les dispositifs mis en place³ pour favoriser le partenariat avec les équipes du Sud (bourses de thèse, financement de séjours au Nord d'enseignants-chercheurs du Sud, fléchages de crédits vers le Sud, etc.) sont, sans conteste, des « outils » jouant un rôle décisif pour développer et maintenir l'attrait d'un partenariat avec des équipes françaises. Néanmoins, on peut se demander dans quelle mesure, notamment dans un « marché » de plus en plus concurrentiel, ces outils centrés sur des équipes *au* Sud, essentiellement dans le contexte de travail *au Sud* sont suffisants. Trois points seront évoqués ici : i) le développement de co-encadrements universitaires ; ii) l'attractivité des séjours en France d'enseignants-chercheurs du Sud ; iii) le renforcement d'une pratique européenne de l'enseignement et de la recherche. Auparavant, nous justifierons notre perspective limitée au partenariat entre institutions publiques.

■ Privilégier un partenariat avec des institutions publiques

Les difficiles conditions de travail des enseignants-chercheurs en Afrique sont connues et ont déjà été bien documentées⁴ : salaires peu élevés des enseignants-chercheurs, structuration insuffisante en

³ Par l'IRD, mais aussi par les services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiques français, ou par des agences de financement de la recherche, comme l'Agence nationale de la recherche sur le sida.

⁴ Pour un bilan récent des conditions de travail des enseignants-chercheurs en Afrique et de leur influence sur les modalités du partenariat, on pourra se reporter à DROZ et MAYOR (éd.), 2009.

laboratoires, effectifs d'étudiants pléthoriques et sous-encadrement des étudiants, locaux inadaptés, bibliothèques universitaires aux fonds non renouvelés, etc. La liste est longue. Les conditions de travail sont telles que l'attrait pour la consultance privée est important ; et on se détourne fréquemment de la recherche et de l'enseignement pour une position plus enviable, plus reconnue, plus rémunératrice auprès de divers organismes internationaux ou publics. Consultation et recherche ne sont certes pas incompatibles, notamment lorsque les termes de référence de la consultation sont écrits et/ou négociés comme dans le cas du Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (Lasdel) au Niger (OLIVIER DE SARDAN, 2012). Mais le plus souvent, les bailleurs de fonds proposent des consultations dont les termes de référence sont peu ou pas du tout négociables avec des objectifs utilitaires qui éloignent le consultant universitaire de la recherche ; dès lors, en règle générale, le temps consacré à la consultation est autant de temps passé à ne pas faire de recherche pour sa carrière universitaire, sans compter les perturbations au niveau de ses enseignements. Néanmoins, la consultation peut être une opportunité pour l'enseignant-chercheur (en l'absence de programme de recherche inscrit dans un laboratoire) de réinterroger ou d'élaborer une problématique en relation avec les objectifs de la consultation et le phénomène étudié. Cette démarche n'est nullement remise en cause par des commanditaires d'une étude, et c'est alors l'occasion pour le chercheur et le commanditaire de négocier des accords concernant l'utilisation des données à des fins de publications scientifiques.

Cependant, les institutions publiques apparaissant difficilement réformables, les perspectives d'amélioration des conditions de recherche et d'enseignement sont parfois bien éloignées, surtout s'agissant de l'université, et chercheurs et bailleurs de fonds peuvent préférer constituer des structures *ad hoc*, disposant de l'autonomie nécessaire pour permettre de réaliser la recherche dans de bonnes conditions. Les exemples ne manquent pas de ces organisations qui peuvent parfois avoir le statut d'association, ou d'ONG, voire de bureau d'études⁵.

⁵ Il n'y a là rien de spécifique aux situations africaines : en France, nombre d'acteurs du secteur public sont amenés à créer des associations pour une plus grande facilité d'utilisation des fonds publics. Certaines ONG deviennent alors paradoxalement des organisations non gouvernementales organisées par le service public.

Mais de telles organisations sont souvent peu reliées aux départements universitaires et elles constituent rarement des laboratoires universitaires au sens administratif du terme. Cette création de structures *ad hoc* pour la recherche, donc relativement indépendantes des établissements publics d'enseignement supérieur, ne conduit-elle pas, dans une certaine mesure, à une « privatisation » de la recherche et de l'enseignement au Sud ? Cette tendance s'observe déjà avec la création d'institutions d'enseignement et de recherche privées qui bénéficient parfois de l'apport de fonds publics étrangers. En soi, l'existence de telles institutions ne constitue sans doute pas un problème, et l'autonomie dont elles disposent permet une plus grande souplesse et, partant, une plus grande réactivité pour la réalisation d'activités de recherche. À moins d'une reconnaissance comme laboratoire d'accueil pour les doctorants, donc reconnu comme tel par l'université, ces institutions *ad hoc* contribueront-elles réellement, à long terme, au renforcement des capacités des pays du Sud ? Des contrats doctoraux pourront-ils être attribués à des jeunes chercheurs qui ne seraient rattachés qu'à ces seules institutions *ad hoc* ? Quel sera le devenir des chercheurs contractuels de ces institutions autonomes ? De plus, les relations de ces chercheurs contractuels avec les universités (qui restent pourvoyeuses d'étudiants par exemple, pour la réalisation des enquêtes) sont souvent conflictuelles, si ce n'est concurrentielles. Ce sont toutes ces interrogations qui conduisent à proposer de privilégier, avec toutes les difficultés que l'on connaît, un adossement systématique de toutes les initiatives de partenariat sur les universités et, de manière plus générale, sur les institutions publiques existantes.

■ Développer les co-encadrements de diplômes universitaires

Au Nord comme au Sud, des perspectives de promotion sont nécessaires au développement et à la pérennité des équipes de recherche. L'Afrique francophone, en matière d'évaluation, s'est dotée dès 1968 d'un puissant outil régional : le Conseil africain et

malgache pour l'enseignement supérieur (Cames)⁶. Le Cames regroupe aujourd'hui dix-neuf pays d'expression française d'Afrique subsaharienne et de l'océan Indien. On peut regretter que le Cames reconnaisse pour l'heure toujours les grades de l'ancien système français (assistant, maître-assistant, maître de conférences, etc.), ce qui ne facilite pas toujours, aujourd'hui, les correspondances avec les deux grades désormais reconnus en France (chargé de recherche/maître de conférences ; directeur de recherche/professeur) par exemple pour définir le traitement (rang A ou B) à réserver en cas d'invitation. Mais au niveau européen, l'harmonisation en la matière est loin d'être toujours exemplaire entre les différents pays. Saluons surtout l'existence du Cames comme instance d'évaluation et de promotion à compétence régionale, même si certains pays membres du Cames (Cameroun, Gabon, Mali, etc.) maintiennent parallèlement un dispositif national de gestion des carrières des enseignants-chercheurs (l'Europe est encore très loin du compte en la matière). L'évaluation par le Cames donne l'assurance que les avancements ne relèvent pas de l'autopromotion spécifique à une institution nationale, et que dans les dix-neuf pays qui relèvent du Cames on est assuré que l'ensemble des enseignants-chercheurs à un grade donné a bien le même niveau.

Dans la perspective de promotion des enseignants-chercheurs du Nord comme du Sud, et cela dans un contexte de développement du partenariat et, partant, de rapprochement des institutions Nord et Sud, le co-encadrement de diplômés universitaires peut constituer un levier. Il convient ici de bien distinguer entre le fait de participer informellement au suivi du travail d'un étudiant, ce qui se fait couramment mais sans que cela ne « compte » pour les institutions respectives des co-encadreurs, d'une reconnaissance officielle des co-encadrements. Celle-ci peut se faire au niveau du master et/ou du doctorat.

Au niveau master, une possibilité est la co-diplomation. Parvenir à la co-diplomation pose des problèmes nullement spécifiques au partenariat Nord-Sud : s'entendre sur un projet, sur un calendrier, sur une mobilité étudiante du Sud vers le Nord, mais aussi du Nord

⁶ Ses statuts et son organisation ont été adoptés en 1972 ; les textes juridiques encadrant son activité ont été actualisés en 2000.

vers le Sud, sur les droits d'inscription, sélectionner les étudiants qui pourront envisager un master co-diplômé. Cela exige surtout que les universités partenaires délivrent le même diplôme, or certaines universités en Afrique subsaharienne francophone (il en était de même il y a encore très peu de temps en Europe) n'ont pas adopté, ou sont en cours d'adoption du système licence/master/doctorat, et, pour le point qui nous préoccupe ici, ne délivrent pas, ou pas encore, de master. Cela constitue alors un obstacle supplémentaire (qui sera progressivement levé à court terme) pour parvenir à une co-diplomation d'un master.

A priori, dans le domaine du co-encadrement de diplôme, il pourrait être relativement plus facile d'envisager des cotutelles de thèse, c'est-à-dire avec deux directeurs de thèse reconnus officiellement comme tels par leurs institutions d'origine respectives : la question de la sélection des étudiants se pose évidemment beaucoup moins eu égard au très faible nombre d'aspirants à un doctorat par rapport à un master, il est beaucoup plus facile de trouver des bourses pour des doctorants (et pour assurer leur mobilité) que pour les étudiants en master. De plus, pour les chercheurs (non enseignants) du Nord habilités à diriger des recherches, s'engager dans l'encadrement d'un doctorant suppose une moindre insertion dans le système universitaire et est plus conforme à l'activité attendue du chercheur. Mais ici, s'agissant des relations entre un enseignant-chercheur français et un de ses collègues d'une université d'Afrique subsaharienne, peut venir se poser l'épineuse question de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), soit ce diplôme « très français », peu valorisé par le Cames qui, par ailleurs, n'en fait nullement un pré-requis pour la direction de thèse. D'une manière générale, la question se pose de l'intérêt pour un enseignant-chercheur africain de l'obtention d'une HDR.

La réalisation d'une HDR, donc en France, peut apparaître pour l'enseignant-chercheur africain comme un moyen d'obtenir un diplôme dont au fond il n'a pas besoin, mais dont la préparation lui donne accès à la fois à des bourses de séjour en France et à des autorisations d'absence dans sa propre université. L'obtention d'une HDR permet aussi à un enseignant-chercheur, titulaire d'un doctorat de troisième cycle, d'échapper à la thèse d'État pour son inscription aux fonctions de maître de conférences et de compléter son dossier quant au nombre de productions scientifiques exigées

par le Cames pour changer de grade. Mais ces deux raisons ne sont pas suffisamment incitatives pour que les enseignants-chercheurs africains se satisfassent de la seule obtention d'une HDR ; il faut, en plus, qu'ils puissent tirer d'autres dividendes de l'HDR comme la possibilité de codiriger officiellement des thèses en cotutelles pour des étudiants français et africains qui s'inscrivent alternativement dans une université française et africaine, ou encore la possibilité de présider des jurys de thèse en France sans avoir le titre de professeur.

Chaque cotutelle de thèse est un cas particulier et les enseignants-chercheurs non français ne sont pas tenus d'être détenteurs d'une HDR pour être codirecteur d'une thèse avec une université française. Rien ne s'opposerait alors, en principe, qu'un maître de conférences du Cames qui, en tant que tel peut diriger une thèse dans une université africaine, soit codirecteur d'une thèse (en cotutelle) avec une université française s'il ne dispose pas d'une HDR. Reste à savoir si une école doctorale d'une université française accepterait. D'autant qu'en France un directeur de thèse, qui doit nécessairement désormais être détenteur d'une HDR pour pouvoir diriger des doctorants, est rattaché à un laboratoire de recherche qui lui-même est partie prenante d'une école doctorale ; dans le cadre d'une cotutelle de thèse, il sera sans doute attendu l'existence d'une configuration analogue dans l'institution partenaire.

Certains esprits chagrins (en France, notamment parmi les chercheurs, comme ailleurs) peuvent sans doute penser que l'HDR est un dispositif que les universités françaises ont mis en place pour se « protéger » et n'accréditer des directeurs de thèse qu'à ses propres conditions (françaises). D'autres considéreront que pour diriger des thèses il convient de démontrer à ses pairs ses compétences scientifiques évaluées à partir de son parcours de recherche, c'est-à-dire aussi de ses publications, et également de ses capacités à diriger des projets et à s'engager dans un travail collectif en permettant, entre autres, à des enseignants-chercheurs qui n'ont pas le titre de professeur de diriger des doctorants. En tout état de cause, étant donné la faible valeur attribuée à l'HDR par le Cames, l'obtention d'une HDR, en soi, n'est pas suffisante et doit être accompagnée d'un appui à la mise en place de laboratoires de recherche au Sud, et également d'une réciprocité s'agissant de l'encadrement d'étudiants du Nord et du Sud, au Nord comme au Sud.

D'une manière générale, une connaissance accrue réciproque des systèmes français et africains ne pourrait qu'être bénéfique pour mieux évaluer dans quel sens il convient de développer des initiatives (en termes de copublications, d'encadrement universitaire, de directions d'équipe, etc.) afin que des jeunes doctorants et enseignants-chercheurs disposent de part et d'autre des prérequis nécessaires à un partenariat équilibré qui pourrait notamment être évalué à partir des niveaux de co-encadrements. Cette connaissance accrue permettrait également aux partenaires du Nord de mieux cibler les initiatives à prendre pour contribuer à la promotion des partenaires du Sud au sein de leur propre système public d'enseignement et de recherche.

■ Accroître l'attractivité des équipes françaises

Les connaissances réciproques accrues des équipes Nord et Sud passent aussi, bien sûr, par les séjours de doctorants et d'enseignants-chercheurs du Sud dans les institutions du Nord. L'ensemble des institutions universitaires et de recherche et des organismes de coopération des pays européens proposent ainsi des bourses de doctorat et de séjours scientifiques pour favoriser les mobilités vers le Nord. Les difficultés pour l'obtention de visas pour l'entrée en France, notamment pour les enseignants-chercheurs, figurent parmi les éléments dissuasifs de l'attrait des équipes françaises ; on peut à cet égard déplorer parfois le manque de relations entre des représentants des institutions d'enseignement et de recherche françaises et du ministère de l'Intérieur.

Une des questions qui se pose, une fois les modalités administratives, financières et logistiques réglées, est l'organisation des activités des invités en France, qu'il s'agisse des doctorants ou des enseignants-chercheurs. L'intérêt des mobilités est, nous semble-t-il, d'une part de faire connaître ses travaux, et d'autre part de se confronter au quotidien aux expériences, questionnements et aux

travaux de ses pairs. Même dans le contexte d'un séjour à l'étranger dont l'objectif principal est la rédaction (d'une thèse ou d'un ouvrage), l'échange avec les pairs reste important. L'isolement professionnel du doctorant ou de l'enseignant-chercheur invité, et qui par définition se trouve loin de son environnement familial auprès duquel il peut toujours trouver un réconfort dans un environnement professionnel peu satisfaisant, peut être contre-productif et amener l'invité à abréger son séjour, voire à ne pas désirer réitérer l'expérience d'une autre invitation. L'attractivité d'une équipe dépend alors de sa capacité à organiser les termes de l'échange scientifique, notamment dans le cadre universitaire. La qualité de l'accueil des chercheurs invités repose sur l'intérêt des membres de l'équipe accueillante. Or, bien souvent les chercheurs invités mènent des recherches qui n'intéressent que le chercheur individuel qui a été à l'initiative du partenariat et non son équipe. Il convient alors de favoriser des partenariats avec une équipe plutôt qu'avec un individu, et dans le même temps d'améliorer l'accueil.

Sur le moyen terme, il n'existe guère d'autre lieu de possibilité d'échange que le milieu universitaire. Les doctorants invités peuvent trouver satisfaction par la participation aux séminaires organisés dans le réseau de l'équipe invitante. Mais l'organisation de l'invitation d'un enseignant-chercheur pendant un séjour de plusieurs semaines, voire plusieurs mois, est plus complexe. Outre des interventions ponctuelles à des séminaires, c'est dans l'intérêt des deux parties de faire en sorte que l'enseignant-chercheur invité prenne part aux activités d'enseignement et de recherche de l'équipe invitante. Celle-ci devrait pouvoir prendre la forme de participation à des modules d'enseignement existant, voire de délivrer un enseignement complet sur un sujet spécifique dans le cadre d'une formation universitaire. À cet égard, un établissement comme l'École des hautes études en sciences sociales, dont on sait que les enseignements sont organisés sous forme de séminaires, offre davantage de libertés que les établissements universitaires qui ont des calendriers beaucoup plus contraints. Mais il n'y a aucune raison *a priori* que les universités ne puissent proposer une participation plus active des enseignants-chercheurs invités aux enseignements.

Échanger lorsque l'on est invité ne doit cependant pas se limiter à des activités d'enseignement, qu'il s'agisse de cours ou de séminaires. La participation à des instances d'évaluation peut être aussi

attendue. On peut penser en particulier à la participation à des jurys de master ou de doctorat. Finalement, les deux parties tireraient avantage à considérer que l'enseignant-chercheur invité a les mêmes droits et les mêmes devoirs que l'enseignant-chercheur de l'équipe invitante.

De fait, dans le laps de temps de collaboration institutionnelle, les relations de partenariat sont davantage orientées du Nord vers le Sud, laissant peu de place à une « anthropologie symétrique » (LATOUR, 1997). Le chercheur du Nord est accueilli, voire accompagné sur le terrain par le chercheur du Sud ; il dispose de ressources financières et logistiques qui lui permettent de s'adjoindre des étudiants du Sud, par l'intermédiaire de son collègue du Sud, pour la collecte des données. Les chercheurs du Sud apparaissent souvent de fait dans le partenariat comme des acteurs d'exécution, des « prestataires de services »⁷. En « échange », le chercheur du Nord accueillera celui du Sud en bibliothèque, dans des séminaires, etc. Or, une attente légitime des chercheurs du Sud est de participer aussi à des recherches au Nord : on peut penser, par exemple dans le domaine de la santé, à des questions transversales comme la prise en charge des maladies chroniques, les inégalités dans l'accès aux soins, etc. On pourrait alors tout à fait envisager que les chercheurs du Sud viennent renforcer les compétences au Nord des équipes menant un projet de recherche en France, les premiers étant alors envoyés en mission de recherche au Nord. Ce serait sans doute là l'occasion de concrétiser un projet d'anthropologie réciproque dont certains ont rappelé récemment l'intérêt (LE PICHON et SOW, 2011). Cependant, force est de constater aujourd'hui que les institutions qui œuvrent en faveur du développement et du partenariat considèrent que les institutions du Sud ont besoin d'être renforcées par les équipes du Nord, mais que les institutions du Nord n'ont pas besoin d'être renforcées par celles du Sud⁸.

⁷ Nous faisons allusion ici à l'expression consacrée dans les formulaires de projet de l'Agence nationale de la recherche (ANR) qui ne prévoit pas, y compris pour les projets destinés au Sud, que puisse figurer comme équipe à part entière une équipe du Sud, la seule manière de faire apparaître dans le projet un chercheur du Sud étant de le faire figurer comme « prestataire de services ».

⁸ Quel rédacteur d'un projet de recherche en sciences sociales sur le Nord s'aventurerait à envisager des missions d'appui à la recherche de collègues africains en France ?

Renforcer les liens avec les institutions européennes

L'équipe française invitante n'a pas toujours les moyens (financiers et matériels), ni les compétences les plus adaptées à des demandes spécifiques de ses partenaires du Sud. Les réponses adaptées à de telles demandes spécifiques peuvent être trouvées auprès d'autres institutions d'enseignement et de recherche françaises, mais surtout d'autres pays européens. La mise en relation d'étudiants et d'enseignants-chercheurs du Sud avec des institutions européennes est souvent réalisée de fait à partir des réseaux personnels et d'interconnaissances d'enseignants-chercheurs et de collègues. Néanmoins, faute de formalisation des relations entre acteurs de ces réseaux euro-africains, l'équipe ou le chercheur français relais qui aura contribué à établir les liens entre une équipe Sud et une équipe Nord européenne risque de « disparaître » en tant que promoteur du lien ainsi établi si celui-ci aboutit à un accord de partenariat. Sachant que dans la majorité des pays européens (hormis en France) la recherche n'est pas dissociée de l'enseignement universitaire, les accords en question se font alors préférentiellement sur une base universitaire et, partant, autour d'activités de formation et d'encadrement universitaires. On peut aisément supposer également que l'attractivité d'une équipe française invitante potentielle sera d'autant plus grande que ses partenaires, au Sud en particulier, seront assurés d'une inscription de leurs activités dans des réseaux européens par le biais de l'équipe invitante.

Les avantages retirés par tous (partenaire du Sud, partenaire français invitant, partenaire européen) d'un renforcement des réseaux européens au Nord ne pourraient qu'être amplifiés par une meilleure assise de ces réseaux européens au Sud. En la matière, la transformation des quelques centres IRD restant en plateformes européennes, par exemple sur le mode des anciennes unités de service, pourrait dynamiser tout particulièrement les partenariats Nord-Sud⁹. D'expérience, nous savons

⁹ Il s'agit là d'un projet maintes fois évoqué et jamais réalisé. Au début de l'année 1992, alors que l'Orstom venait d'organiser le « Forum des partenaires », le président de l'Orstom de l'époque, Michel Levallois, évoquait déjà cette possibilité de transformation des centres Orstom en campus scientifiques internationaux (cf. Recherches scientifiques en partenariat. *Journal des anthropologues*, 46, 1992).

que des chercheurs d'autres pays européens que la France sont particulièrement demandeurs de pouvoir bénéficier de plateformes scientifiques en Afrique subsaharienne. Outre les bénéfices stratégiques à envisager de celles-ci (pour afficher les ambitions résolument européennes de l'IRD, comme argument favorable à la réalisation de projets soutenus par l'UE pour des apports scientifiques, mais aussi financiers d'autres institutions européennes), elles seraient la concrétisation d'une ambition de décliner le partenariat Sud-Nord sur le mode européen, en ce qui concerne le Nord. Là encore, l'attractivité d'une institution française comme l'IRD vis-à-vis de partenaires du Sud ne pourrait qu'être accrue.

■ En guise de conclusion

Le renforcement du partenariat Nord-Sud devrait être davantage envisagé en fonction d'un renforcement des partenariats en direction du Nord. Pour autant que l'effort continue d'être porté sur la recherche et l'enseignement publics, il conviendrait d'envisager le développement des activités de recherche en lien étroit avec l'enseignement universitaire, avec évidemment un appui particulier aux niveaux master et doctorat. Les modalités d'évaluation et de promotion des enseignants-chercheurs du Sud mériteraient d'être mieux connues au Nord afin d'envisager une offre plus attrayante. Une dynamique plus collective au sein des départements universitaires et des équipes de recherche partenaires du Nord permettrait également d'en accroître l'attrait, surtout si l'on considère, dans une perspective d'anthropologie « réciproque » et/ou « symétrique », que les équipes du Nord ont aussi besoin d'un renforcement des équipes du Sud. Une telle perspective constitue une garantie supplémentaire pour les chercheurs et doctorants du Sud de trouver au Nord les lieux d'échanges scientifiques attendus et inversement. Une telle dynamique sera amplifiée, pour le plus grand bénéfice de tous les acteurs, par son inscription européenne, et qui passe donc par un renforcement institutionnel des réseaux universitaires et de recherche au Nord au niveau européen. Mais cela ne saurait se faire sans une meilleure coordination avec les instances d'évaluation en Afrique, et plus précisément avec le Cames.

Postface

Yvan Droz

Anthropologue

Écrire une postface à un ouvrage aussi foisonnant relève d'une gageure que j'ai acceptée avec inconscience, à moins que ce ne soit en raison d'une témérité insoupçonnée. Il n'est bien sûr pas question ici de proposer une synthèse des différentes contributions, encore moins de tenter de les résumer. Tout au plus, je profiterai de cette tribune – que Laurent Vidal m'a offerte fort imprudemment – pour reprendre quelques interrogations sur le partenariat, souligner certaines questions soulevées par les auteurs des contributions et suggérer quelques pistes pour poursuivre la réflexion suscitée par la lecture de ce riche ouvrage collectif.

En tant qu'anthropologue et ancien enseignant et chercheur du défunt IUED, les questions de développement m'ont harcelé pendant de nombreuses années. Je me suis interrogé dans le sillon tracé par Gilbert Rist, Marie-Dominique Perrot et Fabrizio Sabelli sur le sens de cette notion et sur son efficacité sociale qui voisine celle de la croyance durkheimienne (PERROT *et al.*, 1992 ; RIST et SABELLI, 1986). Mais comme l'ont suggéré ces auteurs, les termes s'usent et se transforment rapidement dans la vulgate – ou la langue de coton – de la coopération internationale (RIST, 2002). Ainsi, le développement semble passé de mode et l'on parle aujourd'hui pudiquement d'une globalisation qui remplace bien curieusement les espoirs que plusieurs générations avaient placés dans le développement socio-économique des pays du Sud – ou des Suds comme l'on dit aujourd'hui : un petit « s » paraît renouveler les vieilles antiennes.

Pourtant, il ne s'agit pas seulement de grammaire. À diluer le Sud dans les Suds, ne perd-on pas une certaine unité dans l'objet analysé ? De même, le développement ne perd-il pas de sa force dans une globalisation – ou mondialisation francophone – déclinée selon les caractéristiques de chacun des pays des Suds, voire selon les couches sociales, les « ethnies » ou les genres qu'elle affecte. Plus

d'unité chez ces non-alignés qui partageaient pourtant la qualité de se trouver « en voie de développement » ! Puis, soudain apparaît dans le carrousel des termes « in » de la coopération internationale, le « partenariat scientifique » entre les chercheurs du Nord et des Suds. Les préoccupations des agences de financement des recherches au Sud en font vite un impératif catégorique, en tout premier lieu en Suisse.

Ainsi, pour la Commission suisse pour le partenariat scientifique avec les pays en développement (KfPE), ce partenariat devient une condition *sine qua non* pour obtenir un financement de recherche. Cette institution publie ses onze principes du partenariat scientifique dès 1998 et ceux-ci s'imposent progressivement à l'ensemble des financements de recherche pour le développement en Suisse. C'est pourquoi dès l'an 2000, la Société suisse d'études africaines a organisé un colloque sur le thème du partenariat Nord-Sud à Genève, ouvrant ainsi une réflexion sur cette nouvelle notion promise à un bel avenir (DROZ *et al.*, 2001). Au vu du succès qu'a connu le partenariat scientifique, nous avons souhaité poursuivre cette réflexion de façon plus critique en interrogeant le partenariat scientifique avec l'Afrique en 2007 lors d'un autre colloque.

Nous l'avons intitulé ironiquement¹⁰ la « Suissafrique » pour souligner les parallèles que nous croyions voir entre la mise en valeur des territoires coloniaux français, sein du pré carré de la Françafrique et – peut-être – les nouvelles préoccupations suisses concernant le partenariat scientifique. Reconnaissons que l'initiative était sans doute prématurée, car le discours des institutions de coopération suisse que nous avons invitées resta fort convenu et l'éthique du partenariat scientifique asseyait, sans aucune réflexivité, son hégémonie sur le monde de la recherche pour le développement. En effet, comme le montrait Gilbert Rist pour le développement ou la croissance économique, personne ne pouvait décemment s'opposer au partenariat tant il recouvrait de valeurs positives et partagées, donc fort peu critiquables (RIST, 1996). Pourtant, certains des exemples de partenariat présenté lors de ce colloque permirent déjà

¹⁰ Une ironie fort peu goûtée par un obscur employé de l'ambassade de France au Mali et qui y a vu un prétexte pour tenter de refuser un visa pour l'une des intervenantes...

de discerner quelques-uns des travers que recouvrait ce terme et – surtout – son application dans la réalité concrète de la recherche en partenariat (DROZ, 2009a ; DROZ et MAYOR, 2009).

Ainsi, nous avons alors proposé de considérer le partenariat comme une forme d'injonction paradoxale : « Soyez partenaire ! Je vous l'ordonne ». Comment sortir de cette contradiction imposée par les bailleurs de fonds ? Certes, les expériences sont fort diverses et certaines s'en accommodent fort bien. C'est en particulier le cas des collaborations ancrées dans des histoires personnelles où des intérêts scientifiques se rencontrent de façon inattendue et permettent de développer un partenariat efficace fondé sur de solides amitiés soudées par des valeurs partagées. L'impératif catégorique du partenariat est alors instrumentalisé par et pour les chercheurs qui y participent de toute manière, que les agences de développement ou de financement des recherches l'exigent ou non.

Toutefois, les équipes de recherche qui se créent de toutes pièces sous la contrainte du partenariat sont nombreuses aujourd'hui et ces collaborations représentent bien souvent des malentendus fort peu créateurs. Ceux-ci se concrétisent souvent en des inimitiés personnelles et apportent de l'eau au moulin du soupçon de néocolonialisme, lorsqu'il ne s'agit pas de relent de racisme. Les mécompréhensions que peut susciter le partenariat imposé déploient alors leurs effets néfastes entre les chercheurs des Suds et du Nord. En effet, bien souvent, les différentes conditions socio-économiques ou les contraintes scientifiques ou institutionnelles auxquelles ils sont soumis induisent des effets divergents qui ne permettent que rarement la réalisation d'un partenariat scientifique fertile. Bref, nous nous heurtons ici à une situation classique de rencontre interculturelle dans un contexte de développement, plus particulièrement de « collaboration » scientifique où des systèmes de valeurs – explicites et implicites – se rencontrent dans une situation spécifique. C'est pourquoi nous proposons de saisir cette rencontre en termes d'analyse éthique (DROZ et LAVIGNE, 2006).

L'analyse éthique explore les systèmes de représentation sans préjuger de leur validité « objective ». Il s'agit de comprendre les systèmes de valeurs des différents acteurs, leurs interventions et leurs interactions. Dans le conflit entre ces différents systèmes de valeurs, un déséquilibre apparaît. Lorsque le poids symbolique d'un acteur dominant se conjugue avec son poids stratégique, son système de

valeurs s'impose de façon hégémonique. C'est le cas de l'éthique du partenariat qui bénéficie, outre de la puissance financière et politique des institutions de développement et de financement de la recherche au Sud, d'une grande force de conviction. L'analyse éthique tient compte de l'inégalité des partenaires et répond à deux exigences : rendre compte des systèmes de valeurs de chacun et dévoiler les processus qui hiérarchisent ces systèmes de valeurs. L'analyse éthique cherche donc à révéler les paradigmes du bien, du juste et du beau que chaque acteur développe dans une situation particulière et au nom desquels il parle, agit, et déploie des stratégies par rapport aux autres : c'est-à-dire l'éthique qu'il affiche, l'*ethos* scientifique qu'il incarne et la moralité locale qui l'informe (MASSÉ, 2009).

En premier lieu, il convient de définir les termes, ce qui permet de comprendre la formation du système de valeurs, donc la grille d'interprétation des acteurs et le sens qu'ils donnent aux choses. La démarche éthique repose sur trois concepts : éthique, *ethos* et habitus. Ils offrent la possibilité, lorsqu'on les articule, d'analyser des situations où différents systèmes de valeurs se rencontrent ou entrent en conflit.

L'*ethos* – ou la moralité locale – est un « réservoir » non structuré (ou peu structuré) de principes d'actions tenus pour légitimes et reconnus intuitivement comme justes, de concepts idéaux lestés par des aspects moraux ou symboliques. Cet *ethos* se constitue grâce aux expériences de chacun et aux processus d'apprentissage : il s'incorpore progressivement pour devenir une seconde nature. L'*ethos* rassemble les pratiques sociales déterminées par des connotations morales et les intègre au sein d'un système implicite de valeurs. C'est la présence des valeurs qui le distingue de l'habitus, véritable précipité d'un ensemble des pratiques sociales. L'habitus informe donc toutes les pratiques sociales, alors que l'*ethos* ne s'applique qu'aux pratiques lestées de valeurs, souvent implicites.

D'un point de vue opératoire, il convient de distinguer éthique et *ethos*, car il est possible d'étudier l'éthique d'un groupe – lorsqu'elle existe sous la forme de charte, de constitution, de prise de position, etc. – alors que l'*ethos* est un construit sociologique issu de l'observation des pratiques sociales et de l'analyse des discours. En d'autres termes, l'éthique est une rationalisation de l'*ethos* ; elle le structure de façon cohérente et explicite. Cette élaboration conceptuelle déploie des effets de pouvoir, car elle s'impose d'elle-même à tout

individu rationnel. Mais c'est oublier que cette conception de l'individu provient de conditions sociales particulières qui autorisent l'existence d'une position scolastique (BOURDIEU, 1997). Or, l'urgence de la pratique et les incertitudes face à l'avenir n'autorisent que rarement l'exercice d'une telle activité. Dans la plupart des situations, les acteurs sociaux ne rationalisent qu'*a posteriori* les décisions issues de leur *ethos*. L'éthique servirait donc de principe de justification rationnel de décisions prises implicitement et permettrait ainsi de les imposer rhétoriquement, par la force d'une argumentation rationnelle dégagée des contraintes sociales propres aux situations de prise de décision.

L'*ethos* est donc construit par le chercheur en sciences humaines à partir de l'étude approfondie d'un groupe social, alors que l'éthique est le fruit des réflexions des penseurs moraux à partir de structures argumentatives rationnelles. Dans les deux cas, il s'agit de constructions sociologiques ou philosophiques destinées à comprendre la réalité ou à guider les pratiques sociales. Lorsqu'un groupe – ou certains de ses membres – prend ce système de valeurs implicites comme objet de réflexion et rend explicites les valeurs au nom desquelles il agit, on peut voir apparaître une éthique qui ordonne ces valeurs en système. C'est dire que l'éthique est le résultat d'une approche réflexive des moralités locales ou de l'*ethos*¹¹.

En premier lieu, il s'agirait de préciser le contenu de cette éthique du partenariat scientifique. Pour cela, il convient de s'inspirer des principes définis par la KfPE et qui furent, dans leur esprit tout au moins, repris par une partie des agences de coopération et de financement des recherches au Sud. Si nous parlons ici d'éthique, c'est bien parce que ces principes sont issus d'une réflexion collective destinée « à dire le bien » d'une pratique scientifique, tant pour les chercheurs du Nord que du Sud. Elle se placerait ainsi symboliquement au-dessus des systèmes de valeurs incorporées que constituent les *ethos* scientifiques des chercheurs du Nord, comme du Sud et leur système de valeur incorporé plus général que nous tenons pour une moralité locale.

¹¹ Cet encadré représente une synthèse de notre cadre d'analyse éthique (Droz, 2009b ; Droz et LAVIGNE, 2006).

Une démarche éthique appliquée au partenariat scientifique déclinerait ensuite les différents *ethos* scientifiques, ainsi que les « moralités locales » des acteurs en présence. Il conviendrait donc d'explicitier les valeurs en jeu dans le contexte du partenariat. Et c'est bien ce que font nombre des textes présents dans cet ouvrage. Ils soulignent les contraintes – matérielles et institutionnelles – qui pèsent sur les chercheurs. Ainsi en est-il des inégalités économiques qui conduisent nombre de chercheurs du Sud à mener de front différents emplois pour nourrir leur famille : enseignement, recherche, consultance et bien d'autres. Sans expliciter les valeurs des *ethos* en présence, comment saisir les conséquences de cet état de fait sur l'importance que chacun accorde à l'éthique de la recherche ? À l'opposé, les impératifs de « production scientifique » qui pèsent sur les chercheurs du Nord – et du Sud – induisent parfois des publications hâtives ou peu consensuelles et une forme de morgue face aux pratiques plus « alimentaires » de certains chercheurs du Sud. Une forme de collaboration où les chercheurs du Sud se croient devenir les pourvoyeurs de données, alors que ceux du Nord rédigent des articles dans des revues reconnues est une situation décrite dans les textes de cet ouvrage. Ceux-ci soulignent le soupçon de colonialisme scientifique et extractiviste qui hante certains chercheurs et les stratégies qui sont développées pour contrer cette situation nocive.

Grâce à l'analyse éthique, un dialogue entre chercheurs pourrait donc s'établir afin de « négocier » les valeurs du partenariat dans le contexte précis d'une recherche spécifique où différentes moralités locales se conjuguent. Car la diversité des situations concrètes de partenariat – que ce soit sur le plan historique, personnel, institutionnel, politique, etc. – constitue bien un deuxième enseignement que l'on peut retenir des articles réunis ici. Il ne semble donc pas imaginable de proposer une éthique partenariale applicable partout et en tout temps. Il paraît donc nécessaire d'explicitier les principes de cette éthique hégémonique du partenariat qui s'impose à tous les chercheurs et – surtout – de la « localiser » en tenant compte du dialogue des *ethos* scientifiques et des moralités locales qui guident la pratique des chercheurs au sein d'une forme de partenariat. Ainsi, il paraît alors possible de « déminer » les mécompréhensions que suscite l'éthique du partenariat scientifique et de construire, dans la durée et le dialogue des *ethos*, un partenariat de la pratique quotidienne de la recherche scientifique pour le développement.

Bibliographie

- AERES, 2010 – *Rapport d'évaluation de l'Institut de recherche pour le développement*. Septembre 2010, 34 p.
- ANTHEAUME B., BONNEMAISON J., LERICOLLAIS A., MARCHAL J.-Y., 1984 – *Libres réflexions sur une pratique de la géographie à l'Orstom. L'Espace Géographique*, 4 : 353-360.
- ANTOINE P., DUBRESSON A., MANOU-SAVINA A., 1987 – *Abidjan « côté cours » : pour comprendre la question de l'habitat*. Paris, Orstom/Karthala.
- ARGYRIS C., SCHÖN D., 1996 – *Organizational Learning II: Theory, Method and Practice*. Reading, MA, Addison-Wesley.
- ATELIERS D'ANTHROPOLOGIE, 2009 – *La relation ethnographique, terrains et texte. Ateliers d'anthropologie*, 33.
- ATLANI-DUAULT L., VIDAL L. (éd.), 2009 – *Anthropologie du développement et de l'aide humanitaire. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*. Paris, Armand Colin.
- BAKO-ARIFARI A., 2007 – « La médiation socio-anthropologique entre savoir et action. Plaidoyer pour un métier de médiateur en action publique ». In : *Une anthropologie entre rigueur et engagement*, Paris, Apad/Karthala : 175-199.
- BARÉ J.-F., 1995 – *Les applications de l'anthropologie : un essai de réflexion collective depuis la France*. Karthala.
- BARÉ J.-F., 2001 – *L'évaluation des politiques de développement*. Paris, L'Harmattan.
- BATTESTI V., 2005 – *Jardins au désert. Évolution des pratiques et savoirs oasiens, Jérid tunisien*. Paris, IRD Éditions, coll. À travers champs.
- BÉDOUCHA G., 1987 – *L'eau, l'amie du puissant, une communauté oasienne du Sud tunisien*. Paris, Archives contemporaines.
- BELAÏD H., RIAUX J., 2011 – *Appropriation et gestion des eaux en Tunisie à l'époque coloniale. Une histoire de dépossession(s) ? Cas du Kairounnais*. Colloque du réseau RED-MED : Appropriation des ressources naturelles et patrimoniales : compétitions et droits d'accès en Méditerranée, 28-30 nov., Beyrouth, communication orale.
- BELLIER I., 2002 – *Le Concept de Partenariat et le dialogue politique : la Commission européenne et l'élargissement de l'Union. Anthropologie et Sociétés*, 26 (1) : 139-157.
- BEN SALEM L., 2009 – *Propos sur la sociologie en Tunisie*. Entretien avec Sylvie Mazzella. *Genèses*, 75 (2) : 125-142.
- BENSA A., 2007 – *De la relation ethnographique. À la recherche de la juste distance. Enquête*, 1 : 131-140.
- BERNANDER B., 1995 – *Facing a Complex Emergency: An Evaluation of Swedish Support to Emergency Aid to Cambodia*. Stockholm, Stockholm SIDA.
- BERQUE J., 1955 – *Structures sociales du Haut Atlas*. Paris, PUF.
- BERQUE J., 1956 – *Cent-vingt-cinq ans de sociologie maghrébine*.

Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, 11 (3) : 296-324.

BLANC F.-X., SOK T., LAUREILLARD D. et al., 2011 – Earlier versus later start of antiretroviral therapy in HIV-infected adults with tuberculosis. *The New England Journal of Medicine*, 365 (16) : 1471-1481.

BONNEMAISON J., 1986 – *La dernière île*. Éditions Arlea/Orstom.

BONNEMAISON J., 1989 – *L'espace réticulé. Commentaires sur l'idéologie géographique. Tropiques, lieux et liens. Florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sautter*. Orstom/CNRS/EHESS/Ministère des Affaires étrangères.

BONNEMAISON J., 1991 – « Lieux et routes en Mélanésie ». In Mullon C. (éd.) : *Le transfert d'échelle, approche géographique de l'espace*, Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 315-318.

BONNET D. (éd.), 2003 – *L'éthique médicale dans les pays en développement. Autrepart*, 28, 192 p.

BOURDIER F., 2006 – *Policies and politics underlying the path for universal access to treatment against AIDS in Cambodia*. Working paper n° 18, Lünd University, Centre for East and Southeast Asian Studies, 22 p.

BOURDIER F., 2009 – *Socio-anthropological investigation related to the acceptability of Plumpy'nut in Cambodia*. Phnom Penh, March, Research Document for the William J. Clinton Foundation, NCHADS and UNICEF, 56 p.

BOURDIEU P., 1997 – *Méditations pascaliennes*. Paris, Seuil, 318 p.

BOURDIEU P., WACQUANT L., 1992 – *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*. Seuil, 272 p.

BRUN J., PAIX C., 2002 – « Regard sur la recherche urbaine ». In : *Parcours dans la recherche urbaine, Michel Rochefort, un géographe engagé*, Strates hors-série 2002, mis en ligne le 17 mai 2005, consulté le 12 septembre 2012. <http://strates.revues.org/557>

CABANES R., 1994 – Du quarantenaire au cinquantenaire : brève réflexion institutionnelle sur la constitution des objets de recherche. Objets, terrains, disciplines. Pratiques sociales et travail. *Les Cahiers*, 21.

CALLON M., LASCOUMES P., BARTHES Y., 2001 – *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Paris, Le Seuil.

CALLON M., LATOUR B., 1991 – *La Science telle qu'elle se fait : anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*. Paris, La Découverte.

CCDE, 2012a – *L'éthique du Partenariat dans la recherche scientifique à l'IRD*. IRD Éditions.

CCDE, 2012b – *Guide de bonnes pratiques de la recherche pour le développement*. IRD Éditions.

CÉFAÏ D. (éd.), 2001 – *Cultures politiques*. Paris, PUF.

CHABOUD C. et al., 2007 – *Madagascar face aux enjeux du développement durable : des politiques environnementales à l'action collective locale*. Paris, Karthala.

CHABROL F., 2008 – « Enquêter en milieu convoité. Les terrains surinvestis de l'anthropologie ». In Fassin D. (éd.) : *Les politiques de l'enquête*, Paris, La Découverte : 229-244.

CHABROL F., 2012 – *Prendre soin de sa population. Le sida au Botswana, entre politiques globales et pratiques*

- locales de la citoyenneté*. Thèse doct. en sociologie, EHESS, Paris, 413 p.
- CHABROL F., GIRARD G. (éd.), 2010 – *VIH/sida. Se confronter au terrain. Expériences et postures de recherche*. Paris, ANRS.
- Chambre de Commerce et d'Industrie française au Vietnam (CCIFV), 2012 – *Annuaire 2012/ 2012 Directory*. Hô Chi Minh Ville, 304 p.
- CHATELIN Y., 1984 – « Les dominations scientifiques ». In Chatelin, Y., Arvanitis R. : *Forum Pratiques et Politiques Scientifiques* : 161-163.
- CLAYTON A., 1996 – *NGOs, Civil Society and the State: Building Democracy in Transitional Societies*. Oxford, Intrac publication.
- CLERC V., 2009 – Les politiques de résorption de l'habitat informel à Phnom Penh. Influence des organisations internationales et contradictions de l'action publique. *Géocarrefour*, 80 (3). <http://geocarrefour.revues.org/1160>.
- COLLECTIF COMMOD, 2005 – La modélisation comme outil d'accompagnement. *Natures Sciences Sociétés*, 13 : 165-168.
- COOK S. D. N., BROWN J. S., 1999 – Bridging epistemologies: the generative dance between organizational knowledge and organizational knowing. *Organization Science*, 10 : 381-400.
- COPANS J., 1998 – « Entre porteurs de valise et porteurs de savoir ». In Schlemmer B. (éd.) : *Terrains et engagements de Claude Meillassoux*, Paris, Karthala : 211-267.
- COPANS J., 2010 – *Un demi-siècle d'africanisme africain. Terrains, acteurs et enjeux des sciences sociales en Afrique indépendante*. Paris, Karthala.
- COTTEN A.-M., 1967 – Une expérience d'approche du fait géographique en Afrique de l'Ouest. *Cah. Orstom, sér. Sci. hum.*, décembre : 57-63.
- COUDERC M., 2011 – *Enjeux et pratiques de la recherche médicale transnationale en Afrique. Analyse anthropologique d'un centre de recherche clinique sur le VIH à Dakar (Sénégal)*. Thèse doct. en anthropologie, univ. Aix-Marseille III, 507 p.
- Council for the Development of Cambodia, 1995 – *Development cooperation*. Phnom Penh, Development Cooperation Report 1994-95.
- COURADE G., 1994 – *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*. Paris, Karthala, 410 p.
- COURADE G., 2007 – Géographe Orstom-IRD dans une Afrique en mouvement. *Revue Tiers Monde*, 191 : 553-572.
- COURET D., 1986 – *Trois exemples d'informatisation de données urbaines. Traitement de données localisées*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires.
- COURET D., 1991 – « Application de la méthode d'analyse d'un système d'échelles au traitement géographique des données : traitement des données sur le logement du recensement 1982 de Quito (Équateur) au niveau de l'îlot ». In Mullon C. (éd.) : *Le transfert d'échelle*, Paris, Orstom : 235-247.
- COURET D., LORTIC B., RAKOTOMALALA P., 1999 – *Téledétection de la dynamique du bâti dans le périmètre du grand Abidjan*. Opération de recherche BNETD – LCA-IRD, 14 mars au 10 avril 1999,

- centre IRD Aulnay-sous-Bois.
[http://www.bdville.ird.fr/cvd/BNETD/Page_0.php3r]
- COUTY P., 1984 – « Qui a peur des dominations scientifiques ? ». In Chatelin Y., Arvanitis R. (éd.) : *Pratiques et Politiques Scientifiques*, Actes du Forum, Paris, Orstom : 165-169.
- COUTY P., 1989 – « Similitudes, simulacres et absence ». In Perrier E., Couty P., Iris J.-M., Renaud P., Pichon G., Mullon C. (éd.) : *La Modélisation : aspects pratiques et méthodologie*, Séminar 2, Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires : 385-426.
- COUTY P., 1990 – *Apport Sciences Sociales et recherche multidisciplinaires à l'Orstom*. Document annexe, journées d'études 4-5-6 septembre, Paris, Orstom, p. 7.
- CROCHET S., 1998 – *Activités et idéologies des agences internationales en charge des programmes sida au Cambodge*. Paris, université de Nanterre/CNRS (ronéotypé).
- DANDOY G., SOURIS M., 1985 – « L'enjeu de l'Infographie ». In Dandoy G. (éd.) : *Traitement des données localisées*, Paris, Orstom : 11-28.
- DAY R. A., GASTEL B., 2011 – *How to write and publish a scientific paper*. Seventh Eds. Santa Barbara (CA), Greenwood, 310 p.
- DEMANGE E., 2010 – *La controverse « Abstain, be faithful, use a condom »*. *Transnationalisation de la politique de prévention en Ouganda*. Thèse doct. en science politique, CEAN Sciences Po Bordeaux.
- D'ERCOLE R., GLUSKI P., HARDY S., SIERRA A., 2009 – *Vulnérabilités urbaines dans les pays du Sud*. Présentation du dossier. *Cybergeo : European Journal of Geography* Dossiers, Vulnérabilités urbaines au Sud <http://cybergeo.revues.org/23964>
- DESCLAUX A., LANIÈRE I., NDOYE I., TAVERNE B., 2002 – *L'initiative sénégalaise d'accès aux médicaments antirétroviraux*. Paris, ANRS.
- DESCLAUX-SALL C., COUDERC M., DESCLAUX A., 2012 – *Mobilisation des acteurs communautaires et scientifiques de la recherche en santé*. Dakar, réalisation : Cupillard M., CRCF, IRD, ANRS, vidéo, 17 mn.
- DESCOLA P., 1993 – *Les lances du crépuscule. Relations jivaros, Haute Amazonie*. Paris, Terre Humaine.
- DESJEU D., 1992 – *Étude des effets de l'intervention de l'Orstom dans quatre pays tests, Mexique, Cameroun, Congo, Niger*. Étude réalisée à la demande du Comité national d'évaluation de la recherche, rapport de synthèse, Paris, 44 p. [www.argonautes.fr/uploads/uploads/documents/1992_12ORSTORMSynthese.pdf ; 21/08/2012]
- DESVALLÉES A., MAIRESSE F. (dir.), 2011 – *Concepts clés de muséologie*. Paris, Icom/Armand Colin, 722 p.
- DROZ Y., 2009a – « Mythes et réalités du partenariat scientifique ». In Droz Y., Mayor A. (éd.) : *Partenariats scientifiques avec l'Afrique. Réflexions critiques de Suisse et d'ailleurs*, Paris, Karthala : 17-34.
- DROZ Y., 2009b – La morale de l'interdiction de la clitoridectomie en pays kikuyu. *Anthropologie et Société*, 33 (3) : 118-137.
- DROZ Y., LAVIGNE J.-C., 2006 – *Éthique et développement durable*. Paris, Karthala/IUED.

- DROZ Y., MAYOR A. (éd.), 2009 – *Partenariats scientifiques avec l'Afrique : réflexions critiques de Suisse et d'ailleurs*. Paris, Karthala, 215 p.
- DROZ Y., MAYOR A., ROOST VISCHER L., THÉVOZ C. (éd.), 2001 – *Partenariats Nord-Sud/Forschungspartnerschafte*. Hamburg, Lit Verlag.
- DUCHEMIN J.-P., 1990 – Villes, espaces, aménagement. *La Géographie*, Grands colloques de prospective : 131-133.
- DUREAU F., BARBARY O., MICHEL A., LORTIC B., 1989 – *Sondages aréolaires sur image satellite pour des enquêtes socio-démographiques en milieu urbain*. Manuel de formation Orstom, Paris, 8 p., 15 fiches pédagogiques.
- EBOKO F., 2005 – Politique publique et sida en Afrique. De l'anthropologie à la science politique. *Cahiers d'études africaines*, 45 (2), 178 : 351-387.
- EBOKO F., 2005a – « Patterns of mobilization: political culture in the fight against AIDS ». In Patterson A.S. (ed.) : *The African State and the AIDS Crisis*, Ashgate, Aldershot : 37-58.
- EBOKO F., 2005b – Law against morality? Access to anti-AIDS drugs in Africa. *International Social Science Journal*, 186, Unesco : 713-722.
- EBOKO F., 2005c – Sida : des initiatives locales sous le désordre mondial. *Esprit*, Vues d'Afrique, août-septembre : 200-211.
- EBOKO F., 2005d – « Institutionnaliser l'action publique en Afrique : la lutte contre le sida au Cameroun ». In Quantin P. (éd.) : *Gouverner les sociétés africaines : acteurs et institutions*, Bordeaux-Paris, CEAN/Karthala : 263-287.
- EBOKO F., CHABROL F., 2005 – « Réappropriation du paradigme de la sécurité face au sida en Afrique : diffusions, confusions, inversions ». In Bagayogo-Penone N., Hours B. (éd.) : *États, ONG et production des normes sécuritaires dans les pays du Sud*, Paris, L'Harmattan : 193-219.
- EBOKO F., ENGUÉLÉGUÉLÉ M., OWONA NGUINI M. E., 2009 – Cameroun Burkina Faso, Botswana, une approche comparée de l'action publique contre le sida en Afrique. *Télescope (École nationale d'administration publique – ENAP-Québec Canada)*, 15 : 52-67.
- EGROT M., TAVERNE B., 2006 – Essais cliniques, un objet social complexe. *Sciences au Sud*.
- EL QADÉRY M., 2010 – L'Afrique a-t-elle perdu le Nord ? Le Maghreb et ses dichotomies coloniales. *Cahiers d'Études Africaines*, 198-199-200 (1-2-3) : 731-754.
- ELLOUMI M., 2012 – La révolution tunisienne : ruralité vs urbanité. Quelques réflexions. *La lettre de l'IRMC* 8 (janvier-avril 2012) : 16.
- ENGUÉLÉGUÉLÉ M., 2008 – Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne. *Politique et sociétés*, 27 (1) : 3-28.
- ÉTIENNE M. (éd.), 2010 – *La modélisation d'accompagnement. Une démarche participative en appui au développement durable*, Paris, Éditions Quae.
- FABIAN J., 1983 – *Time and The Other? How Anthropology Makes its Object?* Colombia, Colombia University Press.
- FALL M., SAMBA A. LALOË F., 2006 – Fishing tactics and strategies in coastal demersal trawling fisheries in Senegal. *Aquatic Living Resources*, 19 (4) : 307-316.

- FASSIN D., 2000 – Entre politiques du vivant et politiques de la vie. Pour une anthropologie de la santé. *Anthropologie et Sociétés*, 24 (1) : 95-116.
- FASSIN D., 2008 – « Répondre de sa recherche. L'anthropologue face à ses "autres" ». In Fassin D., Bensa A. (éd.) : *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, Paris, La Découverte : 299-320.
- FAVRET-SAADA J., 1977 – *Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le bocage*. Paris, Gallimard.
- FISHER R. A., 1922 – On the mathematical foundations of theoretical statistics. *Philosophical Transactions of the Royal Society*, 222 : 309-368.
- FISHER R. A., 1925 – Theory of statistical estimation. *Proc. Camb. Philos. Soc.*, 22 : 700-725.
- GAILLARD J., 1990 – Les politiques d'aide à la recherche pour le développement du tiers monde : de l'assistance scientifique et technique à la coopération ? Le cas de la France. *Cah. Orstom, sér. Sci. Hum.*, 26 (3) : 407-427.
- GALLAIS J., 1989 – « Aux débuts de la géographie africaniste (1950-1960) ». In : *Tropiques, lieux et liens : Florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sautter*, Paris, Orstom/CNRS/EHESS/Ministère des Affaires étrangères : 55-59.
- GAN A., 2012 – *Agriculteurs et paysans : nouveaux acteurs de la société civile et de la transition démocratique en Tunisie ?* Observatoire tunisien de la transition démocratique. [http://observatoiretunisien.org/upload/file/Gana%C2%A0%281%29.pdf]
- GELLNER E., 1969 – *Les saints de l'Atlas*. Paris, Bouchène.
- GHASARIAN C. (éd.), 2004 – *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*. Paris, Armand Colin.
- GIOVALUCCHI F. et OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2009 – Planification, gestion et politique dans l'aide au développement : le cadre logique, outil et miroir des développeurs. *Revue Tiers Monde*, 198 : 383-406.
- GLEIZES M., 1985 – *Un regard sur l'Orstom, 1943-1983. Témoignage*. Paris, Orstom, 122 p. [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/21898.pdf]
- GLUSKI P., COURET D., 2004 – Communiquer et diffuser l'information spatialisée : le Mini Atlas informatisé d'Addis-Abeba et les cartes interactives associées. Restitution des résultats du projet de recherche urbaine « Approche environnementale des dynamiques urbaines à Addis-Abeba, Éthiopie ». *Bulletin du Comité national de Cartographie*, Paris, 181 : 5-20.
- GOUROU P., 1989 – « Deux géographes Paul Pelissier, Gilles Sautter ». In : *Tropiques, lieux et liens : Florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sautter*, Paris, Orstom/CNRS/EHESS/Ministère des Affaires étrangères : 23-25.
- GRUÉNAIS M.-É., 1999 (éd.) – *L'organisation de la lutte contre le sida en Afrique. Une problématique État/société civile*. Rapport ANRS/IRD, Paris.
- GRUÉNAIS M.-É., 2001 (éd.) – Un système de santé en mutation : le cas du Cameroun. *Apad*, bulletin n° 21.
- GRUÉNAIS M.-É., LOMBARD J. (éd.), 1992 – Recherches scientifiques en partenariat. *Journal des Anthropologues*, 46 : 1-91.
- GRUÉNAIS M.-É., OUATTARA F., RICHARD F., DE BROUWERE V.,

- 2012 – Anthropological Insights About a Tool for Improving Quality of Obstetric Care: The Experience of Case Review Audits in Burkina Faso. *Anthropology in Action*, 19 (2) : 27–36.
- GUBRY P., 2002 – *Quelques réflexions relatives à la recherche dans le domaine de la population au Viêt-nam. Séminaire franco-vietnamien sur la recherche en sciences sociales, Hanoi (23-24 mai 2002)*, 14 p. [<http://recherche-iedes.univ-paris1.fr/IMG/pdf/200209GubryReflexionsRecherchePopulationVN.pdf> ; 09/03/2012]
- GUBRY P., 2004 – « La coopération récente dans le domaine de la recherche démographique au Viêt-nam ». In Simon-Cortés N., Teissonnière A. (éd.) : *Viet Nam, une coopération exemplaire. Henri Van Regemorter (1925-2002) : Parcours d'un militant*, Paris, Comité pour la Coopération scientifique et technique avec le Viet Nam (CCSTVN), L'Harmattan : 210-215.
- HABERMAS J., 1981 (trad. 1987) – *Théorie de l'Agir Communicationnel*. Paris, Fayard.
- HAHONOU E. K., 2000 – *Étude socio-anthropologique des interactions entre usagers et agents de la santé. Le cas du service des urgences de l'Hôpital National de Niamey*. Marseille, EHESS, mémoire de DEA.
- HAMELIN P. et al. 2012 – *Rapport d'activités CORUS et AIREs-Sud*. Paris, MAEE/IRD/AIRD.
- HAMMOUDI A., 1974 – Segmentarité, stratification sociale, pouvoir politique et sainteté, réflexion sur les thèses de Gellner. *Hesperis Tamuda*, 15 : 147-180.
- HANCART PETITET P., 2010 – Des hôtesses de karaoké à Phnom Penh. Négociations des risques en santé de la reproduction. *Mousson Recherche en sciences humaines sur l'Asie du Sud-est*, IRSEA (Institut de recherche sur le Sud-Est asiatique), 15 : 137-155.
- HANCART PETITET P., 2011 – « "Choix" contraceptifs des femmes vivant avec le VIH au Cambodge ». In Desclaux A., Msellati P., Sow K. (éd.) : *Les femmes à l'épreuve du VIH dans les pays du Sud. Genre et accès universel à la prise en charge*, Paris, ANRS, coll. Sciences sociales et sida : 179-192.
- HANCART PETITET P., 2012 – Anthropology and Clinical Trial Emerging Reproductive Issues in Cambodia. *International Journal of Social Science and Humanity*, 2 (2) : 139-142.
- HANCART PETITET P., BORAND L., PHENG P. et al. 2012 – *Medically non recommended pregnancies and clinical trials: insights from the CAMELIA ANRS 1295-CIPRA KH001 in Cambodia*. Abstract N° MOPE420, Washington DC USA.
- HANCART-PETITET P., DUMAS C., FAURAND-TOURNAIRE A.-L., DESCLAUX A., VONG S., 2011 – Social and cultural dimensions of hygiene in Cambodian health care facilities. *BMC Public Health*, 11 (1) : 83.
- HARDY S., 2009a – Enjeux et fractures de la Bolivie en 2009. *EchoGéo, Sur le vif* : <http://echogeo.revues.org/10965>
- HARDY S., 2009b – La vulnérabilité de l'approvisionnement en eau dans l'agglomération pacéniennne. Le cas du sous-système El Alto. *Cybergeo : European Journal of Geography*, dossiers, Vulnérabilités urbaines au Sud, document 457.
- HARDY S., 2011 – Gestion des risques, gestion des situations d'urgence à La Paz. Base de données et cartographie d'aide à la décision. *Le monde des cartes*, 207 : 49-62.

- HARDY S., SIERRA A., 2011 – Vulnérabilités des aires urbaines de haute altitude : La Paz et Quito. *Montagnes tropicales*, 1 : 67-80.
- HASSENTEUFEL P., 2005 – « Deux ou trois choses que je sais d'elle. Remarques à propos d'expériences de comparaisons européennes ». In : *Les méthodes au concret*, Paris, PUF, coll. Curapp : 105-124.
- HASSENTEUFEL P., 2011 – *Sociologie politique de l'action publique : l'action publique*. Paris, Armand Colin, 2^e édition, 313 p.
- HICKEY S., MOHAN G. (eds), 2005 – *Participation – From Tyranny to Transformation? Exploring New Approaches to Participation in Development*. Zed Books.
- HUBERT B., 2004 – *Pour une Écologie de l'Action. Savoir Agir, Apprendre, Connaître*. Arguments, Paris.
- IRD, 2001 – *Contrat pluriannuel de l'Institut de recherche pour le développement 2001-2004 signé le 17 avril 2001*. Textes de référence de l'IRD, 6, 46 p.
- IRD, 2010 – *L'IRD demain, contrat d'objectifs État – IRD 2011-2015*. IRD, 27 p.
- IRD, Comité consultatif de déontologie et d'éthique (CCDE), 2005 – *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement*. Paris, 16 p. [www.ird.fr/fr/ccde/pdf/guide_bonnes_pratiques_17052005.pdf ; 09/03/2012]
- IRD, Comité consultatif de déontologie et d'éthique (CCDE), 2008 – *Responsabilité et partage en Sciences humaines et sociales*. Atelier organisé par le CCDE et le département Sociétés et santé (DSS) de l'IRD, Dourdan, 13 mars 2008, 63 p. [www.ird.fr/media/ird.fr/ccde/colloques/colloques-ccde-2005-2009/colloque-dourdan-2008 ; 02/09/2012]
- IRD, Comité Consultatif de déontologie et d'éthique (CCDE), 2012a – *Guide des bonnes pratiques de la recherche pour le développement (2^e édition)*. Paris, 22 p. [www.ird.fr/media/ird.fr/ccde/textes-de-reference/guide-des-bonnes-pratiques-de-la-recherche-pour-le-developpement ; 24/05/2012]
- IRD, Comité consultatif de déontologie et d'éthique (CCDE), 2012b – *Éthique du partenariat dans la recherche scientifique à l'IRD*. Marseille, 11 p. [www.ird.fr/content/download/46084/353880/version/3/file/Partenariat+def+avril+2012.pdf ; 24/05/2012]
- IRD, Consultative committee on professional conduct and ethics (CCDE), 2005 – *Guide on good practice in research for development*. Paris, 16 p. [www.ird.fr/fr/ccde/pdf/guide%20of%20good%20practice.pdf ; 09/03/2012]
- IRD, Mission générale de la géostratégie et du partenariat (M2GP), 2012 – *Charte du partenariat de la recherche pour le développement*. Marseille, 1 p. [www.ird.fr/content/download/47832/368526/version/2/file/charte_partenariat_FR_pourWord.pdf ; 24/05/2012]
- JAFFRÉ Y., OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2003 – *Une médecine inhospitalière : les difficiles relations entre soignants et soignés dans cinq capitales d'Afrique de l'Ouest*. Paris, Karthala.
- JENNAR R. M., 2010 – *Trente ans depuis Pol Pot, le Cambodge de 1979 à 2009*. Paris, L'Harmattan.
- KALJONEN M., 2006 – *Co-construction of agency and environmental management. The case of agricultural policy implementation*

- at Finnish farms. *Journal of Rural Studies*, 22 : 205-216.
- KASPERSON R. E., 2006 – Rerouting the stakeholder express. *Global Environmental Change*, 16 : 320-322.
- KILANI M., 1992 – *La construction de la mémoire. Le lignage et la sainteté dans l'Oasis d'El Ksar*. Genève, Labor et Fides.
- LALOË F., BERGERARD P., SAMBA A., 1981 – Contribution à l'étude de la pêche de Kayar. Étude d'une partie des résultats du suréchantillonnage de 1978 concernant les pirogues motorisées pêchant à la ligne. Doc. Sci. Cent. Rech. Océano. Dakar Thiaroye, 79, 45 p.
- LALOË F., SAMBA A., 1990 – *La pêche artisanale au Sénégal : ressource et stratégies de pêche*. Paris, Orstom, coll. Études et thèses.
- LALOË F., SAMBA A., 1991 – A simulation model of artisanal fisheries of Senegal. *ICES Mar. Sci. Symp.*, 193 : 281-286.
- LAMBIN E. F., 2005 – Conditions for sustainability of human-environment systems: Information, motivation, and capacity. *Global Environmental Change*, 15 : 177-180.
- LAMBIN E. F., GEIST H. J. (eds), 2006 – *Land-Use and Land-Cover Change. Local Processes and Global Impacts*. Springer, Berlin.
- LATOUR B., 1989 – *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*. Paris, La Découverte.
- LATOUR B., 1997 – *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*. Paris, La Découverte.
- LATOUR B., 1999 – *Politiques de la Nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*. La Découverte, Paris.
- LATOUR B., 2001 – *Le métier de chercheur. Regard d'un anthropologue*. Paris, Éditions Quae.
- LATOUR B., WOOLGAR S., 1979 – *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*. (éd. 1988) La Découverte, Paris.
- LAVAL P., 1984 – « Comment se définit la politique française de coopération scientifique ? ». In Chatelin Y., Arvanitis R. : *Pratiques et politiques scientifiques*, actes du Forum des 6 et 7 février 1984, Paris, Orstom : 33-35.
- LAVIGNE DELVILLE P., 1997 – À quoi servent les sciences sociales dans les projets de développement rural ? Points de vue d'un 'agent double'. *Bulletin de l'Apad*, 14 : 79-107.
- LAVIGNE DELVILLE P., 2007 – « À la recherche du chaînon manquant. Construire des articulations entre recherche en sciences sociales et pratique du développement ». In Bierschenk T., Blundo G., Jaffré Y., Tidjani Alou M. : *Une anthropologie entre rigueur et engagement*, Paris, Apad/Karthala : 127-150.
- LAVIGNE DELVILLE P., 2012 – Affronter l'incertitude ? Les projets de développement à contre-courant de la « révolution du management de projet ». *Revue Tiers Monde*, 211 : 153-168.
- LE BRIS E., LE ROY E., MARIE A., OSMONT A., SINOU A., 1990 – L'urbanisation dans les pays en développement. Comment faire passer le point de vue d'un géographe dans les équipes multidisciplinaires ? *La Géographie*, Grands colloques de prospective : 137-138.
- LE MEUR P.-Y., 2007 – « Anthropologie et développement. Une relation à plaisanterie ? ». In : *Une anthropologie entre rigueur*

- et engagement, Leiden/Paris, Apad/Karthala : 151-174.
- LE PICHON A., SOW M., 2011 – *Le renversement du ciel. Parcours d'anthropologie Réciproque*. Paris, CNRS.
- LEARN GROUP (eds), 2000 – *Cow up a tree. Knowing and learning for change in agriculture. Case Studies from Industrialised Countries*. Paris, Éditions Quae.
- LEEUWIS C., 2000 – Reconceptualizing participation for sustainable rural development: Towards a negotiation approach. *Development and Change*, 31 : 931-959.
- LEFÈVRE P., 2003 – « Las percepciones diferenciales de un proyecto de investigación para el desarrollo en salud ». In Suremain (de) C.-É., Lefèvre P., Rubín de Celis E., Sejas E. (eds) : *Miradas cruzadas en el niño. Un enfoque interdisciplinario sobre la salud, el crecimiento y el desarrollo del niño en Bolivia y Perú*, La Paz, Éditions de l'Institut français d'études andines/ Institut de recherche pour le développement/Plural : 455-478.
- LEFÈVRE P., SUREMAIN (DE) C.-É., 2004, « Las percepciones diferenciales de un proyecto de investigación para el desarrollo en Salud ». In Gasché J. (ed.) : *Crítica de proyectos y proyectos críticos de desarrollo. Una reflexión latinoamericana con énfasis en la Amazonía*, Iquitos, Instituto de Investigaciones de la Amazonía Peruana : 43-59.
- LEPAPE M., 1998 – *L'énergie sociale à Abidjan*. Paris, Karthala.
- LE PICHON A., SOW M., 2011 – *Le renversement du ciel. Parcours d'anthropologie réciproque*. Paris, CNRS Éditions.
- LESERVOISIER O. (éd.), 2005 – *Terrains ethnographiques et hiérarchies sociales. Retour réflexif sur la situation d'enquête*. Paris, Karthala.
- LESERVOISIER O., VIDAL L., (éd.), 2007 – *L'anthropologie face à ses objets. Nouveaux contextes ethnographiques*. Paris, Éditions des Archives contemporaines.
- LEVALLOIS M., 1994 – Une idée géniale qui a réussi et qui est toujours d'actualité : l'Orstom. *Mondes et cultures*, t. 54 2-3-4 : 227-236.
- LORTIC B., COURET D., 2011 – *Manuel de cartographie rapide. De l'échelle de la région à celle du mobilier urbain*. IRD, Marseille.
- MAINET G., 1994 – Recherches de géographie urbaine en Afrique Occidentale. *Espace Tropicale*, 12 : 110-117.
- MANOU-SAVINA A., ANTOINE P., DUBRESSON A., YAPI DIAHOU A., 1985 – Les en-haut des en-bas et les en-bas des en-haut : classes moyennes et urbanisation à Abidjan (Côte d'Ivoire). *Revue Tiers Monde*, 26 (101) : 55-68.
- MASSÉ R., 2009 – Anthropologie des moralités et de l'éthique : essai de définitions. *Anthropologie et Société*, 33 (3) : 21-41,
- MATHIEU M., 2002 – *Donnant-donnant. Les stratégies d'acteurs villageois face aux conditionnalités des projets de développement au Mali*. Thèse doct. en ethnologie et anthropologie sociale, Marseille, EHESS. <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00421389/fr/>.
- MATHIEU M., 2012 – « L'auxiliaire ». Une approche empirique du rôle de l'anthropologue dans des projets de coopération au développement. *Bulletin de l'Apad*, (34-6) : 147-174.

- MAX-NEEF M. A., 2005 – Foundations of transdisciplinarity. *Ecological Economics*, 53 : 5-16.
- MELLITI I. 2006 – Une anthropologie « indigène » est-elle possible ? Réflexions sur le statut de l'anthropologie en Tunisie. *Arabica*, 53 (2) : 163-176.
- MELLITI I., MAHFOUDH-DRAOUI D., 2009 – Les sciences sociales en Tunisie. Histoire et enjeux actuels. *Sociologies pratiques*, 19 : 125-140.
- MERMET L., BILLÉ R., LEROY M., NARCY J. B., POUX X., 2005 – L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, 13 : 127-137.
- MICHEL A., LORTIC B., BARBARY O., DUREAU F., SOURIS M., 1988 – « Segmentation et classification sur une image satellite SPOT en milieu urbain : application à la ville de Quito (Équateur) ». In Peroche B. (éd.) : *Actes du 1^{er} colloque scientifique international PIXIM 88*, Paris, Hermès : 361-377.
- MONTAGNE R., 1931 – *La vie sociale et la vie politique des berbères*. Paris, Éditions du comité de l'Afrique française.
- MORIN E., LE MOIGNE J.-L., 1999 – *L'Intelligence de la Complexité*. Paris, L'Harmattan.
- MURDOCH J., 1998 – The spaces of actor-network theory. *Geoforum*, 29 : 357-374.
- MYSLIWIEC E., 1988 – *Punishing the poor. The internal isolation of Kampuchea*. London, Oxfam, UK.
- NAY O., 2009 – Administrative Reform in International Organizations : The case of the Joint Programme on HIV/AIDS. Questions de recherche/ Research in Question. *CERI Sciences Po*, Paris, 30, octobre 2009 : 1-37.
- NAY O., 2010 – Policy Transfer and Bureaucratic influence in the United Nations: The case of AIDS. *Questions de recherche/Research in Question. CERI Sciences Po*, Paris, 33, septembre 2010 : 1-28.
- NICOLESCU B., 2000 – Transdisciplinarity and complexity. *Bulletin interactif du CIRET* (Centre international de Recherches et études transdisciplinaires), Paris.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2000 – Le « je » méthodologique : implication et explicitation dans l'enquête de terrain. *Revue française de sociologie*, 41 (3) : 417-445.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2004 – Le chaînon manquant. *Le courrier de la planète*, 74 : 36-40.
- OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 2011 – Promouvoir la recherche face à la consultance. Autour de l'expérience du Lasdel (Niger-Bénin). *Cahiers d'études africaines*, 51, 2-3 : 511-528.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2012 – « Promoting research in a context where consulting dominates: the experience of the Lasdel research laboratory in Niger and Benin ». In Lame (de) D., Mazzochetti J. (eds) : *Interfaces empiriques de la mondialisation*, Tervuren, Royal Museum for Central Africa : 43-59.
- OLSSON P., GUNDERSON L. H., CARPENTER S. R., RYAN P., LEBEL L., FOLKE C., HOLLING C. S., 2006 – Shooting the rapids: Navigating transitions to adaptive governance of socio-ecological systems. *Ecology and Society*, 11 (1) : 18. [<http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss1/art18/>]
- ORTNER S. B., 2006 – *Anthropology and Social Theory: culture, power,*

- and the acting subject. Durham and London, Duke University press, 188 p.
- OUATTARA F., 1999 – *Savoir-vivre et honte chez les Senufo Nanerge (Burkina Faso)*. Thèse doct. en sciences sociales, Marseille, EHESS.
- OUATTARA F., 2002 – Gouvernances quotidiennes au cœur des structures de santé. Les cas d'Orodara et de Banfora, Burkina Faso. *Bulletin de l'Apad* : 23-24.
- OUATTARA F., 2004 – Une étrange familiarité. *Cahiers d'études africaines*, 44 (175) : 635–657.
- OUATTARA F., RIDDE V., 2013 – Expériences connues, vécues... mais rarement écrites. À propos des relations de partenariat Nord-Sud. *Nouvelles pratiques sociales*, 25 (2) : 231-246.
- OUÉDRAOGO R., 2006 – *Les évacuations sanitaires des femmes enceintes à la maternité du CSPS du secteur 28 de Ouagadougou (district sanitaire du secteur 30, Ouagadougou, Burkina Faso)*. Mémoire de maîtrise en sociologie, Ouagadougou, université de Ouagadougou.
- OVESEN J., TRANKELL I.-B., 2010 – *Cambodians and Their Doctors A Medical Anthropology of Colonial and Post-Colonial Cambodia*. London, NIAS Press.
- PALIER B., SUREL Y., 2005 – « Les trois I » et l'analyse de l'État en action. *Revue française de science politique*, 55, (1) : 7-32.
- PECH N., SAMBA A., DRAPEAU L., SABATIER R., LALOE F., 2001 – Fitting a model of flexible multifleet-multispecies fisheries to the Senegalese artisanal fishery data. *Aquatic living resources*, 14 : 81-98.
- PELTRE P., 1990 – La géographie à l'Orstom. *La Géographie*, 12-13 décembre, Grands colloques de prospective, Éditions MRT : 209-213.
- PERROIS L., 1994 – Sciences et société : 50 ans (et plus) de dialogue à l'Orstom. *Mondes et Cultures*, 44 (2-3-4) : 237-255.
- PERROT M.-D., RIST G., SABELLI F., 1992 – *La mythologie programmée ; l'économie des croyances dans la société moderne*. Paris, PUF.
- PIRON M., 1991 – « Méthode pour le croisement de variables qualitatives dans les enquêtes à plusieurs niveaux ». In Mullon C. (éd.) : *Le transfert d'échelle*, Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires, : 213-233.
- POUPON H., 1993 – Le partenariat avec le Sud. Politique et moyens. Paris, Orstom, *Les dossiers de l'Orstom*, 2, 58 p.
- REIKAT A., 2012 – Jeux de rôles ou l'« intermédiaire professionnel » a-t-il une place dans le système de l'aide au développement. *Bulletin de l'Apad* : 175-191.
- RENAUD F., 2010 – *Les diplomates. Derrière la façade des ambassades de France*. Paris, Éditions Nouveau Monde.
- RENAUD P., 2006 – Le projet RIO : innovation en coopération. TIC et développement. *La revue électronique*, 2, 14 p. [www.tic.ird.fr/spip0d02.html?article177 ; 07/08/2012]
- RIAUX J., à paraître – Engager la construction d'un regard socio-hydrologique : les archives catalyseurs de l'interdisciplinarité. *Nature, sciences et sociétés*.
- RICHARD F., OUÉDRAOGO C., ZONGO V., OUATTARA F., ZONGO S., GRUÉNAIS M.-É., DE BROUWERE V., 2009 – The Difficulty of Questioning Clinical Practice: Experience of Facility-based Case Reviews in

- Ouagadougou, Burkina Faso. *BJOG: An international journal of obstetrics & gynaecology*, 116 (1) (January) : 38-44.
- RIDDE V., CAPELLE F., 2011 – La recherche en santé mondiale et les défis des partenariats Nord-Sud. *Revue canadienne de santé publique*, 102 (2) : 152–156.
- RIOU G., 1984 – « La connaissance des régions intertropicales peut-elle être indépendante, ou est-elle dominée ? ». In Chatelin Y., Arvanitis R. : *Forum pratiques et politiques scientifiques* : 171-181.
- RIST G., 1996 – *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris, Presses de Sciences Po.
- RIST G. (éd.), 2002 – *Les mots du pouvoir ; sens et non-sens de la rhétorique internationale*. Paris et Genève, PUF/IUED, coll. Nouveaux Cahiers de l'IUED 13
- RIST G., SABELLI F., 1986 – *Il était une fois le développement*. Lausanne, Editions d'en bas.
- RUBÍN DE CELIS E., LEFÈVRE P., SUREMAIN (DE) C.-É., KOLSTEREN P., 2000 – « Transdisciplinarity in practice. Lessons from an international action-research and development project ». In SFIO Technology (ed.) : *Proceedings of the International Transdisciplinarity 2000 Conference (Transdisciplinarity: Joint Problem-Solving among Science, Technology and Society)*, Workbook II Mutual Learning Sessions, Zurich, Swiss Federal Institute of Technology : 124-128.
- RUPELLAN A., 1984 – « Les discours officiels et l'épreuve de la réalité ». In Chatelin Y., Arvanitis R. (éd.) : *Pratiques et politiques scientifiques*, Orstom : 33-35.
- RUPELLAN A., 1988 – Une priorité pour les pays du Tiers-Monde. La recherche scientifique, facteur de développement. *Le Monde Diplomatique* août 1988, Paris, p. 24.
- SAHLINS M., 2000 – *Culture in practice: selected essays*. New-York, Zone books.
- SAILLANT F., 1999 – « Les soins, phénomène social total : plaidoyer pour une pratique ancrée de l'interdisciplinarité ». In Goulet O., Dallaire C. (éd.) : *Soins infirmiers et sociétés*, Boucherville, Gaëtan Morin Éditeur : 135-158.
- SAMBA A., LALOË F., 1991 – « Upwelling sénégal-mauritanien et pêche du tassergal (*Pomatomus saltator*) sur la côte Nord du Sénégal ». In Cury P., Roy C. (éd.) : *Pêcheries ouest-africaines, variabilité, instabilité et changement*, Paris, Orstom : 307-310.
- SAME EKOBO M., 2011 – *Le palu à l'heure du sida*. Document de travail, Projet Corus 6091, multigr., 30 p.
- SCHEPER-HUGHES N., WACQUANT L., 2002 – *Commodifying Bodies*. SAGE.
- SCHLEMMER B., 1998 – « La responsabilité du chercheur dans la pratique de l'anthropologie française ». In Schlemmer B. : *Terrains et engagements de Claude Meillassoux*, Paris, Karthala : 228-250.
- SIMEU KAMDEM M., TCHAWA P., JANIN P. (éd.), 2012 – *Pour une géographie du développement : autour de la recherche de Georges Courade*. Paris, Karthala, Hommes et sociétés.
- SMITH A., 2013 – « L'analyse des politiques publiques ». In Balzacq T., Ramel F. (éd.) : *Traité des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- SOURIS M., 2002 – *La construction d'un système d'information géographique, principes et algorithmes du système Savane*.

- Thèse doct., univ. de la Rochelle, 505 p.
- STILWELL J., SAMBA A., FAILLER P., LALOË F., 2010 – Sustainable development consequences of European Union participation. *Senegal's marine fishery, Marine policy*, 34 : 616–62.
- STOCKING G. W. (ed.), 1983 – *Observers Observed. Essays on Ethnographic Fieldwork*. Madison, The University of Wisconsin Press.
- SUREMAIN (DE) C.-É., LEFÈVRE P., RUBÍN DE CELIS E., SEJAS E. (eds), 2003 – *Miradas cruzadas en el niño. Un enfoque interdisciplinario sobre la salud, el crecimiento y el desarrollo del niño en Bolivia y Perú*. La Paz, Plural/Institut de recherche pour le développement/Éditions de l'Institut français d'études andines.
- TAVERNE B., DESCLAUX A., SOW P. S., DELAPORTE E., NDOYE I., 2012 – *Évaluation de l'impact bioclinique et social, individuel et collectif, du traitement ARV chez des patients VIH-1 pris en charge depuis 10 ans dans le cadre de l'ISAARV – Cohorte ANRS 1215*. Rapport final, mai, Dakar, CNLS/CRCF/IRD/ANRS.
- TCHALA ABINA F., 1992 – Requiem pour l'ISH ou la fin de l'approche pluridisciplinaire inter-institutionnelle au Cameroun. *Bulletin de l'Apad*, 3, <http://apad.revues.org/385>.
- TESSIER O., 2008 – « La recherche socio-anthropologique "sous contrat" : pratiques et limites de l'expertise au regard d'expériences de terrain ». In Lagrée S. (éd.) : *Les journées de Tam Dao. Nouvelles approches méthodologiques appliquées au développement*, 13-20 juillet 2007, Hanoi : Thê Gioi : 103-123 [www.tamdaoconf.com/tamdao/wp-content/uploads/2007/07/Tam-Dao-2007-FR-SP6-Tessier.pdf ; 07/08/2012].
- TESSIER O., 2008 – Recherche en sociologie « théorique » : les pratiques et les limites de l'expertise au regard d'expériences de terrain. *Trong* Lagrée Stéphane (Biên soạn), Khóa học Tam Đảo. Đào tạo về phương pháp luận ứng dụng cho các vấn đề phát triển xã hội nhân văn 13-20 tháng 7 năm 2007. Hà Nội : Thê Gioi, 343 tr., tr. : 103-124 [www.tamdaoconf.com/tamdao/wp-content/uploads/2010/03/Tam-Dao-2007-VN-SP6-Tessier.pdf ; 07/08/2012].
- TEULIER R., HUBERT B., 2004 – Des concepts intermédiaires pour la conception collective. Les situations d'action collective avec acteurs hétérogènes. *École d'été CNRS « Cognition et TIC »*, Carry le Rouet.
- THIAO D., LALOË F., 2012 – A system of indicators for sustainability: an example from the Senegalese fisheries. *Marine Resource Economics*, 27 (3) : 267-282.
- THIAO D., CHABOUD C., SAMBA A., LALOË F., CURY P., 2012 – Economic dimension of the collapse of the false cod *Epinephelus aeneus* in a context of ineffective management of the small-scale fisheries in Senegal. *African Journal of Marine Science*, 34 (3) : 305-311.
- VAN DE KERKHOFF M., WIECZOREK A., 2005 – Learning and stakeholder participation in transition processes towards sustainability: Methodological considerations. *Technological forecasting & social change*, 72 : 733-747.
- VIDAL L., 2010 – *Faire de l'anthropologie. Santé, science et développement*. Paris, La Découverte.
- VIDAL L., KUABAN C. (éd.), 2011 – *Sida et tuberculose : la double peine ? Institutions, professionnels et sociétés face à la co-infection*

au Cameroun et au Sénégal. Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.

Viện Kinh Tế Thành phố Hồ Chí Minh, 2008 – Kỹ yếu. Viện Kinh Tế TP. Hồ Chí Minh, 1988-2008, TP.HCM, xviii-357 tr. [*Institut de recherche économique de Hồ Chí Minh-Ville, 2008, Actes. L'institut de recherche économique de Hồ Chí Minh Ville (1988-2008). HCMV, xviii-357 p.*]

WINTER G., 1990 – *Le projet de l'Orstom : première proposition*. Bondy, Journées d'études Orstom.

WINTER G., 1991 – *Orstom, le projet d'établissement*. Paris, Orstom.

WINTER G., 2010 – *À la recherche du développement. Un fonctionnaire au service d'une passion*. Paris, Karthala.

WORLD BANK AND ASIAN DEVELOPMENT BANK, 2004 – *Disease control and health development project*. Kingdom of Cambodia, report 26648-KH.

ZONGO S., 2005 – *Approche anthropologique des accouchements à domicile dans le district sanitaire du secteur 30 de Ouagadougou : les cas du CMA du secteur 30 de Ouagadougou et du CSPS de Koubri*. Mémoire de maîtrise en sociologie, Ouagadougou, université de Ouagadougou.

ZORICH D., WAIBEL G., ERWAY R., 2008 – *Beyond the silos of the LAMs: Collaboration among libraries, archives and museums*. Report produced by OCLC Research. Published online at: www.oclc.org/programs/reports/2008-05.pdf

[http://icom.museum/fileadmin/user_upload/pdf/Key_Concepts_of_Museology/Museologie_Francais_BD.pdf]

Liste des sigles

ADB : Asian Development Bank, Manille

AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

AFD : Agence française de développement

AGRIMED : Centre Agricultura y medioambiente

AIRD : Agence inter-établissements de recherche pour le développement

ANR : Agence nationale de la recherche, Paris

ANU : Australian National University

Arcus : Actions en régions de coopération universitaire et scientifique

ATBC : Association for Tropical Biology and Conservation

AUF : Agence universitaire de la francophonie

BIOTROP : Biologi Tropikal

BPPT : Badan Pengkajian dan Penerapan Teknologi

C3ED : Centre d'Économie et d'éthique pour l'environnement et le développement

C3EDM: Centre d'Économie et d'éthique pour l'environnement et le développement à Madagascar

Cames : Conseil africain et malgache de l'enseigneemnt supérieur

CCDE : Comité consultatif de déontologie et d'éthique

CCIFV : Chambre de commerce et d'industrie française au Viêt-nam

CCSTVN : Comité pour la coopération scientifique et technique avec le Viêt-nam

CDD : Contrat à durée déterminée

- CEAN : Centre d'étude d'Afrique noire
- CEAZA : Centro de Estudios Avanzados en Zonas Áridas
- CENAT : National Centre for Tuberculosis and Leprosy Control
- Ceped : Centre français sur la population et le développement
- Cerdotola : Centre régional de documentation sur les traditions orales et les langues africaines
- Cerpaa : Centre d'études et de recherches sur les populations africaines et asiatiques
- Cerpod : Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement
- CFI : Contrat formation-insertion, Orstom
- CGIAR : Consultative Group for International Agricultural Research
- Cifor : Centre international de recherche forestière
- Cirad : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
- Ciren : Centre d'information de ressources naturelles (dépend du ministère de l'Agriculture)
- Cirtai : Centre interdisciplinaire de recherche en transports et en affaires internationales
- CNLS : Conseil national de lutte contre le sida
- CNM : Centre national de malarialogie
- CNRE : Centre national de recherche en environnement
- CNRLT : Centre national de ressources textuelles et lexicales
- Codesria : Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique
- CONAF : Corporación Nacional Forestal
- CONICYT : Comisión Nacional de Investigación Científica y Tecnológica de Chile
- COP : Conference of Parties
- Coquimbo : Transformations des espaces ruraux et processus d'intégration régionale dans la IV^e région du Chili
- CRCF : Centre régional de recherche et de formation à la prise en charge clinique de Fann

- CRDI : Centre de recherches sur le développement international
- Cred : Centre de recherches économiques et démographiques
- Credal : Centre de recherche et de documentation sur l'Amérique latine
- Crodt : Centre de recherches océanographiques de Dakar Thiaroye
- DAUC-BNETD Abidjan : Département aménagement urbain et construction (DAUC) du bureau national d'études techniques et développement (BNETD, ex-DCGTx) de Côte-d'Ivoire
- DEA : Diplôme d'études approfondies
- DEGS : Département économie de la faculté droit, économie, gestion et sociologie
- DGRST : Délégation générale à la recherche scientifique et technique
- DSF : Département soutien et formation
- Echo : Office humanitaire de la Communauté européenne
- EFEO : École française d'Extrême-Orient
- Eger : Économie et gouvernance de l'environnement et des ressources
- EHESS : École des hautes études en sciences sociales
- ENEA : École nationale d'économie appliquée de Dakar
- Ensar : École nationale supérieure agronomique de Rennes (actuellement Agrocampus ouest)
- EPHE : École pratique des hautes études
- Epic : Établissement public à caractère industriel et commercial
- EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique
- Ethos : Études sur l'Homme et la société
- FNDR : Fonds national de développement régional
- FRB : Fondation de recherche sur la biodiversité
- FSP : Fonds de solidarité prioritaire, MAE
- FSP2S : Fonds de solidarité prioritaire en sciences sociales, ambassade de France

- Gemdev : Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et du développement
- Gerem : Gestion des espaces ruraux et de l'environnement à Madagascar
- GIS : Groupement d'intérêt scientifique
- Grab : Groupe de réflexion sur l'approche biographique
- Graps : Groupe de recherches administratives, politiques et sociales
- HIDS : Ho Chi Minh City Institute for Development Studies
- ICRAF : International Centre for Agroforestry Research (actuellement : World Agroforestry Center)
- IEEF : Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie
- IEPF : Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie
- IER : Institute for Economic Research
- Ifan : Institut fondamental d'Afrique noire (anciennement Institut français d'Afrique noire : 1936-1966)
- Iford : Institut de formation et de recherches démographiques
- IHNCA : Instituto de Historia de Nicaragua y Centro América
- Iméa : Institut de médecine et d'épidémiologie appliquée
- IMV : Institut des métiers de la ville
- Inat : Institut national d'agronomie de Tunis
- INC : Institut national de cartographie
- INDAP : Instituto de Desarrollo Agropecuario
- INE : Instituto Nacional de Estadísticas
- Ined : Institut national d'études démographiques
- INIA : Instituto Nacional de Investigación Agraria
- Innova-Corfo : programme innovation de la Corporación de Fomento de la Producción
- Inra : Institut national de recherche agricole
- Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
- IOM : International Organization for Migration
- IPC : Institut Pasteur du Cambodge

- IPSS : Institute of Population and Social Studies
- Irad : Institut de recherche agricole pour le développement
- Ircam : Institut de recherche du Cameroun
- IRD : Institut de recherche pour le développement
- IRGM : Institut de recherches géologiques et minières
- ISAARV : Initiative sénégalaise d'accès aux médicaments ARV
- ISEE : International Society for Ecological Economics
- ISH : Institut des sciences humaines
- Isra : Institut sénégalais de recherches agricoles
- ISSP : Institut supérieur des sciences de la population
- IUFRO : International Union of Forestry Research Organizations
- IUVD : Institut universitaire d'études du développement
- Labex : Laboratoire d'excellence
- Lartes : Laboratoire de recherches sur les transformations économiques et sociales
- Limarí : Environnement et développement durable de la zone aride du Chili
- LPED : Laboratoire population environnement développement
- M2GP : Mission générale de la géostratégie et du partenariat, IRD, Marseille
- MAE : Ministère des Affaires étrangères
- MESIRES : Ministère de l'Enseignement supérieur, de l'Informatique et de la Recherche scientifique
- MESRES : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
- Minresi : Ministère de la Recherche scientifique et de l'innovation
- Minrest : Ministère de la Recherche scientifique et technique
- MLD : Mission de longue durée
- MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
- Moged : Maîtrise des outils de gestion pour le développement durable
- MPLA : Mouvement pour la libération de l'Angola

NCHADS : National Center for HIV/AIDS, Dermatology and STDs

NECHR : Comité national d'éthique de la recherche médicale cambodgien

NMN : National Museum of Namibia

Ocisca : Observatoire du changement et de l'innovation sociale au Cameroun

OIF : Organisation internationale de la francophonie

OMC : Organisation mondiale du commerce

Onarest : Office national de la recherche scientifique et technique

ONG : Organisation non gouvernementale

Orstom : Office de recherche scientifique et technique d'outre-mer

Pacivur : Programme andin de formation et de recherche sur la vulnérabilité et les risques en milieu urbain

Paddi : Centre de prospective et d'études urbaines

PEERS : Programme d'excellence pour l'enseignement et la recherche au Sud

PNLS : Programme national de lutte contre le sida

Pnud : Programme des Nations unies pour le développement

Polmaf : Politiques publiques, sociétés et mondialisation en Afrique subsaharienne

PPR : Programmes pilotes régionaux

Prud : Programme de recherche urbaine pour le développement

RHAC : Reproductive Health Association Cambodia

RIO : Réseau informatique Orstom (puis Réseau intertropical d'ordinateurs)

SAG : Servicio Agrícola y Ganadero

SBSTA : Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice

Scac : Service de coopération et d'action culturelle

SEM-Chili : Société, environnement et mondialisation dans le Chili aride

Serena : Services environnementaux et usage de l'espace rural

Sibaghe : Systèmes intégrés en biologie, agronomie, géosciences, hydrosciences, environnement

Sorema : Sociétés, résistance, malaria

UEPA : Union pour l'étude de la population africaine

UFR : Unité de formation et de recherche

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UMI : Unité mixte internationale, France

UMR : Unité mixte de recherche

UNDP : United Nations Development Program, New York

UNFPA : United Nations Population Fund, New York

Unita : Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola

UVSQ : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

WTO : World Trade Organization, Genève

ZSP : Zone de solidarité prioritaire

Liste des auteurs

Philippe **Antoine**, démographe
Centre Population et développement (Ceped)
17 rue Jacob
75006 Paris, France
philippe.antoine@ird.fr

Pablo **Alvarez**, agronome
Campus Limarí, Avenida La Paz #1108
Ovalle, Chili
pabloa@userena.cl

Bouma Fernand **Bationo**, socio-anthropologue
Département de sociologie
Université de Ouagadougou, 03
BP 7021
Ouagadougou 03, Burkina Faso
fbationo@hotmail.com

Athanase **Bopda**, géographe
UMR 6266-IDEES UFR Lettres et sciences humaines
Université du Havre
25 rue Philippe Lebon
76086 Le Havre cedex, France
bopda20001@yahoo.com

Frédéric **Bourdier**, anthropologue
n° 11E1, rue 374 Toul Svay Prey 1,
Phnom Penh, Cambodge
fredericbourdier@hotmail.com

Jean-Christophe **Castella**, géo-agronome
IRD-Cirad
PO Box 5992
Vientiane, Laos
jeanchristophe.castella@gmail.com

Dominique **Couret**, géographe,
IRD France-Nord
32 av. Henri Varagnat
93143 Bondy cedex, France
dominique.couret@ird.fr

Éric **Delaporte**, infectiologue
IRD-UMI TransVIHMI
911 av. Agropolis
BP 64501
34394 Montpellier cedex 5, France
eric.delaporte@ird.fr

Khadidiatou **Diagne**, sociologue
Lartes-Ifan
BP 206
Dakar, Sénégal
queendiatou@yahoo.fr

Yvan **Droz**, anthropologue
Institut des hautes études internationales
et du développement
Chemin Eugène-Rigot 2 (P1-515),
CH-1211 Genève 21, Suisse
yvan.droz@graduateinstitute.ch

Fred **Eboko**, socio-politiste
IRD
BP 1386 CP 18254
Dakar, Sénégal
fred.eboko@ird.fr

Abdou Salam **Fall**, sociologue
Lartes-Ifan
BP 206
Dakar, Sénégal
fallabdousalam@gmail.com

Fabienne **Galangau Quérat**, muséologue
MNHN
UMR 208 Paloc « Patrimoines locaux et gouvernance »
57 rue Cuvier
75005 Paris, France
fabiegal@orange.fr

Marc-Éric **Gruénais**, anthropologue,
Université de Bordeaux
Département d'Anthropologie sociale – Ethnologie
3ter place de la Victoire
33076 Bordeaux cedex, France
marc-eric.gruenais@u-bordeaux.fr

Patrick **Gubry**, démographe
IRD-UMR Devsoc
32 av. Henri Varagnat
93143 Bondy cedex, France
patgub@hotmail.com

Pascale **Hancart-Petit**, anthropologue
IRD office
Ban Sinsangvone
Saysettha District PO Box 5992
Vientiane, Laos
pascale.hancart-petit@ird.fr

Sébastien **Hardy**, géographe
IRD France-Nord
32 av. Henri Varagnat
93143 Bondy cedex, France
sebastien.hardy@ird.fr

Francis **Laloë**, statisticien
IRD
911 av. Agropolis
BP 64501
34394 Montpellier cedex 5, France
francis.laloe@ird.fr

Frédéric **Le Marcis**, anthropologue
ENS de Lyon
Ifé, Triangle UMR 5206
15 parvis René Descartes
69007 Lyon, France
frederic.lemarcis@ens-lyon.fr

Huong **Lê Thi**, géographe
Lê Thi Huong
HIDS
28 Lê Quy Dôn, 3^e arrondissement
Hô Chi Minh Ville, Viet-Nam
lehuongloc@hotmail.com

Patrice **Levang**, agro-économiste
IRD
BP 1857 Yaoundé, Cameroun
patrice.levang@ird.fr

Patrick **Livenais**, démographe
IRD
Correo Central Santiago 1, Chili
patrick.livenais@ird.fr

Ngoc **Luu Bich**, démographe
PSS - National Economics University
207 Giai Phong, arrondissement Hai Ba Trung
Hanoi, Việt-nam
bichngocluu@yahoo.com

Didier **Ménard**, paludologue
Institut Pasteur du Cambodge
Unité d'épidémiologie moléculaire du paludisme
5 bd Monivong
BP 983
Phnom Penh, Cambodge
dmenard@pasteur-kh.org

Philippe **Méral**, économiste
IRD
Royal University of Agriculture (RUA)
Faculty of Agricultural Economics and Rural
Development
Dangkor district, Phnom Penh, Cambodge
philippe.meral@ird.fr

Ibra **Ndoye**, médecin
CRCF - Service des maladies infectieuses
CHNU de Fann
BP 45690 Dakar-Fann, Sénégal
indoye@cni-senegal.org

Thiên **Nguyễn Thi**, statisticienne-démographe
IPSS - National Economics University
207 Giai Phong, arrondissement Hai Ba Trung
Hanoi, Viêt-nam
thiengnt@gmail.com

Emmanuel **Ngwé**, démographe
UNFPA
Maison commune des Nations unies
Coléah Lanceboudji, Corniche Sud, BP 222
Conakry, Guinée
manu.ngwe@gmail.com

Fatoumata **Ouattara**, anthropologue
LPED
UMR 151 - AMU/IRD
Centre Saint-Charles, case 10
3, place Victor-Hugo
13331 Marseilles cedex 3, France
fatou.ouattara@ird.fr

Hector Fabian **Reyes**, agronome
Campus Limarí
Avenida La Paz #1108
Ovalle, Chili
freyes@userena.cl

Jeanne **Riaux**, anthropologue
Inat, département d'Économie
43, av. Charles Nicolle
1082 Tunis, Tunisie
jeanne.rioux@ird.fr

André **Soubeiga**, socio-anthropologue
Université de Ouagadougou
BP 7021
Ouagadougou, Burkina Faso
soubeira@yahoo.com

Charles Edouard **de Suremain**, anthropologue
MNHN
UMR 208 Paloc « Patrimoines locaux et gouvernance »
(IRD-MNHN)
57 rue Cuvier
75005 Paris, France
suremain@ird.fr

Bernard **Taverne**, anthropologue
Centre Norbert Elias-EHESS la Vieille Charité
2 rue de la Charité
13236 Marseille cedex 02, France
bernard.taverne@ird.fr

Laurent **Vidal**, anthropologue
IRD
BP 1857
Yaoundé, Cameroun
laurent.vidal@ird.fr



Les recherches menées dans les pays du Sud font de nos jours systématiquement référence au « partenariat » entre équipes de chercheurs. Ce partenariat – considéré comme une exigence éthique et une nécessité scientifique – est l'objet d'engagements institutionnels répétés et de nombreux discours, souvent généraux et parfois convenus. Mais, de façon paradoxale, il existe très peu de témoignages et de réflexions sur ce qu'est au quotidien ce partenariat, dans ses succès comme dans ses échecs. Cet ouvrage donne la parole aux chercheurs qui construisent le partenariat et le font vivre, dans des contextes disciplinaires très différents, sur tous les continents et dans des domaines de recherche variés, tous ayant en commun d'être des spécialistes de sciences sociales.

L'ouvrage révèle les pratiques du partenariat, où se mêlent histoire de la recherche scientifique dans le pays concerné, nature des relations entre individus, exigences des institutions du Nord et du Sud, cultures disciplinaires contrastées, avec des résultats et une efficacité difficiles à anticiper. Le partenariat se construit en effet largement « sur le terrain ».

Présentant la réalité composite du partenariat entre chercheurs du Nord et du Sud, ce livre ouvre des pistes de réflexion pour renouveler les pratiques et adapter les contours du partenariat aux divers contextes nationaux de la science, qui sont loin de se réduire aux canons d'une « science mondialisée ».

Laurent VIDAL, anthropologue, directeur de recherche à l'IRD dont il a dirigé le département Sociétés (2011-2013), travaille depuis vingt-cinq ans sur les questions de santé en Afrique et sur l'épistémologie des sciences sociales (de la santé et du développement), objets de nombreux ouvrages, en nom propre comme collectifs.

IRD

44, bd de Dunkerque
13572 Marseille cedex 02
editions@ird.fr
www.editions.ird.fr

Diffusion

IRD
32, av. Henri-Varagnat
93143 Bondy cedex
diffusion@ird.fr

35 €



ISBN 978-2-7099-1835-0
ISSN 0767-2896